NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ LESPINE, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME DOUZIÈME

PREMIÈRE PARTIE

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORENNE

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs.

SIÉGE SOCIAL : 3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXVI

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE,

J. ROBERT.

NOBILIAIRE UNIVERSEL
DE FRANCE,
OU
RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES
DES MAISONS NOBLES
DE CE ROYAUME,

Faisant suite au Dictionnaire universel de la Noblesse de France *qui paraissait, avec* Privilége du Roi, *avant la Révolution ;*

Suivi du *Catalogue des Gentilshommes qui ont fait leurs preuves devant les Généalogistes du Roi, pour être admis aux Écoles royales et au service militaire.*

Par M. de Saint-Allais, auteur des Généalogies historiques des Maisons souveraines de l'Europe.

DIEU ET LES BOURBONS.

TOME DOUZIÈME.

A PARIS,
Au Bureau du Nobiliaire universel de France,
rue de la Vrillière, n° 10.
1817

Réimprimé en 1876.
A LA LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
BACHELIN-DEFLORENNE
Société anonyme au capital de 1,500,000 francs.
Siége social : 3, Quai Malaquais, 3.

NOBILIAIRE UNIVERSEL,

OU

RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES

DE FRANCE.

Formant les matériaux du DICTIONNAIRE UNIVERSEL DE LA NOBLESSE.

DE CRUZY DE MARCILLAC, en Rouergue, en Querci et en Poitou, et plus anciennement en Saintonge et en Angoumois. C'est un fait notoire que la famille de *Cruzy*, ou, suivant l'orthographe de plusieurs titres, *Crugi Crusi* et *Crussy*, est une des plus anciennes familles nobles qu'il y ait dans les différents pays de Rouergue, de Querci, de Saintonge et d'Angoumois. La filiation était suivie dans les preuves pour les carrosses, faites par M. Chérin. On a des titres antérieurs à 1400, il ne manquait qu'un contrat de mariage, dont l'on retrouvait les descendances et l'ascendance. La révolution a empêché des recherches que l'on faisait de cette pièce peu importante au fond, puisqu'on a les ascendants et descendants, sans interruption, depuis:

I. Jacques DE CRUGI, du lieu de Pène, diocèse et sénéchaussée de Cahors, en Querci, qui fut accordé en mariage, au mois de novembre de l'an 1502, avec noble Jacquette de Roset, sœur de Jeanne de Roset, et d'autre Jeanne, toutes trois filles de noble Jean de

Roset ou de Rouzet, de la paroisse de Saint-Cyprien de Fauroux. *Lo noble Jacques de Crugi*, (portent les articlee de ce mariage, écrit en langage gascon), *et la nobla Jacqueta de Rozet.... las noblas Johanna et autra Johanna de Rozet, fillas naturales et legitimas del noble Johan de Rozet, qui fou habitan de la parochia, de Sant Cipria de Ribera, deserva della diocesa et senescallia de Querci....* et ils ont encore les mêmes qualités dans l'acte juridique de la ratification qui fut faite de ces articles, le 3 dudit mois de novembre, par les parties contractantes, devant Jean Sauzon, lieutenant du bailli royal de Lauzerte, siégeant, suivant la coutume, et en présence d'un Jean de Roset, seigneur de Linolt et du repaire de Rozet. *Coram Johanne Sauso* (porte cet acte) *locum tenente bajuli Regii Lausertæ,. .. videlicet Johanna major, alia verò filia minor ratificarunt.... et idem Johannes Sauso prius signo crucis præposito, dicendo in nomine patris, etc. Ibidem supra scamnum more majorum.... inter nobilem Jacobum de Crugi, loci de Pena, diocesis et senescalliæ Caturcencis, et nobilem Jacobam de Roseta, filiam quondam nobilis Johannis de Roseto, aliàs lo perbost Parochiæ Sancti Cypriani de Faurosio....de auctoritate et consensu nobilium Hugonis de Galardo, domini loci de Brassaco et de Cuzolio, et Arnaudi de la Dugina, domini de la Dugina tutorum et administratorum bonorum et personarum filiorum dicti quondam nobilis Johannis de Roseto*. Jacques de Crugi eut de Jacquette de Roset, noble Armand de Crugi qui suit.

II. Armand DE CRUGI, sieur de Fauroux, juridiction de Lauzerte, en Querci, diocèse de Cahors, épousa, par accords faits sous seings-privés, le 5 juin 1532, demoiselle Françoise de Revel, fille du seigneur de Revel, en Agénois, et petite-fille d'une sœur du seigneur de Mereux. La ratification de ces accords est du même jour, et il est dit expressément qu'elle fut faite au château de Cézerac, juridiction de Tournon, diocèse et sénéchausée d'Agen, en présence de révérend père en Dieu, messire Ponce de Beinac, protonotaire du Saint-Siége, abbé de *Flaran*, et doyen de Moyrac; de noble Etienne de la Vaissière, seigneur de Montrond, et d'Arnaud de la Dugnie, seigneur de la Dugnie.

Armand DE CRUZI paraît, depuis son mariage, dans deux titres datés, l'un, du 5 mars 1534, l'autre du

6 juin 1564, mais qui ne sont rapportés que dans deux inventaires de productions, faits les 16 janvier et 10 février 1667, devant le sieur Lartigue, subdélégué de M. Pelot, intendant en Guienne; le dernier de ces deux titres lui donne même la qualité de « maréchal-des-logis de la compagnie d'ordonnance du seigneur de Terride, chevalier de l'ordre du Roi, » et véritablement il l'a aussi dans un titre original du 27 octobre 1587, titre dont il sera parlé ci-après, où il est nommé par erreur *Raimond de Crusi*, et qui porte qu'il avait épousé (apparemment en deuxièmes nôces) demoiselle Jeanne de Fauroux, et même que c'est de ce mariage qu'était né, entr'autres enfants:

III. Noble Grimont DE CRUSI, seigneur de Fauroux et de la Cardonne, dont le mariage avait été arrêté à Toulouse, le 9 février de l'an 1565, avec demoiselle Françoise de Gout-de-Marcillac, sœur de noble Jean de Gout, écuyer, seigneur de Marcillac, qui paraît, dans le contrat de ce mariage, avec un Jean de Montagu, seigneur de Villas, un Pierre d'Espaigne, qualifié monsieur, maître-lieutenant-principal du juge de Villelongue et de Château-Sarrazin, et un Antoine de Gout, qualifié noble seigneur de la Mothe; mais la ratification de ce mariage ne se fit que le 7 mars suivant, parce qu'Armand de Crusi, père de Grimont, (qui vivait encore au tems du premier acte, et y fit à son fils une donation de tous ses biens, meubles et immeubles, à la réserve de l'usufruit, sa vie durant, et du droit de légitime dû à ses autres enfants) mourut sur ces entrefaites. Ce dernier acte, auquel assista Antoine de Gout, qualifié protonotaire du Saint-Siége, seigneur de la Mothe et de Bardignes, fut insinué au siége de Lauzerte, le 21 mars 1583, et le 26 novembre de la même année, en celui de la juridiction de la ville de Pène d'Agénois.

Jean de Gout étant mort peu de tems après ces derniers actes, sa succession passa à Françoise de Gout, sa sœur, et par conséquent à Grimont de Crusi, son mari, qui, depuis ces époques, se trouve qualifié, tantôt, seigneur de Marcillac, tantôt, seigneur de Fauroux, et a quelquefois les deux qualités de Fauroux-Marcillac, Marcillac-Fauroux, jointes ensemble.

Suivant les titres énoncés, tant dans les inventaires

de productions que l'on a déjà cités, que dans une ordonnance rendue le 14 novembre 1668, par M. Bazin de Bezons, intendant en Languedoc, et un procès-verbal de Malte, en date du 28 avril 1701, il fut reçu au rang des nobles dans les états du pays de Querci, le 16 mars 1589, et employé, en cette qualité, dans la matricule des états de Guienne, produite par un extrait délivré à Montauban, le 9 octobre 1666. Le duc de Mayenne, qui s'était déclaré chef de la ligue, et avait pris le titre de lieutenant-général de l'état royal et couronne de France, lui donna, en cette qualité, le 20 octobre 1590, une commission pour mettre sur pied une compagnie d'infanterie, et il servit apparemment ce duc dans sa révolte; mais étant depuis rentré dans le devoir, et s'étant même particulièrement signalé par les services qu'il rendit à son légitime souverain et à la province, il fut délibéré, le 16 mars 1599, par les états dudit pays, sur le point d'être convoqués: « qu'attendu que » plusieurs seigneurs s'étaient rendus indignes d'y être » appelés, et qu'au contraire les sieurs de Clermont, » le baron de Brissac, le baron de Mondenard et le » seigneur de Marsilhac avoient montré leur zèle et » affection pour le service de Sa Majesté et de la pro» vince, ils seroient incorporés à la matricule et corps » desdits états ».

Grimont de Crugi fut encore pourvu, le 30 juillet 1614, du gouvernement de la ville de Moissac, et ce fut même, selon les propres termes des provisions, « à » la très-humble supplication des habitants de cette ville, » qui avoient reconnu sa fidélité, son expérience et sa » capacité »; mais il ne posséda pas long- tems ce gouvernement, étant mort peu d'années après, dans une extrême vieillesse. Il avait eu de son mariage huit enfants mâles, savoir:

1.° Antoine de Cruzy de Marcillac, seigneur de Marcillac et de Fauroux, qui paraît, avec son père, dans l'acte d'un aveu et dénombrement qu'ils donnèrent conjointement, le 8 octobre 1607, au maréchal de Thémines, (Pons de Lauzières, chevalier des ordres du Roi, sénéchal et gouverneur de Querci) des biens et possessions nobles, « qu'eux » et leurs prédécesseurs avaient tenus de toute

» ancienneté, dans la paroisse de Saint-Cyprien, » juridiction de Moncucq et des Vaux, en » Querci ».

Il paraît que cet Antoine de Cruzy ne se distingua pas moins dans le service, que n'avait fait son père; car le 21 octobre 1620, il obtint du roi Louis XIII, un brevet par lequel Sa Majesté déclarait, que, « mettant en considération ses » services et son mérite, elle le retenoit mestre-» de-camp appointé en son infanterie, et vouloit » qu'il fut passé et employé en cette qualité dans » son état de l'extraordinaire des guerres, et payé » de semblables appointements que les autres » mestres de camp entretenus »; mais on ne peut spécifier quels furent ses services, parce que l'on n'a eu sur lui d'autres titres que ceux qui se trouvent énoncés dans les inventaires de 1667, et dans l'ordonnance de M. de Bezons, à moins que ce ne soit lui que regarde une « commission » de capitaine d'une compagnie de cent hommes » de guerre de pied français, dans le régiment » de nouvelle levée de Rambures, donnée à Paris, » le 27 août 1616 ». Cette commission est simplement adressée *au sieur Marcillac*; mais comme Antoine de Cruzy avait (comme on le verra plus bas), un frère qui portait, de même que lui, le nom de Marcillac, on ne saurait prendre l'affirmative.

Suivant les inventaires de 1667, et l'ordonnance de M. de Bezons, Antoine de Cruzy, à la mort de son père, eut le gouvernement de la ville de Moissac, le 12 mars 1619; Henri de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon, pair et grand chambellan de France, lui en donna ses lettres d'attache, comme gouverneur de Guienne, et lorsque, sur ces lettres jointes aux provisions ou lettres-patentes de la cour, il voulut faire son entrée dans la ville, la communauté s'assembla, et il fut délibéré sur une députation qui devait être faite de vers lui : c'est ce que l'on apprend par un extrait de cette délibération, daté du 22 avril 1626. Depuis cette époque on

n'a plus rien de lui, on croit même qu'il n'avait pas été marié ;

2.° Noble Beraud (ou Bernard) de Cruzi ou Crugi, qui entra dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; il y fut reçu au grand prieuré de Toulouse, sur une enquête faite à Toulouse, le vingt-sept octobre 1587, devant les *chevaliers Martin Puylobier* et Jean de *Mars-Linières*, commissaires du même ordre, enquête dans laquelle noble Hercule des *Massas*, sieur de la Chapelle, lieutenant de la compagnie du seigneur de Vezé ; noble Pierre de *Serilhac*, seigneur de Saint-Léonard de Brissède ; noble Jacques de la *Barthe*, sieur de Valentine, de la maison de Giscaro, et noble monsieur maître François de *Pène*, dit de *Mairaval*, archiprêtre de Gardonné, chanoine de l'église collégiale de Saint-Etienne de Lescout et vicaire-général de l'abbaye de Saint-Pierre de Moissac, témoins requis d'office, *tous gens d'honneur, gentilshommes de noms, d'armes, incapables de trahir la vérité*, et reconnus pour tels par d'autres gentilshommes non moins distingués, avaient déposé et déclaré « qu'ils connaissoient » fort bien et Beraud de Crugy ou Crusy et ses » père et mère, noble Grimont de Crusi, sieur » de Fauroux, de Marcillac et de la Cardonne, » ancien lieutenant de la compagnie d'ordon- » nance du seigneur de Gouhas, et demoiselle » Françoise du Gout, sa femme, de la maison » de Marcillac; que le fils, qui étoit âgé de quinze » à seize ans, étoit né au lieu de Marcillac, et » avoit été baptisé en l'église de Saint-Cyprien, » diocèse de Cahors, sénéchaussée de Lauzerte, » dans les limites de la langue de Provence; que » le père étoit incontestablement gentilhomme » de nom et d'armes, de bonne et ancienne » extraction. » C'est dans cette même enquête, que Grimont de Crusi est dit fils de « feu » noble Raymond de Crusi, seigneur de Fau- » roux, maréchal-des-logis de la compagnie » d'ordonnance du seigneur de Terride, et de » demoiselle Jeanne de Fauroux, sa femme,

» aïeul et aïeule paternel et maternel de Beraud » de Crusi ; » et les déposants y attestent de plus que « les maisons de Fauroux , de Marcillac , de » Crusi et du Gout étoient toutes de bonne et » ancienne noblesse , faisant profession des armes, » allant , à leur tour , au ban et arrière-ban , et » tenant rang parmi la noblesse du pays de » Querci ; qu'ils connoissent , en particulier , » Françoise du Gout , pour *gentille femme de » nom et d'armes* , issue de la maison de Mar- » cillac , fille de noble Jean de Gout , seigneur » dudit lieu de Marcillac , et de demoiselle Ca- » therine d'Achier , dite d'Orgueilh ». Les titres que l'on vient de citer , sont les seuls où il soit parlé de Beraud de Crusi ;

3.° Jean de Crusi ou Crugi-Marcillac , l'aîné , qui embrassa l'état ecclésiastique, et même, suivant ce qui est exposé dans les deux inventaires de 1667 , fut prêtre , prieur de Castelmairan , prévôt et chanoine du chapitre de Moissac. Il paraît dans les deux titres originaux , le premier en date du 23 juillet 1634 , le deuxième du 19 novembre 1636 ; il est qualifié , dans l'un , chanoine et prieur de Castelmairan , dans l'autre , prieur de Sainte-Colombe. Le procès-verbal de Malte , du 28 avril 1701 , cite des lettres de docteur en l'université de Cahors , expédiées pour lui , le 17 de mai 1628 , où il est dit qu'il était nommé à l'évêché de Sarlat ; mais si ce fait est , ce ne put être que pendant les démêlés de Louis de Salignac , évêque de cette église , avec son métropolitain le cardinal de Sourdis , archevêque de Bordeaux ;

4.° Jean , dont l'article suit ;

5.° Bertrand , qui fonde la seconde branche , rapportée ci-après ;

6.° Pierre de Crugi-Marcillac , qui devint seigneur des terres de la Mothe, de Bardignes , au diocèse de Lectoure , de Balignac , par la substitution que fit en sa faveur Beraud de Goth , seigneur de la Mothe , de Bardignes , du Motet et de Balignac , mestre de camp du régiment de Guienne , de la maison de Goth ou Gouth (latin *de Guotto*) , maison ancienne et fort illustre, qui avait donné

Bertrand de Goth, évêque d'Agen, l'an 1289, puis de Langres en 1306, et par conséquent duc et pair de France; Beraud de Goth, archevêque de Lyon l'an 1290, cardinal évêque d'Albane l'an 1294, légat du Pape Boniface VIII, en France et en Angleterre, ès années 1296 et 1297; Bertrand de Goth, successivement chanoine de Saint-Martin de Tours, l'un des prévôts de cette église, chanoine sacristain, ou trésorier, de Bordeaux, chapelain du Pape Boniface VIII, évêque de Comminges en 1295, archevêque de Bordeaux en 1299, élu pape le 5 juin, veille de la Pentecôte, 1305, connu sous le nom de Clément V, et mort en 1314.

Beraud de Goth, ou Gouth, se voyant sans enfants et sur le point de partir de son château de la Mothe, pour aller rejoindre l'armée, fit, le 26 juin 1589 un testament par lequel il laissait « la jouissance de ses biens à sa femme, tant » qu'elle vivrait viduellement, et dans la suppo» sition qu'elle fût enceinte, instituait pour » héritier l'enfant qui naîtrait d'elle, en lui sub» stituant Pierre de Cruzy, puîné de la maison » de Marcillac, au défaut duquel il en appelait » d'autres; substituait de même jusqu'à la troi» sième génération, les enfants de ceux qui lui » succéderaient, en les chargeant *de prendre le* » *nom et les armes de Gouth*; faisait encore un » legs de cinq cents écus sol, à Bernard (ou » Beraud), son filleul, fils du capitaine de Mar» silhac (Grimont de Crugy), et donnait enfin » deux mille livres à Marguerite de Cruzy, sa » nièce, fille du sieur de Marcillac. » Pierre de Crugy lui appartenait constamment du chef de sa mère Françoise de Gout, dont les deux frères Jean et Antoine de Gout, nommés ci-dessus, paroissent, avec le père de Beraud, dans un titre du 13 juillet 1564, mais comme ils n'y ont aucune qualité qui indique la parenté, on ne peut dire ce que les enfants étaient les uns aux autres.

Quoi qu'il en soit Pierre de Cruzy, en exécution des dernières volontés de Beraud de Goth, joignit à son nom celui de Gout ou de Goth,

comme on le voit par un des titres de la famille même, en date du 12 janvier 1633, et où il est nommé Pierre de Gout de Cruzy de Marcillac, et qualifié *chevalier*, seigneur de la Motte-Bardignes; et n'ayant eu de Madelaine de Voisins-Montaut, sa femme, qu'une fille, nommée Charlotte de Cruzy, dite du Gout de Marcillac, qu'il maria, par contrat du 2 janvier 1625, avec Jean-François d'Esparbès-de-Lussan, seigneur de Carbonneau (de la branche de ce nom, aînée des vicomtes et marquis d'Aubeterre et des seigneurs de Jonsac), il lui fit une « donation de tous ses » biens, à la charge de faire porter à ses enfants » *le nom et les armes du Gout Marcillac, avec celui d'Esparbès* ; » c'est en effet ce qui fut exécuté par leur fils unique Silvestre d'Esparbès-de-Lussan-du-Gout , baron de la Motte-Bardignes, seigneur de Fals, successivement capitaine et gouverneur du comté d'Auvillars, et conseiller au parlement de Toulouse, l'an 1667, et il l'était encore en 1741 par son petit-fils Michel d'Esparbès-de-Lussan-du-Gout, baron de la Motte-Bardignes, dit le comte de Lussan.

L'inventaire du 16 janvier 1667, porte : « que » Pierre de Crugy avait eu, dans son tems, de » grands emplois, mais que toutes les commis-« sions qui pouvaient justifier ces faits, étaient » entre les mains du sieur de la Motte, son » petit-fils (Silvestre d'Esparbès-de-Lussan), « conseiller au parlement de Toulouse ». Comme il n'a été rien produit de plus pour l'article présent, tout ce que l'on a pu faire, c'est de rapporter cette note ;

7.° Charles, qui fonde la troisième branche rapportée en son rang ;

8.° Silvestre de Cruzy-Marcillac, qui s'étant attaché au cardinal de Richelieu, selon ce qui est allégué dans l'inventaire du 16 janvier 1667, suivit ce ministre au siége de la Rochelle, sur la fin de l'année 1627 et au commencement de 1628, et s'y rendit si recommandable, que le roi Louis XIII, par ses lettres du 26 mars 1628, lui donna, pour récompense, l'évêché de Mende, vacant par la

mort de Daniel de la Mothe du Plessis-Houdancourt, qui le lui avait déjà résigné. Il est ainsi parlé de lui dans l'ouvrage intitulé : *Gallia Christiana*, tom. 1, pag. 107 et 108. « Silvestre de » Cruzi de Marcillac, de l'illustre maison de » Marcillac, en Querci, fut, après bien des ser- » vices rendus au Roi et à l'état, nommé évêque » de Mende, en la place de Daniel de la Mothe » du Plessis-Houdancourt, mort pendant le siége » de la Rochelle...... Ce prélat n'eut pas plutôt » été sacré, qu'il donna des preuves d'une mer- » veilleuse exactitude à remplir ses devoirs, et » d'un beau zèle pour la foi catholique. En effet » il se montra toujours l'ennemi des hérétiques ; » il démolit, par ordre du Roi, les plans qu'ils » avaient dans le Gévaudan et sur les frontières » de ce pays, et voulant, même après la paix » que le Roi leur avait accordé, continuer la » guerre sainte déclarée à ces ennemis de l'église, » il leur envoya surtout, vers les Cévennes, des » prédicateurs choisis parmi les carmes déchaus- » sés, les capucins, les feuillants, et d'autres » religieux, qui ramenèrent à la foi un grand » nombre de ces rebelles ; et dans toutes ces » missions, c'était lui qui fournissait les fonds » nécessaires...... Il rétablit, dans les mêmes » Cévennes, l'exercice de la religion romaine, » qui y avait long-tems été interrompu et même » presqu'entièrement aboli, et retira des mains » des hérétiques, plusieurs biens ecclésiastiques » et des cimetières dont ils s'étaient emparés. » Il fit rebâtir plusieurs églises qui avaient été » détruites pendant la fureur des guerres civiles ; » il entreprit courageusement une visite géné- » rale de son diocèse, visite qui n'avait point » été faite depuis plus de deux cents ans et la » finit heureusement avec un zèle admirable...... » Il orna sa cathédrale de très-belles peintures » et de magnifiques tapisseries ; il fit réparer une » grande partie du palais épiscopal de Mende, » qui était entièrement ruiné ; il bâtit, à grands » frais, la maison épiscopale de Chanac ; fit » refaire, à ses propres dépens, le pont de Notre-

» Dame de Quezac; contribua, de ses soins, aux » réparations de deux autres ponts auprès de » Mende, et enfin, travailla, avec vigueur, à » rebâtir l'église collégiale de Notre-Dame de la » Curce, dans la ville de Marvejols, que les » novateurs avaient anciennement détruite, etc. »

Silvester de Crusi de Marcillac, ex nobili Marcillacorum familia apud Cadurcos natus, post multa regno et regi Ludovico XIII, præstita obsequia, epicopus Mimatensis nominatus fuit die 26 mensis martii anno Domini 1628, in locum Danielis de la Mothe du Plessis-Houdancourt (qui interierat in obsidione ruppelle die 5 ejusdem mensis) bullas obtinuit ab Urbano papa VIII datas Romæ anno 1628 pridie calend. augusti pontificatus ejus anno 5 quibus acceptis inauguratus fuit in ecclesia Albiensi die 21 mensis decembris eodem anno..... Diœcesim suam adiit circà finem anni 1629 ubi quàm plurima curæ pastoralis et præclari in tutandâ catholicâ religione ardoris argumenta dedit : nam acerrimum hæreticorum hostem semper se præbuit arcesque quas in comitatu Gabalitano et ejus finibus occupabant, de mandato Regis diruit. Ut inc œptum sacrum bellum ecclesiæ hostibus, etiam pace à rege ipsis concessâ persequerentur misit ad eos verbi præcones ex carmelites discalceatis, capucinis, fuliensibus et aliis religiosis familiis selectos maximè ad Cebennicorum montium incolas qui non paucos ex perduellibus ad fidem catholicam, perduxerunt ; episcopus autem sumptus ad has missiones necessarios, magnâ ex parte suppiditavit..... Divinum officium jam diu in prædictis Cebennis intermissum et penitus abonitum restituit permulta præmia bona ecclesiastica, nec non Cæmeteria quæ hœretici invaserant, de manibus ipsorum recuperavit : plures ecclesias inter furentes bellorum civilium motus dirutas reparari curavit visitationem generalem suœ diœcesis, quam à ducentis retro post annis factam fuisse nulla extabat memoria, constanter inchoavit, et summo studio feliciter absolvit.... Ecclesiam suam cathedralem tum picturis tum stromatibus , tum organis mirificè ornavit. Magnam partem palatii episcopalis in civitate Mimatensi solo æquatam restituit. Castrum episcopale

de Chanac magnis sumptibus instauravit: pontem propê oppidum B. Mariæ de Quæzaco ære proprio refecit; duo etiam alii pontes juxta Mimatem ejus curâ reparati sunt : et in reædificandâ ecclesiâ insignis collegiatæ B. Mariæ de Carcere urbis Marologii, jam diu à novatoribus destructâ, sedulo laboravit.

Ce prélat fit, dès le 20 juin de l'an 1639, un testament olographe par lequel il élut « sa » sépulture dans le chœur de l'église cathédrale » de Mende, au devant du grand autel ; déclara » qu'il voulait que le jour de son enterrement, » cent pauvres fussent habillés aux dépens de son » héritier; » le chargea « de marier deux filles » de leur parenté, les plus pauvres, et de leur » faire une constitution avantageuse; » fit un legs considérable « aux clergé particulier et uni- » versité des prêtres de son église, » et enfin, nomma, pour son héritier universel, « noble » Jean de Marcillac, son frère, à qui il substitua » noble Bertrand de Marcillac, son autre frère, » et au défaut de celui-ci, les enfants de Charles. » Cependant il ne mourut que quelques années après, car on a une donation qu'il fit le 24 octobre de l'an 1651, « à ses neveux et nièces, » nobles Silvestre du Breuil (ou du Breulh), » seigneur de Ferrières, maréchal de camp ès » armées du Roi ; M. Bertrand du Breulh lieu- » tenant de Roi de la citadelle de Perpignan ; » dame Charlotte du Gout, dame de la Mothe, » femme du seigneur de Lussan, seigneur de » Carbonneau ; noble Jean-Louis de Marcillac, » seigneur de Tillon, et dame Marie-Silvestre » de Crugi-Marcillac, femme d'Armand de » Durfort, seigneur, baron de Boissière, qu'elle » avait épousé par contrat du 19 juin 1545 (1) ».

(1) Il est parlé de cette alliance dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, tome V, page 729, et Marie-Silvestre de Crugi y est dite fille de François de Crugi de Marcillac, seigneur de Marcillac, et de Claude de Salignac, dame de Volué ; mais il y a apparemment une erreur dans le nom de

Dans les deux titres antérieurs à la donation de 1651 et datés, l'un du 29 octobre 1629, et l'autre du 20 juin 1839 (ce dernier est le testament rapporté ci-dessus), Silvestre de Crugi n'a, avec la qualité de conseiller du roi en ses conseils ordinaire, aux évêques du royaume, que celle d'évêque , seigneur de Mende, comte de Gévaudan, *comes Gabalitanus,* que prennent en particulier les prélats de cette église. Dans la donation de 1651, il est qualifié évêque, seigneur et gouverneur de Mende, comte de Gévaudan , conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé et en sa cour de parlement de Toulouse. Deux autres titres, l'un du 15 février 1651, l'autre du 30 mars suivant, lui donnèrent la qualité d'abbé commandataire de l'abbaye de Chatres, au diocèse de Saintes. *Beatæ Mariæ de Castris, diœcesis Santonensis.*

Le Gallia Christiana, place sa mort au 20 octobre 1659. *Lutetiœ* (lit-on dans cet ouvrage), *vitœ finem invenit* 20 *octobris anno* 1659 *appoplixiâ oppressus, œtatis* 88, *jacet que ibidem in ecclesiâ Augustinorum discalceatorum.*

IV. Jean de Cruzi de Marcillac, vicomte de Grèze, seigneur de Marcillac, de Saint-Béar et de la Cardonne, capitaine dans le régiment de Chapes, et ensuite dans celui de Neustaing, n'eut d'abord, comme cadet, d'autre bien que la petite terre ou fief de la Cardonne, mais devenu l'aîné et le chef de la famille, par la mort de ceux qui le précédaient dans l'ordre généalogique , il devint seigneur de la terre de Marcillac, dont tous ses frères joignaient également le nom à celui de Crugi. Bertrand de Cruzi, l'un de ses frères, s'étant démis, en sa faveur, d'une compagnie qu'il avait dans le régiment de Chapes, il obtint cette compagnie par commission du 30 mars 1629, et prêta le serment, le 7 décembre de la même année, entre les mains du commissaire

---

François, autrement il faudrait supposer un neuvième fils de Grimont de Crugi, ce qui ne s'accorde pas avec les papiers de la famille.

départi pour faire les montres et revues des gens de guerre, qui étaient dans l'île de Ré, où le régiment servait pour lors. Toutes ces commissions et toutes ces lettres sont rapportées par extraits, dans l'inventaire du 10 février 1667, et dans l'ordonnance de M. de Bezons.

C'est à ce Jean de Crugi ou Cruzi, que fut donnée, par sentence du 19 novembre 1636, la tutelle des enfants mineurs de Charles de Crugi, dont Bertrand de Crugi s'était fait décharger l'année précédente ; il fit en conséquence, quelques actes, les 22 octobre 1637 et le 5 novembre 1640 ; mais le 25 du même mois de l'année 1644, il fut obligé de nommer un procureur, qui agit pour lui dans la charge de tuteur « que son grand âge » ne lui permettait plus d'exercer; » c'est aussi lui que l'on a vu plus haut institué héritier universel de Silvestre de Crugi, évêque de Mende, sous le nom de Jean de Crugi de Marcillac, seigneur de Saint-Béar, vicomte de Grèze. Il mourut le 14 janvier 1651.

Suivant un contrat énoncé dans le procès verbal de Malte du 28 avril 1701, il avait été marié, dès le 28 janvier de l'an 1610, avec demoiselle Anne de Montret ou Montrec, fille de noble Arnaud de Montret, seigneur de Saint-Béar, et de demoiselle Jeanne de Charry, et c'est même, comme on le voit, par ce mariage, que la terre de Saint-Béar lui est venue. Leurs enfants furent :

1.° Charles, dont l'article suit ;

2.° Anne de Crugi Marcillac, qui épousa, le 9 septembre 1635, Anne-Guérin de Châteauneuf-de-Randon, baron de Tournel, colonel d'infanterie, de la maison de Châteauneuf-de-Randon, souche des maisons d'Apchier-de-Vabres et Joyeuse;

3°. Diane de Crugi-Marcillac, mariée, en premières noces, avec un Audouart de Falmon, seigneur de Sainte-Cécile, capitaine de cavalerie, et en secondes noces, par contrat passé au château de Saint-Béar, près de Moissac, le 5 juillet 1639, avec Jacques d'Apchier, III[e] du nom, vicomte de Vabres, grand-oncle de Jean-Philibert d'Apchier, comte de Vabres, baron des Deux-Chiens et de la Baume, connu sous le nom de comte de la Baume.

V. Charles DE CRUGI OU CRUSI DE GOUT DE MARCILLAC,

seigneur de Marcillac et de Saint-Béar, vicomte de Grèze, eut, le 20 juin de l'an 1653, une commission pour lever une compagnie de chevau-légers dans le régiment de Canillac; il est qualifié *haut et puissant* seigneur, dans un acte du 7 juillet 1653. Comme héritier de son père, le 29 novembre de l'an 1660, il fit ouvrir en l'audience de la cour ordinaire de Mende, le testament par lequel Silvestre de Crugi l'avait institué son héritier universel; il testa lui-même le troisième jour du mois de septembre de l'an 1666, et était mort le 7 du même mois laissant, de son mariage, accordé le 10 août 1650, avec demoiselle Louise le Mazuyer, sœur de Henri le Mazuyer, seigneur, vicomte d'Ambrières, baron de Villeneuve, de Fouillouse, etc., tous deux enfants de Gilles le Mazuyer, vivant conseiller du Roi en tous ses conseils, premier président au parlemeut de Toulouse, et de dame Françoise de Clary, cinq enfants qui furent :

1.° Silvestre de Crugi de Marcillac, qui suit;

2.° François de Crugi de Marcillac, prêtre, docteur de Sorbonne chanoine et théologal de Moissac, et prieur de Toulangeac, en Rouergue;

3.° Anne-Henriette de Crugi de Marcillac, mariée, par contrat du 14 octobre 1668, avec Jean d'Escairac, baron de Lauture, seigneur de Cazillac, fils de Mathurin d'Escairac, chevalier, baron de Lauture, capitaine au régiment de Lur-Saluces, et d'Hélie de Durfort de Goujonnac;

4.° Angélique de Crugi de Marcillac, laquelle épousa par contrat du 18 juillet 1678, avec Jean-François de la Broue, capitaine de cavalerie, gouverneur de Moissac, lieutenant des maréchaux de France et juge du point d'honneur en Querci, mort le 4 novembre 1724;

5.° Marie de Crugi de Marcillac, mariée le 16 août avec Louis de Bonnefons, baron de Presques.

VI. Silvestre DE CRUGI DE MARCILLAC, dit le comte *de Marcillac*, seigneur de Marcillac, de Saint-Béar, de Servelettes et de Savignac, vicomte de Grèze, commissaire de la noblesse dans l'élection de Villefranche, ayant été assigné quelque tems après la mort de son père, à la requête du traitant, devant le sieur de Lartigue, seigneur de Cahuzac, lieutenant particulier au siége pré-

sidial de Condom ; commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne, « représenta qu'on l'avait fait » assigner à tort, qu'il était notoire dans toute la » province et même dans le royaume, qu'il descen- » dait d'une maison illustre, qu'il suffisait d'examiner » les commissions et les autres belles marques de no- » blesse que ses devanciers avaient reçues du Roi, pour » voir que la qualité de noble ne pouvait lui être contes- » tée, puisqu'elle se trouvait acquise par sesdits dévan- » ciers au moyen des armes et des autres vertus dont » ils avaient fait profession, qu'on ne pouvait justifier » qu'aucun descendant de ses auteurs eût jamais dé- » rogé à ces vertus ; ainsi, au contraire, il était justifié » par leurs commissions, que dans toutes les occasions, » ils avaient eu de l'emploi pour le service de Sa Majesté, » ce qui était une marque infaillible de noblesse ; ..... que » véritablement il n'avait jamais servi dans les armées, » parce que son bas âge l'avait, jusques là, privé de » cet honneur et de cet avantage ; mais qu'il avait » bonne volonté de le faire, lorsqu'il plairait à Sa » Majesté de l'honorer de quelqu'emploi ou comman- » dement pour son service ».

Il appuya, en même tems, cet exposé de tous les titres qui pouvaient l'établir incontestablement, il lui fut donné acte de cette représentation, à Montauban, le 10 février 1667, et non content encore de ce témoignage rendu à sa qualité , il en poursuivit une décision pleine et entière, devant M. Bazin de Bezons intendant en Languedoc, qui par un jugement souverain en dernier ressort, prononcé à Montpellier, le 12 novembre 1668, déclara l'impétrant *noble et issu de noble race et lignée*, « ordonna que lui et sa postérité née et » à naître en légitime mariage, jouiraient des priviléges » de noblesse, tant et si longuement qu'ils vivraient » noblement, et ne feraient acte dérogeant à la noblesse, » qu'à cet effet, il serait mis et inscrit par nom, sur- » noms, armes et lieu de la demeure, dans le catalogue » des véritables nobles, » enfin le déchargea, conjoin- » tement, avec Louise le Mazuyer, sa mère, des assi- » gnations qui lui avaient été données, et fit défense » au commis du traitant de leur faire aucun trouble, » pour raison de ce. » C'est cette ordonnance qui a été citée plus haut.

Silvestre de Crugi, épousa, par contrat passé au lieu de Saint-Cyprien, en Querci, le 2 juillet 1673, demoiselle Marie-Anne de Bénavent, fille d'Antoine Thibault de Bénavent, seigneur de Savignac, baron de Mels, et de dame Marie-Madelaine de Guasquet. Il eut de ce mariage six enfants, dont on va parler :

1.° Henri-Madelaine de Crugi de Marcillac, dit le comte de Marcillac, qui servit d'abord en 1673, en qualité de cornette dans un régiment de cuirassiers, dont il fut fait capitaine, en 1695; fut nommé, le 18 janvier 1703, exempt des gardes du corps du Roi, et le 27 février 1705, mestre-de-camp et premier capitaine du régiment de cavalerie, dont était pourvu M. le comte de Ruffoy; il reçut, la même année, devant Chivas, à la tête de son régiment, quatorze coups de sabre, dont un lui coupa quatre doigts de la main gauche; obtint, l'année suivante, une pension de 1,500 livres; fut nommé brigadier des armées du Roi, le 29 janvier 1709, et le Roi régnant lui accorda une pension de 2,000 livres sur l'abbaye de Saint-Ouen, le 21 janvier 1716; il était alors chevalier des ordres de Notre-Dame de Mont Carmel, et de Saint-Lazare de Jérusalem; fut fait maréchal de camp, le premier février 1719, et étant passé au service d'Espagne, Sa Majesté le fit lieutenant-général de ses armées, le 10 juillet 1721; il se trouva, en cette qualité, en 1732, à l'affaire d'Oran, en Afrique, et donna, en cette occasion, des preuves signalées de sa valeur : les Maures étant venus attaquer l'aile gauche, qui se trouvait séparée du reste de l'armée, par la montagne, il les repoussa avec tant de vivacité, qu'ils furent obligés d'abandonner Oran. Le cardinal Fleury, ministre d'état, lui écrivit à ce sujet, le 11 janvier 1733: *j'ai appris avec plaisir la conduite que vous avez tenue dans l'expédition d'Afrique, et combien vous avez fait honneur à la nation, je ne puis trop vous en louer.* Ce ministre lui écrivit encore, le 24 novembre suivant, pour lui témoigner combien il était aise d'apprendre que Sa Majesté Catholique lui avait confié la conduite et le commandement de sa

cavalerie, pendant son passage en France. Il commandait en second l'armée chargée de placer dom Carlos sur le trône de Naples. Il prit Messine, dont il fut nommé gouverneur, le 14 novembre 1737. Il s'empara de Baya, Pizzighitone, et se trouva en sa qualité de commandant en second, à l'affaire du Bitonto. Capitaine-général et vice-roi de la côte et du royaume de Grenade; le 3 décembre suivant, le Roi lui accorda des provisions pour jouir des honneurs de grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont il était déjà chevalier, et ce, *par estime particulière pour sa personne*. Le 7 juillet de l'année suivante, le roi des deux Siciles, l'admit dans une promotion qu'il fit des chevaliers de l'ordre de Saint-Janvier. Il fut envoyé ambassadeur extraordinaire près de Sa Majesté très-chrétienne. Il mourut à Madrid, l'an 1739;

2.° François de Crugi de Marcillac, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et page du grand-maître, en 1689; fut fait sous-lieutenant dans le régiment royal des cuirassiers, en 1695; capitaine de cavalerie, en 1704, et major du régiment d'Esclainvilliers, cavalerie, en 1719. Il obtint une commission, le 2 août de l'année suivante, pour tenir rang de mestre-de-camp dans ce régiment et dans les troupes de cavalerie du Roi; depuis il fut fait lieutenant-colonel de ce même régiment; fut pourvu, en 1737, de la commanderie de Compt, et mourut en 1742, à Villefranche, en Rouergue;

3.° Henri-Gabriel de Crugi de Marcillac; qui fut successivement cornette dans le régiment de cavalerie de son frère aîné, en 1706; lieutenant, en 1707; capitaine dans le même régiment, en 1710; colonel du régiment de Barulanne, cavalerie au service d'Espagne, en 1733, et mourut au mois de janvier 1756, étant gouverneur de Saint-Sébastien;

4.° Jean-Armand de Crugi de Marcillac, qui suit;

5.° Charles-Philippe de Cruzy Marcillac, né dans la paroisse de Savignac, au diocèse de Rodez, le 2 juillet 1689, reçu successivement page de

Son Eminence monseigneur le grand-maître de Malte, suivant sa lettre du 24 novembre 1695; puis chevalier de justice du même ordre, dans la vénérable langue de Provence, après une enquête faite à Toulouse, le 28 avril de l'année 1701, devant les commissaires de l'ordre, Laurent de Villeneuve-Maurens, commandeur de Saint-Félix, et Jean-Augustin de Grille, et dans laquelle six témoins, *tous gens d'honneur et d'ancienne extraction noble*; savoir, Emanuel de Crussol-d'Uzès, marquis de Montsalès; Jean-Baptiste de la Vallète-Cornusson, marquis de Montels; Antoine de Gontaut, comte de Cabrerès; Claude-Antoine de Morel, marquis de Montarnal; François de la Roche-Cazillac, marquis de Fontenille, et Claude de Persin, marquis de Montgaillard, déposèrent que « Charles-Philippe de Cruzy, » était sorti du légitime mariage de Silvestre » de Cruzy, avec Marie-Anne de Bénavent, » et né dans la paroisse de Savignac, en » (Rouergue), sur les limites de la vénérable langue de Provence; qu'ils avaient connu Charles » de Cruzy, son aïeul, et dame Louise le » Mazuyer, son aïeule; qu'ils avaient toujours » vécu noblement, et avaient été appelés aux » assemblées des nobles; qu'ils n'avaient point » vu les bisaïeuls, Jean de Cruzy et demoiselle » Anne de Montret, ni messire Gilles le Mazuyer, premier président au parlement de » Toulouse, et dame Françoise de Clary, mais » qu'ils avaient ouï dire, qu'ils étaient tous » nobles, descendant légitimement des maisons » de Cruzy, de Montret, de Mazuyer et de » Clary; que de même dans la ligne maternelle, » Antoine Thibault de Bénavent, et Marie-Madelaine de Guasquet étaient nobles, et » avaient tenu un rang illustre parmi la noblesse; » qu'ils n'avaient point connu François de Bénavent, ni Gabrielle de Vichi (père et mère » de Thibault de Bénavent), ni Jacques de » Guasquet, mais que selon qu'ils avaient ouï » dire, ils étaient tous également de bonne » famille, et descendant en droite ligne des

» maisons de Bénavent, de Vichi, Guasquet » et de Saint-Martial ».

Il fut cornette dans le régiment de Marcillac, cavalerie, en 1705; lieutenant de la mestre-de-camp de ce régiment, en 1706; capitaine en 1707; lieutenant-colonel de ce même régiment, en 1735; et brigadier des armées du Roi, en 1745; il a été pourvu en 1747, de la commanderie de Boudrac, et en 1759, de celle d'Urban, en Querci;

6.° Félicie de Cruzy de Marcillac, religieuse de l'ordre de Malte, en Querci.

VII. Jean-Armand DE CRUGI DE MARCILLAC, dit *le comte de Marcillac*, baron de Mels, seigneur de Marcillac, de Savignac, de Colombes, de la Barthe, nommé successivement cornette dans le régiment de cavalerie de Marcillac, en 1705; capitaine dans le même régiment, la même année; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1723; épousa, par contrat du 22 novembre 1736, demoiselle Elisabeth de Corn-d'Ampare, fille d'Armand-Louis de Corn, qualifié marquis d'Ampare, seigneur de Lieucamp, de la Chapelle, de Saint-Gerard, etc., lieutenant des maréchaux de France, juge du point d'honneur en la province du Rouergue, et de demoiselle Anne-Françoise de Bar; de cette alliance, qui procure à Messieurs de Marcillac, l'avantage d'appartenir à la maison de la Rochefoucauld, sont issus:

1.° Dominique-François-Louis, dont l'article suivra;

2.° Félicité de Cruzy de Marcillac, religieuse au couvent de Sainte-Claire, a Villefranche, en Rouergue;

3.° Marie-Louise de Cruzy de Marcillac, mariée le 5 février 1758, à Gabriel-Louis-Léonard, comte de Tansillac, baron de Felzins, vicomte de Sedières, seigneur de Betus;

4.° N.... de Cruzy de Marcillac, mariée à monsieur d'Arche;

5.° N.... de Cruzy, de Marcillac, morte.

VIII. Dominique-François Louis DE CRUZY, comte DE MARCILLAC né le 3 septembre 1742; reçu page

du Roi, en sa grande écurie, en 1758; mort en 1813; fut vice-président de la noblesse du Rouergue, en 1789, et était membre de l'assemblée provinciale de la haute-Guienne, dans l'ordre de la noblesse; il a émigré en Espagne, en 1792; il avait épousé Marguerite-Françoise la Queuille. De ce mariage sont nés :

1.° Pierre Louis-Alexandre, dont l'article viendra;

2.° Une fille, morte en bas âge;

3.° Marie-Madelaine-Armand de Cruzy de Marcillac, reçu, de minorité, dans l'ordre de Malte, en 1773; sous-lieutenant au régiment de Noailles, dragons, en 1789, émigré en 1792; a fait les campagnes de l'armée de Condé, depuis 1792, jusqu'en 1794, qu'il passa au service d'Espagne, où il fut lieutenant de cavalerie; il est capitaine de gendarmerie à Rodez, département de l'Aveyron, en 1816; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

IX. Pierre-Louis-Alexandre de Cruzy, marquis de Marcillac, né le 9 février 1769, au château de Vauban, département de Saône-et-Loire, cadet gentilhomme à l'école royale et militaire de Paris, le 15 avril 1783; sous-lieutenant au régiment-Royal Picardie, cavalerie, le 14 septembre 1784; capitaine au même régiment, le 6 avril 1788; chevalier honoraire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, le 24 octobre 1794; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 22 septembre 1796; colonel de cavalerie, le premier janvier 1797; président du premier conseil de guerre permanent, séant à Paris, le 26 janvier 1816; chevalier de l'ordre noble du Phénix d'Hohenlohe, le 25 septembre 1816; fut envoyé, en 1792, en Hollande, par les princes français, alors à Coblentz, pour négocier un emprunt de deux millions; tous les biens de la famille de sa mère furent engagés pour le cautionnement de cet emprunt, et fit porter en diminution des intérêts de la somme empruntée, le pot-de-vin d'usage, que les banquiers lui offrirent pour la négociation. Leurs Altesses Royales daignèrent lui témoigner leur satisfaction de ce désintéressement; il partagea les travaux qui étaient confiés à monsieur la Queuille, son oncle, pendant le tems

qu'il fût ministre des princes émigrés, près l'archiduchesse des Pays-Bas à Bruxelles. Il eut la mission d'aller complimenter le général comte de Beaulieu, de la part de Son Altesse Royale monseigneur le comte d'Artois, pour la première victoire qu'il remporta sur les troupes républicaines. Dans le mois de juin 1792, Sa Majesté Louis XVI, forma le projet de faire sortir de France le Dauphin. Le marquis de la Queuille était chargé par le Roi de cette émigration ; il ne devait emmener avec lui qu'une personne, qui devait être agréée par Sa Majesté, elle daigna accepter monsieur de Marcillac, sur la proposition de son oncle ; le projet n'eut pas son exécution, par suite des contre-ordres donnés, par le Roi lui-même. Il fit les campagnes de 1792, en qualité d'aide-de-camp de M. de la Queuille, adjudant-général de Son Altesse Royale monseigneur le comte d'Artois, commandant la coalition de la noblesse d'Auvergne ; la campagne d'hiver de 1792 à 1793, à l'armée du prince Cobourg, qu'il quitta après la prise de Valenciennes, pour aller en Espagne, où il était appelé pour commander une compagnie de cavalerie, dans la légion que formait le marquis de Saint-Simon. Il fut employé à l'état-major du général en chef, don Centura-Caro, et auprès de sa personne. A la paix d'Espagne avec la France, il fut envoyé en Angleterre, par la cour de Madrid, pour des combinaisons royales dans l'intérieur de la France; et en 1797, sa mission particulière fut de dégager les partis royalistes de l'ouest, de l'influence du cabinet de Saint-James, en les mettant sous l'influence de l'Espagne. En abordant la côte d'Angleterre, le 7 janvier 1797, il fit naufrage, et ne fut rappelé à la vie que par les secours que l'on donne aux noyés; en 1799, il fit la campagne du maréchal Souvarow, attendant l'entrée en France de son armée, pour aller prendre le commandement de l'organisation royale dans la province de Rouergue; en 1800, il se rendit en Rouergue, pour l'exécution des ordres qu'il avait reçus à ce sujet; fit la même année un voyage à Londres, pour rendre compte de ses opérations à Son Altesse Royale Monsieur ; en 1812, il fut nommé sous-préfet de Villefranche en Rouergue. Lors du mouvement royaliste en cette province, en février 1814, le comité royal lui proposa le comman-

dement des troupes ou l'administration civile; il accepta la préfecture. Des contre-ordres arrivés au moment de l'exécution de ce plan, en ajournèrent le développement. Le 13 avril, il fut le premier à faire reconnaître le gouvernement légitime, dans l'arrondissement de Villefranche, qui donna l'impulsion à toute la province. Le 19 avril, il fit arrêter un convoi de ravitaillement qui traversait son arrondissement pour gagner l'armée du maréchal Soult, alors en position devant Toulouse, et dont l'adhésion au gouvernement légitime, n'était pas connue à Villefranche. Il envoya ce convoi à l'armée de lord Wellington, qui comptait dans ses rangs son Altesse Royale monseigneur le duc d'Angoulême; cet acte fut considéré comme vigoureux, trois mille hommes de l'armée du maréchal Soult, occupant alors le susdit arrondissement; en 1815, à l'époque de l'invasion de Napoléon Bonaparte, il sépara son arrondissement du chef-lieu du département, qui avait reconnu l'usurpateur: le 16 mars, il fut nommé commissaire du Roi, administrateur supérieur et commandant en chef les forces destinées à rappeler le Rouergue à l'obéissance au Roi. Il avait un lieutenant-général sous ses ordres; il fut le dernier, dans cette partie du midi, à se soumettre à l'usurpateur; il y fut contraint le 6 avril. Bordeaux était pris du 2, Toulouse du 3, et Montauban du 5. Le maréchal Suchet lieutenant général de Napoléon dans le midi, commissionna le général Waldec Boudinhon pour se saisir de sa personne, et le conduire à Paris, il dut fuir la persécution. Le 2 juin, il fut nommé préfet du département de l'Aveyron, par Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Angoulême. Le 25 juin, les habitants de Villefranche arborèrent de nouveau le drapeau blanc; et lorsque le 12 juillet il revint de Villefranche pour prendre l'administration du département, la garde nationale fut au devant de lui, et la ville fut illuminée; il a écrit le nouveau voyage en Espagne, imprimé en 1805; les aperçus sur la Biscaye et les Asturies, en 1807; et l'histoire de la guerre entre la France et l'Espagne, pendant les années de la Révolution française 1793, 1794 et 1795, imprimée en 1808. Il épousa en 1808, Anne-Olympe-Roseline Huet de Froberville, dont il eut:

1.° Claudine-Asterye-Françoise-Aglaé de Cruzy de Marcillac, née à Villefranche, en Rouergue, le 30 janvier 1809 :

2.° Iphigénie-Clotilde de Cruzy de Marcillac, née en juillet 1815, à Villefranche en Rouergue.

DEUXIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Sauveterre.

IV. Bertrand de Crugi de Marcillac, seigneur de Rouzies (cinquième fils de Grimont de Cruzy, et de Françoise du Gout), émancipé par ses père et mère, le 8 mars 1601 (émancipation qui fut autorisée le 29 du même mois, devant le sénéchal de Lauzerte) ; obtint, le 6 janvier de l'an 1612, une commission de capitaine entretenu dans les armées du Roi Louis XIII, et ses services ayant été agréés, le même entretenement lui fut continué dans le régiment de Rambures ; par de secondes lettres, en date du 10 octobre 1614, il quitta depuis ce régiment pour entrer dans celui du duc d'Epernon ; et ce même, l'ayant député pour aller « avec les troupes qui lui furent baillées sous » son commandement, démolir les fortifications de » Meausac et de Moutalsat, et rétablir les ecclésias- » tiques et les catholiques dans quelques villes nouvel- » lement reprises sur les huguenots ». Au retour de cette expédition, le Roi, par un arrêt de son conseil, du 26 mars 1624, lui fit don d'une somme de cinq mille livres, pour dédommagement ; il eut encore une compagnie d'infanterie dans le régiment de Chapes, dont il se démit en 1629, à cause de sa vieillesse.

Tout ce détail, n'est à la vérité, tiré que des deux inventaires de 1667, mais on n'a pas moins cru devoir le rapporter ici, étant d'ailleurs conforme à ce qui se trouve de lui dans les titres originaux; une sentence du 23 avril 1635, par laquelle il se fit décharger de la tutelle des enfants de Charles de Crugi, son frère, qui lui avait été donnée, le 12 janvier 1633, tant en considération « de son âge, qui était de près de » soixante-dix ans, qu'à cause de ses infirmités, causées » par les grandes blessures qu'il avait reçues au service

» du Roi, qu'à cause de l'éloignement de son domicile, » qui était distant de cinquante lieues des biens des » mineurs ». Ces biens étaient situés dans le ressort de la sénéchaussée de Bourg-Charente, dans l'Angoumois; pour lui, il demeurait au diocèse de Montauban, sous la sénéchaussée de Toulouse.

Il est dit qu'il fut marié deux fois; en effet, on voit d'un côté, qu'il ne fut accordé que le vingt-trois juillet de l'an 1634, avec demoiselle Catherine de Gout, fille émancipée, de noble Flotard de Gout, seigneur de Barthes, et de demoiselle Jeanne de Charry; de l'autre côté, il est dit, dans l'inventaire du 10 février 1667, qu'au lieu du titre de seigneur de Rouzies, qu'il avait d'abord porté, il prit la qualité de baron de Sauveterre, ensuite de son mariage avec la dame héritière de cette terre, et réellement on lui voit cette qualité, non-seulement dans les actes postérieurs au contrat de mariage de 1634, tels que la sentence du 23 avril 1635, et le testament de l'évêque de Mende; mais dans ce contrat même, où il est aussi qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et qui plus est, dans l'arrêt du conseil, du 26 mars 1624, d'où l'on conclut, que la dame de Sauveterre et Catherine de Gout, sont deux personnes différentes; cependant, il est aussi constant qu'à sa mort, la terre de Sauveterre passa au fils qu'il avait eu de Catherine de Gout: c'était:

V. Noble messire Silvestre DE CRUGI-MARCILLAC, seigneur, baron de Sauveterre et d'Escatalens, qui épousa, par contrat du 28 novembre 1664, demoiselle Jeanne-Germaine de Durfort de Leobard, fille de haut et puissant seigneur messire Charles de Durfort, chevalier, seigneur, baron de Leobard en Querci, de la Fontade, de Barbuzon, de Cornac, de Trièle, etc., et de dame Marguerite d'Ebrard de Saint-Sulpice, de la branche du Vigan; ce Charles de Durfort, baron de Leobard, que l'histoire des grands officiers de la couronne, nomme Jacques de Durfort, était cousin issu de germain du père d'Armand de Durfort, baron de Boissières, dont il a été parlé plus haut, et il y a apparence que cette première alliance fut ce qui donna lieu à la seconde, qui se conclut, même

en présence de Marie-Silvestre de Crugi, de dame Claude Salanhac, sa mère, et d'une dame Jeanne de Crugi-Marcillac, dame de Loubejat; la ratification s'en fit le 30 du même mois de novembre, au château de Leobard, par Marguerite d'Ebrard.

C'est à la requête de Silvestre de Crugi, que fut fait l'inventaire du 16 janvier 1667, assigné, ainsi que son cousin, devant le sieur de Lartigue, il représenta comme lui « qu'il n'y avait rien à redire à sa noblesse.....
» puisqu'il justifiait clairement sa nobilité et celle de
» ses ancêtres, avec les filiations depuis 164 ans; que
» quant aux services et emplois, tant de son père que de
» ses aïeuls et devanciers, il ne s'en pouvait pas trouver
» de plus beaux, ni de plus honorables; les uns et
» les autres ayant consumé leurs années au service de
» Sa Majesté, et ainsi, conservé dignement leur qualité
» de nobles; que pour lui, il était à remarquer
» qu'il avait été laissé en bas âge par noble Bertrand
» de Crugi son père, puisqu'il n'était encore âgé que de
» vingt-sept à vingt-huit ans, que depuis le tems
» qu'il pouvait être en état de porter les armes et
» avoir de l'emploi, la paix avait été faite, et quantité
» d'officiers qui avaient été employés, avaient été
» réformés; que ce n'était pas qu'un homme de sa
» naissance n'eût fait les exercices nécessaires pour se
» rendre utile, principalement dans l'art militaire, qu'il
» protestait d'embrasser vigoureusement, lorsqu'il plaî-
» rait à Sa Majesté de l'honorer de quelqu'emploi
» convenable »

Il justifia effectivement et de son extraction et des services de ses pères, par une production exacte de la plus grande partie des titres qui ont été représentés de nouveau, pour l'article présent, ou énoncés ci-dessus; et en conséquence de cette production, le sieur de Lartigue lui en donna acte, le 16 janvier 1667; depuis cette époque, on n'a rien trouvé dans les titres qui le concernât, mais on sait que sa postérité subsiste encore actuellement dans le Querci : on en fera une mention plus particulière, lorsqu'on sera instruit de ce qui la regarde.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Thillou.

IV. Charles DE CRUGY ou CRUZY-MARCILLAC, écuyer, seigneur de Thillou, juridiction de Bourg-Charente, ressort d'Angoumois, septième fils de Grimont de Crugi, se distingua encore plus qu'aucun de ses frères dans la profession des armes, quoique ceux-ci paraissent y avoir mérité de grands éloges; la plus ancienne commission qui reste de lui, c'en est une de capitaine d'une compagnie d'augmentation de cent hommes de guerre à pied français, dans le régiment du sieur de Balagny, et à la vérité, elle n'est datée que du 26 février 1610; mais comme elle est adressée au capitaine Marcillac, on juge de là, que ce n'était point son premier emploi.

Il commandait une compagnie de cinquante hommes de guerre à pied français, le 15 juin, de l'an 1613, jour auquel il lui fut donné une commission pour augmenter cette compagnie de cent soldats, et dès le 10 décembre 1614, il en était premier capitaine, quand le Roi lui fit don d'une somme de 900 livres « d'appointements extraordinaires, en considération » des bons et agréables services qu'il avait rendus à » Sa Majesté dans cette place, et notamment pour » avoir conduit et exploité le régiment, en l'absence » du sieur de Rambures, par-tout où besoin avait » été, etc. »

Il paraît qu'il était aussi en même tems attaché au duc d'Epernon, (Jean-Louis Nogaret de la Valette), colonel-général de l'infanterie de France, gouverneur de Guienne; deux titres, l'un du 12 décembre 1616, l'autre, du 13 janvier 1621, lui donnent expressément la qualité de capitaine des gardes de monseigneur le duc d'Epernon; il le suivit apparemment dans le pays de Saintonge et d'Aunis, où il commandait l'armée que le Roi avait envoyée dans ces provinces, contre les huguenots révoltés; et c'est aussi sans doute à cette occasion, que le même duc lui donna, par lettres datées du bourg de la Jarrie, en Aunis, le 20 août 1621, la jouissance et l'usufruit des biens d'un parti-

culier, nommé Charles Martin, qui était alors dans la ville de la Rochelle, et avait été déclaré criminel de lèse-majesté.

Un capitaine du régiment de Piémont, nommé Blagneu, ayant par sa mort laissé vacante une compagnie de gens de guerre de pied français, cette compagnie fut conférée à Charles de Crugi, par commission donnée à Châtelard, en Augoumois, le 6 mai 1622; le duc d'Epernon, comme colonel-général de France, lui en donna le lendemain ses lettres d'attache, qui sont datées du camp de Royan, que le Roi Louis XIII assiégeait, et le 23 juin de l'an 1627, il eut une commission « pour lever, le plus diligemment qu'il » pourrait, le nombre de soixante-cinq hommes....... » et les joindre aux trente-cinq qui composaient sa » compagnie, afin d'en former une de cent hommes »; mais il ne resta pas long-tems dans le régiment après cette commission, car Louis de Caillebot seigneur de la Salle, capitaine dans le régiment des Gardes-Françaises (grand-oncle du feu marquis de la Salle, maître de la garde-robe, et mort en 1728, chevalier des ordres du Roi), s'étant démis en sa faveur, et sous le bon plaisir de Sa Majesté, le 30 décembre 1627, il fut incontinent après mis en possession de cette compagnie, comme on le voit par un acte du 31 août 1628, où, avec la qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, il prend celle de capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de ses Gardes, et l'on en a une preuve encore plus positive dans un brevet de mestre-de-camp appointé, d'infanterie, qui lui fut donné le 10 octobre suivant.

Quant aux services qu'il rendit dans ces différents emplois, on les apprend par les titres mêmes qui en annoncent les récompenses; il était au camp de Saintes, le 3 juin 1622, lorsque le comte de Soissons, (Louis de Bourbon), grand-maître de France, qui venait de succéder au duc d'Epernon, dans le commandement de l'armée que le Roi avait dans les provinces de Saintonge, d'Aunis, de Poitou et de Brouage « mettant en considération les bons et agréables » services qu'il rendait tous les jours à Sa Majesté près » d'elle..... et pour lui donner le moyen de les » continuer » ajouta, en vertu de son pouvoir, à la

donation que le duc d'Epernon lui avait déjà faite des biens de Charles Martin, celle « des meubles et » immeubles de plusieurs autres particuliers qui » s'étaient aussi retirés dans la ville de la Rochelle, » et quelques autres villes rebelles à Sa Majesté, » lesquels servaient et favorisaient leur rébellion, au » moyen de quoi tous ces biens étaient acquis et » confisqués au domaine ».

Durant le siége de la Rochelle, il se trouva continuellement au camp qui était devant cette ville, d'où le Roi par son brevet du 28 décembre 1627, et ses lettres-patentes du 10 juillet 1628, lui confirma la donation qui lui avait été faite par le comte de Soissons; c'est encore de là, qu'est daté un arrêt qu'il obtint pour l'exécution de ces lettres-patentes, le 23 du même mois de juillet, ainsi que la démission de Louis de Caillebot, seigneur de la Salle, et le brevet de mestre-de-camp; il avait déjà été pourvu dès le 12 décembre 1624, de la charge de capitaine du château de Châteauneuf, en Angoumois, mais il ne survécut pas beaucoup à tous ces honneurs. Une sentence du 23 juillet 1629 porte qu'il était décédé environ sept semaines auparavant.

Il avait été accordé, par contrat passé à Cognac, le 12 decembre 1616, du consentement du seigneur duc d'Epernon, avec demoiselle Jacquette Vinsonneau, sœur aînée d'une Marie Vinsonneau, qui épousa depuis un René de la Tour, qualifié dans deux titres des 15 janvier 1621 et 19 novembre 1636, haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Saint-Fort, en Angoumois, et de la Ferrière, en Périgord, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (apparemment de la maison de la Tour en Périgord), et l'une et l'autre, fille de Jean Vinsonneau, écuyer, seigneur de la Peireuse et de Thillou, près de Cognac, et de demoiselle Jeanne de Geoffrion, qui par le contrat de ce mariage, institua sa fille son héritière universelle; et par un acte du 13 janvier 1621, mit son gendre en possession de la terre de Thillou, et de tous ses autres biens, à l'exception des fiefs, maisons nobles et seigneuries de Soulanson, de Bouthiers, etc., dont elle se réservait la jouissance.

A la mort de Charles de Crugi, Jacquette de Vinson-

neau, sa veuve, obtint, le 26 octobre 1629, une sentence du sénéchal de la terre de Bourg-Charente, qui la créait tutrice et curatrice des enfants nés de leur mariage, et lui donnait la garde noble et administration tant de leurs personnes que de leurs biens, mais ayant pris depuis une deuxième alliance avec haut et puissant seigneur, messire Adam de Châteauneuf-de-Randon, chevalier, seigneur de Sainte-Hélène, de Thillou, de Tignon et Vircillac (frère puîné d'Anne Guérin de Châteauneuf, mentionnée ci-dessus), elle se fit décharger de cette administration, par sentence du même juge, le 12 janvier 1633, et la charge en fut successivement donnée, comme on l'a vu plus haut, à ses beaux-frères, Bertrand et Jean de Crugi: les enfants dont il s'agit étaient :

1.° Jean-Louis de Crugi de Marcillac, qui suit;

2.° Jean-Jacques de Crugi de Marcillac, nommé avec son frère aîné, dans l'acte d'un accord que celui-ci fit au nom de l'un et de l'autre, le 15 janvier 1647, avec leur mère, et par lequel elle leur céda la terre de Thillou, pour paiement des sommes dont elle leur était redevable;

3.° Françoise de Crugi de Marcillac, qui suivant les termes mêmes de l'accord, était leur sœur aînée, et religieuse professe à Saintes;

4.° Jacquette de Crugi de Marcillac, morte pour lors.

V. Haut et puissant seigneur Jean-Louis de Crugi de Marcillac chevalier, seigneur de Marcillac et de Thillou, capitaine d'une compagnie dans le régiment de Normandie, l'an 1643, est qualifié commandant d'un régiment de cavalerie pour le service du Roi, dans l'acte d'une opposition, qu'il fit le 30 mars 1654, au nom de Silvestre de Crugi, son oncle, évêque de Mende, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Châtre, à la possession qu'en voulait prendre le procureur d'un Claude Breuillard, conseiller du Roi en ses conseils, primicier de l'église cathédrale de Metz, abbé de Saint-Symphorien de la même ville, qui se disait pourvu en commande de cette abbaye; il eut le 12 juillet 1667, une commission de capitaine d'infanterie dans le régiment de

Jonsac, nouvellement remis sur pied, et il en était même lieutenant-colonel dès le 10 mars, suivant un acte passé à Maestricht, où, comme on l'apprend par un mémoire de la famille, il avait été mené prisonnier de guerre, et était mort le 29 décembre 1674.

Il avait épousé, par contrat passé au château de Gademoulins, dans la paroisse de Gensac, le 10 août 1643, demoiselle Marie de Puiguion, sœur puînée, d'une Marie de Puiguion, femme de Charles-César Pepin de Fredouville, écuyer, seigneur de Fredouville et de Pannesac, toutes deux filles de François de Puiguion, écuyer, sieur du Mas, et de dame Marie du Breuil sa veuve, pour lors remariée en secondes nôces, avec messire Charles Grain de Saint-Marsault, seigneur de Gademoulins, de Pallu, de la Foucaudrie, etc., dont elle avait eu un fils, nommé Charles-Louis Grain de Saint-Marsault, seigneur de Gademoulins, avec qui Jean-Louis de Crugi transigea, le 13 décembre 1662, au nom des enfans nés de son mariage avec Marie de Puiguion. Ces enfants étaient :

1.° Silvestre de Crugi-Marcillac, qui suit ;

2.° Charles de Crugi, capitaine dans le régiment de Jonsac infanterie, par commission donnée au camp de Chavances, le 15 juin 1674, sur la démission de son père, et mort avant le 5 mars 1678, sans postérité ;

3.° Charles-Louis de Crugi de Marcillac, qui fit ledit jour 5 mars 1678, un accord avec Silvestre de Crugi de Marcillac, son frère aîné, au sujet, tant des successions de leur père et mère, que de celles de Charles de Crugi leur frère, de dame Marie de Puiguion, leur tante maternelle, veuve du seigneur de Fredouville, et de Jean-Jacques de Crugi, leur oncle.

Jean-Louis de Crugi-Marcillac, eut aussi d'une Marie de la Brande, dite Boigensine, plusieurs enfants naturels, auxquels, suivant le titre du 10 mars 1673, il donna quelques biens situés au village de Nérole, dans la paroisse de Ségonzac.

VI. Silvestre de Crugi de Marcillac, chevalier, seigneur de Marcillac et de Thillou, est qualifié sei-

gneur de Pannesas, dans la paroisse de Limalonge, en Poitou, dans un titre du 26 juin 1680, où il paraît avec haute et puissante dame Marie de la Tour, veuve de Jacques de Bremond, marquis d'Ars, fille et héritière des mêmes René de la Tour, seigneur de Saint-Fort, et Marie Vinsonneau dont il a été parlé ci-dessus.

Il obtint, le 28 mai 1689, une compagnie d'augmentation dans le régiment du Roi infanterie, et déjà il était devenu commandant d'un bataillon, lorsque, par commission donnée à Marli, le 4 novembre 1695, le Roi Louis XIV le fit lieutenant-colonel du régiment de Marcilli, aussi infanterie. Comme après la paix conclue à Riswick, le 2 septembre 1697, une partie de ces troupes d'augmentation fut réformée, Silvestre de Crugi demeura sans emploi, ayant seulement le rang et le titre de lieutenant-colonel réformé d'infanterie; mais le 25 juillet 1702, il fut rétabli dans son emploi de lieutenant-colonel du régiment de Marcilli, et eut de plus, par la même commission, la place de capitaine de la deuxième compagnie de ce régiment.

Il avait été marié par contrat passé à Château-Garnier, en Poitou, le 21 avril 1673, avec demoiselle Louise Eschallard de Châtillon, fille de messire Antoine Eschallard de Châtillon, chevalier, seigneur de Châtillon, de Barge et de la Grange, et de dame Louise Huguet, sa seconde femme, qui était morte dès-lors. Pour Antoine Eschallard, il vivait encore, et même, en considération de l'alliance que contractait sa fille, il lui donna entr'autres biens, les hôtel et maison nobles de Boirons, en Mirebalais, au moyen de quoi elle renonça tant à sa succession, qu'à celle de sa mère, de Pierre Huguet, seigneur de Champabon son aïeul, et de demoiselle Louise de la Dugnie son aïeule, au profit de Frédéric Eschallard de Châtillon son frère, écuyer, seigneur de Barge.

Silvestre de Crugi et Louise Eschallard de Châtillon, eurent pour enfants :

1.° Charles-Louis de Crugi-Marcillac, qui suit;

2.° Silvestre de Crugi-Marcillac, seigneur de Barge, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui servit long-temps dans le régiment d'Auxerrois infanterie, où il fut fait capi-

taine, le 30 mai 1701, et le 4 janvier 1734, lieutenant-colonel, de capitaine de grenadiers qu'il était auparavant;

3.° Silvestre-Louis de Crugi-Marcillac;

4.° Charles de Crugi de Thillou;

5.° Marie-Louise de Crugi;

6.° Marie-Thérèse de Crugi-Marcillac;

7.° Une troisième fille, religieuse à Saint-Maixent, en Poitou, suivant l'acte d'un accord que ses frères et sœurs firent ensemble, le 3 mars 1722, où elle est citée, sous le nom de la demoiselle de Châtillon.

VII. Charles-Louis DE CRUGI-MARCILLAC, seigneur de Pannesac, né le 13 septembre 1674, (fils aîné de Silvestre de Crugi, et de Marie-Louise Eschallard,) épousa, par contrat passé à Poitiers, le 26 avril 1712, demoiselle Elisabeth du Bois de la Touche-Leurault, sœur d'Anne Louis-Henri du Bois de la Touche-Leurault, l'un et l'autre, enfants de messire Abraham du Bois, vivant, chevalier, seigneur de la Touche-Leurault, de la Billerie, et de dame Hélène Susannet, qui, par ce contrat (où Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, chevalier des ordres du Roi, mort en 1720; Philippe-Egon, marquis de Courcillon, son fils, et la dame duchesse de Montfort, sa fille, paraissent, l'un comme oncle maternel, les autres comme cousin et cousine de la future,) céda à Charles-Louis de Crugi, les maison et seigneurie de la Touche-Leurault, pour tous les droits de sa femme, soit échus soit à échoir.

Charles-Louis de Crugi, dont le père ni l'aïeul n'avaient point été attaqués pour leur noblesse, soit dans la recherche de 1666, soit depuis celle de 1696, le fut, en vertu de la déclaration du Roi, du 16 janvier 1714, devant monsieur Quentin de Richebourg, maître des requêtes, intendant de Poitiers; mais sur la preuve qu'il fit de sa qualité, remontée par titres jusqu'en l'an 1595, il obtint le 30 mai 1715, une ordonnance, par laquelle ce commissaire départi lui donnant « acte de représentation de ses titres » le » déchargea de l'assignation qui lui avait été donnée, » à la requête du traitant, le maintînt et garda lui, » et ses successeurs, enfants et postérité nés et à naître

» en légitime mariage, dans la qualité de noble et » d'écuyer; ordonna qu'il continuerait à jouir des » priviléges et exemptions attribués aux gentilshommes » du royaume, tant qu'il vivrait noblement, et ne » ferait aucune dérogeance, et qu'à cet effet, il serait » inscrit dans le catalogue des nobles. « Charles-Louis de Crugi est mort le 20 mai 1738, il a laissé de son mariage avec Elisabeth du Bois :

VIII. Charles-Alexandre-Henri DE CRUGI DE MARCILLAC, écuyer, seigneur de Pannesac, baptisé le 21 mars 1720, et reçu page du Roi dans sa grande écurie le 8 mars 1735.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois roses d'argent, qui est DE CRUZY; aux 2 et 3 d'or, à trois fasces de gueules, qui est DE GOUT *ou* DE GOTH. Devise: *Nunquam marcessent.*

DORAT DE CHATELUS, famille très-ancienne, originaire du Limosin. Une branche de cette famille vint autrefois se fixer à Paris, et s'éteignit, en 1790, dans la personne de M. Dorat de Chameulles, commandeur et secrétaire-général des ordres de Notre-Dame de Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem; grand bailli d'épée des ville et comté de Dreux. De cette même branche, il s'en forma une seconde (qui vint s'établir en Bourbonnais, il y a environ deux cents ans), dans la personne de Jacques Dorat, chevalier, seigneur de Chatelus, qui avait épousé Catherine de Champfeu, fille Jean-François de Champfeu, chevalier, seigneur de Saint-Martin,etc . Cette branche est représentée aujourd'hui, par :

Qintien-Ambroise DORAT, chevalier, seigneur de Chatelus, né le 30 juillet 1746, ancien officier au régiment de Poitou, qui a épousé en premières nôces, le 16 octobre 1763, Marie-Charlotte de Lostanges, fille de Laurent, marquis de Lostanges, chevalier, seigneur de Jarignoux, brigadier des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Jeanne Desmarets; et en secondes nôces, le 17 janvier 1768, Françoise-Monique de Courvol, fille de Germain Gabriel de Courvol de Montas, brigadier des Gardes du corps, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et mi-

litaire de Saint-Louis, et de Monique Carpentier de Changy, de laquelle est issu :

Pierre-Claude Dorat, né au château de Chatelus, le 29 avril 1770, ancien officier au régiment de Saintonge ; émigré avec les officiers de son régiment, et ayant fait avec eux, toutes les campagnes de l'armée de monseigneur le prince de Condé ; reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par Son Altesse Royale monseigneur le duc d'Angoulême ; marié le 7 mai 1803, à Hélène-Camille de Bonnay, fille de Charles-François, marquis de Bonnay, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ambassadeur à la cour de Prusse, et de Marie-Louise Razoir de Croix, de laquelle est issu :

Pierre-Marie-Edmond Dorat, né le 4 octobre 1806.

Armes : de gueules, à trois croix d'or ancrées, et posées deux en chef et une en pointe.

DE PICQUET DE JUILLAC DE VIGNOLLES, en Comminges, en Bas-Armagnac et en Languedoc, famille ancienne, distinguée par ses services militaires, qui tire son nom de la terre et seigneurie de Juillac, au comté d'Astarac, diocèse et intendance d'Auch, parlement de Toulouse. Elle a donné un grand-maître à l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem, dans la personne de Robert de Juillac, élu en 1373, mort en 1376 ; regretté par la douceur, la prudence, et surtout par la sagesse de son gouvernement. Elle prouve une filiation suivie depuis :

I. Jean de Juillac, Ier du nom, seigneur de Juillac au diocèse d'Auch, homme d'armes de la compagnie de Poton de Saintrailles, ainsi qualifié dans un acte d'un achat qu'il fit en 1425, d'un bien situé près de Touget, en Armagnac, à noble Bernard de Pardailhan, écuyer (*scutifer*). Les témoins de cet acte furent nobles Arnaud de Martres, Robert de Juillac et Jean Gasqui de Touget. Il fut père de :

II. Arnaud-Bernard de Juillac, capitaine de Saint-Béat, ainsi qualifié dans un accord qu'il fit le 26 mars 1442, devant Jean Gunabaldy, notaire et capitoul de Toulouse, avec noble Etienne de Vignolles-la-Hire,

capitaine de cent hommes d'armes, écuyer d'écurie du Roi, seigneur de Montmorillon, de la somme de cent écus d'or qu'il lui devait pour une partie de la dot de sa sœur, noble Catherine de Vignolles, femme dudit Arnaud-Bernard. Les témoins qui souscrivirent cet acte furent nobles Guillaume de Juillac, écuyer et sergent d'armes du Roi, Catier de Villeneuve, chevalier (*miles*), Antoine Tournier, damoiseau, seigneur de Launaguet, et Nicolas d'Auterive, licencié en droit civil. Il est qualifié capitaine de cinquante lances dans une reconnaissance qu'il fit sur tous ses biens de Lombez et de Touget, de la somme de 260 livres, que noble Catherine de Vignolles, sa femme, a reçue de noble Marguerite de David, dame de Longueval, de Frize et de Ghezen, en Flandre, par les mains de messire Jean de Courtenay, chevalier, seigneur de Champignelles et de Saint-Briçon, son second mari, pour acquittement de la dot que lui devait feu son frère, noble et vaillant (*fortis*) Etienne de Vignolles, dit *la Hire*, chevalier, écuyer d'écurie du Roi, seigneur de Montmorillon, en Poitou, et de Chalelies, en Languedoc, son premier mari. Acte retenu par Antoine de Marca, notaire de l'Isle en Jourdain, en date du 29 novembre 1445. Les témoins sont nobles Jean de Polastron, seigneur dudit lieu, de Saint-Martin et de Villeneuve, et Guillaume d'Aubin écuyer, seigneur de Saixre. De son mariage est issu :

III. Noble Bertrand DE JUILLAC, Ier du nom, seigneur de Vignolles, du chef de sa mère; capitaine de Lombez, qui épousa par contrat du 14 juin 1466, où il est dit fils de feu noble Arnaud-Bernard de Juillac, capitaine de cinquante lances, et de noble Catherine de Vignolles, reçu par Commyrou, notaire de Boulogne, demoiselle Isabeau de Saint-Loup. Les témoins sont : nobles Jean de Polastron, chevalier, seigneur dudit lieu, Jean de Saint-Gades, Jean Donnezan, écuyers, habitants de Boulogne, et Arnaud de Coffon, habitant de Lombez. Il fit son testament le 4 mai 1513, retenu par Descanacapra, notaire à Lombez, où il est dit capitaine de Lombez, ayant reçu ordre du Roi de se rendre à l'armée avec sa compagnie, et où il nomme quatre de ses fils :

1.° Sanche (dénommé *Sans*) de Juillac ;

2.° Raymond de Juillac, prêtre, recteur d'Espaon, qui testa le 15 octobre 1551 ;

3.° Bertrand, dont l'article suit;

4.° Armand-Guilhaume de Juillac.

IV. Noble Bertrand de Juillac, II° du nom, seigneur de Vignolles, capitaine de la ville de Lombez, épousa, par contrat du 10 septembre 1515, reçu par Podro, notaire à Lombez, noble Florette de Polastron, dame de Saint-Martin, fille de noble Jean de Polastron, seigneur de Saint-Martin, de Polastron, de Villeneuve, de Laurac, etc., et de demoiselle Mengette d'Aulin. Il est nommé dans le testament de son frère Raymond de Juillac, prêtre et recteur d'Espaon, du 15 octobre 1551. Il eut pour fils :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Arnaud-Guilhaume de Juillac, sieur de Vignolles et de Saint-Amans, institué, héritier de Raymond, son oncle, par son testament du 15 octobre 1551, où il est nommé *Arnauld-Guilhaume Julhac, fils de noble Bertrand Julhac, capitaine de Lunbez*. Il épousa, 1°. Jeanne de la Rocquant, veuve de N... de Claverie, ainsi qu'il est prouvé par un acte de 1578, par lequel il fut obligé de payer à demoiselle de Claverie, fille de ladite feue Jeanne, sa mère la somme de 83 écus sols un tiers, pour répétition, de certain adot; il est qualifié dans l'acte seigneur de Saint-Amans; 2.° par contrat du 28 juillet 1568, demoiselle Marguerite de la Fitte, par l'entremise de noble Gaspard de Sobere, sieur d'Arcamont, et de demoiselle Anne de la Fitte, fille de feu noble Guilhaume de la Fitte, sieur dudit lieu, dans lequel contrat il paraît sous les noms et qualités de *noble Arnauld-Guilhaume de Julhac, sieur de Vignolles*; 3.° avant l'an 1590, noble Jeanne de Vimont, fille de noble Jacques de Vimont-Bassabat, seigneur de Pordeac, et veuve de noble Blaise de Mauléon, seigneur de la Bastide. Après le décès, sans postérité, d'Arnaud-Guilhaume de Juillac, arrivé en 1590, elle se remaria avec noble Jean de Saint-Lary, seigneur de Frontignan, auquel elle porta en dot 3,200 livres, par acte du 23 juillet 1598, retenu par Begorre, notaire de Lombez;

3.° Antoine de Juillac, maréchal-des-logis d'une

compagnie de trente lances, sous la charge du seigneur de la Châtre, selon la montre qui en fut faite au camp devant Sancerre, le 14 avril 1573.

V. Noble Jean DE VIGNOLLES DE JUILLAC, IIe du nom, maréchal-des-logis des gendarmes de M. de Nogaret de la Valette, lieutenant-général de Guienne, suivant une commission du 14 mars 1574, nommé par commission de ce seigneur, de la même année, commissaire des vivres de l'armée, conjointement avec messire Jean de Lassegan, chevalier de l'ordre du Roi, avait épousé, 1°. N.... du Faur, 2.° par contrat du 19 mars 1568, noble Denise de Picquet, fille de noble Jean de Picquet, sieur de la Patère, capitaine de Coloigne, qui, par cet acte, fit donation de la quatrième partie de ses biens au premier enfant mâle qui descendrait dudit mariage, *à la charge de porter le nom de Picquet*. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Arnaud-Guilhaume de Juillac, sieur de Tulle et de la Coronne, près Miradoux, diocèse de Lectoure, où il s'établit, et fonda une branche qui subsistait encore en 1766, dans la personne de M. de Juillac, connu sous le nom de la Vignolle, premier capitaine au régiment Royal des Vaisseaux. On ignore s'il s'est marié ;

Du second lit :

2.° Dominique, dont l'article suit.

VI. Dominique DE PICQUET, Ier du nom, écuyer, seigneur de Vignolles, demeurant à Coloigne, en bas Armagnac, est qualifié *écuyer* dans le contrat de son mariage, accordé, le 6 janvier 1594, avec demoiselle Marie de Cocy, fille unique de Jean de Cocy, seigneur de Maugon, et de demoiselle Georgette Dangereux de Marnac, demeurant en la ville de Beaumont, diocèse de Montauban. Il fit son testament le 4 août 1625, où il est dit qu'il avait eu douze enfants dudit mariage, six fils et six filles : et par le testament olographe de Marie de Cocy, on voit que cinq de ses fils furent tués à l'armée auprès de leur père. Ils laissèrent, entr'autres,

1.° Abraham, qui suit ;

2.° Marguerite, mariée, en 1627, à noble Dominique de Courtade ;

3.° Bertrande de Juillac, mariée à noble Jean de Campmartin de Sarrant.

VII. Noble Abraham DE PICQUET DE JUILLAC, écuyer, seigneur de Vignolles, fut mariée, par contrat du 25 février 1628, avec demoiselle Anne du Barry, sa parente au quatrième degré, fille de noble Daniel du Barry, seigneur du Verger et de Serres, et de demoiselle Isabeau de Cornac; obtint, le 8 août 1658, des lettres de sauvegarde du Roi, pour lui et sa maison de Vignolles, en considération de ses services; fit son testament le 13 août 1669, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église cathédrale de Lombez, au tombeau de ses prédécesseurs, et ne vivait plus le 28 décembre 1673. Il fut maintenu, sur la production de ses titres, en 1666, lors de la recherche des usurpateurs de noblesse, par le subdélégué de M. Pelot, intendant de Guienne. Il fut père, entr'autres enfants, de:

1.° Jean-Daniel de Picquet, prêtre et prébendier en l'église cathédrale de Lombez, qui fut déchargé, comme noble, du paiement des francs-fiefs, conjointement avec Dominique de Piquet, son frère, par ordonnance de M. le Gendre de Lormoy, intendant de Montauban, du 2 septembre 1701;

2.° Dominique, dont l'article suit.

VIII. Noble Dominique DE PICQUET DE JUILLAC, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Vignolles, nommé enseigne d'une compagnie d'infanterie au régiment de Chambelles, le 24 mars 1668; épousa, par contrat du 28 décembre 1673, demoiselle Anne de Lamezan, fille de noble François de Lamezan, seigneur de la Barthe, et de demoiselle Marie de Flurian. Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. le Gendre de Lormoy, intendant de Montauban, du 30 avril 1700; fit son testament le 25 avril 1703, par lequel il choisit sa sépulture au tombeau de ses ancêtres, dans l'église cathédrale de Lombez; mourut le 15 mai de la même année, âgé d'environ 74 ans, et fut enterré dans ladite église. Ses enfants furent:

1.° François, dont l'article suit;

2.° Marcel de Picquet de Juillac, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Lombez.

IX. Noble François DE PICQUET DE JUILLAC, écuyer, fut marié, par contrat du 22 mai 1700, avec demoiselle Marguerite de Gatignol, fille de noble Jean-Baptiste de Gatignol, ancien capitoul de Toulouse, et de demoiselle Catherine d'Astugue, et eut de ce mariage :

X. Cosme DE PIQCUET DE JUILLAC DE VIGNOLLES, seigneur et baron de Montégut, de Savez, de Sauvimont, de Saint-Loube, etc., né le 9 février 1701, et élevé page de S. A. S. monseigneur le duc; fut reçu, le 19 mai 1724, chevalier de justice des ordres royaux, militaires et hospitaliers de N. D. de Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, en conséquence de ses preuves de noblesse ſaites le jour précédent. Il fut fait ensuite capitaine au régiment Royal-Cravattes, puis lieutenant-colonel de cavalerie, par brevet du 26 mai 1745, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gentilhomme de S. A. S. mademoiselle de Clermont, et enfin maître-d'hôtel de la Reine; épousa, par contrat du 17 mai 1758, où il a la qualité *de comte*, demoiselle Catherine-Zélie Morin, fille de Joseph Morin, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, et de dame Marie-Nicole Franjon; acquit, le 14 février 1762, les terres et seigneuries de Montégut, de Sauvimont, de St.-Loube, etc., dans lequel acte il a la même qualité; et mourut à Lombez le 7 avril 1769, laissant de son mariage :

1.° Françoise-Marie-Nicolas-Cosme, qui suit;
2.° Joseph-Angélique, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après;
3.° François-Joseph de Picquet de Vignolles de Juillac, né le 18 octobre 1767, non marié;
4.° Marie-Joséphine de Picquet de Vignolles de Juillac, née le 12 mars 1760, mariée, le 8 avril 1788, à haut et puissant seigneur messire Jacques-François-Alexandre-Marie-Anne, comte de Villeneuve-Lanrazous, seigneur direct de Gouyre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment du Roi, dragons, capitaine du vol de la corneille, dans la vénerie du Roi, décédé le 6 novembre 1793. Il a laissé deux enfants :
   a. François-Timoléon de Villeneuve, né en 1791;

b. Zélie de Villeneuve, née à la fin de 1789, mariée à N.... de Cheverry de Prunet, ancien garde du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis.

XI. François-Marie-Nicolas-Cosme DE PICQUET DE VIGNOLLES, comte DE JUILLAC, né le 4 avril 1759, entré sous-lieutenant au régiment de la Reine, cavalerie, le 24 avril 1774; passé à celui de Royal-Champagne; cavalerie, en 1776; capitaine réformé le 28 août 1777, capitaine en second, le 12 mai 1780; capitaine-commandant, le 10 mai 1786; émigré en 1791, a fait la campagne des princes en 1792, en qualité d'aide-major de l'escadron du colonel-général, commandé par M. le duc de Lorge, aujourd'hui pair de France; entré lieutenant au régiment allemand de Waldstein, au service de la Grande Bretagne; rentré en France en 1801; a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 14 novembre 1814; pensionné, avec brevet de lieutenant-colonel, le 10 novembre 1815; conseiller de préfecture au département de la Haute-Garonne, en décembre 1814; a donné sa démission à la fin de mars 1815; a repris ses fonctions au retour du Roi; a épousé à Wandsburg, duché de Holstein, Marie-Elisabeth-Amable-Toussaint de Panage, fille de feu Charles-Vincent-Toussaint de Panage, ancien avocat au parlement de Paris, professeur d'éloquence au collége royal militaire de Prusse, membre de l'académie de Berlin, et de Marie-Elisabeth de Tonnay. De ce mariage sont issus :

1.° Joseph-Henri-Marie-Angélique de Picquet de Vignolles de Juillac, né le 18 août 1801, garde du corps du Roi, compagnie de Noailles;

2.° Victor-Pierre-Cosme-Elzéar de Picquet de Vignolles de Juillac, né le 29 juin 1807, élève de l'école royale et militaire de Saint-Cyr au mois de janvier 1816.

SECONDE BRANCHE.

XI. Joseph-Angélique DE PICQUET DE VIGNOLLES DE JUILLAC, élève de l'école militaire, est entré cadet gentilhomme au régiment Royal-Champagne, cavalerie, le

10 mai 1780 fut fait sous-lieutenant en 1783, s'est retiré du service en 1788. Il a épousé demoiselle Marie-Anne-Marthe-Joséphine de Bertrand de Cailha, fille légitime et naturelle de feu messire Joseph de Bertrand de Cailha, seigneur de Toulonge, en Roussillon, et de dame Jeanne-Geneviève des Prés de Perpigna, par acte du 26 mai 1795, passé devant Mauras, notaire de Toulouse. De ce mariage sont issus :

1.° Gustave-François-Joseph-Casimir de Picquet de Vignolles de Juillac, né le 4 mars 1796, sous-lieutenant au régiment des chasseurs des Pyrénées;

2.° Adolphe-Nicolas-Louis de Picquet de Vignolles de Juillac, né en 1799, destiné à l'état ecclésiastique;

3.° Zélie-Charlotte-Catherine-Joséphine de Picquet de Vignolles de Juillac, née en 1798;

4.° Euphrosine-Victorine-Joséphine-Françoise de Picquet de Vignolles de Juillac, née en 1805.

Armes: Parti au 1 de gueules, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de sable; au 2 d'argent, à trois têtes d'aigle arrachées de gueules, becquées, languées et couronnées de sable; au chef d'or, chargé de trois croissants de sable, brochant sur le parti. Supports: deux lions couronnés. Couronne de comte. Cimier: un lion issant couronné, tenant une épée. Devise: *Jamais impunément.*

M. d'Hozier, dans le septième registre de l'Armorial de France, tome XI, a commis une erreur, en donnant à cette famille pour armoiries: d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; au chef du même, chargé de trois croissants d'argent.

HALLET; famille très-ancienne et dont l'origine se perd dans la nuit des tems. Le berceau de cette famille est la ville de ce nom en Hasbaye, au pays de Liége; dès l'an 1100, elle en était en possession, avec le titre de chevalier, comme il est constaté par *le Miroir des nobles de Hasbaye*, rédigé par Jacques de Hémricourt.

Le chevalier Jean-Baptiste, baron DE HALLET, passa

au service de France sous le règne de Louis XV, et fut propriétaire d'un régiment de son nom, et était chevalier de Saint-Louis; sa valeur, ses talens militaires l'ont fait envier par plusieurs puissances; il est parlé de lui dans la correspondance de feu M. le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, avec M. le maréchal de Contades, dans la lettre du 16 octobre 1758, page 76. Il a eu de son mariage avec demoiselle Barbe de Viennais cinq enfants, savoir :

1.° Jeanne-Catherine-Camille, morte sans postérité;

2.° Le chevalier Jean-Antoine-Nicolas, baron de Hallet, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, marié avec demoiselle Marie-Thérèse de Boggiani; il fut appelé de préférence pour garder le roi Louis XVIII, à Blankenbourg après sa blessure. De ce mariage, sont issus :

a. Le chevalier Frédéric Pons, baron de Hallet;
b. Le chevalier Jean-Auguste;
c. Louise-Sybille.

3.° Le chevalier Woldemar, François-Xavier-Joseph, vicomte de Hallet, officier aux chasseurs de Champagne, 12e régiment, marié avec demoiselle Anne-Madelaine-Marthe d'Abon; il émigra ainsi que son frère, et a toujours servi la cause de l'honneur. De son mariage, viennent :

a. Le chevalier Jean-Auguste-Louis-Camille, Woldemar, comte de Hallet, ex-capitaine de cavalerie et chevalier de l'ordre royal des deux Siciles;

b. Le chevalier Auguste-Charles, vicomte de Hallet, garde-du-corps du Roi, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur;

c. Marie-Joséphine-Clémentine.

4.° Clémentine-Victoire-Claudine de Hallet, mariée en premières noces à Joseph-François-Louis-Hyacinte, marquis de Montredon, lieutenant-général des armées du Roi, commandeur de Saint-Louis, chevalier de Malte et de Cincinnatus, dont elle a un fils, et en secondes noces, à Jean-François, marquis de Bérenger de Caladon, chevalier de Saint-Louis.

5.° Le chevalier François-Marie-Philippe de Hallet, ancien officier au régiment de Salm-Salm, marié à demoiselle Catherine Brunet, dont les enfants sont:

a. Le chevalier Joseph-Didier;
b. Le chevalier Sébastien;
c. Le chevalier Charles;
d. Marguerite;
e. Marie-Clémentine.

Toute cette famille a donné à la maison de Bourbon, dans tous les tems et depuis la révolution, des preuves sans nombre de son amour et de son dévouement. Ses anciennes alliances, avant son établissement en France, se voient dans *le Miroir des nobles de Hasbaye*, dans le recueil héraldique des Bourguemestres de la cité de Liége, et dans tous les livres qui font mention de la noblesse de pays.

Une branche de cette ancienne et illustre famille a passé en Angletrere, sous le règne de Henri VIII, il en est parlé dans l'Histoire d'Angleterre. Jacques, chevalier de Hallet, chancelier de ce royaume, a laissé postérité.

Armes : parti au 1er d'argent, à trois forces renversées de sable : au 2e de gueules, au léopard lionné; tenant : un épi, le tout d'or. Casque d'ancien chevalier, orné de ses panaches et lambrequins. Supports : deux sphinx.

GILLABOZ (DE); famille noble, originaire d'Espagne, et établie à Arbois, au comté de Bourgogne, où elle s'est perpétuée honorablement, par une filiation non interrompue depuis la fin du douzième siècle, jusqu'à présent. Elle figurait déjà au rang de la noblesse de cette province, sous Eudes IV, duc et comte de Bourgogne, vivant en l'an 1300. Elle est alliée aux meilleures maisons de Franche-Comté; des membres de cette famille étaient appelés, dès le commencement du quinzième siècle, au ban et à l'arrière-ban du bailliage d'Aval, l'un des quatre de la province, pour les fiefs et seigneuries qu'ils y pos-

sédaient, et étaient convoqués aux assemblées de la chambre de la noblesse des états particuliers du comté de Bourgogne.

Les archives générales du pays, et celles particulières de la ville d'Arbois, offrent des preuves multipliées et authentiques que des Gillaboz, qualifiés de *nobles écuyers* et *chevaliers*, ont rempli, sous les gouvernements successifs des ducs et comtes de Bourgogne, des empereurs d'Allemagne, et des rois d'Espagne et de France, les emplois les plus importants dans l'église, dans l'armée et dans les conseils ; qu'ils se sont toujours distingués par un attachement inviolable à leur souverain légitime, et qu'ils n'étaient pas moins recommandables par leur piété, leur courage et leurs lumières, que par leur zèle pour les intérêts de leur pays.

Les honneurs que les souverains de la Franche-Comté ont accordés aux anciens chefs de cette maison, pour récompenses des *fidèles services* qu'ils ont constamment rendus au prince et à l'état, sont justifiés par ces mots : *fideli obsequio*, cri qu'ils employaient à la guerre, et qu'ils inscrivent encore aujourd'hui autour de leurs armoiries.

La descendance, en ligne directe masculine, par 14 degrés, telle qu'elle est décrite ci-dessous, est constatée par titres originaux et actes authentiques, dont la plupart ont été produits, en 1731, pour les preuves de noblesse faites par Claude-Louis-François de Gillaboz, rappelé ci-après au XIII[e] degré de cette généalogie, pour son entrée, en qualité de gentilhomme, au collége Mazarin, dit des Quatre-Nations, à Paris, suivant qu il en conste par le procès-verbal desdites preuves, où ces pièces ont été visées, et par le certificat délivré au bas, par M. d'Hozier, généalogiste du Roi, et juge général des armes et blasons de France, le 2 du mois de juin 1731.

Le nom de Gillaboz et les armoiries de cette maison ont été inscrits au *Grand Armorial de France*, registre premier, première partie, pages 266 — 267, sur une note généalogique inexacte et évidemment très-incomplète. On reproduit ici la filiation de cette famille en la reprenant de plus haut, et on la donne d'une manière plus détaillée et qui est d'autant plus positive, qu'elle est établie, pour chaque degré, sur titres et pièces probantes, qui n'étaient pas, en 1738, à la disposition des

personnes qui ont rédigé et fourni l'article du nom de Gillaboz, pour être inséré dans le *Grand Armorial de France,* imprimé à cette époque.

I. Pierre Gillaboz, Ier du nom, vivait en l'an 1279. Il est qualifié noble dans un acte daté du samedi après la fête Saint-Philippe et Saint-Jacques, apôtres, de l'an 1338. Il possédait un fief relevant de la terre seigneuriale de Bouclans, et avait épousé, le 14 août 1300, damoiselle Sybille de Souvans, fille de noble Robert de Souvans, de la ville de Dôle, et de dame N.... de Ronchault. De ce mariage sont issus :

1.° Gérard, marié à damoiselle Blanche Villemin-Gelin, sans postérité connue;
2.° Jehan, qui suit.

II. Jehan Gillaboz, noble homme, marié, en l'an 1335, à damoiselle Eléonora de la Tour, fille de noble seigneur N... de la Tour, et de dame Angèle de Cicon (Les de la Tour et de Cicon, faisant preuves de seize quartiers de noblesse, étaient admis dans l'ordre de Saint-Georges de Franche-Comté, dans les années 1513 et 1514). De ce mariage naquit :

III. André Gillaboz, noble, commandant des hallebardiers de la garnison de Salins, en 1385; épousa, le... novembre 1397, damoiselle Suzanne d'Armenier, fille de messire Guy d'Armenier, chevalier, et de dame Catherine d'Escher. Il eut pour fils :

1.° Prosper, dont l'article suit;
2.° Justin, mort célibataire.

IV. Prosper Gillaboz, écuyer, co-seigneur de Ban né et baptisé à Arbois, le lundi de Pâques de l'an 1414; il fut capitaine de chevaux, au service du duc de Bourgogne. Il avait épousé, dans la dix-huitième année de son âge, damoiselle Béatrix de Salives, fille de noble et généreux seigneur messire de Salives, chevalier, et de dame Jeanne d'Ambre (Les de Salives entrent dans l'ordre de chevalerie de Saint-Georges, en Franche-Comté, depuis l'an 1626). Entr'autres enfants, il eut :

V. Louis Gillaboz, écuyer, co-seigneur de Ban, etc., né le 4 février 1433, capitaine des gens d'armes de Jehan

de Vaudrey. Il épousa, en 1458, damoiselle Marguerite du Bois, fille de messire Antoine du Bois, chevalier, premier échanson du duc Philippe de Bourgogne, et de dame Catherine de Montdoviet. De ce mariage vinrent :

1.° Alexandre, dont l'article suit ;
2.° Victorin, mort sans postérité ;
3.° Simon, qualifié, dans un acte de 1499, de *nobilis armiger, legionis equestris in Germania prœfectus.* Il est mort sans enfants.

VI. Alexandre Gillaboz, écuyer, seigneur du Troncheret, co-seigneur de Ban, etc., né le 16 mai 1474, archer de corps de S. A. monseigneur l'archiduc d'Autriche, et ensuite commandant une compagnie de cavalerie en Espagne. Il comparut, en personne, à l'âge de plus de 77 ans, aux montres d'armes du ban et de l'arrière-ban des gentilshommes du bailliage d'Aval, au comté de Bourgogne, pour le service de Sa Majesté, pour ce qu'il tenait, en fief et arrière-fief, dans le bailliage d'Arbois, et dans lesquelles montres d'armes il lui fut ordonné de fournir, pour son contingent, deux arquebusiers à cheval, ayant manches de mailles et morion en tête (Voir les rôles et procès-verbaux de ces montres d'armes, faites au lieu de Poligny, le vendredi, jour de Saint-Vincent, 22 janvier 1551, et mardi 15e jour du mois de septembre 1552, par devant monseigneur le baron de Vergy, chevalier de la Toison d'Or, et gouverneur du comté de Bourgogne; qui reposent aux archives du gouvernement de la province, à Besançon). Alexandre Gillaboz avait épousé, suivant contrat du 11 juin 1494, demoiselle Eugénie Barradot, fille de Hugues Barradot, commandant des francs-archers, et de dame Guyonne Sarrazin. Il eut pour enfants :

1.° Simonnet, dont l'article suit ;
2.° François, prêtre, mort évêque de Lauzanne ;
3.° Joseph, prêtre, doyen du chapitre de Beaume ;
4.° Thomas, capitaine dans les troupes de S. M. ; mort célibataire, en Espagne, en l'année 1539,
5.° Isabelle Gillaboz ;
6.° Pierrette, mariée, en 1531, à noble Pierre Largeot, écuyer d'Arbois.

VII. Simonnet Gillaboz, écuyer, seigneur du Tron-

cheret, Normont, Flangy, co-seigneur de Ban, etc., né le 6 mars 1499, qualifié de *nobilis miles*, sur sa pierre sépulcrale, qui se voyait, avant la révolution, à droite de l'autel, dans la chapelle de Saint-Roch, du faubourg de Verreux, de la ville d'Arbois. Il était, en 1547, lieutenant du grand bailli d'Aval, au comté de Bourgogne. Le 20 août 1548, il reprit de fief, par acte en forme, du seigneur de Grarvelle, pour celui qu'il tenait au val d'Arbois, mouvant de lui. S. M. l'empereur Charles-Quint, par ses lettres d'honneur, en forme de chartes, datées de Bruxelles, le 4 novembre 1549, enregistrées au parlement de Franche-Comté, séant alors à Dôle, le 10 août 1550, « proclame ledit Simonnet Gillaboz et » ses descendants, au nombre des véritables nobles et » du sacré empire romain, qui ont prouvé leur noblesse » de quatre races paternelles et maternelles, et le recon- » naît comme étant issu de gentilshommes qui ont assisté » à ses tournois..... » *Simonetum Gillaboz, filiosque tuos utriusque sexus, legitime natos et nascituros, Imperii sacri veros nobiles, à quatuor avis paternis et maternis genitas et tanquam de nobili militarium tornceariorum genere procreatos, dicimus et nominamus*, etc. Simonnet Gillaboz avait épousé, le 15 septembre 1515, damoiselle Guillemette de Vallot, fille de noble sieur de Vallot, écuyer, et de dame Marie de Parnaud. De ce mariage vinrent :

1.° Guillaume, né le 20 décembre 1516. Il embrassa l'état ecclésiastique, et fut successivement chanoine et doyen du chapitre royal d'Arbois ;
2.° Sébastien, dont l'article suit ;
3.° Claude, né le 14 octobre 1531 ;
4.° Pierre Gillaboz ;
5.° Denis-Joseph, prêtre ;
6.° Ursule, morte en religion à Dôle.

VIII. Sébastien Gillaboz, écuyer, seigneur de Flangy, Ban, etc., né le 17 février 1530 ; il était enseigne au siége d'Arbois, et depuis il commanda deux cents élus pendant la guerre d'Espagne contre la France. Il est appelé, dans un acte du premier octobre 1566, *copiarum dux*, commandant des troupes. Il avait épousé, le 27 août 1551 demoiselle Jeanne Doroz (1), fille de

---

(1) Jeanne Doroz était sœur de messire Jean Doroz, évêque

messire Etienne Doroz, chevalier, conseiller au souverain parlement de Dôle, et de Pierrette de Belrvan, de laquelle il eut pour enfants :

1.° Mathieu, marié, en 1574, avec Jacqua de Courcelles, fille noble d'Arbois, de laquelle il n'eut que trois filles :

a. Anatolia, qui épousa noble Claude Petit de Moustier-Haute-Pierre, écuyer ;

b. Anne, religieuse au couvent des Ursulines de Dôle, le 27 mars 1597 ;

c. N...., morte en bas âge ;

2.° Claude, dont l'article suit ;

3.° Frédéric, né le premier octobre 1566. Il fut professeur aux droits, en l'université de Salamanque, en Espagne, contre l'usage, mais à cause de son savoir, n'ayant encore que 18 ans. Il est mort sans postérité.

4.° Just, prêtre, doyen de Traves et curé de Mortau, en Comté ;

5.° Jean Gillaboz ;

6.° Marguerite, mariée à noble Claude de Glanne, écuyer, d'Arbois ;

7.° Françoise, mariée à messire Jean-Louis du Bois, chevalier, etc. ;

8.° Pernette, mariée à noble et saige homme Sébastien de Ponthieux, écuyer ;

9.° Sybille, morte en célibat (1).

---

de Nicopolis (*in partibus infidelium*), et suffragant de l'archevêque de Besançon.

(1) Il existe dans la famille des Gillaboz une vieille tradition, qui porte que damoiselle Sybille, douée de beaucoup d'esprit, mais d'une laideur extrême, fut députée par les demoiselles nobles de la ville d'Arbois, pour se rendre auprès du roi de France Henri IV, qui faisait, en personne, le siége de cette ville, et dont le quartier royal était au château de Montigny, à l'effet de supplier Sa Majesté d'accorder une sauvegarde à l'honneur de ces vierges nobles du canton. Ce prince, si connu par son galant caractère de courtoisie chevaleresque, fut tellement frappé de la repoussante figure de l'orateur féminin, que, sans égard pour son sexe et pour sa courageuse démarche, il s'écria : « Ventre-saint-gris, Mademoiselle, si toutes

IX. Claude GILLABOZ, Ier du nom, écuyer, seigneur de Baudhain, Ban, etc., né le 7 août 1564, capitaine d'un terce Bourguignon, après avoir exercé la charge d'enseigne de la ville d'Arbois. Il épousa, le 12 juin 1588, damoiselle Simonne de Bergeret, fille de noble Antoine de Bergeret, écuyer, et de dame Catherine de Glanne : c'est par ladite Simonne de Bergeret que la seigneurie de Baudhain est entrée dans la famille des Gillaboz. De ce mariage naquirent :

1.° Jean, né et baptisé à Saint-Just d'Arbois, le 14 septembre 1589, mort en bas âge ;
2.° Claude, mort sans enfants, comme il se voit par son testament, en date du 6 juin 1629 ;
3.° Sébastien-Victor Gillaboz ;
4.° Claude, dit le Jeune, mort *ab intestat* et célibataire ;
5.° Pierre, qui fut secrétaire de l'ambassade faite en France, de la part des archiducs-comtes de Bourgogne, par le duc d'Havré et de Croy, en 1624. Il fut ensuite procureur de Sa Majesté au bailliage royal de Salins. Il mourut le 15 avril 1639, sans enfants et sans avoir testé ;
6.° Hugues, prêtre familier de l'église paroissiale de Saint-Just, d'Arbois, et ensuite, par nomination de Philippe IV, roi d'Espagne, du 18 avril 1629, chanoine du chapitre royal de la même ville;
7.° Philippe, dont l'article suit ;
8.° Etiennette, mariée à Prosper-Nicolas de Courcelles, écuyer, d'Arbois ;
9.° Jacqua, mariée à N.... de Salins.

X. Philippe GILLABOZ, écuyer, seigneur de Baudhain, Ban, etc., né le 13 janvier 1597, capitaine dans les troupes espagnoles en garnison à Bruxelles ; ensuite, com-

---

» vos compagnes vous ressemblent, elles n'ont pas besoin de » ma sauve-garde. »

Cependant le Roi la lui accorda peu d'instants après cette boutade, et avant que la ville tombât à son pouvoir, ce qui arriva le 7 août 1595 ; le canon ayant fait brèche à ses murailles, la rançon qui fut imposée à cette ville fut de dix mille écus d'or.

mandant pour Sa Majesté la garnison d'Arbois; enfin, député de cette ville près le gouvernement-général des Pays-Bas, à Bruxelles. Sa Majesté l'empereur Ferdinand II, archiduc d'Autriche, duc et comte de Bourgogne, par ses lettres-patentes de reconnaissance et confirmation d'ancienneté de noblesse et d'augmentation d'armoiries, données à Vienne, le 7 octobre 1620, à Claude, Pierre et Philippe Gillaboz d'Arbois, frères, s'exprime ainsi: *Vos Claudium Petrum et Philippum Gillaboz, fratres germanos, prognatos ab avis, unde nomen eorum decusque et nobilitatis aliaque honorum incrementa, à predecessoribus nostris Romanorum imperatoribus, potissimum vero divo olim Cœsare Carolo quinto magno, patruo nostro colendissimo acquisiverint, nostros et sacri Romani imperii veros nobiles, et tanquam de nobili genere domo atque prosapiâ procreatos, confirmamus et constituimus....* « Nous vous » confirmons et constituons, vous, Claude, Pierre et » Philippe Gillaboz, frères germains, *issus d'ancêtres qui » ont mérité de nos prédécesseurs dans l'empire*, et notam- » ment de l'empereur Charles-Quint, notre très-honoré » oncle paternel, avec le nom et les ornements de la » noblesse, d'autres augmentations d'honneur, nos vé- » ritables nobles et du sacré empire romain, et comme » tirant *votre origine d'une race noble.* » Philippe Gillaboz épousa, le 20 octobre 1624, demoiselle Clauda-Françoise Ratelot, née le premier octobre 1608, fille et unique héritière de Guillaume Ratelot, écuyer, et de dame Catherine de Courcelles. Les deux seuls enfants nés de ce mariage, furent:

1.° Claude, dont l'article suit;

2.° Anatolia, mariée, par contrat du 31 octobre 1654, à noble sieur Jean-Baptiste Quesmenet, écuyer, seigneur de Dournon et de Montrichier, grand-prévôt général de Bourgogne.

XI. Claude DE GILLABOZ, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Baudhain, la Vauldrière, Ban, etc., vicomte-maïeur de la ville d'Arbois, né le 28 avril 1627, et mort le 4 août 1690. Il fut capitaine de cent hommes d'armes, levés, à ses frais, pour le service de Sa Majesté et la défense du comté de Bourgogne, et ensuite commandant des troupes du Roi, dans la ville de Dôle, le 12 mars 1673. Il assista, en qualité de gentilhomme, aux assem-

blées de la chambre de la noblesse des états de Franche-Comté, tenue à Dôle les 6 mai 1658, 31 décembre 1662, 31 mai 1666, et premier mai 1672. Le roi d'Espagne, Philippe IV, accorda à Claude Gillaboz, en l'année 1659, des lettres-patentes, portant concessions de titres d'honneur, par lesquelles ce souverain du comté de Bourgogne lui octroyait quelques nouvelles distinctions honorifiques de noblesse. Ces lettres ont été expédiées de Madrid au premier roi d'armes ès-pays de par de çà et de Bourgogne, à Bruxelles, pour les examiner et enregistrer, en conformité des Placards et ordonnances des Pays-Bas, sur ce décrétés; mais on n'a pu retrouver ce diplôme, ni en original ni en copie, dans les archives de la maison de Gillaboz, dont la plupart ont été livrées aux destructions révolutionnaires de 1792. On lit seulement, à la page 5 d'un ouvrage intitulé: *Liste des titres de noblesse, chevalerie, marques d'honneur, etc., accordées par les souverains des Pays-Bas, depuis l'année 1659, jusqu'en 1782, imprimé à Bruxelles, l'an 1784, en un volume in-8°.*, qu'une concession honorifique (sans désignation spéciale), a été faite à Claude Gillaboz, en 1659, par le roi d'Espagne, Philippe IV. On ignore donc encore aujourd'hui quel a été l'objet de cette nouvelle faveur, quoiqu'il reste prouvé que des lettres, contenant une concession honorifique, ont été enregistrées au registre du premier roi d'armes des Pays-Bas, en l'an 1659, à leur rang de date, et à la suite de beaucoup d'autres qui intéressent divers particuliers, et dont les noms y sont également rappelés. Claude Gillaboz épousa, le 29 juillet 1651, après contrat de mariage du premier du même mois, damoiselle Jeanne Philiberte d'Agay, fille de messire Etienne d'Agay de Poligny, chevalier, procureur-général de Sa Majesté, en sa cour souveraine du parlement de Franche-Comté, séante à Dôle, et de dame Barbe de Froissard de Bersaillin. De ce mariage vinrent:

1.° Etienne-François, prêtre, docteur ès-saints-canons, le 6 septembre 1679. Il fut chanoine du chapitre royal d'Arbois, par nomination du roi Louis XIV, du 26 avril 1686;
2.° Just-Ignace-Claude, dont l'article suit;
3.° Gabriel-Aimé, seigneur de Sourbief, né le 21 octobre 1666, prêtre et chanoine du chapitre royal d'Arbois;

4.° Charles Philippe, mort en célibat;
5.° Barbe-Agnès, religieuse professe aux dames ursulines de Dôle;
6.° Thérèse-Gabrielle, morte religieuse à Nozeroy.

XII. Just-Ignace-Claude DE GILLABOZ, écuyer, seigneur de Baudhain, la Vauldrière, etc., vicomte-maïeur et capitaine-général de la ville d'Arbois, né le 6 juin 1659. Dès l'âge de 15 ans, il défendit vaillamment, sous les ordres de son père, lors du siége d'Arbois, fait par les troupes, de Louis XIV, une des portes de cette ville, nommée *la porte Picardet*, la seule qui n'eût pas été murée pendant cette guerre. Il épousa, 1.° suivant contrat du 30 mars 1688, damoiselle Anne-Catherine Galois, fille de noble sieur Jean Galois, écuyer, docteur ès-lois de Dôle, et de dame Etiennette Edmonet; 2.° le 9 avril 1709, damoiselle Clauda Chevassy de Molamboz, fille de Charles Chevassy de Molamboz, et de dame Anne le Jeune. Il est décédé, et enterré dans le caveau qui servait de tombeau à sa famille, dans la chapelle de son nom, fondée par ses aïeux dans l'église paroissiale de Saint-Just d'Arbois, le 18 février 1732. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Etienne-François, mort en célibat;
2.° Claudine-Etiennette, mariée à messire François Wuillin, écuyer, et docteur en droit civil;
3.° Clauda-Ferdinande, morte religieuse;

Du second lit :

1.° Jean-Claude-Alexis, prêtre, missionnaire de la maison de Saint-Lazare de Paris; aumônier du Roi, dans la compagnie des gens-d'armes de sa garde, et doyen des familiers de l'église de Saint-Just d'Arbois, né le 5 septembre 1708; il fut, comme comtois, l'un des gentilshommes-jureurs, pour attester, suivant l'usage des chapitres nobles de la province de Franche-Comté, la noblesse de damoiselle Louise-Marguerite- Magdelaine du Roux de Signy, lors de sa réception, en qualité de chanoinesse, au chapitre royal et noble de Lons-le-Saulnier, le 15 décembre 1744. Il est mort le 3 février 1784, et est le dernier de son

nom qui ait été enterré dans le caveau appartenant à cette famille, dans la chapelle dite *de Gillaboz*, en l'église paroissiale de Saint-Just d'Arbois;

2.° Gabriel-Aimé, écuyer, seigneur de Sourbief, né le 4 mars 1715, nommé par le Roi Louis XV, le 26 septembre 1732, l'un de ses cadets-gentilshommes, élevés à la citadelle de Metz; lieutenant dans le bataillon de la milice de la généralité de Lyon, par brevet du 20 juillet 1733, et lieutenant dans le régiment de Blaisois, infanterie, le premier avril 1735; il a fait, avec ce corps, les campagnes de Hanovre, pendant la guerre de sept ans; il fut grièvement blessé à l'affaire de Wiekelmonde, près Dantzick, et fait prisonnier; échangé, en 1744, il a dû prendre sa retraite, par suite des blessures qui l'empêchaient de continuer le service militaire. Il épousa, le premier mars 1745, damoiselle Jeanne-Bonaventure-Guillemette de Pecauld, fille de messire Etienne-Guillaume-Gabriel de Pecauld, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, seigneur de Recollogne, des Deux Andelot, de Longevelle et autres lieux, et gouverneur, pour le Roi, de la ville d'Arbois, et de dame Jeanne-Claude de Bontems. Il est mort, sans enfants, le premier juillet 1783;

3.° Claude-Louis-François, dont l'article suit;

4.° Charles-Alexis, né le 12 avril 1721; élève-gentihomme au collége Mazarin, dit des Quatre-Nations, à Paris, le 20 mai 1733; enseigne au régiment du Roi, infanterie, le 19 décembre 1738; mort célibataire, en 1743, pendant la guerre en Allemagne;

5.° Jean-Philippe, mort en bas âge.

XIII. Claude-Louis-François de Gillaboz, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Sourbief, né le 18 janvier 1718; il fut élève gentilhomme au collége Mazarin, à Paris, par nomination du 31 mai 1731, et successivement subdélégué-général de l'intendance du Hainaut, pour la province du Cambresis; conseiller du Roi; pensionnaire au magistrat de la ville de Cambrai, par

nomination du 12 janvier 1774; député aux états particuliers des trois ordres de la province de Cambresis, et enfin, sur-intendant dumont-de-piété de Cambrai.

Il fut incarcéré, en 1793, par ordre arbitraire d'un représentant du peuple en mission dans les départements du Nord, comme noble, royaliste, suspect et père d'émigré. Ce fut dans les prisons de Compiègne qu'il fut traîné, à l'âge de soixante-seize ans, pour subir son jugement au tribunal révolutionnaire; prêt à monter à l'échaffaud, il a été rendu à la liberté après la chute de Robespierre et de ses satellites. Il est mort, le 12 août 1795, accablé de maux et d'infortunes, suites funestes de la perte de la plus grande partie de ses propriétés, pendant les trois premières années de la révolution, et des horribles traitements reçus pendant sa détention.

Il avait épousé, le 17 mars 1752, damoiselle Marie-Josephe-Yolende de Lisle, fille de noble Charles Adrien de Lisle, écuyer, conseiller du Roi au siége de la gouvernance et bailliage royal de Lille en Flandre, et de dame Marie-Magdelaine-Alexandrine Pottier. De ce mariage naquirent les deux seuls enfants mâles, ci-après désignés; leur mère étant morte, en couches du cadet, à l'âge de vingt-huit ans, le 21 juillet 1735, comme il se voyait, par sa tombe sépulcrale, en bronze, placée dans le bas-côté à droite, de l'église abbatiale et paroissiale de Saint-Aubert, à Cambrai, et qui a été brisée par le vandalisme révolutionnaire français de 1791.

1.° Pierre-Ernest Charles-Louis, dont l'article suit;

2.° Henri-Albert-Gabriel, né le 14 juillet 1755, élève gentilhomme au collége Mazarin, à Paris, par nomination, du 23 août 1766.

XIV. Pierre-Ernest-Charles-Louis DE GILLABOZ, IIe du nom, chevalier, seigneur de Sourbief, etc., né le 12 avril 1753, conseiller du Roi en sa cour de parlement de Flandre, séante à Douai, le 4 mars 1777, membre de la chambre de la noblesse des états particuliers de la province de Franche-Comté, en 1788, et de celle du bailliage d'Aval, au comté de Bourgogne, convoquée en avril 1789, pour les élections des députés aux états-généraux du royaume.

Il a protesté, par acte authentique du 5 août 1790, déposé, à défaut de notaire, entre les mains du commis-

saire de la noblesse du bailliage d'Arbois, contre le décret du 19 juin précédent et autres successifs, qui ont sapé la monarchie française jusques dans ses fondements et détruit l'ordre de la noblesse, qui était un de ses principaux soutiens.

Il a émigré en 1791, et est resté, hors du royaume, à la disposition des princes du sang, pour le service du Roi, jusqu'à la fin de l'année 1801. S. A. S. monseigneur le prince de Condé, par sa lettre, datée de Bodman, près Constance, le 3 octobre 1799, lui a donné un témoignage bien honorable de son estime, en lui écrivant en ces termes : « votre attachement au » Roi et à la religion, sont, monsieur, un sûr garant » que vous êtes bien pénétré des vrais principes qui » caractérisent un bon magistrat; vous ne devez pas » douter, que, si nous rentrons en France, comme » nous l'espérons, Sa Majesté ne se trouve heureuse » d'avoir de bons serviteurs, comme vous, à employer, » et je vous prie de croire, que, dans l'occasion, je vous » rendrai, avec plaisir, toute la justice que vous méritez. » Je n'en ai pas moins à vous assurer, monsieur, de ma » parfaite estime pour vous.

» *Signé* Louis-Joseph DE BOURBON. »

Il est rentré en France, en 1801, avec la dame son épouse, qui l'a constamment accompagné pendant toute la durée de son émigration; et a été nommé payeur du département du Haut-Rhin, le 14 avril 1805; il s'est trouvé à Nancy, à la fin de mars 1814, réuni aux royalistes français, qui fidèles au Roi et dévoués à la cause des Bourbons, ont entouré S. A. R. monseigneur le comte d'Artois, pendant son séjour dans cette ville, à sa première rentrée en France. M. le comte Roger de Damas, gouverneur-général, pour le Roi, des provinces de Lorraine et d'Alsace, a donné à M. de Gillaboz, le 10 avril 1814, la commission de veiller aux intérêts de Sa Majesté, dans le département du Haut-Rhin, en attendant que les autorités civiles et militaires françaises, qui en étaient encore absentes à cette époque, aient pu y faire la reprise de leurs services. Le Roi, d'après le compte qui lui a été rendu de ses loyaux services et de son fidèle attachement à la dynastie des Bourbons, lui a accordé, le 16 juillet 1814, la décoration du lys.

Pendant l'interrègne des cent jours de l'usurpateur, M. de Gillaboz a donné sa démission de sa place de payeur du département du Haut-Rin, et S. Exc. le ministre des finances, après l'avoir fait remplacer dans ses fonctions, lui a adressé de Paris, le 20 octobre 1815, la lettre de satisfaction de sa bonne gestion, conçue dans les termes suivants : « je me suis fait, monsieur, rendre » compte de vos services dans l'administration du trésor; » je sais, qu'introduit dans ce département par l'estime » que vous portait feu M. Dufresne, son premier direc- » teur, vous avez mérité que M. Barbé-Marbois vous » confiât la place de payeur à Colmar, et que l'ayant » gérée, sans reproches, jusqu'à votre démission, vous » ne l'avez quittée, que pour ne pas courir les risques » d'ajouter de nouvelles pertes à celles que vous aviez » faites dans les derniers évènements, et que vous avez » compensées aux dépens de votre fortune.

» Je rends, avec plaisir, ce témoignage à votre » conduite et à vos principes, et je serai fort aise d'ap- » prendre que vos démarches, pour rentrer dans la » magistrature, n'ont pas été infructueuses.

» Je vous salue, monsieur, avec un sincère attache- » ment. *Signé* le ministre, secrétaire d'état des finances, » comte CORVETTO ».

En effet, M. de Gillaboz a sollicité du Roi, aussitôt le retour de Gand, la faveur de le servir de nouveau, dans l'ordre judiciaire.

Il a épousé, le premier février 1785, damoiselle Thérèse-Louise-Josephe Majault, fille de messire François-Joseph Majault, chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Marie-Louise-Josephe Davaud, de Douai. Il n'a point eu d'enfants de ce mariage.

Les principales alliances de cette famille, en Franche-Comté, sont les maisons, dont les noms suivent :

Fauche de Jaillon, Voiturier, Franchet de la Rivière, de Camus, de Saint-Moris, d'Achey, Domet de Mont, de Patornay, du Fied, de Pecauld, de Villers-Vaudey, de Germigney, de Linglois, de Naus, de Chauvirey, Jobert, Buretel de Chassey, de Sesia, de Pellegrin, etc.

Nota. Il est fait mention de la famille du nom de Gillaboz, dans les ouvrages imprimés, ci-après, savoir :

Das erneute Teutsche Wappenbuch, etc. (l'Armorial allemand renouvelé), par Paul Furst, 5 tom. et 1 de

supplément, in-4.°, imprimé à Nuremberg, en 1657, avec armoiries gravées;

Grand Armorial-général de France, etc., 10 vol. in-fol., avec blasons, imprimé à Paris, en 1738-1768;

Histoire de l'Eglise de Besançon etc., par Dunod de Charnage, 2 vol in-4°., imprimée à Besançon, en 1750;

Liste des titres de Noblesse, Chevalerie et autres marques d'Honneurs, etc., accordés par les souverains des Pays-Bas, depuis 1659 jusqu'en 1782, 1 vol. in-8°., imprimé à Bruxelles, en 1784.

Notices historiques sur les Officiers composant la cour de parlement de Douay, depuis son institution jusqu'à la dissolution, etc., 1 vol. in-4°., imprimé à Douay, en 1809.

Les armoiries des Gillaboz sont : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois colombes d'argent, becquées et armées de gueules; aux 2 et 3 de gueules, au chêne arraché d'or, l'écu timbré d'un casque ouvert, posé et taré en profil; le nazal relevé, le ventail abaissé, doré sur les bords et sur les grilles, et orné de lambrequins alternativement d'or et d'argent en dedans, et de gueules et d'azur en dehors. Pour cimier : un tronc d'arbre d'or, d'où naît un petit rameau, feuillé de même; autour du tronc est entortillée une vipère, avec sa peau tavelée, la tête en haut et la langue, de gueules, tirée. Pour supports : deux sauvages au naturel, armés de leur massue. Pour devise, ces mots : *Rerum prudentia victrix.* Cri de guerre : *Fideli obsequio.*

GRASSIN; famille originaire de la ville de Sens, en Bourgogne, l'une des plus anciennes et des plus considérables de cette ville où elle a possédé les premières charges. Ceux de ce nom ont laissé à la postérité des marques de leur piété, dans l'établissement du couvent des Cordeliers de la ville de Sens, dont ils furent les principaux fondateurs, et dans la fondation du collége des Grassins, en l'Université de Paris. Elle s'est distinguée dans la carrière des armes, et notamment à la bataille de Fontenoy où il se trouva quatorze personnes de cette famille, dont sept y périrent glorieusement.

On voit dans un recueil d'antiquités et priviléges de la ville de Bourges, par Jean Chenu, 1621, page 533, un Guillaume Grassin, maire de Poitiers en 1247.

Quoiqu'on ne remonte ici la filiation de cette famille que jusqu'à l'an 1440, il est de notoriété qu'elle subsistait à Sens bien avant cette époque.

I. Guillaume Grassin, seigneur du fief des Grassins, près Sergine, est le premier dont la mémoire se soit perpétuée jusqu'à nous. Il vivait noblement à Sens en 1440, et laissa d'Etiennette Hodoart, sa femme:

1.° Pierre, dont l'article suit;

2.° Laurent, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après.

II. Pierre Grassin, Ier du nom, seigneur de Trémont, conseiller et avocat du Roi, puis lieutenant-général au bailliage de Sens, né en 1443, fut présent, en 1474, à l'acte de prise de possession de l'archevêché de Sens, par Louis de Melun, évêque de Meaux, comme procureur de Tristan de Salazar. Il contribua beaucoup à l'édification du bâtiment de l'église et du couvent des Cordeliers de cette ville, où ses armes pleines se trouvaient en plusieurs endroits, et d'autres, mi-parties avec celles de Denisette de Montigny, sa femme, fille de Nicolas de Montigny, avocat du Roi au bailliage de Sens, et de Catherine Mazentin. Ils sont enterrés, l'un auprès de l'autre, sous deux tombes de pierre, à l'entrée du chœur de ladite église, et eurent pour enfants:

1.° Christophe, dont l'article suit;

2.° Hélène Grassin, mariée à Simon Noirot, qui fut avocat au bailliage de Sens;

3.° Une autre demoiselle.

III. Christophe Grassin, seigneur de Trémont, conseiller du Roi, et son avocat au bailliage de Sens, mourut avant son père, et fut inhumé sous une tombe, à l'entrée du chœur de l'église des Cordeliers de Sens; il avait épousé Marie le Cirier, fille de Jean le Cirier, conseiller au parlement de Paris, dont:

1.° Pierre, qui suit;

2.° Thierri, seigneur de Trémont, qui recueillit la succession de Pierre Grassin, IIIe du nom, son neveu, fit son testament le 5 février 1584, par lequel il augmenta la fondation du collége, faite par son frère, et mourut sans alliance. Sa représentation et celle de son frère, se voyaient aux

deux côtés de l'autel de la chapelle, dite de la croix, derrière le chœur de l'église de Saint-Médéric, à Paris, qu'ils avaient fondée en 1569, au bas desquelles représentations, ainsi qu'aux vitres et sur la grille qui ferme cette chapelle, étaient leurs armes, celles de Pierre Grassin, pleines, et celles de Thierri, brisées d'un lambel; ces mêmes armes se trouvent aussi peintes sur les vitres des deux croisées, à côte du maître autel de la chapelle du collége des Grassins.

IV. Pierre Grassin, IIe du nom, vicomte du Busancy, en Soissonnais, seigneur d'Ablon-sur-Seine, de Malet-le-Roi, de l'Eschiquier, de Toutifault, de Montgodefroy et de Quincy, conseiller au parlement de Paris, reçu l'an 1543, était l'an 1509, avec Thierri Grassin, son frère, sous la garde noble de Pierre de Grassin, leur aïeul. Il fit son testament le 16 octobre 1569, par lequel après avoir élu sa sépulture dans l'église paroissiale de Saint-Severin, à Paris, et après avoir fait plusieurs legs pieux, il veut et ordonne qu'il soit pris sur tout son bien la somme de trente mille livres tournois, pour être employée selon la disposition de maître Thierri Grassin, avocat au parlement, son père et exécuteur testamentaire, et par le conseil de messire Antoine le Cirier, évêque d'Avranches, son oncle maternel, en un collége de pauvres, et qu'à cette fin, il leur sera acheté une maison en l'université, de ladite somme, pour y être par eux fait exercice en l'étude et service divin, et supplie sondit frère, au cas que ladite somme de trente mille livres tournois ne suffise, y employer et y faire son aumône, ce qu'il croit qu'il fera de bon cœur; et au cas que son fils, Pierre Grassin, décède sans enfants, soit avant le trépas de sondit père, ou autrement, il veut et entend que sur tout son bien, outre et par-dessus ladite somme de trente mille livres tournois, soit encore prise la somme de soixante mille livres tournois, pour être employée ainsi que dessus, à quoi il prie ledit sieur évêque d'Avranches de tenir la main, s'il lui plaît. De plus, il veut et ordonne qu'aux bourses dudit collége soient préférés les pauvres de la ville de Sens et des environs, qui seront présentés par sondit frère, et après sa mort, par M. l'archevêque

de Sens, et les comptes rendus par-devant le dit archevêque ou son commis, appelés MM. les gens du Roi, audit Sens.

Pierre Grassin, seigneur d'Ablon et de Pomponne, et fils du précédent, survécut peu de tems à son père, il fit son testament le lundi 7e jour de novembre 1659; par lequel il ordonna et recommanda que le testament dudit sieur Pierre Grassin, conseiller en la cour, son père, fût accompli de point en point, selon sa forme et teneur, suppliant et requérant maître Thierri Grassin, son oncle, de tenir la main à ce qu'il fût exécuté en la plus grande diligence que faire se pourra; de plus, il donna et laissa, par donations et legs testamentaires, audit collége fondé par sondit père, la somme de 1,200 livres tournois une fois payée, et outre et par-dessus les 30,000 liv. tournois et 60,000 liv. d'autre part, données et léguées par son père audit collége.

Après la mort des sieurs Pierre Grassin, père et fils, Thierri Grassin ne perdit pas un moment de vue les pieuses intentions dont l'exécution lui avait été confiée, il alla même au-delà; le 26 avril 1571, il passa un contrat d'échange par lequel il donna 450 livres tournois de rente, en neuf parties, à messire Jean-Jacques de Mesmes, seigneur des Arches, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et à ses co-héritiers, pour une grande maison où présentement sont construits l'ancien corps du collége des Grassins, et les deux maisons dans la rue des Sept Voyes, vis-à-vis l'église de Saint-Hilaire, faisant partie de l'hôtel d'Albret, ladite maison acquise l'an 1527, le 6 avril, de noble seigneur Frédéric de Foix, grand écuyer, fondé de procuration de haut et puissant seigneur et prince Henri, roi de Navarre, par messire Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, aussi conseiller du Roi en son privé conseil, et maître des requêtes en son hôtel, père dudit seigneur des Arches, et co-héritier.

Thierri Grassin acheta ensuite trois maisons situées rue des Amandiers, de Gillette et Isabelle Cueurly, sœurs, filles majeures usant de leurs droits, pour la somme de 7,800 livres tournois.

Le contrat est du mois de mai 1571; le 15 du même mois de la même année, il acquit une autre maison, avec ses appartenances, située dans le carrefour de Sainte-

Geneviève-du-Mont, ladite acquisition faite des héritiers de Jean Clevet, bourgeois de Paris, moyennant la somme de 4,027 livres 10 sous tournois, ledit sieur Thierri Grassin, tant comme héritier et exécuteur testamentaire desdits Pierre Grassin, père et fils, ses frère et neveu, que de son chef, et augmentant leurs dispositions, mû comme eux d'affection envers la patrie et pays de Sens, lieu de sa naissance, et à ce que ledit pays soit dorénavant pourvu de gens doctes, et pour la faveur des bonnes lettres, donna de son bon gré et sans aucune contrainte, non-seulement lesdites maisons aux principal et boursiers du collége, mais encore 2,851 liv. 12 sous 11 demi-pites tournois de rente annuelle, en vingt-six parties constituées sur l'hôtel-de-ville de Paris.

L'acte de donation est du 13 février 1578; le même Thierri Grassin fit un projet latin, de statuts non signés, par lequel il ordonne entr' autres choses, qu'il y eût, outre le principal, six grands boursiers et douze petits, et que chacun des grands boursiers eut soin de deux petits. Il fit son testament le 5 février 1584, et entre plusieurs dispositions qu'il fit, voulut que tous et chacun des livres imprimés qui se trouveraient au jour de son décès en sa maison, rue Saint-Avoye, tant du feu sieur d'Ablon, son frère, que de son neveu et de lui, fussent pris pour en faire une bibliothèque au collége des Grassins, pour l'instruction de ceux qui habiteront ledit collége, et il ordonne aussi, par ce testament, que Antoinette le Rebours, femme de Jean Sevin, président en la cour des aides, et sa seule héritière du côté maternel, achète une maison rue des Amandiers, joignant l'entrée du collége des Grassins d'un côté, et de l'autre, tenant aux maisons par lui acquises de Cueurly, et qu' elle paie les droits de lots et ventes, et fasse promettre indemnité au seigneur dont elle est mouvante, afin d'être ci-après tenue en main-morte par ledit collége.

Cent ans après la mort de ce dernier fondateur, c'est-à-dire, l'an 1684 et 1685, on fut obligé de restaurer la grande porte de ce collége ; il y avait sur l'ancienne une inscription équivoque, que l'on n'a pas remise sur la nouvelle ; elle était conçue en ces termes :

Le collége des Grassins, fondé pour les pauvres de Sens.

Sur la fin du dix-septième, et au commencement du dix-huitième siècle, la mauvaise administration du temporel de ce collége avait considérablement diminué les revenus et causé même du dérangement dans la discipline; le 14 août 1705, le parlement rendit un arrêt sur le réquisitoire du procureur-général, par lequel il fut ordonné que les titres qui concernent l'établissement, fondation et dotation du collége des Grassins, ensemble les statuts, règlements, si aucuns il y a avec les comptes de la recette et dépense dudit collége, pendant les dix dernières années, seront mis au greffe de la cour par les principal et procureur dudit collége, pour, après en avoir été pris communication par mondit sieur le procureur-général, être requis par lui ce qu'il jugera nécessaire pour le bien dudit collége; le 11 mars 1707, le parlement rendit un arrêt qui ordonna que les statuts et titres, ensemble les comptes de l'administration des biens dudit collége des Grassins, pendant les dix dernières années, etc., seraient remis à Edme Pirot, docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine et chancelier de l'église et l'université de Paris, et à Edme Pourchot, syndic et ancien recteur de l'université de Paris, et professeur émérite en philosophie, pour donner leurs avis sur ce qu'ils estimeraient devoir être réformé ou observé dans ledit collége, pour y rétablir ou y maintenir l'ordre et la discipline, etc.; après que lesdits sieurs Pirot et Pourchot se furent plusieurs fois transportés audit collége, et qu'ils eurent considéré, examiné et discuté, ils donnèrent leurs avis sur l'administration des biens et sur la discipline qui y doit être observée, et cet arrêt du parlement du 4 mai 1710.

Par cet arrêt, il est ordonné entr'autres choses, que les douze bourses de ce collége, qui avaient été suspendues depuis quelques années, le seront jusqu'à l'entier paiement des dettes exigibles, et au remboursement de la rente due au sieur Montade.

Pierre Grassin, écuyer, seigneur d'Arcis, de Dyeuville, de Mormant, directeur-général des monnaies de France, qui a hérité des sentiments des fondateurs de ce collége, est venu généreusement en soutenir l'état chancelant; il a entrepris de payer ses dettes, et y a fait élever à ses dépens douze ou quinze jeunes gens du

diocèse de Sens, préférant toujours les gentilshommes à ceux qui ne le sont pas.

Pierre Grassin, IIe du nom, vicomte de Busancy, fondateur de ce collége, possédait une terre près d'Arcis-sur-Aube; lors de l'incendie de cette ville, il la fit rebâtir, et les habitants lui firent ériger un monument qui existait encore il y a quelques années, et dont l'inscription rappelait l'événement, et portait ces mots:

« La flamme avait détruit ces lieux,
» Grassin les rétablit par sa munificence,
» Que le marbre à jamais serve à tracer aux yeux,
» Le malheur, le bienfait, et la reconnaissance. »

Il avait épousé, par contrat du 13 janvier 1548, Marie-Courtin, décédée, âgée de 29 ans, le 7 septembre 1539, fille de Jean Courtin, seigneur de Pomponne, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, et de Marguerite de Conan. Ses enfants furent:

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Anne Grassin, morte sans avoir été mariée.

V. Pierre Grassin, IIIe du nom, vicomte de Busancy, seigneur d'Ablon, de Malet-le-Roi, de Denisot, de Montgodefroy, de Bonbon, de Quincy et autres lieux, en la personne de qui finit la branche aînée, ordonna, par son testament du 7 novembre 1569, l'accomplissement de celui de son père, pour la fondation d'un collége, auquel il légua une somme de 1200 livres, et mourut peu après sans avoir été marié. Il était représenté à genoux avec ses oncle, père, aïeul et bisaïeul, sur les vitres d'une grande croisée du chœur de l'église des Cordeliers de Sens, dont il fut bienfaiteur, à l'exemple de ses ancêtres.

SECONDE BRANCHE.

II. Laurent Grassin, Ier du nom, seigneur de Dongers et de Vaudrey, second fils de Guillaume Grassin, seigneur du fief des Grassins, et d'Etiennette Hodoart, eut, de sa femme dont on ignore le nom:

III. Christophe Grassin, écuyer, seigneur de Dongers et de Vaudrey, qui fut père de:

IV. Laurent GRASSIN, IIe du nom, seigneur de Dongers et de Vaudrey, qui recueillit les propres de la succession de Thierri Grassin, son cousin issu de germain paternel, qui lui furent adjugés par sentences des requêtes du palais, des années 1586 et 1587. Il eut pour enfants :

1.° Laureut, dont l'article suit;

2.° Christophe Grassin, chanoine et archidiacre de Melun, en l'église de Saint-Etienne de Sens, et doyen de l'église de Notre-Dame de Bray-sur-Seine;

3.° Jacques, qui fonde la troisième branche, rapportée ci-après.

V. Laurent GRASSIN, IIIe du nom, vicomte de Sens, seigneur de Dongers, Vaudrey, Malet-le-Roi et de Denisot, conseiller du Roi, président en l'élection de Joigny en 1599 et 1611, eut pour fils :

VI. Laurent GRASSIN, IVe du nom, vicomte de Sens, seigneur de Trémont, de Dongers, de Vaudrey, de Malet-le-Roi et de Denisot, conseiller du Roi au baillage et siége présidial de Sens, reçu le 24 mars 1602. Il épousa, par contrat du 15 novembre 1601, Julienne Bernard, dont il eut :

1.° Laurent Grassin, vicomte de Sens, seigneur de Trémont, de Malet-le-Roi, conseiller au parlement de Metz, reçu le 12 mai 1635, marié à Claude de Moncourt, fille de Pierre de Moncourt, écuyer, seigneur de Villemanoche, conseiller au présidial de Sens, et de Marie David, de laquelle sont issues :

a. Charlotte Grassin, femme de Charles de Martinengue, baron de Viemeuf, seigneur de la Roganne;

b. Marie-Nicole Grassin, dame de Trémont et de Denisot, qui épousa, le 5 février 1674, Louis de Rogres, marquis de Champignelles, seigneur de Salles, de Baurain, et autres lieux, fils de messire Charles de Rogres de Lusignan, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Langlée, de Chevrinvilliers, de

Bois-le-Roi, etc., et de dame Marie de Tenance, baronne et châtelaine de Champignelles;

2.° Bernard Grassin, chanoine et grand archidiacre de Sens;

3.° Louis, chanoine et archidiacre d'Etampes en l'église de Sens, et cellérier de la même église;

4.° Antoine, dont l'article suit;

5.° Christophe Grassin, seigneur de Dongers, de Vaudrey et de la Grange, capitaine d'infanterie au régiment de la Reine, et gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, frère du Roi. Il mourut le 18 novembre 1680, et fut inhumé dans l'église des Jacobins de la ville de Provins. Il avait épousé Catherine le Rat, fille de Pierre le Rat, seigneur de la Grange-Seval, dont il eut:

a. Laurent-Christophe Grassin, seigneur de Dongers, prêtre;

b. Charles, lieutenant au régiment de l'Isle de France, puis dans celui de la Reine, tué à la bataille de la Marsaille;

c. Louis Grassin, seigneur de Vaudrey, de Sully et du Magny, mort sans alliance;

d. Joseph Grassin, seigneur de Granges, de Dongers, de la Rachonnière, et autres lieux, marié, 1.° par contrat du 18 juillet 1715, avec Marie-Agathe Angenoust, fille de Jacques Angenoust, seigneur de Birouis et de Bouy et de Jeanne-Agathe Thiboust de Berry; 2.°, par contrat du 22 mai 1726, avec Charlotte Pochon, fille de Maximilien Pochon, seigneur de Guay et d'Espérance Ancel. Il ne lui restait qu'une fille de son premier mariage, en 1730, et n'a point eu d'enfants du second;

e. François Grassin, seigneur de Morepas, capitaine de grenadiers dans le régiment de Picardie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

VII. Antoine Grassin, seigneur de Grandfontaine et de Bonfris, capitaine d'infanterie dans le régiment de la Reine, puis exempt de la première compagnie

des Gardes-du-Corps du Roi, sous la charge du comte de Tresmes, par provision du 28 septembre 1643; il épousa, par contrat du 30 janvier de la même année, Geneviève Chartier, de laquelle il eut:

VIII. Guillaume-Louis GRASSIN, seigneur de Grandfontaine, Bonfris, Mormant, Bressoy, Malassise et de Monts, qui fut marié, par contrat du 20 janvier 1669, avec Octavie Rousseau, sœur de Pierre Rousseau, conseiller du Roi, directeur des monnaies de France, et fille de Nicolas Rousseau, conseiller et maître-d'hôtel ordinaire du Roi. De ce mariage sont issus:

1.° Louis Grassin, garde marine, mort sans alliance au service, en 1690;

2.° Pierre, dont l'article suit;

3.° Octavie Grassin, femme de Melchior de Requelaine, baron de Saint-Vallier.

IX. Pierre GRASSIN, baron d'Arcis et Dieuville-sur-Aube, seigneur châtelain de Mormant, Ledy, Ouzer, Bressoy et autres lieux, fut conseiller du Roi, et Directeur général des monnaies de France. Cette charge qui avait été supprimée après la mort du sieur Rousseau, son oncle maternel, fut créée de nouveau en sa faveur, par édit du mois de février 1717, et il en fut pourvu le 4 mai suivant. Il épousa, par contrat du 17 octobre 1707, Charlotte du Puis d'Igny, dont il n'eut point d'enfants, fille de François du Puis d'Igny, seigneur de Boismarsas et de Moulignon, capitaine dans le régiment de Lyonnais, et commandant des ville et château de Marnay en Comté, et de Charlotte de Selve.

TROISIÈME BRANCHE.

V. Jacques GRASSIN, Ier du nom, seigneur d'Épineau, procureur du Roi au siége de Joigny, épousa Marie le Doux, dont il eut:

VI. Jacques GRASSIN, IIe du nom, seigneur d'Épineau, marié avec Jeanne Rotat, qui le rendit père de:

VII. Claude GRASSIN, Ier du nom, seigneur d'Épineau et de Couzé, né le 21 octobre 1619 marié avec Susanne le Beuf. Il fut père de:

1.° Jacques, dont l'article suit;

2.° Claude, qui fonde la quatrième branche, rapportée ci-après.

VIII. Jacques Grassin, III° du nom, seigneur de Bouzé, né le 23 décembre 1646, marié, par contrat du 16 juin 1670, avec Françoise Talon, qui le fit père de :

IX. Jacques-Charles Grassin, seigneur de Bouzé et de Glatigny, capitaine au régiment de Picardie, puis capitaine de grenadiers dans celui de Normandie, commandant au Fort Français de Berg-Saint-Winox, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort au mois de mai 1724, laissant :

1.° Simon-Claude, dont l'article suit :

2.° N... abbé de Grassin, qui partagea avec son frère les successions paternelle et maternelle, le 15 décembre 1739.

X. Simon-Claude Grassin, chevalier, seigneur de Malet-le-Roi, Denisot, Trémont, Thionville, Bois-Épier, Maisoncelle, Saint-Fiacre et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant pour Sa Majesté, et commandant des ville et citadelle de Saint-Tropez en Provence : d'abord sous-lieutenant dans le régiment de Picardie, le 13 février 1712; il se trouva à l'attaque de Denain, aux siéges de Douai, du Quesnoy et de Bouchain, la même année; enseigne de la Colonelle du même régiment, le 14 mars 1713; il servit au siége de Landau et de Fribourg, et à l'attaque des retranchements du général Vaubonne, et devint lieutenant le 3 avril 1714. Il eut une compagnie le 14 décembre 1717, passa capitaine en second au dédoublement des compagnies, le 2 mai 1718; servit en cette qualité aux siége de Fontarabie, de Saint-Sébastien et d'Urgel, en 1719, et fut replacé capitaine en pied, le 8 avril 1722. Il commanda sa compagnie au camp de la Meuse, en 1727; aux siéges de Gerra-d'Adda, de Pizzighitone et du château de Milan, en 1733; de Novarre, de Tortone et de Sarravalle, à l'attaque de Colorno, aux batailles de Parme et de Guastalla, au siége de Mirandole, en 1734; à ceux de Revère, de

Reggio et Gonzague, en 1735 ; il passa à une compagnie de grenadiers, le 24 février 1739, et la commanda à l'armée de Bavière, avec tant de distinction dans plusieurs actions, qu'on lui accorda, le 4 avril 1743, une commission pour tenir rang de lieutenant-colonel: il continua de servir en Bavière jusqu'au mois de juillet, et finit la campagne en Haute-Alsace, sous les ordres du maréchal de Coigny. Colonel du régiment de troupes légères à pied et à cheval, qu'il leva par commission du premier janvier 1744 ; il le commanda pendant toute la guerre avec la plus grande distinction ; il servit, dès la même année, aux siéges de Menin, d'Ypres, et finit la campagne au camp de Courtray, d'où il allait presque tous les jours à la petite guerre avec le plus grand succès. En 1745, il se trouva à la bataille de Fontenoy, et au siége de Tournai. Détaché ensuite pour se porter vers Gand, sous les ordres du vicomte du Chayla, il en fit l'avant-garde ; rencontra cinquante hussards qu'il mit en fuite, après en avoir pris plusieurs. Attaqué par six mille Anglais, il se jeta dans la cense de Hassem, et s'y défendit avec tant de valeur, qu'il obligea l'ennemi de se retirer ; il les poursuivit, harcela leur arrière-garde, fit beaucoup de prisonniers, et continua sa route vers Gand ; arrêta près de Mesle un corps de mille hommes qui voulait se jeter dans Gand, fit huit cents prisonniers, quatre cents cavaliers et tous leurs équipages ; il fut déclaré au mois de novembre 1745, brigadier des armées du Roi, en obtint le brevet le premier mai ; servit avec la même distinction, en 1746 et années suivantes jusqu'à la paix, et fut créé maréchal de camp, par brevet du 10 mai 1748 ; s'est trouvé aux batailles de Rocoux et de Lauzerte, aux siéges de Charleroi, de Namur et de Maestrich, et fut commandant pour le Roi des ville et citadelle de Saint--Tropez. Il épousa, 1.° pendant la guerre, à Anvers, Cécile-Christine-Bénédicte de Peytier, morte le 3 novembre 1753, ne lui laissant qu'une fille unique ; 2.° le 6 mars 1755, Marguerite-Françoise-Geneviève de Vion de Tessancourt de Maisoncelle, fille de feu René de Vion seigneur de Tessancourt de Maisoncelle etc. et de Marie-Marguerite de la Salle ; il a eu deux filles de cette seconde femme.

QUATRIÈME BRANCHE.

VIII. Claude Grassin, IIe du nom, écuyer, second fils de Claude Grassin, seigneur d'Epineau et de Bouzé, et de Suzanne le Beuf; épousa par contrat du 5 septembre 1665, Jeanne Comtant, dont il eut:

IX. Claude Grassin, IIIe du nom, écuyer, né le 19 mars 1671; marié par contrat du 15 avril 1692, avec Elisabeth Pressurot, fille de noble François Pressurot, et de dame Marie Fauveau. Il fut père de:

1.° Pierre-François, dont l'article suit;

2.° Claude-Joseph Grassin, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris; vicaire-général de l'archevêque de Vienne; prieur de Coligny et d'Ambierle.

X. Pierre-François Grassin, chevalier, vicomte de Sens, seigneur de Varennes-sur-Tesche, de la Motte, Vallière, etc.; capitaine au régiment de Picardie; puis ingénieur du Roi; fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, par arrêt rendu au conseil d'état du Roi, le 13 août 1743, en lettres-patentes sur icelui, du 11 octobre suivant, registrées en la cour des aides, le 10 juillet 1744. Il perdit la vue à l'âge de vingt-quatre ans, par l'explosion d'une mine, à Strasbourg. Il avait épousé, par contrat du 8 juillet de la même année 1744, Elisabeth Loir, fille de messire Jean-Louis Loir, écuyer, et de dame Elisabeth Juliot. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre Grassin de Mailly, écuyer, né le 12 août 1746, officier au régiment des Gardes-Francaises, d'après ses preuves faites devant M. d'Hozier, juge d'armes de France, le 14 septembre 1762; il a servi dans l'artillerie en qualité de capitaine;

2.° Gilbert dont l'article suit.

XI. Gilbert DE GRASSIN, écuyer, seigneur de Saint-Etienne-du-Bas, lieutenant de cavalerie; épousa dame Marie-Olive-Henriette-Louise Deschamps; et a péri le 17 ventose an 2, à Paris, avec son épouse, victimes des fureurs de la révolution, et tous leurs biens ont été vendus. Ils ont laissé :

1.° Pierre-Nicol-Charles, qui suit;

2.° Claude-Charles Grassin, mort en 1805, victime de la conscription militaire.

XII. Pierre-Nicol-Charles, vicomte de Grassin et de Sens, né le 2 mars 1781, originaire de la province du Bourbonnais, où une branche de sa famille s'établit vers l'an 1740, est petit-neveu du général comte de Grassin, créateur des troupes légères en France. La révolution qui fut fatale à toute sa famille, lui enleva ses père et mère qui périrent sur l'échafaud, en 1793, après avoir été arrêtés dans leur émigration. Tous les biens de cette famille furent vendus, et l'on commença par le mobilier de plusieurs belles habitations, qui, bientôt après, passèrent aussi en mains étrangères.

Il serait difficile de décrire les horreurs et les vexations qu'éprouva cette famille, depuis 1793 jusqu'en 1796. Le vicomte de Grassin a constamment travaillé pour la cause royale, en servant dans les tems les plus orageux, et quoique jeune encore, à la correspondance des agens du Roi, et en la faisant lui-même. Dès son enfance il fut incorporé dans le régiment de Royale-Guienne, cavalerie, où servait son père : un enchaînement de circonstances l'empêcha de suivre ce régiment qui émigra presqu'en masse.

Sa conduite pendant les désordres révolutionnaires est sans tache; à la restauration, il fut un des députés de la noblesse du Bourbonnais qui précédèrent le Roi, à Paris, et qui venaient mettre aux pieds de Sa Majesté, les hommages de cette province. Cette députation fut présentée en audience particulière à S. A. R. Monsieur, le 22 avril 1814, et eut l'avantage d'être la première de toute la France.

Le vicomte de Grassin, toujours plein de zèle pour la cause royale, se fit recevoir garde-du-corps du Roi, dès la première formation, dans la compagnie de Gramont; mais bientôt S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, ayant daigné l'honorer de sa bienveillance, le fit nommer sous-préfet de Dinan, département des Côtes-du-Nord, le 9 septembre 1814, ou il administra avec zèle et fidélité jusqu'à la nouvelle révolution qui vint encore désoler la France. Il conserva néanmoins l'administration tant qu'il put, se concerta avec les officiers qui devaient lever des volon-

taires royaux, notamment avec M. le vicomte Du Briel du Pont-Briant son ami, et l'homme qui peut-être a rendu le plus de services à la cause royale dans l'arrondissement de Dinan, où M. de Grassin conserva dans plusieurs communes le drapeau blanc, jusqu'au 23 avril; il s'opposa sans crainte pour sa vie à toutes les entreprises des fédérés, protesta publiquement contre la plantation d'un arbre de liberté, qu'un délire révolutionnaire avait élevé après une orgie semblable à celles dont on fut témoin en 1793. Il ne quitta l'administration de son arrondissement qu'après y avoir été contraint, ayant refusé le serment, et fut expulsé de Dinan où il agissait encore pour la cause sainte, le 8 mai, après une signification qui lui fut faite par le nouveau préfet de Saint-Brieux; il fut donc obligé de rentrer dans ses foyers, où, malgré la plus sévère surveillance du gouvernement d'alors, il travaillait pour le parti du Roi.

Les événements du mois de juin 1815, et l'ordonnance royale du 7 juillet le rappelant à son poste, il se rendit de nouveau à Dinan, le 21, où il fit, au milieu des plus grands dangers, reconnaître l'autorité royale qui y était de fait méconnue. Cette révolution fut opérée en quelques heures; mais, le lendemain l'effervescence fut portée à son comble, la présence du prince de la Trémoille, commissaire de Sa Majesté, connu par son dévouement à la cause légitime, ne put même en imposer à ces factieux, qui se portèrent à tous les excès, et soutinrent la réputation des fédérés. Le vicomte de Grassin ne dut, dans cette journée, son salut qu'à son sang-froid et à sa fermeté; il fut mis en joue à la porte de la ville, par cinq fédérés écumant de rage, et ce à une distance de dix pas; il fut droit à eux malgré les baïonnettes qui touchèrent ses habits, en mettant la main sur sa poitrine, et en leur disant : « *Je suis le sous-préfet envoyé par le Roi, tirez, si vous l'osez*. A lui seul, en présence d'une foule d'habitants dont les cris de vive le Roi étouffaient les blasphèmes des fédérés, il fit rentrer dans la ville ceux-là même qui voulaient le fusiller. Il fit un rapport particulier de cette cruelle journée au prince de la Trémoille, et au ministre de l'intérieur, qui daignèrent lui accorder un entier suffrage, accompagné d'éloges très-flatteurs.

Il parvint enfin, à force de fermeté, aidé de tous les

honnêtes gens, et puissamment secondé par l'excellente famille des Du Briel du Pont-Briant, à rétablir l'ordre et le calme dans l'arrondissement de Dinan, et particulièrement dans la ville où pendant les cent jours, la plus complète anarchie avait régné. Son administration fut marquée par une grande sagesse, un vrai dévouement et une justice sévère; il avait préparé des améliorations dont nos malheurs ont suspendu l'exécution.

Appelé au mois d'août 1815, à l'importante sous-préfecture de Mayenne, il quitta Dinan, emportant l'estime de tous ses administrés et particulièrement regretté de ses nombreux amis qui envoyèrent même une députation à Paris pour le conserver parmi eux. L'ordonnance royale lui étant parvenue, il crut de son devoir, nec alculant pour rien les sacrifices, de se rendre à son nouveau poste, où il arriva le 13 août 1815.

Rendu à Mayenne, il dut, comme à Dinan, s'occuper d'améliorations et de réparer les maux d'une longue guerre civile qui n'était point encore éteinte et qui avait entraîné avec elle les plus grands désastres; il parvint à rétablir l'ordre, et l'administration en peu de jours avait repris toute sa force et toute sa régularité, lorsqu'un corps de 45,000 Prussiens vint fondre sur ce malheureux arrondissement, pauvre, très-peuplé et d'un sol presqu'ingrat, (l'industrie est la principale ressource de ce pays), on ne peut dépeindre le cruel embarras où se trouva M. de Grassin; un pays neuf pour lui, une nuée d'étrangers très-exigeants, une comptabilité très-considérable et présentant sans cesse des difficultés; tout était écueil et travail pénible, il a su cependant faire respecter ses administrés et l'autorité royale; régler ses comptes avec une telle exactitude que le conseil général du département de la Mayenne dans la session de 1817, séance du 23 avril, lui a donné des éloges flatteurs en sanctionnant ses comptes, et en rendant justice à sa bonne et loyale administration. Dans ce passage successif de ces 45,000 Prussiens, sa conduite a été remarquable par son zèle, son économie et sa persévérance; estimé des chefs de l'armée prussienne, il conserva les droits de son souverain, en donnant aux alliés ce que les réglements militaires leur accordaient, mais en même tems protégeant ses administrés contre toute atteinte à leurs propriétés.

Il s'est toujours attaché à faire exactement rentrer les contributions sans exercer ou faire exercer des poursuites rigoureuses; a contribué à la bonne composition de la gendarmerie royale, à la formation d'une administration sage et dévouée au Roi, à celle d'une excellente garde nationale, et à toutes les différentes branches du gouvernement; partout, on a remarqué son zèle, son activité et sa grande justice qui forçait même ses ennemis de l'estimer et de le respecter. Privé de sa fortune par la révolution, il a fait néanmoins abandon de son traitement pendant un certain tems, et a souscrit pour l'érection de plusieurs monuments, tant historiques que religieux.

Le vicomte de Grassin, sous-préfet de Mayenne, a épousé le 3 février 1803, demoiselle Charlotte-Alexandrine de Basset d'Hautemaison, de la province du Forez, fille de messire Jean-Marie Basset d'Hautemaison, conseiller au parlement de Grenoble, homme d'une rare intégrité, d'une manière de penser très-pure et d'une conduite exemplaire, aimé et considéré dans sa province. De ce mariage sont nés:

1.° Maxence-Pierre-Charles Delphin, le 27 décembre 1803;

2.° Adelaide-Georgette, le 12 décembre 1804;

3.° Athanasie - Victoire - Joséphine, le 29 mars 1807;

4.° Louis-François, le 10 mai 1808.

Armes: de gueules, à trois lys d'argent. Devise: *Deum timete. Craignez Dieu.*

LE CLERC DE JUIGNÉ, ancienne maison, originaire d'Anjou, qui remonte à Hisgaud le Clerc, seigneur de la baronnie de Villiers, érigée depuis en comté. Ce Hisgaud le Clerc, s'étant battu en duel, vers la fin du dizième siècle, à Montreuil - sur - Mer , contre Geoffroy Martel, dit Grisegonelle, comte d'Anjou, dont il était vassal, le comte, sous prétexte de félonie, s'empara de la terre de Villiers, et la donna à Albéric, son parent, issu de la maison de Montmorency, au moyen de quoi il ne resta aux enfants dudit le Clerc, que les biens maternels

qui étaient outre Loire, et consistaient dans les terres du Vignau, Saint-Martin-de-Candé, paroisse de Suillé-en-Monfort, Saint-Germain, Thisé et autres, en Loudunois, Montbrissois, Douais et autres pays circonvoisins, ainsi qu'il est porté dans un cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, dont une partie est transcrite à la page 5 de l'histoire de Sablé, par Ménage, édition de 1683. Ces mêmes biens ont été successivement possédés par les descendants dudit Hisgaud, jusqu'à Jean le Clerc, IIe du nom, seigneur de Juigné, qui assigna sur iceux deux cents livres de rente de douaire, à Anne de Mellay, dame de Verdelles, son épouse, par acte du 24 avril 1436, et par un autre, du 17 juillet 1441 ; il les vendit pour se fixer à Juigné, au Maine, sur la frontière d'Anjou, terre où ses descendants ont toujours demeuré depuis. Cette terre, par la réunion de la baronnie de Champagne, est devenue une des plus belles de la province.

I. Adam LE CLERC, Ier du nom, chevalier, comparut en personne, en cette qualité, à Tours, dans la quinzaine de Pâques de l'an 1272, pour servir dans l'armée du roi de France, devant Ferrare, sous les ordres de du Vernon, maréchal de France. Il eut pour fils :

II. Adam LE CLERC, IIe du nom, seigneur des Roches ; épousa, en 1332, Isabeau de Turpin, fille de Jean de Turpin, et d'Isabeau de Coesmes, dont il eut :

III. Roland LE CLERC, qui épousa Marthe Poussin, demoiselle de grande extraction, fille de Gervais Poussin, seigneur de Juigné, et de Marie de Neuvillette, dame de Souligné, celle-ci fille de Jean de Neuvillette, et petite-fille de Jean, vicomte de Beaumont. Les enfants issus de ce mariage sont :

1.° Colas ou Nicolas, dont l'article suit ;

2.° N.... le Clerc, mariée à Guillaume du Bois de-Saint-Père;

3.° Une autre fille, mariée à Jean Pierre, sieur du Plessis-Baudouin.

IV. Nicolas LE CLERC, Ier du nom, premier seigneur de Juigné à titre successif de Jean de Lessillé, décédé en 1384, fils de Nicolas de Lessillé, et de Marie Poussin,

fille aînée de Gervais Poussin. Il épousa demoiselle de la Saugère de noble origine, par laquelle et Marie Poussin, la maison de le Clerc de Juigné se trouve alliée aux anciennes maisons de Craon, de Flandre, de Beaumont le-Vicomte, de Neuvillette, du Plessis-Baudouin, de Lessillé, de Bois-Saint-Père, de Pointeau-du-Bois-Dauphin, de la Plesse, d'Aubery, de Bordier, de Villeneuve et autres. De ce mariage sont issus :

1.° Colas ou Nicolas, dont l'article suit ;
2.° Perrot ou Pierre ;
3.° Marie, dont on ignore la destinée.

V. Nicolas le Clerc, IIe du nom, seigneur de Juigné, de Coulaine, du Vignau de Saint-Martin-de-Candé, de la Mothe, d'Arthézé, de la Noullière, etc. Epousa, 1.°, Jeanne de Bouvards; 2.°, Marguerite le Voyer de Ballée. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Jean, dit le Jeune, marié avec Jeanne de la Motte-Fouque. Il est auteur de la branche des le Clerc de Coulaines, qui s'est toujours très-bien alliée, et a fourni plusieurs militaires de distinction, sous divers rois de France, et des chevaliers de l'ordre du Roi dans les quinzième et seizième siècles. Elle est alliée aux maisons de Montmorency, de Clermont-Gallerande, de Saint-Aignan, de Vassé, d'Assé, de Froulay, de Montgommery, de Rabodanges, de Grancey, de Médavy, et autres ;
3.° Catherine, mariée, le jeudi avant le 6 décembre 1395, avec Paquet Pointeau ;

Du second lit :

4.° Colas le Clerc, exécuteur testamentaire de sa mère, le 14 juillet 1420, qui alors était veuve;
5.° Une fille, morte jeune et sans postérité.

VI. Jean le Clerc, l'aîné, Ier du nom, seigneur de Juigné, échanson du roi Charles VI, testa le 13 avril 1418. Il avait épousé Guillemette Pointeau, fille de Jean Pointeau, seigneur du Bois-Dauphin, chancelier de Louis, duc d'Anjou, et de N.... de Lessillé. Ce mariage

donna des alliances avec les maisons de Laval-Bois-Dauphin, de Souvré, de Beauvau de Précigny, d'Ailly, de Pequigny, de Rohan-Guémenée, de Créqui, de Riccé et autres. De ce mariage sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Louis, seigneur des Roches, marié, le 10 mai 1438, avec Jean de la Vergne, dont on ignore la postérité ;

3.° Jeanne le Clerc de Juigné.

VII. Jean le Clerc, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Juigné, fut un des gentilshommes de l'Anjou, qui, en 1440, défirent les Anglais à Saint-Denis, en cette province (1). Il avait épousé, 1.° le 24 avril 1436, Anne de Mellay, fille aînée de Guillaume de Mellay, écuyer, seigneur de Verdelles, et de Marie du Châtelet de Bernay, à laquelle il assigna un douaire sur les biens qui furent à Hisgaud le Clerc, comme il vient d'être dit ; 2.° Marguerite d'Aulnières, veuve de Jean de la Roë, seigneur dudit lieu. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Nicolas, dont l'article suit ;

2.° Jean, seigneur de Burons, mort sans alliance ;

3.° Jeanne, mariée à Jean le Maçon, seigneur du Grand-Anvers et de Foultourte ;

4.° Françoise, épouse, 1.° de Robert de Rotroux, seigneur du Coudray et de Saint-Denis-du-Maine ; 2.° de Jean de la Roë, fils aîné de Jean, seigneur de la Roë, et de Marguerite d'Aulnières ;

5°. Marguerite, mariée à Geoffroy de Clefs, écuyer, seigneur de Cellière, en Anjou ;

6.° Rolande, mariée, 1.° à Jean Affagard, seigneur de Courteilles ; 2.° à Jacques de Taillemant, écuyer, seigneur de Loresse ; 3.° avec François de la Bressière, chevalier, seigneur de la Foretière, morte sans postérité ;

Du second lit :

7°. François, seigneur de Moiré, qui épousa Louise Bastard, qui se remaria avec Gervais Chabot ;

---

(1) Voyez les Annales d'Anjou, par Bourdigné.

8.° Abel, mort en bas âge;
9.° Jeanne, femme de René d'Anthenaize.

VIII. Nicolas le Clerc, IIIe du nom, seigneur de Juigné, épousa Louise d'Auteville, d'illustre maison, descendante de Rolon, premier duc de Normandie, issu du sang des rois de Danemarck. Elle était veuve d'Ambroise de Cornillau, seigneur du Fay. Il en eut :

1.° René dont l'article suit;
2.° Clerembault le Clerc, écuyer, seigneur de Mazières, marié, vers 1630, avec Anne Femme, dont il eut :
   Anne le Clerc, femme de Jacques Adam, écuyer, seigneur de la Gasserie, maître-d'hôtel ordinaire de la Reine;
3.° Nicolas, seigneur d'Hierré, mort sans alliance.

IX. René le Clerc, Ier du nom, seigneur de Juigné, épousa, le 13 mars 1522, Renée de Champagne, fille de Pierre, seigneur de Champagne, de Pescheseul, de Parée, d'Avoise, du Bailleul, et d'Ande de Fromentières. De ce mariage sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Nicolas, seigneur d'Arquenay;
3.° Jacques, seigneur de Souligné, qui fut tuteur des enfants mineurs de son frère aîné. Il épousa, 1.° Gabrielle de Vounes; 2°. Anne de Maillé, fille de Jacques de Maillé, IIe du nom, seigneur de Benehart, de Champagné, de la Novaraye, et autres lieux, lieutenant-général en Bretagne, et de Marie de Villebresmes de Fougères;
4.° Françoise, épouse de François de Favière, seigneur dudit lieu et de la Hilberdière;
5.° Anne, mariée avec Maurice de Beaumontel, seigneur de Grosbois;
6.° Guyonne, religieuse à l'abbaye d'Estival.

X. Jean le Clerc, IIIe du nom, seigneur de Juigné, mort avant son père, avait épousé le 13 octobre 1555, Madelaine Affagard, d'une ancienne famille noble, fille de Greffin Affagard, seigneur de Courteilles, et de Françoise Auvé. Elle se remaria, le 29 mai 1566, avec Antoine de l'Enfernat. Elle eut de son premier mariage :

1.° René, dont l'article suit;
2.° Urbain le Clerc de Verdelles, marié avec Marie Perrault;
5.° Christophe, seigneur d'Hierré;
4.° Jacquine, femme de Jacques de Ridouet, seigneur de Saucé.

XI. René LE CLERC, II° du nom, seigneur de Juigné, acquit en 1600, de la maison de Maillé Benehart, la châtellenie de Champagne. Il rendit des services importants, fut utile, dans les guerres civiles, à Henri IV, qui, pour le récompenser, érigea la châtellenie de Champagne en baronnie, et lui permit de faire bâtir un château-fort à Verdelles. Il avait épousé, le 29 août 1593 Marie Campain, fille de Nicolas Campain, chancelier du roi de Navarre, et d'Anne Courtin de Rosay. Il eut de ce mariage:

1.° Georges, dont l'article suit;
2.° René, tué au siége de la Rochelle, en 1626;
3.° Marie, née en 1594, mariée en 1612, à Joachim de Gosselin, seigneur de Martigny, de Pied-d'Argent, en Normandie;
4.° Anne, née en 1606, mariée, en 1633, à Jean de Vielsmaisons.

XII. Georges LE CLERC, baron de Juigné, par érection de cette seigneurie en baronnie, avec la réunion de la baronnie de Champagne, par lettres-patentes de l'an 1647, enregistrées au bureau des finances de Tours, en la sénéchaussée d'Anjou, les 28 juin et 26 novembre 1680. Il avait épousé, le 12 septembre 1633, Elisabeth des Noues, laquelle lui apporta en dot la baronnie de la Lande en Poitou, fille de Jacques des Noues, marquis de la Tabarière, et d'Anne de Mornay, fille du célèbre du Plessis-Mornay, et de Charlotte Arbaleste. De ce mariage sont issus:

1.° Jacques, dont l'article suit;
2.° Urbain, qui obtint, par commission du 9 janvier 1676, la lieutenance-colonelle du régiment d'infanterie de Schomberg, levé depuis deux ans. Il combattit avec ce régiment à Epouilles, en 1677, et servit au siége de Puycerda en 1678, au

siége et à l'assaut de Gironne en 1684; brigadier des armées du Roi par brevet du 10 mars 1690; il fut employé à l'armée de Roussillon, par lettres du 7 avril; se trouva à la reprise de Saint-Jean-de-las-Baldesès et de Ripouille, et au blocus de Gironne la même année; fut nommé inspecteur-général de l'infanterie pour le département de Provence, par commission du 9 février 1691; il quitta la lieutenance-colonelle de son régiment, passa l'hiver en Provence; retourna servir en Roussillon, et se trouva au siége d'Urgel, à la prise des châteaux de Valence et de Boy, et au secours de Prats-de-Molou, la même année; continua d'inspecter les troupes en Provence pendant l'hiver; servit pendant la campagne de 1692 en Roussillon, où on se tint sur la défensive; se trouva au siége de Roses en 1693, et fut employé brigadier et inspecteur en Provence et au comté de Nice, pendant l'hiver, par lettres du 29 octobre; fut employé à l'armée de Catalogne, par lettres du 24 avril 1694; il combattit avec la plus grande valeur sur le Ter; servit aux siéges de Palamos, de Gironne, d'Ostalric, et de Castelfollit, qui se rendit le 8 septembre. Il y fut mis pour commander et y passa l'hiver. Sorti le 8 mars 1695, de cette place avec huit cents hommes, pour exécuter quelques villages qui refusaient les contributions, il en brûla deux Attaqué à Saint-Félix de Pallarole, par le viguier de Vic, avec quatre à cinq mille hommes; il se retira en combattant, jusqu'au pont de Saint-Roch, dont il chassa les troupes qui le gardaient: ce point passé, il se retira jusqu'à Aulat; ses troupes, excédées de fatigue et accablées par le nombre, se jetèrent dans l'église des Carmes, où tout ce qui se présenta d'ennemis fut tué. Les ennemis, désespérant de la forcer, y mirent le feu, qui contraignit le marquis de Juigné de se rendre. Il avait été dangereusement blessé, et mourut à Aulat, de cette blessure, le 20 mars 1695;

3.° Benjamin, marié avec Catherine le Taud, dont il n'eut point d'enfants;

4.° Philippe, seigneur, de Vrigné;
5.° François, seigneur de Souligné,
6.° Georges, seigneur de Villiers,
7.° Gabriel-René, seigneur de Chantelou, } morts sans postérité;
8.° Marie, alliée à Urbain Gaudicher, seigneur d'Aversé;
9.° Elisabeth, morte jeune;
10.° Anne le Clerc de Juigné, mariée à Benjamin de l'Isle du Guast.

XIII. Jacques LE CLERC, seigneur et baron de Champagne, de Juigné, de la Lande, etc., épousa, 1.° le 19 décembre 1659, Henriette de Machecoul, fille de Gabriel de Machecoul et de Renée d'Avaugour; 2.° le 15 septembre 1674, Madelaine de Montmorency, morte sans enfants; 3.° le 10 mai 1683, Catherine Martel, comtesse de Marinnes, près la Rochelle, morte aussi sans enfants. Il eut du premier lit:

1.° Henri, enseigne au régiment de Schomberg, tué à Messine en 1678, sans alliance:
2.° Samuel, dont l'article suit;
3.° Renée le Clerc,
4.° Anne-Henriette, } mortes sans alliance.

XIV. Samuel LE CLERC, baron de Champagne, de Juigné, de la Lande, etc., épousa, le 20 mai 1693, sa cousine-germaine, Louise-Henriette de Crux, fille d'Antoine de Crux, chevalier, marquis de Corboyer, et de Louise de Machecoul. Il eut de ce mariage:

1.° Samuel-Jacques, dont l'article suit;
2.° Gabriel-René-Louis, dit le comte de Juigné, né le 15 décembre 1697, nommé, en 1734, tuteur de ses neveux et nièces, ci-après nommés, mort sans alliance le 29 mars 1759;
3.° Louise-Henriette, morte sans alliance.

XV. Samuel-Jacques LE CLERC, chevalier, marquis de Juigné, baron de Champagne, de la Lande, etc.; colonel du régiment d'Orléans, infanterie; tué à la bataille de Guastalla, le 19 septembre 1734; avait épousé, le 25 juin 1725, Marie-Gabrielle le Cirier de Neufchelles, fille du marquis de Neufchelles, et de Marie-Louise le Menestrel de Hauguel. De ce mariage sont issus:

1.° Jacques-Gabriel-Louis, dont l'article suit ;

2.° Antoine-Eléonore-Léon, né le 2 novembre 1730, agent-général du clergé ; puis nommé, le premier janvier 1764, évêque de Châlons-sur-Marne, pair de France, sacré le 29 avril suivant, et nommé, le 23 décembre 1781, archevêque de Paris, mort le 19 mars 1811 ;

3.° Arnaud-Louis, né le 6 mai 1731, chevalier de Malte de minorité, capitaine au régiment de Guienne; mort en 1758 ;

4.° Léon-Marguerite, qui fonde la seconde branche rapportée ci-après ;

5.° Louise-Léonine-Gabrielle le Clerc de Juigné, morte le 19 août 1754. Elle avait épousé, le 24 mars 1753, Antoine-Guy, marquis de Pertuis, vicomte de Baous-le-Comte, lieutenant-colonel de cavalerie, qui n'a laissé qu'une fille, nommée Claude-Gabrielle de Pertuis, née le 6 août 1754 ; mariée le 18 août 1772, à Léonor-Claude, marquis de Pracomtal, mort le 7 décembre 1776, laissant postérité.

XVI. Jacques-Gabriel-Louis LE CLERC, marquis de Juigné et de Montaigu, baron de Champagne et de la Lande, né le 14 mai 1727 ; mousquetaire du Roi en sa première compagnie, le 7 juillet 1742 ; se trouva avec ce corps, à la bataille de Dettingen, au mois de juin 1743 ; et obtint, le 4 novembre, une compagnie dans le régiment de cavalerie d'Egmont. Il la commanda aux siéges de Menin, d'Ypres et camp de Courtray, en 1744 ; à la bataille de Fontenoy, aux siéges de Tournai, d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath, en 1745 ; au siége de Bruxelles et à la bataille de Rocoux, en 1756 ; à la bataille de Lawfeld, en 1747. Colonel du régiment de Blaisois, infanterie, par commission du premier janvier 1748, il le joignit à l'armée d'Italie, et l'y commanda jusqu'à la paix. Ce régiment ayant été réformé et incorporé dans celui de Guienne, par ordonnance du 10 février 1749, le marquis de Juigné fut mis colonel à la suite du régiment des grenadiers de France, par ordre du 20 du même mois, et se trouva, avec ce régiment, au camp de Dieppe, en 1756 ; à la bataille d'Hastembeck ; à la prise de Minden, d'Hanovre et de

plusieurs autres places de l'électorat; au camp de Clostersewen; à la marche sur Zell, en 1757 ; à la retraite de l'électorat d'Hanovre, au commencement de 1758. Colonel du régiment de Champagne, par commission du 3 juin, il en prit le commandement à la bataille de Crewelt, le 23 du même mois : il commanda la colonne de la gauche, à l'attaque d'Herberen, au mois d'octobre suivant, et s'y distingua particulièrement sous les ordres du marquis de Poyanne. Brigadier des armées du Roi, par brevet du 10 février 1759, il commanda la brigade de son régiment à la bataille de Minden, le premier août; aux combats de Corback et de Warbourg, en 1760 ; à l'attaque de Filinghausen, en 1761, et à plusieurs actions de la fin de cette campagne, et pendant celle de 1762. Déclaré, au mois de décembre de cette dernière année, maréchal des camps et armées du Roi, dont le brevet lui avait été expédié le 25 juillet précédent, il se démit du régiment de Champagne ; fut envoyé ministre plénipotentiaire de France, près l'impératrice de Russie, le 25 décembre 1774. Lieutenant-général des armées du Roi, le 10 mars 1780; a commandé la moitié de l'infanterie noble de l'armée des princes, en 1792, et est mort le 4 août 1807. Il avait épousé, le 17 mars 1768, Charlotte Thiroux de Chammeville, née le 12 mai 1743, fille de Philibert Thiroux, seigneur de Chammeville, et de Geneviève-Thérèse de Colabeau. De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Philibert-Gabriel, marquis de Juigné, né le 30 septembre 1762 ; officier au régiment du Roi, infanterie, le 10 avril 1777; capitaine de cavalerie, le 3 juin 1779 ; major en second du régiment des cuirassiers du Roi, le premier mai 1788. Emigré en 1791, a servi le Roi en pays étranger, jusqu'en 1802. Pair de France, en 1815 ; marié, en 1782, à Marie-Louise-Charlotte de Bonnières de Souastres de Guines, chanoinesse de Remiremont, fille de Adrien-Louis de Bonnières, duc de Guines, lieutenant-général des armées du Roi, et de Caroline-Françoise Philippine de Montmorency-Logny, décédée, sans postérité, le 2 avril 1792 ;

2°. Charles-Marie, dont l'article suit ;

3°. Anne-Léon-Antoine le Clerc, comte de Juigné, né le 28 décembre 1767; entré au service, en qualité d'enseigne, au régiment des Gardes-Françaises, en 1784. Sorti de France en 1791, a servi le roi en pays étrangers, pendant onze ans. Nommé le 19 août 1815, colonel de la légion de la Seine. A épousé, le 17 octobre 1809, Anne Marie-Adélaide de Seran, fille de Louis-François, comte de Seran, et de Marie Marguerite-Adélaide de Bullioud. De ce mariage est issue Charlotte-Antoinette-Thérèse le Clerc de Juigné, née le 5 janvier 1812;

4°. Jacques-Auguste-Anne-Léon le Clerc, comte de Juigné, né le 8 août 1774; aide-de-camp de son père, en 1792; officier au régiment de Mortemart, en 1794; commissaire extraordinaire du Roi, dans la septième division militaire, le 22 avril 1824; officier supérieur des gendarmes de la garde du Roi, avec grade de major, le premier juillet 1804, breveté colonel de cavalerie, le 25 juillet 1814; chevalier de Saint-Louis, le 20 août 1814; nommé colonel de la légion de Seine-et-Oise, le 12 octobre 1815. Marié, le 10 juin 1816 à Antoinette-Louise de Durfort, veuve de André-Hector-Marie de Gallard, comte de Bearn-Brassac, et fille de Etienne-Narcisse de Durfort, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, ancien capitaine des gendarmes de la garde du Roi, gouverneur de la sixième division militaire, et de Henriette-Etiennette-Claude-Denise Thiroux de Mont-Sauge.

Charles-Marie LE CLERC, comte de Juigné, né le 10 mai 1764, officier dans le régiment du Roi, en 1778; capitaine au régiment de Berri cavalerie, en 1783, sous-lieutenant des gendarmes d'Artois, avec grade de lieutenant colonel, en 1787; major en second dans le régiment de Vivarais infanterie, en 1788, lieutenant en premier des gendarmes Écossais, avec grade de colonel, en 1791; a fait en cette qualité la campagne de 1792; était du nombre des défenseurs de la ville de Maestricht, lorsqu'elle fut assiégée en 1793; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

Louis, en 1796; marié le 13 février 1787, avec Anne-Éléonore-Eulalie Dufloquet de Réals, fille de M. François-Charles Dufloquet, comte de Réals et de N.... de Bery d'Essertaux; de ce mariage sont issus:

1.° Jacques-Marie-Anatole le Clerc, comte de Juigné, né le 25 juillet 1788, marié le 25 février 1813, avec Marie-Jeanne-Caroline Feydeau de Brou, fille de Charles-Henri Feydeau de Brou, et de Marie-Gabrielle-Olive de Lamoignon; de ce mariage est issu :

Charles-Marie-Chrétien, né le 10 mai 1817.

2.° Antoinette-Geneviève-Charlotte-Claudine le Clerc de Juigné, née le 16 août 1795, mariée le 21 septembre 1815, avec Charles-Auguste-Marie, baron de Beauffort;

3.° Anne-Eulalie-Agathe le Clerc de Juigné, née le 6 février 1801.

SECONDE BRANCHE.

XVI. Léon-Marguerite LE CLERC, baron de Juigné, né au mois de mars 1733, quatrième fils de Samuël-Jacques le Clerc, et de Marie-Gabrielle le Cirier de Neufchelles, servit d'abord dans la marine en qualité de lieutenant de vaisseau, et ensuite a été capitaine de cavalerie, en 1758; colonel aux grenadiers de France, en 1762; colonel du régiment de Soissonnais, en juillet 1767; brigadier des armées du Roi le 3 janvier 1770; maréchal de camp, le 10 mars 1780, mort le 24 octobre 1810; a épousé, le 15 mars 1769, Adélaïde Olère de Saint-Simon-Courtomer, fille de Jean-Antoine-François de Saint-Simon, vicomte de Courtomer, capitaine-lieutenant des gendarmes Anglais, brigadier des armées du Roi, et d'Elisabeth-Olive-Louise Bernard de Coubert; de ce mariage sont issus:

1.° Jacques-Gabriel Olivier, né le 19 novembre 1769, marié le.... avril 1795, à demoiselle Étiennette-Aulède-Sophie Fevret de Saint-Memin, fille de M. Charles-Benigne Fevret de Saint-Memin, et dame Octavie de Moncaut; de ce mariage est né le 17 janvier 1736 :

Raoul-Léon-Victor le Clerc de Juigné;

2.° Charles-Etienne Olivier, né le 30 juillet 1776, chevalier de Malte de minorité, veuf d'Andrée-Louise-Aimée Thiboutot, fille de Jean-Baptiste-Léon, marquis de Thiboutot, et de Jeanne-Françoise-Rose de Thieuville, fille d'Hervé-Charles-François, marquis de Thieuville, dont une fille;

3.° Antoine-Éléonore-Victor, né le 17 août 1783, sous-préfet de Blois, d'Autun, et a épousé demoiselle Natalie de Grimoard Beauvoir du Roure de Beaumont-Brison;

4.° Élisabeth-Olive-Éléonore, née le 14 février 1773, chanoinesse du chapitre de Bourbourg, est morte sans alliance le 19 mai 1803;

5.° Charlotte-Justine-Louise, née le 8 septembre 1777;

6.° Pauline-Jeanne-Henriette, née le 15 octobre 1778, mariée à Édouard-Victurnien-Charles-René Colbert, comte de Maulévrier, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

7.° Charlotte-Louise, née le 9 septembre 1781;

8.° Élisabeth-Olive-Félicité, née le 9 septembre 1784, mariée le 14 avril 1816, à Scipion de Grimoard Beauvoir du Roure de Beaumont-Brison, marquis du Roure;

9.° Étiennette-Justine-Paule, née le 6 juin 1786, morte sans alliance, le 2 mars 1804.

Armes: d'argent, à la croix de gueules, bardée, engrêlée de sable, cantonnée de quatre aiglettes du même, becquées et onglées ou parées de gueules. Cimier: un coq essorant. Devise: *Ad alta.* Cri: *Battons et abattons.* La croix vient du tems des croisades.

DE CHEVÉRUE, maison ancienne originaire de Bretagne, qui s'est répandue dans l'Anjou, le Maine et la Normandie, et qui compte parmi les nombreuses possessions qu'elle a eues, les terres et seigneuries de Chevérüe, d'Aigrefeuille, de Launay, de la Lande, d'Orvaux,

de la Guibaudière, de la Haussière, de Gobertière, du Theil, de Chemans, du Mesnil-Tanné, de la Souvardière, du Saussoy, d'Annoville, de Condé, du Touchet, du Mesniltove et de Bellefontaine. Elle a fait ses preuves, pour les honneurs de la cour, pardevant M. Chérin, généalogiste du cabinet des ordres du Roi.

L'orthographe du nom de CHEVÉRUE a considérablement varié, selon les tems et les lieux ; on le trouve indifféremment écrit dans les titres, *Chevérüe*, *Chefrüe*, *Chevreulle*, *Chevruel*, *de la Chevérüe*, *de Chevereue*, *Chevreux*, *Chepvreux* (1), *Chevreux*, *Cheveru*, *Chevrue*, de *Chevrust* et même de *Chevrux*, mais plus particulièrement *Chevérüe*, comme cette maison l'écrit encore de nos jours.

Roger *de Chevreulle*, fut du nombre des seigneurs qui défendirent la tour de Dol, en 1173, assiégée par Henri II, roi d'Angleterre (2), et il fut fait prisonnier avec tous les autres chevaliers et écuyers, ses frères d'armes.

Renulphe *Chevrel*, est nommé, avec la qualité de *Dominus*, dans un compte rendu au duc de Bretagne (3), par Jean le Roux, le jour de l'Epiphanie, au mois de mars 1267.

On trouve un seigneur *de Chevérüe*, dans la montre des gentilshommes et chevaliers croisés, sous saint Louis.

Nicolas *Chevreul*, chevalier, est compris, avec cette qualité, au nombre des gentilshommes de l'évêché d'Evreux, dans un compte rendu à la chambre des comptes de Paris, en 1254, et fini en 1330.

Un *Chevérüe* était en 1303, chevalier templier des non-conformistes ; il reçut de Philippe-le-Bel, une somme de trente livres.

François *de Chevérüe*, est nommé parmi les écuyers de Pierre, duc de Bretagne, dans un compte de Raoul

---

(1) Selon M. d'Hozier, dans le IVe registre de l'Armorial, article *Pluvié*, pag. 3.

(2) Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, par dom Morice, tome I, col. 1007.

(3) Histoire de Bretagne, par dom Lobineau, tome I. page 992.

de Launay (1), trésorier du domaine de ce prince, commençant le 17 décembre 1451 et terminé au mois de décembre 1452. Il est encore nommé, pour la somme de vingt livres de ses gages d'écuyer du duc, dans un autre compte du même Raoul de Launay (2), terminé le dernier novembre 1453, et enfin, dans l'extrait des troisième et quatrième comptes de Guillaume Rogier (3), des années 1453, 1454 et 1455. Il obtint des lettres d'état, scellées à Nantes, le 14 décembre 1457. Il paraît, avec deux archers sous sa charge, dans le rôle des gentilshommes, hommes d'armes et archers, commis à la garde de Clisson (4), par ordonnance du duc de Bretagne, depuis le 16 octobre 1464, jusqu'au premier janvier suivant.

Guillemette *de Chefrüe*, veuve de Guillaume des Rames, sieur de Breil, plaidait, le vendredi 17 novembre 1452, contre Guillaume des Rames (5), sieur de Launay.

François *de Chevérüe*, fut du nombre des seigneurs à qui le duc de Bretagne donna un passeport, en 1458, adressé aux princes et seigneurs de la loi de Mahomet, pour le voyage que ces gentilshommes firent à Jérusalem (6). Ce seigneur épousa Jeanne de Coetlogon. La filiation suivie de cette maison, remonte à :

I. Pierre DE CHEVÉRUE, Ier du nom, chevalier, qui fut présent à une montre de nobles de la province de Normandie, faite en 1347, sous l'autorité de Godefroy de Harcourt (7), par Robert de Thibouville, chevalier. Pierre de Chevérüe fut tué à la la bataille de Poitiers, en 1368, commandant cinquante hommes d'armes, et laissa, de Gabrielle de Mauny, son épouse, entr'autres enfants :

II. Jacques DE CHEVÉRUE, Ier du nom, chevalier, marié avec Marie Choppin. De ce mariage est issu :

---

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Hist. de Bretagne, tom. II, col. 1604.

(2) *Ibid.* colonne 1628.

(3) *Ibid.* colonnes 1645 et 1689.

(4.) *Ibid.* tom. III, colonne 120.

(5) *Ibid.* tom. II, colonne 1615.

(6) Histoire de Bretagne, par dom Lobineau, t. II, p. 65.

(7) Histoire de la maison d'Harcourt, par la Roque, t. II. page 1686.

III. Jean DE CHEVÉRUE, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Chevérüe, de Launay et autres lieux, qui fit hommage de sa terre de Launay, le mercredi après la Saint-Martin d'hiver 1402, et en rendit aveu le 14 juin 1414. Il avait épousé, par contrat du 19 mai 1407, demoiselle Jeanne d'Orvaux, dame de la Lande, fille aînée de Jean d'Orvaux, écuyer, seigneur d'Orvaux. Il fit un accord, le 18 décembre 1428, avec messire Jean d'Orvaux, son beau-frère, sur quelques différends survenus entre eux, et fut compris, pour son hébergement et domaine de Launay, dans la réformation des feux de la paroisse de Vallex, évêché de Nantes, faite le 10 avril 1430, par les commissaires de Bretagne, duquel hébergement et domaine, était métayer, Guillaume Esveillard (1). Il laissa de son mariage :

IV. Pierre DE CHEVÉRUE, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Lande et de la Fourmillonière, en la paroisse de Saint-Aubin-du-Pavoil, au diocèse d'Anjou, ainsi qualifié dans son contrat de mariage, accordé, le 4 septembre 1458, avec Jeanne de Cadoré, fille de noble Guillaume de Cadoré, seigneur de Cerisay, lequel s'obligea, tant en son nom, qu'en celui de noble écuyer Guillaume de Cadoré, son fils aîné et héritier principal, de délivrer à sa fille, en faveur de son mariage, des héritages nobles, jusqu'à la valeur de trois cents écus d'or du poids de France. Il mourut avant le 6 janvier 1496, et sa veuve ne vivait plus le 22 novembre 1518. Leurs enfants furent :

1.° Maurice, dont l'article suit ;
2.° Jean, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après ;
3.° Guillaume, écuyer, seigneur de la Dorionnaye;
4.° Jean, le *jeune*, auquel son frère aîné donna procuration, pour, en son nom, prendre la part qui pouvait lui appartenir des héritages nobles de la succession de ses père et mère.

V. Maurice DE CHEVÉRUE, écuyer, seigneur de la

---

(1) Expédition de la chambre des comptes de Bretagne, signé Bernard de la Picaudière, secrétaire auditeur de ladite chambre.

Lande, partagea, le 14 décembre 1491, avec Guillaume de Chevérüe, son frère puîné, et lui céda le lieu de la Dorionnaye, pour en jouir sa vie durant, et *l'exploiter ainsi que puisnez de nobles avoient coustume de faire.* Il mourut le 22 novembre 1518, et eut de son mariage avec Marguerite Goueau, morte avant le 20 novembre 1525 :

1.° Olivier de Chevérüe, seigneur de la Lande, marié, 1.° avant le 18 mai 1518, avec Michelle le Vayer; 2.° avec Guillemine Provoust, veuve peu de temps avant le 30 novembre 1525;
2.° Pierre, dont l'article suit;
3.° Jeanne de Chevérüe.

VI. Pierre DE CHEVÉRUE, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Lande, de Chevérüe et autres lieux, épousa Anne Loriot. Ils ne vivaient plus le 2 avril 1573, date du partage de leurs biens entre leurs enfants, qui furent :

1.° Jean, qui ne vivait plus lors de ce partage;
2.° Pierre, dont l'article suit;
3.° Claude, seigneur de la Dorionnaye;
4.° Louis, *l'aîné*, qui eut en partage le lieu de la Boutonnière;
5.° Louis, *le jeune*, qui eut en partage les lieux de la Rivière-Berault et des Fontenelles;
6.° Jacques, chantre de l'abbaye de Saint-Florent-le-Viel;
7.° François, mort religieux de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers;
8.° Anne, morte lors dudit partage, épouse de René Cornu, sieur de Romfort;
9.° Claude de Chevérüe, mariée, en 1570, à Jacques Simon, seigneur du Mortier, de la Roussière, de la Saullaye, etc., fils de Julien Simon, seigneur des mêmes lieux, et d'Anne Heaulme;
10.° Magdelaine de Chevérüe, qui eut, pour son partage, le fief de Hupes, et fut alliée à Michel Veillon.

VII. Pierre DE CHEVÉRUE, IVe du nom, chevalier, seigneur de la Lande, de Chevérüe, etc., épousa Léonarde Bauldin, et mourut avant le 20 avril 1587, laissant :

1.° Jacques, dont l'article suit;
2.° Charlotte de Chevérüe, mariée, par contrat du 14 novembre 1601, à Jean de Scépeaux, chevalier, seigneur de la Grange-Fournelière et de Beauchesne, second fils de François de Scépeaux, chevalier, seigneur de la Cherbonnière, et de Jacquine de la Touche. Elle était veuve et tutrice de Charles et de François de Scépeaux (1), ses enfants, le 16 mai 1624.

VIII. Jacques DE CHEVÉRUE, II° du nom, chevalier, seigneur de la Lande, est le dernier de cette branche. On ignore s'il a pris alliance. Il vivait encore le 20 avril 1587.

SECONDE BRANCHE.

V. Jean DE CHEVÉRUE, II° du nom, écuyer, seigneur de la Haussière et de la Guibaudière, second fils de Pierre de Chevérüe, chevalier, seigneur de la Lande, et de Jeanne de Cadoré, mourut le 12 janvier 1534. Il avait épousé, le 2 mai 1530, Mathurine de Goué, dont sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Sébastien de Chevérüe, marié avec Henriette de Pluvié, fille de Jean de Pluvié, II° du nom, seigneur de Kernio, et de Marie de Botmeur;
3.° Françoise de Chevérüe, mariée, vers 1560, à François Antier, seigneur de Faulcy-Antier;
4.° Julienne de Chevérüe, femme de Symphorien Hamel.

VI. Jean DE CHEVÉRUE, III° du nom, seigneur de la Haussière au petit Maine, qualifié *noble et noble homme*, épousa, par contrat du premier janvier 1561, noble personne Renée Chupin, fille aînée de Paul Chupin, écuyer, seigneur de Marcillé, et de damoiselle Christophelette de Courtarvel. Ils ne vivaient plus le 14 février 1594, et eurent pour enfants :

1.° Jacques, seigneur de la Haussière, qui obtint

---

(1) Histoire des Grands Officiers de la Couronne, t. VIII, page 134.

du roi Henri IV, le 12 janvier 1600, un brevet par lequel ce prince lui permit et à Pierre de Chevérüe, son frère, en considération de leurs services, de porter l'arquebuse, et d'en tirer et faire tirer dans l'étendue de leurs terres, aux loups, renards, etc. ;

2.° Pierre, dont l'article suit :

3.° Thomas de Chevérüe, écuyer, seigneur de la Blanchardière ;

4.° Jean de Chevérüe, seigneur de la Gobetière, qui n'eut de sa femme Marguerite de Lhuissière, qu'un fils, nommé Jean, né le 27 juin 1638 ;

5.° Christophelette de Chevérüe, femme, le 19 août 1594, de Jean Hadebert, seigneur de la Girauldaye.

VII. Pierre de Chevérue, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Theil et de la Haussière, partagea, avec ses frères et sœur, les successions paternelle et maternelle, le 14 février 1594 ; ils furent maintenus et déclarés *extraits de noble race*, par sentence rendue en l'élection du Maine, le 6 juillet 1609. Pierre de Chevérüe testa le 4 février 1620 et mourut avant le 17 mai 1628. Il avait épousé, par contrat du 16 octobre 1608, Nicole de Chappedelaine, fille et héritière de feu noble Joachim de Chappedelaine, et de Guionne de Landrepouste. Elle se remaria avec Pierre de Launay, écuyer, sieur de Courmernil. Elle eut de son premier mariage :

VIII. François de Chevérue, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Haussière, qui acheta le dernier août 1645, de Pierre de Gondi, duc de Retz, la terre et seigneurie du Vaux-de-Glaine ; acquit, en outre la terre de la Gelousière, le 22 novembre 1657 ; fit son testament le premier janvier 1631, dans lequel il déclare qu'il veut être enterré dans l'église de Louvigny, *sous son tombeau*, et mourut le 14 mars 1661. Il avait épousé, par traité sous seings-privés du 17 mai 1628, rédigé en forme publique, le 29 novembre suivant, Anne de Méaulne, fille de messire René de Méaulne, chevalier, seigneur de la Touche, de Maigné-le-Vicomte, et de feu Jacqueline, *aliàs*, Catherine de Sarcé. Leurs enfants furent :

1.° François, dont l'article suit;

2.° Marguerite de Chevérüe.

IX. François DE CHEVÉRUE, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Haussière et patron de Mesniltove, épousa, 1.°, le 2 mai 1666, Jeanne de Poilvilain, fille de Jean de Poilvilain, seigneur et patron des Cresnays, vicomte de Mortain, et de Suzanne des Landes; 2°., par contrat du 30 décembre 1681, Magdelaine d'Auray, fille de Pierre d'Auray, seigneur et baron de Saint-Poix, de Montjoie, de Beauficel et du Mesnil-Gilbert, conseiller du Roi en ses conseils, bailli et lieutenant-général au bailliage de Mortain et de Louise le Breton. Il mourut le 8 juin 1707, laissant :

Du premier lit :

1.° Georges-François, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.° Pierre-François de Chevérüe, prêtre et chanoine de l'église collégiale de Mortain.

X. Georges-François DE CHEVÉRUE, chevalier, seigneur de la Haussière, conseiller du Roi, vicomte de Mortain, né le premier octobre 1671, servit au ban de la noblesse du bailliage de Mortain, en 1703, suivant un certificat que lui donna, le 19 septembre de la même année, M. de Matignon, lieutenant-général pour le Roi en Normandie, et fut maintenu dans sa noblesse, par ordonnance de M. Guynet d'Artheil, intendant de la généralité de Caen, du 11 février 1716. Dans l'inventaire que Georges-François de Chevérüe lui présenta à cet effet, il déclara « qu'il reconnaissait pour branche aînée » de sa famille, Louis et Jean de Chevérüe, écuyers, » demeurant en Anjou, dont l'aîné de ladite branche » demeurait dans la ville d'Angers et était marié ». Il avait épousé, par contrat du 19 mai 1702, Elisabeth des Près, fille et unique héritière de Jean des Près, écuyer et de Jacqueline Hadibert, alors remariée à Julien de la Roque, seigneur et patron de Bernières. Leurs enfants furent :

1.° Julien-Charles-Georges, qui suit ;
2.° N... de Chevérüe, femme de Samson-Claude de Saint-Germain, seigneur de Parigny ;
3.° Trois autres enfants, morts en bas âge.

XI. Julien-Charles-Georges DE CHEVÉRUE, chevalier,

marquis de Mesniltove, seigneur et patron de Bellefontaine et autres lieux, né au mois de novembre 1717; sous-lieutenant dans le régiment des Gardes-Françaises; obtint, au mois d'octobre 1772, des lettres-patentes du roi Louis XV, datées de Fontainebleau, portant érection en marquisat, sous le nom de marquisat de Mesniltove, des fiefs de Haubert du Mesniltove et de Bellefontaine, pour en jouir en pleine propriété, lui, ses hoirs et héritiers ou ayants-cause, et que lui, ses descendants et successeurs aux nom et armes de *Chevérüe,* prennent le titre de *marquis* et jouissent des mêmes honneurs, séances et autorités dont jouissent les autres marquis du royaume, etc., etc. Il épousa par contrat du 11 février 1745, noble demoiselle Françoise-Marie-Antoinette-Geneviève de la Rocque, fille unique de messire Amtoine Bernard de la Rocque, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre-de-camp de cavalerie, et de Dame Jeanne-Françoise des Landes. De ce mariage est issu :

XII. Georges-François Félix, marquis DE CHEVÉRUE, né à Mortain, le 23 janvier 1746; capitaine au régiment de Noailles, dragons; seigneur et patron de Cerisy, de Saussey, d'Annoville, de Condé et de Bellefontaine; châtelain de Touchet, etc., etc.; marié, le 7 janvier 1778, avec haute et puissante dame Jacqueline-Françoise-Elisabeth Richier de Cerisy. Il est en possession d'une lettre de M. Chérin, généalogiste du cabinet des ordres du Roi, ainsi conçue :

« Monsieur le Comte,

» Les preuves que vous avez faites devant moi au cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, vous rendent susceptible de monter dans les carrosses de Sa Majesté, et de la suivre à la chasse, ainsi que l'atteste le certificat que j'ai eu l'honneur de vous remettre.

» Ces mêmes preuves ne vous rendent pas moins susceptible de l'ordre de Saint-Lazare, dans le cas où MONSIEUR, grand-maître, vous désignerait pour en porter les marques, puisque votre noblesse est ancienne, pure et militaire.

» Je suis, avec un attachement respectueux, Monsieur le Comte, votre, etc. *Signé* CHÉRIN.

M. le marquis de Chevérüe versa dans la caisse de Leurs Altesses Royales, la somme de 77,820 livres, produit d'une somme de cent mille livres, qu'il avait en assignats, qu'il réalisa à ses frais, et déclara prêter, sans intérêts, ladite somme, pour être employée à la délivrance du Roi, et au rétablissement de la monarchie, et en reçut une reconnaissance de Leurs Altesses Royales, datée de Schonbornslust, le premier octobre 1791, signée *Louis-Stanislas-Xavier* et *Charles-Philippe*.

Il a été nommé, le 18 février 1792, par MONSIEUR, aujourd'hui Sa Majesté Louis XVIII, et monseigneur le comte d'Artois, officier supérieur dans les brigades nobles réunies des ci-devant gendarmes et chevau-légers de la garde du Roi; puis colonel en second des chasseurs étrangers de Polignac; fit, en cette qualité, la campagne de 1792, sous les ordres de Leurs Altesses Royales, qui ont daigné lui donner les certificats les plus recommandables, comme les plus flatteurs de ses services et de sa conduite, dont il est possesseur. Il est aujourd'hui colonel, prévôt de la cour prévôtale de la Manche, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes: de gueules, à trois têtes de chèvre arrachées d'argent.

FELETZ ou FELETS. Cette maison, orginaire de la province du Périgord, est distinguée par son ancienneté, ses services et ses alliances. Elle est connue depuis le commencement du douzième siècle. On lit dans le *Gallia Christiana*, tom .2, pag. 202, qu'Archambault et Adhémar de Felets, frères, Pierre et Aimeri de Felets concoururent, par leurs bienfaits, à la fondation de l'abbaye de Dalon, diocèse de Limoges, l'an 1114. Geofroy, prieur de Vigeois, qui écrivait en 1184, fait mention, dans sa Chronique, d'un Archambault de Felets. Plusieurs autres individus de la même famille, dont quelques-uns sont décorés de la chevalerie, vivaient dans le même siècle et au commencement du suivant. On trouve dans cette même Chronique continuée, Pierre de Felets, chevalier, en 1208, Archambault de Felets, aussi chevalier, en 1220, 1230, etc.

Cette maison a produit plusieurs hommes distingués

dans l'église et dans l'état. Hugues de Felets était évêque de Saintes, dès l'an 1250; Guillaume était prieur de Tourtoirac, en 1340; Geoffroy de Felets, chevalier, donna quittance au trésorier des guerres, de la somme de 7 livres tournois, pour sa solde et celle des gendarmes de sa compagnie, le 20 mai 1340. Pierre de Felets servait en qualité de brigantinier, sous le seigneur d'Albret, et fut reçu, en cette qualité, à la montre de Sarjac, en 1470. François de Felets, seigneur de Felets et de la Doradie, était chevalier de l'ordre du Roi, sous le règne de Henri II.

Cette maison a contracté, dans tous les tems, de bonnes alliances. Archambault de Felets, épousa, vers la fin du douzième siècle, Agnès Hélie, de la maison de Pompadour : Aimeric de Felets, s'unit, avant l'année 1294, avec Raimonde de Rouffignac, fille d'Adhémar de Rouffignac, chevalier; Jeanne de Felets, s'allia, en 1375, avec Boson de Chamberlhac, qui était de la même famille que Jean de Chamberlhac, seigneur de Sauzet, en Périgord, chambellan du Roi et général des galères de France, sous Charles VI. Les autres alliances de la maison de Felets, sont avec celles de Badefol, de Bruchard, de la Caraulie, de Carbonnières, de Chabrol, de Fars, de Foucauld de Lardimalie, d'Hautefort, de Lestrade, de Rouffignac, etc.

Les personnes existantes de cette famille, sont dans la branche aînée :

Dominique-François, baron de Felets, né en 1753, ancien mousquetaire, chevalier de Saint-Louis ;

Jean-Marc de Felets, né en 1755, ancien page de Monsieur, aujourd'hui, roi de France, ancien capitaine de carabiniers, chevalier de Saint-Louis;

Et dans la branche cadette :

Etienne de Felets, né en 1741, et ses deux fils :

Charles-Marie, abbé de Felets, conservateur de la bibliothèque Mazarine, chevalier historiographe de l'ordre d'Hohenlohe;

Jean-François de Felets, ancien officier au régiment du Perche, chevalier de Saint-Louis.

Armes : d'argent, au lion couronné de gueules; à la bordure d'azur, chargée de 8 besants du champ. Couronne de comte.

DE LESPINASSE, maison des plus anciennes et des plus illustres du royaume, qui tire son nom d'une terre située en Bourgogne, aux frontières du Forez, et qui s'est répandue dans les provinces d'Auvergne, de Nivernais, de Bourbonnais, de Champagne, etc. Elle n'est pas moins distinguée par ses services militaires que par les belles alliances qu'elle a contractées avec les maisons les plus considérables, par lesquelles elle a l'honneur d'appartenir à une branche de la maison royale de France. On compte, parmi les comtes de Brioude qu'elle a donnés, Guillaume, Hugues, Louis et Pons *de Lespinasse*, en 1200; Bertrand, en 1282; Pons et Willelmo, en 1287; Drogon *de Lespinasse*, comte de Brioude, fut témoin à un acte de vente du jour de Saint-Jean et Saint-Paul, l'an 1247. Elle était partagée, dès le commencement du XII[e] siècle, en diverses branches, dont une, connue sous le nom des seigneurs de Saint-André, a fourni un grand nombre de chanoines comtes de Lyon, entr'autres Guillaume *de Lespinasse*, en 1341, et Guichard *de Lespinasse* en 1349, prévôt en 1374, et doyen en 1399; cette branche s'est éteinte vers l'an 1380, dans la personne de Hugues de Lespinasse, chevalier, seigneur de Saint-André près Rouenne, dont la fille unique, Alix de Lespinasse, héritière de la terre de Saint-André, épousa Guillaume d'Albon I[er] du nom, chevalier, seigneur de Saint-Forgeux et de Curis. Il fut stipulé par son contrat de mariage, que le second fils qui en proviendrait porterait le nom et les armes de *Lespinasse* (1), et aurait pour son partage la terre de Saint-André, ce qui fut exécuté, Jean d'Albon, second fils de Guillaume, ayant toute sa vie porté le nom de *Lespinasse*. Mais ses cadets, qui se rendirent fameux sous le nom de *Saint-André*, reprirent le nom et les armes d'Albon, ***brisées d'un lambel de trois pièces de gueules***, pour se distinguer de leur aîné, seigneur de Saint-Forgeux et de Curis.

On trouve une branche de seigneurs de Saint-Léger, dont était Jean de *Lespinasse*, chevalier, seigneur de Saint-Léger et d'Aucize sous Dun-le-Roi, en Bourgogne, au diocèse d'Autun. Catherine de *Lespinasse*

(1) Mazures de l'Isle-Barbe, par le Laboureur, t. II, p. 138.

sa fille unique, dame desdites terres, les porta dans la maison d'Aulgerolles par son mariage contracté, vers l'an 1380, avec Guillaume d'Aulgerolles dit du Vernet, seigneur de Sapolgue, seigneurie dont il avait rendu hommage au comte de Forez, le 21 mars 1379.

Raoul et Dalmas de *Lespinasse* furent témoins de la charte d'abandon fait en 1180 à l'abbaye de Clugny, de la garde du prieuré d'Ambierle près de Lespinasse.

Ponce de *Lespinasse* était chanoine, comte de Brioude, en 1200. Dans les cartulaires des comtes de Brioude, il est fait mention de W. de *Lespinasse*, sous la date de 1206.

Pierre de *Lespinasse* était chevalier des Templiers et commandeur de Celle, qui est une commanderie considérable près Murat, en 1241.

Hugues de *Lespinasse* était chevalier de Rhodes, et commandeur de Celle, en 1327.

Guillaume de *Lespinasse*, *Espinacia*, était chanoine comte de Lyon au mois d'octobre 1341, ainsi qu'il conste des registres capitulaires de ladite église.

Girard de *Lespinasse*, chevalier, était capitaine des montagnes d'Auvergne, en 1358.

Louis de *Lespinasse* était chanoine comte de Brioude, en 1472.

Poncet de *Lespinasse*, seigneur de Lespinasse et de la Tour, était bailli, pour le roi, des montagnes d'Auvergne, en 1502.

Gilbert de *Lespinasse* était aussi chanoine comte de Brioude, en 1658.

I. Eustache, seigneur DE LESPINASSE, chevalier, vivant en 1243, eut deux fils :

1.° Dalmas, dont l'article suit;

2.° Jean de Lespinasse, chevalier, sire de la Clayette, vivant en 1259 et 1270, père de Jean de Lespinasse, chevalier, sire de la Clayette, qui fut un des arbitres choisis pour terminer les différends élevés entre le duc de Bourgogne et Robert évêque de Châlons, au sujet de la juridiction et du droit qu'ils avaient l'un et l'autre sur les foires de Châlons, au mois d'avril 1314 (1). Il épousa, vers

(1) Hist. de Bourgogne, p. 363.

l'an 1320, Marguerite de Sercey, de laquelle sont issus :

a. Philippe de Lespinasse, chevalier, sire de la Clayette en Maconnais, et de plusieurs autres terres considérables, dit *le grand conseiller du roi Charles V*, qui fit édifier le château-fort de la Clayette tel qu'on le voit aujourd'hui. Cette terre qui a été érigée en marquisat, était, en 1338, un moulin qui, par ses acquisitions, devint une grande seigneurie. Il servit sous Eudes, duc de Bourgogne, en qualité de chevalier bachelier, avec deux écuyers; accompagna en Angleterre le sire de la Trémoille dans la descente qu'y firent les Français. En 1340, le roi le chargea d'aller faire rompre les chaussées des étangs de Rue, pour la conservation du Ponthieu. Il fut constitué par Gui de Bourbon, son procureur, en 1346 pour rendre au roi la foi et hommage du château de Montpensier; il lui associa, pour rendre conjointement cet hommage, Robert Dauphin, Giraud de Bourbon, Hugues Dauphin, Guillaume et Jean de Bourbon. Jean, comte de Poitiers, depuis duc de Berri, fils du roi, et son lieutenant dans le Languedoc, le retint pour son conseil secret, le 15 décembre 1357 (1). Il lui donne un chevalier pour sa suite, avec trois

(1) Ordonnance de Jean, fils de France, comte de Poitiers, par laquelle il retient de son secret conseil, de ses draps et de son hôtel, son amé chevalier messire de Philibert de Lespinasse, seigneur de la Clayette, pour sa bonne renommée, les bons et agréables services qu'il peut lui faire : il lui donne 1200 moutons du coing du roi, et qu'il soit défrayé de tous ses dépens, tant qu'il sera en sa compagnie, et lorsqu'il sera employé ailleurs à son service, avec chevaux petits, et grands, et aura un chevalier son compagnon au temps de guerre.... chevaux et son compagnon à sept chevaux.... et pour lui deux écuyers et un pour son compagnon, et ledit Philibert doit servir ledit prince devant..... le roi de France, mons. le duc de Normandie, notre frère le duc de Bourgogne, et nos amés cousins le duc de Bourbon.... comte de la Marche et de Ponthieu.... Donné en présence de notre chevalier et amé.... chevalier le seigneur de

écuyers, deux pages, et sept chevaux en tems de paix; dans la guerre cet état était doublé. Il souscrivit, le 17 juin 1358, le traité conclu entre Philippe, duc de Bourgogne, et Amé, conte de Savoie (1). Il était chef d'une compagnie de gens d'armes au service du duc de Bourgogne, suivant la montre qui en fut faite le 10 janvier précédent (2). Il fut témoin, en 1371, au contrat de mariage de Louis, duc de Bourbon, avec Anne, fille de Beraud-Dauphin. Il assista comme conseiller du roi, aux procédures qu'on instruisit au parlement et à la tour du Temple, contre les domestiques du roi de Navarre, accusés d'avoir été agents de ce méchant prince, pour empoisonner le roi Charles V. En 1375, il fut un des plénipotentiaires envoyés à Bruges, pour la trève que l'on conclut avec le roi d'Angleterre. Il fut encore attaché à l'éducation du Dauphin en 1380, et mourut avant l'an 1395. Il est dit dans un factum et dans un arrêt du parlement de Paris, du 21 mars, « que feu » M. Philibert, Sire de la Clayette, fut un » homme sage et prudent, de grant et noble » réputation, tant pour son sens, autorité et » noble extraction; qu'il entra aux conseils » des rois Jean, Charles V, Charles VI, » servit dans leurs armées, et qu'il fut élu » et nommé avec aucuns autres seigneurs et » notables personnes, jusqu'au nombre de

---

Montagu, notre amé écuyer Hymbaut du Pesching, et plusieurs autres. A Buset, le 15 décembre 1357.

Jehan, fils et lieutenant du roi de France en la Langue d'Oc, comte de Poitiers, adresse un mandement au maître de la chambre aux deniers : « Comme par nos autres lettres avons » retenu, avec nous, et de notre secret conseil, notre bien » amé chevalier messire Philibert de Lespinasse, sire de la » Cleette, pour plusieurs autres causes contenues en nos » dites lettres, 1200 moutons d'or, sous le scel de notre secret. » Donné à Buset, le 24 avril 1358. *Signé* Ascelin.

(1) Histoire de Bourgogne, p. 221.

(2) Ibid. p. 303.

» douze, qui furent choisis pour le gouver- » nement du royaume, en 1357. » Il avait épousé, 1.° Guillemette de Vaux de Chiseul; 2.° en 1380, Constance de la Tour d'Auvergne (1), veuve de Louis de Brosse, seigneur de Sainte-Sevère et de Boussac, et fille de Bertrand de la Tour, IIIe du nom, seigneur de la Tour, et d'Isabelle de Lévis Mirepoix. Elle mourut sans enfants de ce dernier mariage, en 1392, et fut enterrée aux Cordeliers de Clermont. Philibert de Lespinasse eut de sa première femme :

a. Philibert de Lespinasse, marié le 11 février 1362, à Blanche le Bouteiller de Senlis, qui, étant demeurée veuve, sans enfants, se remaria, vers l'an 1363, à Imbault du Peschin. Elle était fille de Gui le Bouteiller, IIIe du nom, seigneur d'Ermenonville et de Levroux, en Berri, et de Marie de Cherchemont;

b. Odette, mariée à Jean de Lespinasse, son parent, de la branche aînée, chevalier, chambellan du Roi, mort ambassadeur en Hongrie, en 1399;

c. Marguerite de Lespinasse, dame de Grisy, mariée, 1.° à Jean de Châtillon,

---

(1) Constance de la Tour était arrière grand-tante de Madelaine de la Tour d'Auvergne, femme de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, neveu du pape Léon X, et mère de Catherine de Médicis, mariée à Henri, duc d'Orléans, fils de François I, depuis roi de France sous le nom d'Henri II, mort en 1589; et mère :

1.° de François II, roi de France et d'Ecosse;
2.° de Louis, duc d'Orléans;
3.° de Charles IX, roi de France;
4.° de Henri III, roi de France et de Boulogne, comte d'Auverge;
5.° de François, duc d'Anjou et d'Alençon;
6.° d'Elisabeth, reine d'Espagne;
7.° de Claude, duchesse de Lorraine;
8.° de Marguerite, reine de France, duchesse de Valois, comtesse d'Auvergne, femme de Henri IV.

seigneur de la Palice; 2.° à Jean de Mello, seigneur de Saint-Parise, chevalier, chambellan du Roi, fils de Renaud de Mello, seigneur de Saint-Parise et de Chacenay, dont le fils épousa, le 16 mai 1419, Jeanne d'Aumont, fille aînée de haut et puissant seigneur messire Pierre d'Aumont, dit *Hutin*, seigneur d'Aumont, de Méru, etc., premier chambellan du Roi. Elle plaidait, avec son mari, en 1396, contre Hugues et Philibert de Chantemerle;

d. Jeanne de Lespinasse, dame du Fay, en Nivernais, femme, 1.° de Jean de Chantemerle, chevalier; 2.° le jour de la Pentecôte 1365, de Bertrand, III° du nom, dit Tripier, seigneur de Saint-Nectaire, ou Senneterre, fils de Casto, III° du nom, seigneur de Saint-Nectaire, et d'Oudine d'Alègre;

B. Guillaume, } religieux au monastère de
C. Humbert, } Menat;

D. Huguette de Lespinasse, épouse d'Élie de Nyllart, seigneur de Châteaubrun;

3.° Bertrand de Lespinasse, marié avec Inde de Toffailles, dont entr'autres enfants, Guiscarde de Lespinasse, mariée, en 1334, à Gaillard de Goth, II° du nom, seigneur de Rouillac, de Pierrecave, du Palais, etc., fils de Raymond-Arnaud de Goth, des vicomtes de Lomagne, seigneur des mêmes lieux, et de Mabille de Sédillac.

II. Dalmas, Ier du nom, damoiseau, seigneur DE LESPINASSE, mourut avant l'an 1275. Il fut père de :

III. Raoul, damoiseau, seigneur DE LESPINASSE, qui reconnut, avec Alix, sa femme, tenir en fief des doyen et chapitre de Châlons, tout ce qu'ils possédaient dans la paroisse de Virey et de Lessart, excepté quelques portions qu'ils tenaient en fief du duc de Bourgogne (1). Cet acte de reconnaissance, où il est dit que, dix livres

---

(1) Histoire de Bourgogne, tome II, page 363.

dijonnais ne valent plus qu'une livre parisis, est du mois d'avril 1277. Raoul eut pour fils :

1.° Dalmas, dont l'article suit :

2.° Eustache de Lespinasse, chevalier, seigneur de Lespinasse, en 1323, époque où il fit hommage à Simonin, sire de Sémur, qui allait en pélerinage à Saint-Jacques. [L'esprit de son siècle le rendit poëte ; il existe de lui une romance qui qui commence par ces vers (1) :

« Je veuil amour servir,
» Et faire son talent,
» Et si veuil persuir,
» Tout son commandement ;
» Car j'ains bien loianmant,
» Sans jamais repentir,
» Cele de qui désir
» Avoir alègement ».

IV. Dalmas, IIe du nom, chevalier, seigneur de Lespinasse, qualifié *haut* et *puissant seigneur*, *monseigneur*, titres réservés à la haute noblesse ou à ceux qui étaient décorés de la chevalerie, mourut vers l'an 1335, Il avait épousé Marguerite de Saint-Bury, dont est issu :

V. Hugues de Lespinasse, Ier du nom, chevalier, sire

---

(1) Le goût des sciences, des lettres et des arts parait héréditaire dans cette ancienne famille.

Le comte de Lespinasse pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand officier de la Légion-d'Honneur, a laissé plusieurs ouvrages recommandables, tels qu'un *Traité sur le nivellement*, un *Traité sur la Trigonométrie pratique*, un *Essai sur l'organisation de l'Artillerie*, en manuscrits, un *Essai sur l'Architecture*. D'agréables Poésies de différents genres ont été le délassement de ses travaux utiles.

Son frère a mérité, par des tableaux d'un fini précieux, et par des écrits estimés sur l'art dans lequel il excellait d'être admis à l'académie de peinture, en 1786.

M. le chevalier de Lespinasse-Langeac, qui vit encore, s'est distingué de très-bonne heure par différents ouvrages couronnés à l'académie française, et à celle de Marseille, par un *Précis historique sur Christophe Colomb*, *sur Cromwell*, et récemment par la meilleure traduction en vers des *Bucoliques de Virgile*.

de Lespinasse, qui fut un des seigneurs du duché de Bourgogne, qui s'obligèrent, en 1359, à payer 200,000 deniers d'or au mouton, au roi d'Angleterre (1). Il mourut vers l'an 1385, laissant entr'autres enfants :

1.° Jean de Lespinasse, chevalier-bachelier, qui servit utilement le duc de Bourgogne dans les guerres qu'il eut contre les Anglais, ayant sous sa charge quatre autres chevaliers bacheliers et soixante-cinq écuyers, dont il fit la montre à Troyes, le 3 septembre 1385 (2). Il fut destiné en 1386, pour servir sur mer, et passer en Angleterre, avec sa compagnie, sur une flotte nombreuse que le duc de Bourgogne s'engagea à faire équiper à l'Ecluse, ville de Flandre, sous la conduite de Jean de Vienne, amiral de France. Il mourut à la guerre de Hongrie, en 1396, sans enfants d'Odette de Lespinasse, sa cousine, fille de Philibert, seigneur de la Clayette, ainsi qu'il a été remarqué plus haut;

2.° Philibert, dont l'article suit :

3.° Catherine de Lespinasse, dame de Vautounot, qualifiée *noble dame*, dans un accord qu'elle fit, le lundi après la fête de l'ascension de Notre Seigneur, 1409, avec Jean Pitois de Monthelon, écuyer, seigneur de Couchey, en Bourgogne ;

4.° Marie de Lespinasse, mariée, en 1365, à Jean, seigneur de la Guiche, en Mâconnais, fils de Guillaume, seigneur de la Guiche, et d'Isabeau, dame de Nanton (3). Elle vivait encore en 1413, et fut la quatrième aïeule de Philibert, seigneur de la Guiche et de Chaumont, grand-maître de l'artillerie de France ; et la sixième aïeule de François de la Guiche, seigneur de Saint-Géran, maréchal de France ;

5.° Isabeau de Lespinasse, qui épousa Guichard de Montigny, IVe du nom, chevalier, seigneur de Montigny (4), fils de Henri, chevalier, seigneur

---

(1) Histoire de Bourgogne, tome II, page 230.

(2) Ibid. tome III, page 88.

(3) Histoire des Grands Officiers de la Couronne, t. VIII, page 442.

(4) Mazures de l'Isle-Barbe, tome II, page 444.

de Montigny, et d'Isabeau d'Anton de Gordans. Elle plaidait, avec son mari, en 1367, contre Isabeau de Damas (1), dame de Cousan, et Erard de Crux, son mari.

VI. Philibert DE LESPINASSE, surnommé *Cormoran*, chevalier, seigneur de Changy, de Maulevrier, et après la mort de son frère, de la terre de Lespinasse, fut présent à un hommage rendu par Béraud, Dauphin d'Auvergne, à l'abbé de Clugny, en 1394. Il fut constitué, par acte du 8 novembre 1424, procureur de Marie de Berri, duchesse de Bourbon, fille du Roi, pour traiter du mariage de Louis de Bourbon, son fils, avec Jeanne, Dauphine, sa cousine, fille de Béraud, Dauphin d'Auvergne. Il eut entr'autres enfants :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Oudard de Lespinasse, échanson du duc de Bourgogne (2), en 1407 et 1409, conseiller, chambellan et gouverneur des enfants de ce prince, les comtes de Nevers et de Rethel. Il fut envoyé, par ce prince, en ambassade auprès du duc de Berri, en 1410 (3), afin d'engager ce duc à rompre la ligue de Gien, dont il était le chef, et à l'inviter à revenir à la Cour ;

3.° Louis de Lespinasse, qui épousa, vers 1430, Jeanne Dauphine, dont il eut Jean de Lespinasse, seigneur de Lespinasse, marié, vers 1450, à Jeanne de Fricambaud (4), qui le rendit père de Antoinette de Lespinasse, épouse, vers 1475, de Gilbert des Salles, fils de Robert des Salles, chevalier.

VII. Jean DE LESPINASSE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Lespinasse, de Changy, de Maulevrier, etc., épousa, en 1425, Blanche Dauphine, cousine de Jeanne, femme et cousine de Louis de Bourbon, morte en 1454, fille de Beraud Dauphin, IIe du nom, seigneur de Saint-Ilpise et de Combronde, tué à la bataille d'Azincourt,

---

(1) Histoire des Grands Officiers de la couronne, t. VIII, page 319.

(2) Histoire de Bourgogne, tome III, pages 247 et 286.

(3) *Ibid.*, page 306.

(4) Mazures de l'abbaye de l'Isle-Barbe, par le Laboureur, tome II, page 230.

en 1415, avec son père, son frère, et son oncle, qui commandait l'avant-garde, sœur et héritière de Beraud Dauphin, IIIe du nom, issue des anciens comtes de Clermont, Dauphins d'Auvergne, dont la branche aînée s'éteignit dans le même tems dans la maison de Bourbon-Montpensier. De ce mariage, qui prépara à ses descendants la gloire d'avoir des parentés avec une branche de la maison royale de France, sont issus:

1.° Beraud de Lespinasse, chevalier, conseiller et chambellan du roi Louis XI, qui fut substitué aux nom, armes et biens de sa mère, prit le nom de Dauphin, devint seigneur de Saint-Ilpise et de Combronde, fut général de l'armée que le Roi envoya contre le duc de Bourgogne en 1475, gagna sur les troupes de ce prince une bataille près de Château-Chinon, et mourut en 1482, bailli du Velai. Il est dit dans un arrêt du parlement de Paris, du 16 janvier 1448, que *son père était du plus grant parenté d'Auvergne, et sa mère des Dauphins qui est bien grande et ancienne lignée.* Dans sa jeunesse, il servit en Guienne sous le comte de Foix avec les Francs-Archers et les volontaires de Saint-Ilpise et de Combronde, qu'il conduisit par ordre de son père. *Hist. du Berri par la Thaumassière, page* 710. En 1470, il accompagna Guillaume Cousmot, le comte Dauphin d'Auvergne, son parent, comte de Comminges, dans la guerre contre Charles, duc de Bourgogne. Louis XI lui donna sa confiance en Auvergne, et le fit conseiller, chambellan et général de l'armée qu'il envoya, en 1475, contre Antoine de Luxembourg, comte de Roucy son maréchal et capitaine général de son armée; il avait sous ses ordres le ban d'Auvergne, celui des terres du duc de Bourbon, celui de Beaujolais, et les Francs-Archers et volontaires de Geoffroy de Chabannes. Il se conduisit avec toute la prudence d'un grand général, et battit l'armée du maréchal de Bourgogne, le 21 juin à Château-Chinon, près la rivière d'Yonne en Nivernais. Le comte de Roucy fut prisonnier du Dauphin, ses héritiers plaidèrent pour se faire payer de la rançon dudit comte

de Roucy, qui leur appartenait; il y eut arrêt en leur faveur. Le 24 février 1499, les deux maisons se réunirent par l'alliance d'Antoinette d'Amboise, petite-fille du Dauphin, avec le prince Louis de Luxembourg, comte de Roucy. (1) Il avait

---

(1) Une lettre du roi Louis XI, signé Louis, et plus bas Doyat, du 24 avril 1475, porte que ce prince a reçu sa lettre, et le remercie d'avoir fait rassembler les nobles d'Auvergne. Il le prie de partir le plutôt possible, et lui accorde des lettres missives adressant contre le sire de Montmorin. *Original.*

Une seconde lettre signée Louis, et plus bas Doyat, adressée, le 20 mai 1475, à son amé et féal conseiller et chambellan, le sire de Combronde (Beraud Dauphin de Lespinasse), porte que S. M. a reçu ses lettres, et lui dit d'aller, s'il n'y est déjà, avec le gouverneur de Champagne. Au surplus, ajoute ce prince en terminant, touchant l'abbaye d'Ebreuille, M. de Mende y a bon droit, et perdre tems et dépendre le vôtre à plaidoyer, vous en vaudrez mieux pour chasser un autre (Pierre de Lespinasse, frère dudit seigneur de Combronde, fut cependant abbé d'Ebreuille). *Original.*

Lettre de Jean II, duc de Bourbonnais, à M. de Combronde, faisant mention de la charge que le Roi avait donnée audit seigneur de Combronde, de conduire les gens de l'arrière-ban de ses pays à l'armée qui se fait pour aller en Franche-Comté et en Bourgogne.

Des lettres que le sire de Craon, cousin dudit duc, avait écrites à ce prince, qui, par ce qu'il lui avait mandé, avait fait crier tous les gens de l'arrière-ban de son pays de Bourbonnais, qu'ils eussent à se trouver, montés et armés, en la ville de Cussel, le 15 avril, pour faire leur montre et aller au service du Roi. Qu'à la réception des lettres du seigneur de Combronde, qu'il avait de nouveau fait publier ledit arrière-ban pour ledit jour 15 avril, lui mande d'y aller ledit jour, ou d'y envoyer pour leur donner ordre. Le prie d'exempter du service ses serviteurs et officiers de son hôtel, de celui de sa femme, les gens de son conseil, de sa chambre des comptes, qui, tenant noblement certains fiefs, ne pouvaient abandonner son service, comme ils ont été exemptés par ci-devant; car si le Roi le mandait, et le fît aller quelque part, il serait contraint de s'en servir et les mener. Il lui offre ses services.

Signé *Jean*, et plus bas, *de Jaligny*.

Lettre du 24 mai 1475, de Charles de Charles de Chaumont d'Amboise, à Beraud Dauphin (de Lespinasse), seigneur de Combronde. Il lui mande qu'il a sçu que depuis dix à douze jours il est sur la Loire, sans aller en avant ou en arrière, qu'il peut penser, veu l'affaire qui est par de-çà quand le Roi le sau-

épousé, 1.° Antoinette de Chazeron, fille de Jean, seigneur de Chazeron, de Volore, de Montguerle, de la Roche-d'Agoux, et de Catherine d'Apcher, sa seconde femme. Elle était petite-fille de Marguerite de Bellefaye, nièce du pape Clément VI, et cousine germaine du pape Grégoire XI. 2.° Antoinette de Polignac, veuve de Claude de Montbel, comte d'Entremonts, fille de Guillaume-Armand, Ier du nom, vicomte de Polignac, seigneur de Chalançon et d'Amédée de Saluces. Ses enfants furent :

Du premier lit :

a. Louise Dauphine de Lespinasse, femme de Jacques de Miolans, gouverneur du Dauphiné; elle est nommée dans un titre de 1482;

Du second lit :

b. Françoise Dauphine, femme de Gui d'Amboise, grand chambellan de France, seigneur de Ravel, neveu du célèbre cardinal de ce nom, et mère 1.° de Catherine d'Amboise, femme de François de la Tour, vicomte de Turenne, 2.° d'Antoinette d'Amboise, mariée 1.° à Charles d'Amboise, seigneur de Bussy, son cousin; 2.° à Antoine de la Rochefoulcauld, seigneur de Barbezieux, gouverneur de Paris; 3.° à Louis de Luxembourg, comte de Roucy;

2.° François de Lespinasse, chevalier de Rhodes, en 1456, qui fonda un anniversaire dans l'église de Combronde, par acte du 3 juin 1459, (1) comme on le voit par un acte de l'an 1488, d'Armand-Beraud, vicomte de Polignac, où l'on voit que les communalistes de Combronde avaient fait audit François de Lespinasse, un prêt de 300 livres, à l'occasion de cette fondation;

---

rait, s'il en serait content, et le prie, sur tous les services qu'il désire faire au Roi, qu'il vienne (à lui) jour et nuit sans bagage, car il veut mettre le siége à Verdun, et que s'ils doivent être combattus, se sera là. De Sainte-Marie la Blanche.

Signé, le tout *Votre cousin d'Amboise.*

(1) Coutume d'Auvergne, par Chabrol, tome IV, p. 209.

3.° Etienne, sire de Lespinasse, de Changy et de Maulevrier, chevalier, qui se trouva à la bataille gagnée par son frère, sur l'armée du duc de Bourgogne, en 1475, et mourut avant l'an 1493. Il avait épousé, vers l'an 1470, Marguerite de Balsac, fille de Roffec de Balsac, III° du nom, seigneur de Glisenove, de Bensac, de Saint-Amand, etc. etc. etc., capitaine de cent hommes d'armes et de quatre mille Francs-Archers, gouverneur du Pont Saint-Esprit, sénéchal de Nismes et de Beaucaire, et de Jeanne d'Albon. Elle était sœur d'Anne de Balsac, femme de Guillaume, seigneur de Joyeuse. De ce mariage, sont issus :

a. Antoine, seigneur de Lespinasse, mariée avec Catherine le Clerc, fille de Pierre le Clerc, seigneur de la Forêt-le-Roi, et de Claude de Pisseleu, sœur de François le Clerc, chambellan du roi François Ier, et bailli de Sens, et arrière-petite-fille de Jean le Clerc, chancelier de France ;

b. Philippe de Lespinasse, seigneur de Maulevrier, qui se trouva à l'une des expéditions du roi Louis XII, en Italie, et mourut sans lignée d'Odette Belle, son épouse, qui vivait encore en 1505 ;

c. Jeanne de Lespinasse, femme 1.° de Jean de Damas, seigneur de Brêves ; 2.° de Philippe d'Arcis, dont elle était veuve au mois de juin 1537.

4.° Hugues, dont l'article suit ;

5.° Marc de Lespinasse, écuyer, seigneur dudit lieu, de Maulevrier et de Changy, ainsi qualifié dans des lettres du roi François Ier de l'an 1505, où l'on voit qu'il plaidait avec Odette Belle, veuve de Philippe de Lespinasse, son oncle, au sujet de sa succession (original) ;

6.° Robert de Lespinasse, religieux de la Chaise-Dieu, prieur de Toizey, puis abbé de Saint-Germain des Prés, près Paris ;

7.° Pierre de Lespinasse, moine de Cluny, abbé d'Ebreuille ;

8.° Marguerite de Lespinasse, abbesse de Cusset;
9.° Catherine de Lespinasse, femme de Philibert de la Roche, chevalier, en faveur duquel mariage Jean de Lespinasse, et Blanche Dauphine, sa femme, firent aux époux donation du château de Mainsac-le-Châtel;
10.° Philippie de Lespinasse, dame de Chastelard, femme, le 8 mars 1445, de Charles sire de Montmorin et de la Bastie, fille de Pierre, seigneur de Montmorin, chambellan du roi Charles VII, et d'Isabeau de Chauvigny, dame de Nades. Elle mourut au mois d'octobre 1505;
11.° Louise de Lespinasse, mariée à noble et puissant Jacques de Tinières, seigneur de Merdoigne et du Val.

VIII. Hugues de Lespinasse, Ier du nom, écuyer, seigneur du Mas, de Langeac, dont il fit hommage à Beraud Dauphin, en 1473, et d'une partie de la terre de Lespinasse qu'il eut pour son partage, mourut avant l'an 1493. Il eut pour fils :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Philippe de Lespinasse, écuyer, seigneur de Lespinasse, de Maulevrier, de Changy, etc. qui avec Marc de Lespinasse, son neveu, se firent une donation mutuelle, ainsi qu'on le voit dans des lettres du roi Charles IX, datées d'Orléans du 16 janvier 1560 (original).
3.° Gilbert de Lespinasse, écuyer, seigneur de Chambonet, marié, par contrat du 18 mai 1507, avec Antoine Pitois de Chandenay, fille de Philibert Pitois, écuyer, seigneur de Chandenay, de la Creuze, de Mercurey, etc. et de Louise de Marcilly. Etant veuve, sa femme épousa en secondes noces, noble seigneur Henri de Malain, écuyer seigneur de Mimandes, de Meuressault, etc. avec lequel elle vivait le 12 juin 1529 et 31 mai 1543.

IX. Jean de Lespinasse, IIe du nom, écuyer, co-seigneur de Lespinasse et de Langeac, est rappelé dans le testament de Beraud Dauphin, son oncle; il est présent à une donation de l'an 1482, devint seigneur de Turny par son mariage, en 1493, avec Anne de Saint-Etienne,

d'ancienne noblesse, servit en 1496 dans la compagnie d'ordonnance de Jean de la Roche-Aymon, gouverneur de Languedoc; et eut pour fils :

1.° Antoine, dont l'article suit;
2.° Pierre de Lespinasse, chevalier, seigneur de Lespinasse, grand fauconnier de Charles, fils du roi de France, duc d'Orléans, selon une quittance originale signée de ce prince, pour les gages du dit Pierre, où il est qualifié son *cher et bien amé*, datée de Fontainebleau, le 20 janvier 1540;
3.° Marc de Lespinasse, qui conjointement avec Philippe de Lespinasse, son oncle, se firent une donation mutuelle en 1560.

X. Antoine DE LESPINASSE, écuyer, co-seigneur de Lespinasse, seigneur de Turny, fit ses premières armes dans la compagnie d'ordonnance de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, en 1525, servait en 1542, dans celle du seigneur de Torcy, et mourut avant l'année 1553, laissant de Jeanne Chevillard :

XI. François DE LESPINASSE, Ier du nom, seigneur en partie de Turny et de Langeac, qui servit en 1553, dans les armées du roi Henri II, épousa Hélionne de Boullengers, fille d'Edme de Boullengers, seigneur de Villeneuve sous Buchain, et de Catherine de Carendeffez. De ce mariage est issu :

XII. François DE LESPINASSE, IIe du nom, écuyer, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance de M. de Sautour, en 1581 et 1584, mort avant l'an 1591, laissant de Gabrielle de Faillons, fille de Charles, seigneur en partie de Turny, entr'autres enfants :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Autre Jean de Lespinasse, écuyer, seigneur de Langeac, qui épousa Radegonde Jacquemier, avec laquelle et Marie de Lespinasse, leur fille, il assista en 1658, au contrat de mariage de François de Lespinasse, son neveu, avec Charlotte de Thierry;
3.° Louise de Lespinasse, mariée à Nicolas du Monceau, écuyer;
4.° Charlotte de Lespinasse, vivante en 1595, mariée à Antoine de Morant, écuyer, seigneur

de la Traverse, à qui Jean de Lespinasse, son frère, fit une cession le 25 novembre 1604. Antoine de Morant, son mari, fit un transport le 11 mars 1610, à Claude de Boullengers, écuyer, seigneur de la Motte sous Buchain.

XIII. Jean DE LESPINASSE, III[e] du nom, écuyer, seigneur de Langeac, né le 15 avril 1579, fit conjointement avec Louise et Charlotte de Lespinasse, ses sœurs, une vente le 7 juin 1595, de soixante-huit cordes de terre, situées aux finage et justice de Subzmestrain, en présence et du consentement de Gabrielle de Faillons, leur mère, alors remariée à Claude Robin, dit de la Porte; partagea, avec ses dites sœurs, la succession paternelle, le 6 mars 1599, et s'allia, par contrat passé le 11 juin 1602, devant Pierre Denys et Edme Trouveron, notaires jurés en la prévôté de Vaulcharceix, avec Marie de Clerins, *aliàs* de Clarins, fille de noble sieur Jean de Clérins, écuyer, seigneur de Beauregard et de demoiselle Jacqueline de Loze. Elle ne vivait plus le dernier mars 1625, que son mari, ayant la garde de leurs enfants mineurs, partagea la succession de ladite Jacqueline de Loze, avec Jean et Jacques de Clérins, ses fils; il laissa de son mariage:

1.° François, dont l'article suit;

2.° Jean de Lespinasse, seigneur de Langeac, officier de la compagnie de M. de Cruzy, dans le régiment de Coislin, vivant le 7 juin 1668. Il fut père de:

a. Jean de Lespinasse, écuyer, vivant le 7 novembre 1682;

b. Louis-Armand de Lespinasse, écuyer, seigneur de Langeac, co-seigneur de Montfey, vivant le 17 novembre 1682;

3.° Jacques de Lespinasse, écuyer, vivant en 1639.

XIV. François DE LESPINASSE, III[e] du nom, écuyer, seigneur en partie de Mouceau, officier dans le régiment de Chapelaines, né le 15 août 1603, épousa, 1.° par contrat passé le 25 mai 1627, devant Jeunyon, notaire au bailliage d'Evy-le-Châtel, Marie de Mouceau, fille de Georges de Mouceau, écuyer, seigneur de Mouceau,

en la paroisse de Soubzmaintrain, et de Catherine de Louvoiet; 2.° par contrat passé devant Davion, commis-notaire au bailliage de Neuvy et Tronchoy, le 16 juin 1658, Charlotte de Thierry, sœur de Jacques de Thierry, écuyer, et fille de Claude de Thierry, écuyer, et de Françoise de Paucollot. Il obtint une sentence du présidial de Troyes, le dernier août 1639; fut maintenu dans sa noblesse, par sentence rendue en la ville et élection de Saint-Florentin, le 5 novembre 1663, et par arrêt du conseil d'état du Roi, du 27 juin 1668; fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse du bailliage de Troyes, le 2 septembre 1674, où il déclare qu'il n'est plus dans le pouvoir de servir Sa Majesté, attendu qu'il est âgé de soixante-douze ans, et ne vivait plus en 1682. Il laissa de sa seconde femme:

1.° Edme-Joseph, dont l'article suit;
2.° Catherine de Lespinasse, née en 1661, émancipée le 17 novembre 1682;
3.° Charlotte de Lespinasse, née en 1663, émancipée le 17 novembre 1682. Elles sont présentes toutes deux à une sentence obtenue le 5 juin 1684, par Charlotte de Thierry, leur mère, et Edme-Joseph de Lespinasse, leur frère, contre les marguilliers de la paroisse de Percey, lesquels sont condamnés à accorder à ladite demoiselle Thierry un banc dans une chapelle de ladite église.

XV. Edme-Joseph de Lespinasse, né le 20 juillet 1664, émancipé le 17 novembre 1682, d'abord cadet gentilhomme dans le régiment de Brisack, en 1686, puis lieutenant au régiment du Plessis, capitaine dans celui de Gesvres, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en 1740, avait épousé, le 27 janvier 1724, demoiselle Marie de Saucières de Tenance, issue d'une maison alliée à celles d'Orléans de Rère, de Lux, de Rogres, d'Estouf de Pradines, de Dampierre et autres, fille de feu messire Edme de Saucières, chevalier, seigneur, baron de Tenance, de Serrigny et autres lieux, et de dame Elisabeth Fauvelet du Tocq, et petite-fille d'Anne de Choiseul-Traves, proche parente de François de Saucières, baron de Tenance, mari de Charlotte de Choiseul-Beaupré, grand'tante du duc de Choiseul. De ce mariage sont issus:

1.° Jean-Baptiste, comte de Lespinasse, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mestre-de-camp de cavalerie, et lieutenant des grenadiers à cheval, mort maréchal de camp. Il avait épousé N.... de Germinie, dont il a eu une fille, mariée à M. Séguier de Saint-Brisson ;

2.° Etienne-Joseph, dont l'article suit ;

3.° Edme-Joseph, vicomte de Lespinasse, brigadier des armées du Roi, ancien lieutenant-colonel du régiment de Picardie, maréchal de camp, père de :

a. N..., vicomte de Lespinasse, mort à 26 ans au champ d'honneur, marié à Esther de Lespinasse, fille de M. le comte de Lespinasse, lieutenant-général des armées du Roi, pair de France, chevalier de Saint-Louis, grand officier de la Légion-d'Honneur, mort en 1816 (1), dont trois filles ;

b. Augustin-Etienne Joseph de Lespinasse,

---

(1) Le Moniteur du 6 décembre 1816 donne sur cet officier-général une notice nécrologique, ainsi conçue :

« La chambre des Pairs vient d'être privée d'un de ses » membres les plus distingués, par la mort de M. le comte de » Lespinasse, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier » de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-officier » de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, etc.

» Issu d'une des branches de la maison de Lespinasse, dont » l'ancienneté remonte à plus de six cents ans, et qui se glo- » rifie d'avoir des parentés avec une branche de la maison » royale de France (1), le comte de Lespinasse, à l'exemple » de ses aïeux, consacra son épée au service de son prince. » Après avoir fait les deux dernières campagnes de la guerre » de sept ans, en qualité de cornette des carabiniers et d'aide- » de-camp de monsieur le marquis de Poyanne, com- » mandant de corps, il employa le loisir que lui procura

(1) Jean de Lespinasse, seigneur de Lespinasse, de Maulevrier, de Changy, etc., épousa, en 1425, Blanche Dauphine, fille de Beraud Dauphin, II[e] du nom, sœur et héritière de Beraud Dauphin, III[e] du nom, issue des anciens comtes de Clermont, Dauphins d'Auvergne, dont la branche aînée s'éteignit, dans le même tems, dans la maison de Bourbon-Montpensier.

marié avec Adèle de Chambray, dont un fils, Edme de Lespinasse;

c. Marie-Anne-Joséphine de Lespinasse, mariée à Eugène-Nicolas de Valory;

d. Caroline de Lespinasse, mariée à Louis de la Merville;

XVI. Etienne-Joseph DE LESPINASSE, appelé *marquis*

» la paix de 1763, à cultiver les sciences exactes, qui » eurent toujours pour lui beaucoup d'attraits. Cette tendance » de son esprit le porta peu après à quitter le service de la » cavalerie, et à se faire admettre dans le corps royal de » l'artillerie.

» Ce corps illustre, qui depuis plus d'un siècle sert de modèle au reste de l'Europe, ne tarda pas à reconnaître le prix » de l'acquisition qu'il venait de faire. M. de Lespinasse sut » mettre à profit le temps qu'il pouvait dérober aux devoirs » de son état, et il composa, pour les écoles d'artillerie, un » ouvrage qui attira sur lui l'attention du célèbre M. de » Gribeauval, premier inspecteur du corps royal, et les récompenses de la cour. M. le duc de Choiseul lui adressa la commission de capitaine, quoiqu'il eût à peine six ans de service, » et il eut en outre l'honneur d'être choisi pour venir tous les » ans travailler, sous la direction de M. de Gribeauval, au » perfectionnement de l'artillerie française. Ajoutons, à la » louange de M. de Lespinasse, qu'après avoir obtenu, par » son mérite, un avancement extraordinaire, il sut encore » se le faire pardonner.

» Le reste de sa longue carrière ne démentit pas un si brillant début. Parvenu au grade de lieutenant-général, investi » successivement du commandement de l'artillerie de quatre » grandes armées, il se fit remarquer par une profonde connaissance de son art, par l'esprit d'ordre et d'économie si » nécessaire à ceux qui dirigent cette arme importante et dispendieuse, par une activité qui s'accroissait avec les obstacles, » enfin par une bravoure calme, réfléchie, indépendante de » la nature ou de la gravité du péril, et qu'il regardait plutôt » comme un devoir que comme un mérite.

» A l'âge de soixante-quatre ans, appelé à de hautes fonctions dans l'ordre politique, il ne quitta pas sans les plus vifs » regrets, un corps qu'il aimait avec une sorte de passion. Il » voulut donner une dernière marque de la vive affection » qu'il lui portait, en publiant un Essai sur l'organisation de » l'artillerie, dans lequel il rassembla tout ce qu'une expérience de quarante années lui avait appris sur cet objet important. Long-temps auparavant, il avait mis au jour deux » traités, l'un sur le Nivellement, l'autre sur la Trigonométrie

de Langeac, né le 13 janvier 1727; colonel du régiment des grenadiers royaux de son nom; maréchal de camp; gouverneur de Pierre-Pertuse; commandant pour Sa Majesté, dans la ville et citadelle du Pont-Saint-Esprit, et dans le Bas-Languedoc; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le premier avril 1757; commanndeur de celui de Saint-Lazare, le 11 février 1762; a fait ses preuves de la cour, signées de M. Chérin, généalogiste du cabinet des ordres du Roi, commissaire de Sa Majesté, pour l'examen des preuves contentieuses de noblesse, le 4 mars 1771. Il fut blessé à l'attaque du château de Wutzer, en Bavière, le premier juin 1741, ainsi qu'à l'attaque du château de Dinghetfing; reçut un coup de feu au travers du corps, à la bataille de Fontenoy, en 1745, où il se distingua de manière à mériter du Dauphin, qui était continuellement aux côtés du Roi, dans cette bataille meurtrière, des secours particuliers; fit les campagnes de Flandre, de Mahon, où il reçut plusieurs contusions pendant le siége; se distingua dans les campagnes de

---

« pratique. Il laisse, en manuscrit, un essai sur l'Architec- » ture, où domine un sentiment exquis des vraies beautés de » cet art. L'amour des sciences s'unissait en lui à l'imagination » la plus poétique, au point qu'il passait avec facilité des » combinaisons les plus abstraites, aux élans pindariques les » plus brillants, ou aux grâces ingénieuses de l'idylle; mais » il n'admettait que ses plus intimes amis dans la confidence de » ses délassements littéraires.

» Qu'il nous soit permis d'ajouter à cette rapide notice, » que M. le comte de Lespinasse était dans la vie privée de » l'aménité de mœurs la plus aimable, d'une courtoisie cheva- » leresque envers les dames, d'une conversation spirituelle, » enjouée et assaisonnée du plus excellent ton. Sa vigoureuse » constitution lui promettait encore de longues années, lorsque » les suites d'un accident, fort léger en apparence, le condui- » sirent, en quelques mois, au tombeau. Il demanda de bonne » heure, et reçut avec joie, les consolations de la religion.

» Il ne laisse qu'une fille, digne objet de ses plus tendres af- » fections, veuve, à la fleur de l'âge, du vicomte de Lespinasse, » son cousin, officier de la plus belle espérance, mort à 26 ans » sur le champ de bataille.

» Si cette faible esquisse a fidèlement exprimé ce que fut » M. le comte de Lespinasse, elle donnera la juste mesure des » regrets de sa famille et de ses amis ».

1760, 1761 et 1762; obtint le commandement des ville et château du Pont Saint-Esprit en 1767, et fut promu au grade de brigadier des armées du Roi, en 1768. Il avait épousé Marie-Madelaine-Joseph-Aglaé de Cusack, née à Lille, le 25 octobre 1725, d'une illustre et ancienne maison d'Irlande, originaire de la province de Guienne, fille de Richard-Edmond de Cusack, maréchal des camps et armées du Roi, et d'Isabelle-Brigitte Fitz-Gérald, sa première femme. De ce mariage sont issus :

1.° Auguste-Louis-Joseph-Fidel-Amand, qui suit;

2.° Egide-Louis-Edme-Joseph de Lespinasse, *chevalier de Langeac,* chevalier non profès de l'ordre de Malte, ancien prieur des prieurés de la Réole, d'Ayméries, de Saint-Martin de Crécy; gouverneur de la ville de Poitiers; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'honneur, ancien conseiller d'ambassade dans les cours de Vienne, de Saxe, de Berlin et de Saint-Pétersbourg; ancien conseiller de l'Université, maréchal des camps et armées du Roi; membre de l'académie de Marseille;

3.° Alexandre-Joseph - Onézime - Louis - Gustave de Lespinasse, appelé *le chevalier de Saint-Ilpise,* chevalier non profès de l'ordre de Malte; ancien prieur de Salmaise et de Buzette; gouverneur de Quimper, capitaine de dragons dans le régiment de Lorraine;

4.° Antoine - Charles - Joseph - Caliste - Pamphile de Lespinasse, appelé *comte de Lespinasse,* chanoine-comte de Brioude;

5.° Auguste - Louis - César - Hypolite - Théodore de Lespinasse, titré *comte d'Arlet;* gouverneur des villes de Porteroz et Carcassonne, capitaine de cavalerie dans le régiment Royal-Roussillon;

6.° Jacques - Victor - Charles - Joseph - Auguste de Lespinasse-Langeac, tenu sur les fonts de baptême par Sa Majesté Britannique Jacques III, représenté par Charles de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, et par Victoire - Marie - Anne de Savoie, princesse de Carignan;

7°. Aglaé - Joséphine-Amélie - Louise-Edme de Lespinasse-Langeac, mariée à Victor - Scipion- Louis-Joseph de la Garde, marquis de Chambonas,

maréchal des camps et armées du Roi, ministre des affaires étrangères sous Louis XVI, le 17 juin 1792, fils de Scipion-Louis-Joseph de la Garde, marquis de Chambonas, baron de Saint-Félix et des états du Languedoc; brigadier des armées du Roi, et de N.... de Grimoard de Beauvoir du Roure, sa seconde femme.

XVII. Auguste-Louis-Joseph-Fidel-Amand DE LESPINASSE, comte de Langeac, ancien capitaine des gardes de la porte de MONSIEUR, aujourd'hui, le roi de France; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur des villes de Guérande, du Croisic et de Saint-Nazaire, en Bretagne, du Puy, en Velay, et de Rue, en Picardie, nommé par Sa Majesté, commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Mancied, de l'ordre de Saint-Jacques de l'épée, en Espagne.

Armes: écartelé, au 1 d'or, au dauphin pâmé d'azur, qui est des DAUPHINS D'AUVERGNE; au 2 d'or, au gonfalon de gueules, qui est D'AUVERGNE; au 3 d'azur, semé de fleurs de lys d'or; à la tour d'argent, brochante, qui est de la TOUR D'AUVERGNE; au 4 d'or, à six fleurs de lys d'azur, qui est DE COMBRONDE; sur le tout de gueules, à la bande d'argent; au lambel du même, brochant sur la bande, qui est DE LESPINASSE.

Extrait des provisions de la charge de capitaine des gardes de la porte de S. A. R. Monseigneur le comte de Provence, aujourd'hui Louis XVIII, donnée par Louis XV, en 1771, à M. le comte de Lespinasse-Langeac.

LOUIS, par la grâce de Dieu, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, etc.

Notre cher bien amé, Etienne-Joseph de Lespinasse-Langeac, Colonel du régiment des grenadiers royaux de son nom, brigadier de nos armées, gouverneur de notre ville de Pierre Pertuse, commandant pour nous dans les ville et château du Pont-Saint-Esprit, et dans le bas Languedoc, chevalier de notre ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandeur de celui de Saint-

Lazare. La maison de Lespinasse dont il est issu joint à une ancienneté de plus de 600 ans, des possessions nombreuses, des services militaires distingués, et des alliances illustres qui sont les titres qui marquent son rang entre les plus considérables du royaume. Elle a pris son nom d'une terre située en Bourgogne aux frontières du Forez, d'où elle s'est répandue successivement dans les provinces d'Auvergne, de Nivernois, du Bourbonnois et de Champagne; elle était partagée dès le commencement du XII° siècle en diverses branches, dont une connue sous le nom des seigneurs de Saint-André, s'est éteinte vers l'année 1402, avec substitution de son nom dans l'illustre et ancienne maison d'Albon, après avoir donné des chanoines à l'église de Lyon. Eustache, seigneur de Lespinasse, chevalier, chef de la branche aînée, vivant en 1242, eut deux fils, le puîné forma un rameau sous le nom des seigneurs de la Clayette, dont le dernier Philibert de Lespinasse, chevalier, seigneur de la Clayette et de plusieurs autres terres considérables, fut le conseil secret du roi Jean, de Charles V et Charles VI, servit dans leurs armées, et fut l'un des douze seigneurs chargés de l'administration du royaume, en 1357; par acte de 1346, il fut constitué par Guy de Bourbon, son procureur, pour rendre au Roi la foi et hommage du château de Montpensier; il lui associa Robert Dauphin, Geraud de Bourbon, Hugues Dauphin, Guillaume et Jean de Bourbon, pour rendre conjointement cet hommage. En 1371, il fut témoin au contrat de mariage de Louis, duc de Bourbon, avec Anne, fille de Béraud Dauphin, il mourut en 1395, laissant trois filles mariées, l'aînée, à Jean de Lespinasse, son parent, de la branche aînée, chevalier et chambellan du Roi, mort ambassadeur en Hongrie, en 1399; la seconde à Jean de Mello, chambellan du Roi, et la troisième, à Jean de Chantemerle, chevalier qui étant veuve, épousa en 1364, Bertrand, seigneur de Senectère; le sire de Clayette, en 1380, épousa en secondes noces, Constance de la Tour d'Auvergne, arrière grand'tante de Madelaine de la Tour d'Auvergne, mère de Catherine de Médicis. Dalmas, fils aîné d'Eustache, continua la branche aînée de la maison, et mourut en 1275. Un autre Dalmas, chevalier, seigneur de Lespinasse, son petit-fils, vivant dans le siècle suivant, était qualifié de haut et puissant seigneur, Monseigneur, titre réservé

alors à la haute noblesse, et à ceux qui étaient décorés de la chevalerie; il fut aïeul de deux sujets qui remplirent des grades relevés dans les armées du roi Charles VI. Jean de Lespinasse, le Ier, fut l'un des capitaines de celle que ce prince destina à passer en Angleterre en 1386, et mourut à la guerre de Hongrie en 1394; le IIe nommé Philibert et surnommé *Cormoran*, qualifié noble et chevalier, seigneur de Changy et de Maulevrier, fut constitué par acte du 8 novembre 1426, procureur de Marie de Berri duchesse de Bourbon, fille du Roi, pour traiter du mariage de Louis Bourbon, son fils, avec Jeanne Dauphine, sa cousine, fille de Béraud Dauphin d'Auvergne; il fut père de Jean, chevalier, seigneur des mêmes terres; celui-ci forma une alliance illustre qui prépara à ses descendants la gloire d'avoir des parentés avec les princes d'une branche de notre auguste maison. Il épousa, en 1425, Blanche Dauphine, cousine de Jeanne, femme et cousine de Louis de Bourbon, fille de Béraud Dauphin, IIe du nom, seigneur de Saint-Ilpise et de Combronde, sœur et héritière de Béraud Dauphin, IIIe du nom, issue des anciens comtes de Clermont, Dauphins d'Auvergne, dont la branche aînée s'éteignit dans le même tems dans la maison de Bourbon Montpensier. De ce mariage sortit une nombreuse postérité, deux de leurs filles furent mariées dans les maisons de Montmorin et de la Roche-Béraud; l'aîné de leurs fils, chevalier, conseiller et chambellan du roi Louis XI, fut substitué aux nom et armes de sa mère, prit le nom de Dauphin, devint seigneur de Saint-Ilpise et de Combronde, fut général de l'armée que le même prince envoya contre le duc de Bourgogne, en 1475, et gagna sur ces troupes une bataille près de Château Chinon, et mourut en 1482, laissant d'Antoinette, fille de Guillaume, dit Armand, vicomte de Polignac, Françoise Dauphine, femme de Gui d'Amboise, seigneur de Ravel, neveu du célèbre cardinal de ce nom, et mère de Catherine d'Amboise, femme de François de la Tour, vicomte de Turenne et d'Antoinette, mariée 1.° à Charles d'Amboise, seigneur de Bussy, son cousin, 2.° à Antoine de la Rochefoucauld, seigneur de Bardezieux; 3.° au prince Louis de Luxembourg, comte de Roucy. François, deuxième fils de Jean de Lespinasse et de Blanche Dauphine fut chevalier de l'ordre de Rhodes. Robert le troisième fils fut abbé de Saint-Germain des Prés, près

Paris. Pierre le quatrième, moine de Cluny, abbé d'Ebreuille; Etienne et Hugues, eurent tous deux postérité. Le premier seigneur de Changy, de Maulevrier, et d'une partie de Lespinasse se trouva à la bataille gagnée par son frère, sur l'armée du duc de Bourgogne, en 1475, parvint à la chevalerie, et mourut avant l'année 1493. Il avait épousé Marguerite de Balsac, fille de Robert, seigneur de Glisenove, sénéchal de Nismes et de Beaucaire, et de Jeanne d'Albon, et sœur d'Anne de Balsac femme de Guillaume, seigneur de Joyeuse, et en avait eu, entr'autres enfants, Philippe, seigneur de Maulevrier qui se trouva à l'une des expéditions du roi Louis XII, en Italie, et Jeanne, femme de Jean de Damas, seigneur de Brèves. Hugues de Lespinasse fut père d'Etienne, eut en partage une partie de la terre de Lespinasse, fut aussi seigneur du Mas de Langeac, dont il fit hommage à Béraud Dauphin en 1473. Jean de Lespinasse, son fils, seigneur en partie de Lespinassse et de Turny, par son mariage de l'année 1493, avec Anne de Saint-Etienne d'une ancienne noblesse, servait en l'année 1496, dans la compagnie l'ordonnance de Jean de la Roche-Aymon, gouverneur de Languedoc, il fut père d'Antoine de Lespinasse, co-seigneur de Lespinasse et de Turny, qui fit ses premières armes dans la compagnie d'ordonnance de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, en 1525, servait en 1542, dans celle du seigneur de Torcy, et continua sa branche qui s'est constamment dévouée au service militaire. Edme Joseph de Lespinasse qui en était le chef, à sa mort arrivée en 1740, servit d'abord dans la compagnie des gentilshommes de Brissak, fut depuis lieutenant du régiment du Plessis, capitaine dans celui de Gesvres, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lequel mourut en 1740. Il avait épousé, en 1724, Marie de Saucières, fille d'Edme, baron de Tenance, issue d'une maison alliée à celle d'Orléans de Rère, de Lux, de Rogres, de Langlée, d'Estouf de Pradines et autres, arrière-petite-fille de François de Saucières, baron de Tenance, mari de Charlotte de Choiseul Beaupré, grand'tante du duc de Choiseul. C'est de cette alliance que sont nés Jean-Baptiste de Lespinasse, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mestre-de-camp de cavalerie et lieutenant des

grenadiers à cheval; ledit Etienne-Joseph de Lespinasse-Langeac, et Edme-Joseph, chevalier de Lespinasse, brigadier de nos armées, et lieutenant-colonel du régiment de Picardie; ledit Etienne-Joseph, fidèle aux engagements de sa naissance a suivi les traces de ses ancêtres; dès l'âge de 13 ans, il commença à servir dans le régiment Royal-Infanterie, montra dès lors des dispositions si heureuses, un zèle et un courage si prématurés, qu'il fut fait lieutenant en second audit régiment dès l'année suivante, et bientôt après lieutenant en premier; ne tarda pas, malgré son extrême jeunesse, à montrer combien il était digne de la rapidité avec laquelle on lui faisait parcourir les premiers grades. En 1741, le 1er juin, s'étant trouvé du détachement pour l'attaque du château de Wutzer en Bavière, il s'exposa si fort qu'il fut blessé à la jambe droite; le 18 avril 1743, il combattit avec le même courage et la même volonté au château de Dinghetfing, il y fut blessé au bras gauche. Tant de zèle et de valeur lorsqu'il avait à peine atteint l'âge de 15 ans, nous parurent mériter des récompenses distinguées. Sans s'arrêter à son extrême jeunesse qui semblait l'exclure du poste si souvent important de lieutenant des grenadiers, il lui fut conféré en 1744 avec les témoignages les plus honorables et les plus distingués, sur l'exposition de ses services qui nous fut faite par notre cousin, le maréchal de Noailles, et par le marquis de Courtenvaux, alors colonel dudit régiment royal. Dans la même année feu notre cousin le maréchal de Saxe, nous ayant représenté le mérite rare dudit Lespinasse-Langeac, nous jugeâmes à propos de lui accorder deux gratifications comme une marque de notre satisfaction. Ces récompenses ne firent qu'exciter son émulation; en 1745, il reçut un coup de feu au travers du corps, à la bataille de Fontenoy, et la manière dont il s'y était comporté méritèrent l'assurance de la croix de Saint-Louis; mais n'ayant que 18 ans, elle ne lui put être donnée pour le moment. Cependant la manière dont il combattit sous nos yeux à cette bataille, nous porta à le recommander particulièrement parmi les officiers de nos troupes qui y furent blessés à mort, et à lui envoyer une gratification. En particulier notre très-cher fils le Dauphin d'heureuse mémoire qui étant continuellement à nos côtés, dans cette bataille meurtrière, avait été également témoin

d'une si rare valeur, lui en donna pareillement des témoignages, en lui envoyant des secours particuliers.

Ayant sans cesse sous les yeux les services des gentilshommes de notre royaume, qui se distinguent dans notre armée, nous jugeâmes à propos de l'élever au grade de capitaine en 1746. Quoique ses blessures se rouvrissent continuellement, il fit ses trois dernières campagnes, et donna tant de preuves d'intelligence et de capacité, que le maréchal de Saxe qui commandait notre armée en Flandre, nous demanda pour lui avec instance la dignité de colonel; mais n'ayant pu être compris dans la promotion d'alors, loin que son zèle se fut ralenti, quoique ses blessures qui ne se refermaient point le missent dans l'état le plus dangereux, il fit la campagne de Mahon, et reçut plusieurs contusions pendant le siége. Le maréchal de Richelieu, le comte de Maillebois et le duc de Laval, nous ayant représenté sa bonne conduite au fait de la guerre, nous jugeâmes à propos de lui accorder enfin la croix de Saint-Louis, que son trop de jeunesse nous avait empêché de lui accorder précédement, en y joignant la commission de lieutenant-colonel. Le 1er avril, 1757, il fut attaché en cette qualité à nos grenadiers royaux. C'est là que, dans un poste plus éminent, il commença à déployer des talens pour le commandement; jusques-là il n'avait pû montrer que du courage, de l'ardeur et de l'exactitude; mais ayant des détachemens à commander en chef, il s'y acquit l'estime de tous les généraux, et la confiance des troupes qu'il conduisit à la guerre. Au mois d'avril 1760, tant de valeur, de mérite, de prudence et de capacité, nous déterminèrent à l'élever au grade de colonel, et à lui confier un de nos régimens de grenadiers royaux, où il s'est pareillement distingué dans les campagnes de 1760, 1761, et 1762. Une si bonne conduite depuis l'âge de 13 ans, tant de blessures, tant de bons services, nous ont porté à lui conférer le commandement des ville et citadelle du Pont Saint-Esprit, en 1765 et en 1768, à lui donner le grade de brigadier de nos armées.

Nous sommes aussi informé que notre chère et bien amée Marie-Madelaine-Joseph-Aglaée de Cusack, épouse dudit sieur de Lespinasse-Langeac, a pareillement l'avantage d'être issue d'une maison originaire de notre

province de Guienne, laquelle est passée depuis plus de six cents ans en Irlande, où elle a soutenu le lustre de son origine par des possessions considérables, par des alliances avec les premières de ce pays, telle que celle d'O'Brien, de Talbot, de Dillon, de Butter, Wellesley, Mornington et Wellington, même famille, d'Arcy, de Fitz-Gérald, de Nugent, de Clark, de Barnewal, de Tirconel, de Macdonald (1) et de Taaffe, par les charges et dignités de lord-justicier, de grand-chancelier, de garde du grand sceau de chancelier, et de baron de l'Echiquier, et haut-schérif des provinces, et a produit plusieurs branches qui ont signalé leur zèle pour la religion et pour leur souverain dans la révolte suscitée par Cromwel, et lors de l'invasion du prince d'Orange; Richard de Cusack de Girardston, chef de l'une de ces branches, qui avait perdu son aïeul à la bataille de Worcester en 1641, fut obligé d'abandonner sa patrie, et passa au service d'Espagne, en qualité de capitaine dans le régiment d'Obyrn. Il laissa trois fils, qui s'attachèrent au service du feu Roi, notre très-honoré seigneur et bisaïeul. L'aîné, Gerard-Alexandre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Roth, est mort en 1743, après avoir porté les armes pendant 53 années. Charles, le second, de bas officier au régiment de Lée, entra ensuite au service de notre très-cher et amé frère et oncle Roi d'Espagne, y est parvenu au grade de capitaine des gardes-wallonnes, au grade de maréchal de camp, et est mort en 1748, gouverneur de Melatza, en Sicile, et commandeur de l'ordre de Saint-Jacques; Richard-Edmond de Cusak, le troisième, qui est le père de ladite dame de Lespinasse-Langeac, entra comme volontaire en 1703, étant âgé de seize ans, dans le régiment d'Orington, depuis connu sous le nom de Roth, y fut fait officier l'année suivante:

(1) Maison très-ancienne du royaume d'Ecosse, en la province d'Inverness, où elle était en possession du titre de baron de Moydarst. Les membres de cette famille furent constamment dévoués à la maison Stuart; sept frères du nom de Macdonald servaient, avec la plus grande distinction, dans l'armée du prince Charles-Edouard, en 1745. C'est de cette illustre famille qu'est issu le maréchal de France de nos jours.

se trouva en cette qualité aux batailles de d'Hochstett et de Malplaquet, et au combat de Denain; dans la guerre de 1733, il servit au siége de Philisbourg et à l'affaire de Clausen, et fut fait en 1736, chevalier de notre ordre de Saint-Louis. Il a servi aussi dans celle commencée en 1741; se trouva l'année 1747 à la bataille d'Ettingen, fut nommé l'année suivante lieutenant-colonel du régiment de Roth; servit aux siéges que nous fîmes en personne, des villes de Menin, Ypres et de Furnes, et à celui du fort de la Kenok; commanda en 1745, sous nos yeux, son régiment au siége de Tournay et à la bataille de Fontenoy. L'année 1747, ayant été fait brigadier de nos armées, il commanda au pont de Walheim, poste important, où il resta pendant six semaines avec six cents hommes. Il commanda encore son régiment à la bataille de Lawfeldt, que nous y gagnâmes le 2 juillet de cette année, sur l'armée des alliés, et s'y comporta avec tant de valeur et de prudence, que nous lui donnâmes un témoignage public de la satisfaction que nous eûmes de sa conduite. L'année suivante, il se trouva au siége de Maestricht. En 1755, nous lui accordâmes le gouvernement de nos villes de Guérande, du Croisic et de Saint-Nazaire, petit port où s'est embarqué Jacques III, pour aborder en Ecosse, et la commanderie de l'hôpital du Mancied, en Armagnac, de l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée, en Espagne. Enfin, après nous avoir servi, sans interruption, pendant 56 années, il s'est retiré en 1759, avec le grade de maréchal de nos camps et armées. C'est en suivant de tels exemples, que notre cher et bien amé Auguste-Louis-Joseph-Fidèle-Amand de Lespinasse-Langeac, colonel dans notre régiment des grenadiers de France, chevalier de notre ordre de Saint-Louis, et auparavant capitaine de dragons dans le régiment de Bauffremont, fils aîné desdits sieur et dame de Lespinasse-Langeac, quoique âgé alors seulement de 22 ans, a donné des preuves de capacité et de courage dans la guerre de Corse, et notamment à l'attaque, également meurtrière et décisive de Pontenuovo, où il soutint long-tems le feu des ennemis, pour faciliter à nos troupes la conquête de ce poste important, qui fut suivie de celle de l'Isle. A ces causes et considérations, etc., etc.

---

de CUSACK (*Geoffroy et André*), frères et cadets d'une famille ancienne et illustre de ce nom au pays de Galles, originaire de la province de Guienne, passée en Angleterre avec Guillaume, duc de Normandie, abordèrent en Irlande l'an 1211.

Ils étaient à la suite de Jean, roi d'Angleterre, qui, à la tête d'une puissante armée, voulut achever de soumettre les Irlandais à sa domination, pour apaiser les troubles dont ce royaume était agité; ces deux guerriers firent paraître tant de valeur et d'activité, que le roi Jean leur accorda, à eux et à leurs héritiers, un grand nombre de châteaux et manoirs (1) dans les provinces de Lugénie et de Connacie, principalement dans Meath et Tirawly; c'étaient des biens de Walter de Lacy, seigneur de Meath et de Hugues de Lacy, comte Dustonie et de Connacie, et haut justicier d'Irlande, qui, après une déprédation et une tyrannie des plus cruelles, après le meurtre de Jean de Courey, qu'ils avaient égorgé près de Dublin, pour se dérober l'un et l'autre à la justice de leur souverain, s'étaient réfugiés en France.

Geoffroi *de Cusack*, seigneur de Killeen ou Meath et de Tirawly en Connacie, épousa la fille d'Adam Petit, qui lui apporta pour dot les manoirs de Clony et Gonach. De ce mariage naquit Adam Cusack chevalier qui, pour se maintenir dans la contrée de Tirawly, contre l'invasion des Guillaume Barett et de ses vassaux, en 1281, leva des troupes en Meath, marcha vers la Connacie à la rencontre des usurpateurs, fit périr, dans une bataille, Guillaume Barett et ses frères, avec un grand nombre de leur parti, et en délivra le pays. Il mourut en ladite année,

---

(1) Geoffroy eut ceux de Killeen ou Meath, et de Tirawly en Connacie, avec plusieurs autres dénominations; André ceux de Gerardston, Clenardoau, Ross, Brenaneston, Folys, Towes et Inowil. Les descendants de Gerardston acquirent depuis quantité de terres seigneuriales, et sa famille en est restée en possession jusqu'au règne de Charles II. Telles étaient Cussington, Portain, Kilmenn, Lismallen, Turry, Ballymolgau, Duleek, Portleriston, Tullahard, Kilgosgau, Rathaldron et Calmine, toutes situées au comté de Meath.

et eut un fils, Adam, qui, venant à mourir avant son père, en 1277, laissa deux fils, Adam qui succéda à son grand-père, et Nicolas qui mourut jeune.

Adam épousa la fille de Bermingham, seigneur d'Aury, dont il eut une fille unique, Marguerite, mariée à Richard Clarke, chevalier, mort en (1) 1349. De ce mariage sortirent Richard, qui mourut jeune, et Jeanne mariée à Walter Cusack, chevalier, fils cadet de Jean de Gerardston; il mourut en 1273, et eut pour fils Lucas Cusack, chevalier, seigneur de Killeen, mort en 1383. Lequel, de sa femme Mahaud ou Mathilde, fille de Simon Kleming, chevalier, eut une fille unique et héritière, Jeanne ou Jenet, qui porta ses manoirs en dot à Christophe Plunkett, chevalier, lord député d'Irlande en 1432.

Elle mourut l'an 1441, et fut enterrée dans l'église de Killeen, où elle et son mari avaient fondé un chanterie de quatre prêtres, afin de prier pour eux : ici finit la famille de Killeen, de Tirawly, etc.

I. André Cusack, seigneur de Gerardston, etc., et frère cadet de Geoffroi, seigneur de Killeen, etc., mourut l'an 1295, et fut enterré dans l'église de Killeen. Il laissa :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Walter, qui, en 1290, épousa Malthide, fille aînée de Guillaume Pylart ou Pylast, dont la seconde fille, Isabelle, fut mariée à Adam Saint-Laurens, lord Howth, VIII[e] du nom.

II. Jean Cusack, chevalier, épousa Marguerite, fille de Thomas Fitz-Gerald, second fils de Maurice, lord Offaty, de laquelle il eut :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Simon Cusack, chevalier, marié avec Nicolas, fille de Bath de Rafeigh, et mort l'an 1382, le sixième de Richard II ;

3.° Walter Cusack, chevalier, qui épousa Jeanne, fille de Richard Clarke, chevalier, comme il a été dit plus haut ;

4.° Adam Cusack ;

---

(1) Il avait épousé en secondes noces Blanche, fille du comte d'Ormond.

5.° Guillaume Cusack;
6.° Geoffroi Cusack;
7.° Henri Cusack;
8.° Lucas Cusack;
9.° Raymond Cusack;
10°. Jacques Cusack.

III. Jean Cusack, chevalier, seigneur de Gerardston, rendit, ainsi que ses frères, des services signalés à sa patrie, sous les règnes d'Edouard II, et Edouard III, tant pour étouffer les divisions intestines que pour repousser les ennemis de dehors; il se distingua surtout avec ses frères, sous les ordres des lords Jean Bermingham, Richard Tuites et Miles Verdon, à Dundalk, en 1318. Tous ces guerriers, à la tête de 1324 hommes, allèrent joindre le lord Edouard Bruse, frère du roi d'Ecosse, lequel, à l'invitation de Hugues de Lacy, envahissait l'Utronie avec une puissante armée. Edouard Bruse, avec 8274 de ses soldats, fut tué, et sa tête envoyée à Edouard II, en Angleterre.

Jean, Walter et Simon, qui survécurent à cette sanglante journée, en récompense de leur rare valeur, furents faits chevaliers sur le champ de bataille.

Le chevalier Jean, épousa Jeanne, fille de lord Geoffroi Genevill, depuis lord Député; il eut d'elle :

1.° Geoffroi, mort jeune;
2.° Barnabé, qui suit;

IV. Barnabé Cusack de Gerardston, etc., épousa Elizabeth, fille de Nicolas Crompe, écuyer, dont :

V. David Cusack de Gerardston, etc., qui était mort en 1438, et laissa un fils nommé :

VI. Walter Cusack, écuyer, qui succéda à son grand-père Barnabé, décédé l'an 1454, dans les divers manoirs de Gerardston, Cussington, etc. Il épousa en premières noces Elisabeth, fille de Jean Plunkett, chevalier, lord de Killeen, second du nom; et en secondes noces Elisabeth Marewarde, descendante de Walter, par sa seconde femme, fille de Thomas Marewarde, baron de Skryne, tué à la tête d'un corps de troupes anglaises dans Meath, par O Conor Faly, le 10 mai 1414.

Walter mourut le 24 juin 1487, et fut enterré dans le lieu de sépulture de sa famille à Killeen, laissant :

Du premier lit :

1.° Nicolas, qui suit ;
2.° Thomas, marié à Mahaud ou Mathilde, fille de Christophe Saint-Laurent, chevalier, lord baron de Howth, XIVe du nom par sa femme Elizabeth, fille de Bermingham, lord baron d'Athenry.

Du second lit :

3.° Richard Cusack de Ballymolgan, écuyer, qui épousa Anne, fils de White de Clongell, écuyer ; il mourut en 1510, et laissa pour fils Richard Cusack, écuyer, marié à Rexanne, fille de Nicolas Plunkett, baron de Dunsany ; de laquelle il eut Jean, marié à la fille de Gérard ou Gérald Weldon, écuyer, et de Catherine Drake ; Jean eut pour fils Nicolas Cusack de Ballymolgan, écuyer, qui épousa la fille de Thomas Plunkett de Loghrew, écuyer, et d'Alix Talbot. Nicolas se distingua durant la guerre de 1641, dans l'armée confédérée des catholiques d'Irlande, dont il suivi aussi la destinée dans ces temps malheureux.

VII. Nicolas Cusack de Gerardston, épousa Jeanne, fille et cohéritière de Thomas Owen de Diswelston, écuyer et veuve de Patrice Bath de Rafeigh, écuyer, de laquelle il eut :

1.° Christophe, qui suit ;
2.° Nicolas de Portleriston, qui ayant épousé Jeanne, fille de Patrice Saint-Laurens, écuyer, eut d'elle une fille unique, Genet, mariée à Jean Russel de Newcastle, écuyer ;
3.° Catherine, mariée à Simon Berford de Kilrow, écuyer.

VIII Christophe Cusack de Gerardston, écuyer, fut grand schériff du comté de Meath, en 1511. Il composa pendant ce tems, un recueil d'observations curieuses sur l'Irlande, et principalement sur le comté de Meath, savoir : le nombre d'arpents de chaque baronnie, les Obits des Cusaks, Plunketts, et Tuites ; et enfin la quantité d'arpents en Irlande, avec un projet pour en tirer un

subside considérable pour le roi ; ce manuscrit se trouve dans la bibliothèque du collége de Dublin.

Il épousa Anne ou Catherine, fille de Pierre Travers de Cortilagh, écuyer, et d'Elisabeth, veuve 1.° de Jacques Nugent IIIe, baron de Delvin ; 2.° de Thomas Dowal, chevalier, et fille et co-héritière du chevalier Robert Holliwood de Tartayne, au comté de Dublin, par sa femme Elizabeth, fille de Christophe Plunkett, lord Killeen ; il eut d'elle plusieurs enfants :

1.° Thomas, dont l'article suit ;

2.° Walter Cusack de Tallahard, écuyer, qui épousa Genet, fille de Patrice Nangle de Shanbo, écuyer, de laquelle il eut :

A. Edouard Cusack de Tallahard, écuyer, qui épousa Anne, fille de N.... Kiltratt de Trim, écuyer, de laquelle il eut :

a. Jean Cusack de Tallahard, écuyer, qui épousa Elizabeth, fille de Fitz-Gérald de Grenock, écuyer ; et participa aux malheurs de sa famille, durant les guerres d'Irlande, sous Cromwel en 1641 ;

b. Jacques Cusack ;

c. Antoine Cusack ;

d. Thomas Cusack ;

e. Elisabeth Cusack ;

f. Mahaud ou Mathilde Cusack ;

g. Marguerite Cusack, mariée à White de Leixstip, écuyer ;

h. Marie Cusack ;

B. Barnabé Cusack de Tallahard, qui épousa Catherine, fille de Patrice Tallon de Wilkeston, écuyer, de laquelle il eut un fils nommé George Cusack ;

C. Jeanne Cusack mariée à Thomas Jordan, écuyer, major de Drogheda ;

D. Alix Cusack de Tallahard ;

E. Marguerite Cusack de Tallahard ;

F. Marie Cusack de Tallahard ;

3.° Nicolas Cusack de Duleek, écuyer, qui épousa Genet, fille de Thomas Flemming de Stephenston, écuyer, de laquelle il eut :

a. Nicolas Cusack de Duleek, écuyer, qui épousa Marie Anne, fille de Guillaume Bert de Tulloch, écuyer, et fut décapité sous le règne d'Elisabeth, à cause de son zèle à défendre la religion et la patrie ;

b. Anne, mariée à Gérard Fitzjames Fitzgerald, écuyer ;

c. Catherine mariée à Guillaume Dowdal de Terfeighan, au comté de Louth, écuyer ;

d. Jeanne, mariée à Jacques Nugent de Lisclogher, écuyer.

4.° Jacques Cusack de Rataldron, écuyer qui épousa Jeanne, fille de Nicolas Hussy, seigneur, baron de Galtrim, au comté de Meath, de laquelle il eut Gerot ou Gérard, qui épousa Jeanne Plunkett autrement Senat, de laquelle il eut Thomas de Rataldron, mort sans postérité, dans les guerres de 1641 ;

5.° Genet, mariée, 1.° à Richard Plunkett de Tolwath, écuyer ; 2.° à Robert Betagh, écuyer ;

6.° Elisabeth, mariée à Robert Barnavall de Staffordston, écuyer ;

7.° Catherine, mariée à Guillaume de Killeagh, écuyer ;

8.° Alix, mariée à Patrix Netterwil, écuyer ;

9.° Jean, mort sans enfants ;

10.° Tomassine Cusack ;

11.° Jeanne Cusack ;

12.° Anne Cusack.

IX Thomas Cusack de Gerardston, chevalier, seigneur de Cussington, était un homme de talens rares et de mérite distingué ; il fut nommé le premier mai 1546, maître des rôles, et garde des sceaux, le 4 août 1550 ; vice-chancelier en l'absence de sir Jean Allen, lord député, le 6 décembre 1552 ; et lord chancelier et l'un des lords justiciers, le 2 octobre 1553, dans laquelle année il mourut et fut enterré dans le lieu de sa sépulture, devant le grand autel de l'église de Killeen ; il a écrit une longue épître, datée du 8 mai 1552 et sixième du règne d'Edouard VI, au duc de Northumberland, touchant la situation de l'Irlande ; elle se trouve parmi les manuscrits du docteur Sterne, évêque de Clogher, dans

la bibliothèque du collége de Dublin. Il épousa, 1.° Alix, fille de Georges Netterwil de Casletton-Kilpatrick, écuyer, et de Marguerite, fille de Henri Dowdal de Terferghan, au comté de Louth, écuyer; 2.° Catherine, fille de Jean Tuites de Slidall, écuyer; 3.° Anne, fille de Nicolas Saint-Laurens, lord baron de Howth, VIe, du nom, et lord chancelier d'Irlande, en 1509, et de sa seconde femme, Elisabeth, fille de sir Guillaume Welles, lord chancelier d'Irlande. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1.° Patrice, dont l'article suit;
2.° Richard, rapporté après la postérité de son aîné;
3.° Léonard Cusack;
4.° Genet Cusack;
5.° Anne Cusack;

Du second lit :

6.° Robert Cusack de Cussington, écuyer, second baron de l'échiquier, qui épousa Catherine Nugent, veuve de Pierre, lord Trimleston, et fille de sir Christophe Nugent, héritier présomptif de Richard, septième baron de Delvin, de laquelle il eut Thomas Cusack de Cussington, écuyer, qui épousa Françoise, fille de sir Robert Dillon de Riverston, premier juge à la cour des plaidoyers, et de sa seconde femme, Catherine, fille de sire Guillaume Sarsfield de Lucan, ancêtre du lord vicomte Lucan, et Anne, mariée à Richard Cutrell de Tankardston, en Meath, écuyer;
7.° Edouard Lusack de Lismullen, écuyer, qui épousa Elisabeth, fille de Richard Aylmer de Lyons, écuyer, et d'Eléonore, fille unique de Georges Flemming, écuyer, et de Marguerite, sœur de Pierre, comte d'Ormond;
8.° Marguerite, mariée, 1.° à Morrough O'Brien, quatrième baron d'Inchiquin; 2.° à Christophe Cruse de Naull ou Meath, écuyer;
9.° Alix, mariée à Thomas Aylmer de Lyons, écuyer;
10.° Marie, épouse de sir Théobald Butier, troisième baron de Cahier;

11.° Catherine, mariée au chevalier *Henri Colley de Castecarbery, ancêtre de lord Mornington.*

Du troisième lit:

12.° Christophe de Cusack;
13.° Jean de Cusack;
14.° Walter de Cusack;
15.° Eléonore de Cusack;
16.° Elisabeth, mariée, 1.° à Patrice de la Feild de Painslon et Dullardston, écuyer; 2.° au chevalier Christophe Bellew de Bellewston et Duleeko.

X. Patrice Cusack de Gerardston, écuyer, épousa 1.° Françoise, fille du chevalier Bartholomé Dillon de Riverston, nommé le premier février 1513, premier baron de l'échiquier et le 2 juillet 1516, député, trésorier d'Irlande, et le 15 janvier 1532, juge aux communes Pleas, et de sa seconde femme, Eléonore, fille unique d'Edmond Plunkett, lord Killeen; 2.° Eléonore Foster. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1.° Thomas de Gerardston, qui suit;
2.° Robert de Portrain, écuyer, qui épousa Elisabeth, fille de Jacques Dillon de Riverston, écuyer, et d'Elisabeth, fille de Bartholomé Bath de Dullardston, écuyer;
3.° Walter, qui épousa une des filles de Flemming, écuyer;
4.° Edmond, marié à une fille de Ludwith de Ballinalae, au comté de West-Meath, écuyer;
5.° Catherine Cusack;
6.° Eléonore Cusack
7.° Marie, qui épousa, 1.° Edmond Nugent de Carlanston, écuyer; 2.° David Spencefield, écuyer.

Du second lit:

8.° Adam Cusack;
9.° Henri, alderman de Dublin, dont la fille Cécile, épousa, d'abord, Christophe de Saint-Laurens, lord baron de Howth vingt-deuxième du nom; et après sa mort, Jean Barnavall de Flemmington et Monetown, en Meath, écuyer, second fils de

sir Christophe Barnavall de Turvey; et troisièmement, Jean Finglas de West-Plaston, écuyer, où elle mourut le 17 juillet 1638;

10.° Patrice, élevé à Oxford, et célèbre dans la république des lettres; son admirable érudition (dit Harris, auteur anglais), répandit de vives lumières sur sa patrie;

11.° Marguerite Cusack;

12.° Anne, mariée, 1.°, au lord Forth; 2.°, à Christophe Nugent de Corbelston, écuyer, frère de Richard, premier comte de West-Meath. 3.°, à *Valerien Wesley de Dangen, en Meath*, écuyer; elle mourut en 1649.

XI. Thomas Cusack de Gerardston, écuyer, épousa Jeanne, fille de Thomas Cusack de Cussington, écuyer, et de Françoise, fille de sir Robert Dillon de Riverston, lord, haut-justicier des communes Pleas, dont il eut:

XII. Patrice Cusack de Gerardston, écuyer, qui, avec le reste de sa famille, signala son courage sous le commandement du lord vicomte de Dillon, dans l'armée des catholiques confédérés d'Irlande, en 1641. Cromwel, en conséquence, s'empara de leurs grands biens qui, à l'avénement de Charles II, au trône, furent donnés, à Jacques II alors duc d'Yorck; le reste à d'autres.

X. Richard Cusack de Gerardston, écuyer, second fils de Thomas et d'Alix de Netterwill, sa première femme, épousa Marie-Anne, fille de Gerard Nugent, écuyer, dont il eut:

XI. Christophe Cusack de Gerardston, écuyer, épousa Isabelle Barbara, fille d'Alexandre Donald Macdonald, baronnet, et de Marie Douglas, fille unique de Robert, comte de Morton, de laquelle il eut:

XII. Jean Cusack, qualifié écuyer qui fut tué en 1641, à la bataille de Worcester. Il avait épousé Marie Plunkett, fille de Henri Plunkett, chevalier; il eut d'elle:

XIII. Gerard Cusack de Gerardston, marié à Catherine Brown, fille de Geoffroi Brown, chevalier, et d'Anne-Marie, fille de sir Hen Link, baronnet, dont il eut:

XIV. Richard Cusack, marié à Antoinette-Catherine Martin, fille d'Antoine Martin, capitaine au régiment du colonel Georges de Cusack, au service d'Espagne, en Flandre, et de Ursule O'Hara, fille de Tadée O'Hara' écuyer; ayant perdu son aïeul à la bataille de Worcester, en 1641, il fut obligé d'abandonner sa patrie lors de l'invasion du prince d'Orange. Il passa au service d'Espagne, en qualité de capitaine dans le régiment d'Obyrn. Il laissa trois fils qui s'attachèrent au service de la France.

1.° Gérard-Alexandre Cusack, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Rothe, mort en 1743, après avoir porté les armes cinquante-trois ans;

2.° Charles Cusack, officier au régiment de Lee, qui entra au service du roi d'Espagne, y parvint au grade de maréchal de camp, et est mort en 1748, gouverneur de Melatza, en Sicile, et commandeur de l'ordre de Saint-Jacques;

3.° Richard-Edmond de Cusack, qui entra en 1703, étant âgé de seize ans, comme volontaire dans le régiment d'Orington, depuis connu sous le nom de Rothe, y fut fait officier l'année suivante, et se trouva, en cette qualité, aux batailles d'Hochstett et de Malplaquet, et au combat de Denain, dans la guerre de 1733. Il servit au siége de Philisbourg et à l'affaire de Clausen, et fut fait en 1736, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il servit aussi dans la guerre commencée en 1741, se trouva l'année 1747, à la bataille d'Ettingen, fut nommé l'année suivante, lieutenant-colonel du régiment de Rothe; servit aux siéges que le roi fit en personne des villes de Ménin, d'Ypres, de Furnes et de celui du fort de la Kenok; commanda, en 1745, sous les yeux du Roi, son régiment au siége de Tournay et à la bataille de Fontenoy : l'année 1747, ayant été fait brigadier des armées du Roi, il commanda au pont de Walheim, poste important, où il resta pendant six semaines avec six cents hommes. Il commanda encore son régiment à la bataille de Lawfeldt, que le Roi

y gagna le 2 juillet de la même année sur les alliés; et s'y comporta avec tant de valeur et de prudence, que le Roi lui donna des témoignages publics de sa satisfaction. L'année suivante, il se trouva à l'affaire de Maestricht. En 1755, il eut le gouvernement des villes de Guérande, du Croisic, et Saint-Nazaire en Bretagne, (petit port où s'est embarqué Jacques III, pour aborder en Écosse,) et la commanderie de Muncied, en Gascogne de l'ordre de Saint-Jacques de l'Epée, en Espagne; enfin, après avoir servi sans interruption pendant 56 ans, il s'est retiré en 1759, avec le grade de maréchal des camps et armées du Roi, et est mort à Corbeil, le 14 décembre 1770.

Il avait épousé en premières nôces Marie-Anne-Isabelle-Brigitte Fitz-Gérald, fille de Jean Fitz-Gérald, capitaine au régiment dudit colonel Georges Cusack, au service d'Espagne en Flandre, et de Brigitte-Augustine Cusack; en secondes nôces, Marie-Louise de la Race, veuve de monsieur le marquis de Moulins, dont il n'eut point d'enfant. De sa première femme, il n'avait eu qu'une fille unique, Marie-Madelaine-Josephe Aglaé de Cusack, née à Lille en Flandre, le 25 octobre 1725, mariée à Étienne-Joseph de Lespinasse-Langeac, marquis de Langeac, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de Pierre Perthuse, commandant pour Sa Majesté, les villes et citadelle du Pont-Saint-Esprit, et en bas-Languedoc, maréchal des camps et armées du Roi, commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Lazare, et de Jérusalem. De ce mariage sont issus six fils et une fille:

1.° Auguste-Louis-Joseph-Fidel-Amand de Lespinasse, nommé *comte de Langeac*, ancien capitaine des gardes de la Porte de Monsieur, aujourd'hui Roi de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur des villes

de Guérande, du Croisic, et Saint-Nazaire, en Bretagne, du Puy-en-Vélay et de Rue en Picardie, nommé par Sa Majesté, commandeur des ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de Mancied, de l'ordre de Saint-Jacques de l'Epée, en Espagne;

2.° Egide-Louis-Edme-Joseph de Lespinasse, *chevalier de Langeac*, chevalier non-profès de l'ordre de Malte, ancien prieur des prieurés de la Réole, d'Aymeries, de Saint-Martin de Crécy, ancien conseiller d'ambassade dans les cours de Vienne, de Saxe, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, ancien conseiller de l'université, maréchal des camps et armées du Roi, et membre de l'Académie de Marseille, gouverneur de la ville de Poitiers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur;

3.° Alexandre-Joseph-Onézime-Louis-Gustave de Lespinasse, appelé *chevalier de Saint-Ilpise*, aussi chevalier, non-profès, de l'ordre de Malte, ancien prieur de Salmaise et de Buzette, gouverneur de Quimper, capitaine de dragons dans le régiment de Lorraine;

4.° Aglaé-Joséphine-Amélie-Louise-Edmée de Lespinasse-Langeac, mariée à Victor-Scipion de la Garde, marquis de Chambonnas, ministre des affaires étrangères sous Louis XVI, maréchal des camps et armées du Roi;

5.° Antoine-Charles-Joseph-Calixte-Pamphile de Lespinasse, appelé *comte de Lespinasse*, chanoine et comte de Brioude;

6.° Auguste-Louis-César-Hypolite-Théodose, titré *comte d'Arlet*, gouverneur des villes de Porteroz et Carcassonne, capitaine de cavalerie dans le régiment Royal-Roussillon;

7.° Jacques-Victor-Charles-Joseph-Auguste de Lespinasse-Langeac, tenu sur les fonts de baptême par Sa Majesté Britannique Jacques III, représenté par très-haut, très-puissant, très-révérendissime seigneur, monseigneur Charles de

Saint-Albin, archevêque de Cambray, pair de France prince du Saint-Empire romain, comte de Cambrésis, et par S. A. S. Victoire-Marie-Anne de Savoye, princesse douairière de Carignan.

On voit par tout ce récit, que cette famille, depuis son établissement en Irlande, n'a cessé de combattre constamment, tant pour la religion, que pour leur légitime souverain; tant de périls qu'ils ont toujours partagés pour les défendre, en sont des témoignages bien sensibles, puisqu'ils ont essuyé pour cette cause toutes sortes de pertes et de mauvais traitements pendant les persécutions d'Élisabeth et la tyrannie de Cromwell. M. le comte de Lespinasse-Langeac, émigré pendant 25 ans, et dépouillé de toute sa fortune, M. le chevalier de Lespinasse-Langeac, condamné à mort, comme royaliste, par une commission militaire, tous deux petits-fils de M. de Cusack, après avoir tout sacrifié pour défendre une cause aussi sacrée sous la monarchie française, ont éprouvé le même sort que leurs ancêtres.

Armes: Parti d'or et d'azur; à la fasce de l'un à l'autre. Couronne de marquis. Tenants: deux guerriers dragonnés, portant chacun un badelaire sur l'épaule. Cimier: une sirène, portant d'une main une épée, et de l'autre une fleur de lys. Devise: *En Dieu est mon espoir*.

Une branche de cette maison étant restée en Guienne, florissait dans cette province, au milieu du quinzième siècle, époque où la branche établie en Angleterre, jouissait d'une pareille splendeur et du plus bel éclat. On voit dans un manuscrit contenant *les très-haulx et nobles fais de Gaston IV de Foix, roi de Navarre, comte de Foix, depuis l'an 1442, jusqu'au 18 septembre 1471*, par Guillaume le Seura, page 180, qu'en l'année 1451, après la réduction de Bordeaux et du pays Bordelais, en l'obéissance du roi de France, l'armée marcha vers Bayonne, avec les francs-archers et l'artillerie, pour en faire le siége, que le comte de Foix assembla ses nobles, et pouvait avoir à lui

500 lances en pied et de bons gendarmes;
1200 brigandiniers:
4 à 5000 pavoisiers et arbalestriers,

Et que, parce qu'il était lieutenant du Roi en Guienne, le Roi ordonna à plusieurs capitaines, qu'ils se missent sous sa bannière, qu'entre ceux qui y vinrent, il y avait:

Messire Jacques de Chabannes, grand-maître de France, avec ses 100 lances;
Joachim Robin Petit-Lieu;
De la Bessière, qui menait la compagnie de son frère;
Martin Grassie;
Théolde de Valpergue, bailli de Lyon;
La compagnie de Poton de Saintrailles;
Lespinasse;
Gaspard Bureau, maître de l'artillerie;
Tristan l'Hermite, prévôt des maréchaux.

Parmi les *conducteurs* ou commandants des gens de M. de Foix, est nommé le sieur *de Cusac*. On assiégea la ville (est-il dit, page 181), « qui fut bien défendue » à la première attaque, par les Anglois; et là, le comte » de Foix fit chevalier le fils du grand-maître de France, » le sieur *de Cusac*, frère du sieur de Nouailles et » plusieurs autres ». On voit, page 184 du même manuscrit, que la ville se rendit, et que le comte de Foix entra dans Bayonne, le samedi 22 août 1451, ayant devant lui 1000 archers en habillement, salades en tête, l'arc et la trousse, etc.

Cette généalogie a été dressée, 1.° sur le tableau généalogique des seize quartiers paternels et maternels des anciennes familles militaires et de chevalerie, de madame Marie-Madelaine-Joseph-Aglaé de Cusack de Lespinasse-Langeac, marquise de Langeac, fille de Richard-Edmond de Cusack, né en Irlande en 1687, et de Marie-Anne-Isabelle-Brigitte Fitzgerald, ledit tableau commençant à Geoffroi Cusack, qui vivait en 1211, enregistré en 1766 au bureau d'Ulster, certifié par *William Hauvkins*, héraut d'armes d'Ulster, et principal héraut de toute l'Irlande, sous son scel, donné à Dublin, le 27 juillet 1772, signé *William Hauvkins*; ensuite légalisé en forme probante, par les notaires publics, jurés, admis par autorité royale dans ladite ville de Dublin, et d'eux signé, par le lord-maire de

Dublin, signé *Willaume Forbes*, *lord-maire*, par le notaire royal de Londres; par M. le comte de Guignes, ambassadeur de France en Angleterre, et par M. le duc d'Aiguillon, ministre secrétaire d'état, ayant le département des affaires étrangères, signé *le duc d'Aiguillon;* par monseigneur, *Pasumot;* original et copie jointe, traduite par l'interprète du Roi, en langue anglaise, le 5 novembre 1772, signé *Tobiesen Duby*, et légalisé;

2.° Sur la généalogie de dom Carlos de Cusack, capitaine dans le régiment des gardes wallones, en vertu de sa nomination à la chevalerie de l'ordre de Saint-Jacques, par le roi d'Espagne Philippe V, le 16 août 1712.

Original des preuves en espagnol, signées par Joachim Rosas, notaire royal pour l'ordre de Saint-Jacques, le 11 octobre 1771, traduit en français et le tout légalisé par M. le marquis d'Ossun, ambassadeur de France en Espagne, le 20 octobre 1771, signé de lui, et par M. le duc d'Aiguillon, ministre et secrétaire d'état, ayant le département des affaires étrangères, signé le duc *d'Aiguillon*, par monseigneur, *Pasumot*.

On peut voir encore sur cette famille, *le Ch. sire James Ware. de ann. hib.*, édition anglaise, 1 vol., p. 42, 59, 94. Vide *Lodge pairie d'Irlande*, vol. 1, p. 130, 152, 153, 151, 128; vol. 2, p. 295; vol. 3, p. 49, 36; vol. 4, p. 48, 251. *Suplementum alethinologiœ authore Joanne Lynch*, p. 185. Vide *Camdeni, annal. Hib., édition Oxoniana*, pag. 156. Vide *Ware*, publié par Harris, p. 94.

LE LOU ou LE LOUP DE CHASSELOIR, famille ancienne originaire de la province de Bretagne, ou elle réside encore de nos jours.

Jean le Loup, *Lupo*, chevalier, comparaît dans une enquête faite en 1167, par Jean de Soligné, sur les droits contestés entre les moines de la Vieuville, et quelques chevaliers, dont il faisait partie.

Guillaume le Loup, écuyer, servit dans les guerres de son tems, en qualité de l'un des vingt écuyers de la compagnie de Geoffroy de Partenay, qui fit montre à Dun-le-Roi, le premier juin 1380.

Chrétien le Loup, frère du précédent, fut un des

cinquante-sept écuyers de la compagnie de Jean Giffart, chevalier, qui fit montre à Lille, le 22 octobre 1386.

Éon le Loup est nommé parmi les seigneurs qui rendirent hommage au vicomte de Rohan, en 1396.

Robin le Loup, écuyer, servit en cette qualité dans la compagnie de Guillaume Juzel, aussi écuyer, dont la revue fut faite à Bourges, le 21 juin 1418. Il fut tué en 1432, dans une rencontre avec les Anglais, près de Fresnay-le-Vicomte. Il eut pour fils:

N... le Loup, qui est nommé au nombre des gentilshommes qui accompagnèrent le duc de Bretagne, au mois de décembre 1437.

I. Jean le Loup, sieur du Breil, épousa N.... dame de la Mirande, avec laquelle il vivait en 1530, et mourut en 1565. Il fut père de :

II. Michel le Loup, qui épousa Bonne de Troye. Il fut maître des comptes, à Nantes, le 28 octobre 1572, et maire de la même ville ladite année 1572; il commanda une compagnie de gentilshommes de son diocèse, et marcha contre le duc de Mercœur, qui le fit prisonnier, ravagea ses terres et brûla son château du Breil. Le Roi de France paya sa rançon. De son mariage sont issus :

1.° Yves, dont l'article suit :
2.° N... le Loup, auteur de la branche des seigneurs de la Motte-Glain, éteinte de nos jours; Michel le Loup, son fils, seigneur de la Motte-Glain, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction, par arrêt du 29 novembre 1668;
3.° N... le Loup, père de Michel le Loup, seigneur de Beaulieu, maintenu le 23 août 1669.

III. Yves le Loup, maître des comptes à Nantes, en 1586, épousa Catherine Juillière. De ce mariage sont issus :

1.° Claude, dont l'article suit;
2.° Bonnaventure le Loup, sieur de la Rabinays.

IV. Claude le Loup, Ier du nom, seigneur de Boisbriant, épousa le 3 novembre 1622, Catherine-Geneviève

Richerot, et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, du 15 novembre 1668. Il eut pour fils.

V. Claude le Loup, IIe du nom, seigneur de la Renaudière, marié, par contrat du 27 janvier 1663, recu par le Merle, notaire à Nantes, avec Anne Simon. Il en eut :

1.° Claude, dont l'article suit;
2.° N.... le Loup, auteur de la branche des seigneurs de la Biliais, qui subsiste dans la personne de M. le Loup de la Biliais. Deux membres de cette branche ont servi avec le comte de Chasseloir, chef de la branche aînée, dans la légion de Mirabeau, où l'un a péri; le second y a été blessé; il s'est marié depuis, et n'a pas eu d'enfants; mais son frère puîné est marié et a six enfants.

VI. Claude le Loup, IIIe du nom, seigneur de la Mecredière. épousa, par contrat du 15 novembre 1691, reçu par Breton, notaire à Nantes, Catherine du Breuil, dont il eut :

VII. Louis le Loup, chevalier, seigneur de la Mecredière, qui épousa, par contrat du 27 août 1721, reçu par Briare, notaire à Rennes, Marie-Augustine Mesnard de Toucheprès, dame du Chastellier. Il en eut :

VIII. Louis-François le Loup, chevalier, seigneur de la Pomeraye-sur-Sèvre, capitaine de dragons, marié, par contrat du 19 janvier 1751, reçu par Hérault, notaire à Nantes, avec Marie-Anne Nepvouet, dame du Baudé, de la Breille, etc. De ce mariage est issu :

IX. Louis-Marie le Loup, comte de Chasseloir, Maréchal des camps et armées du Roi, commandeur de l'ordre noble de Phénix de Hohenlohe, marié, par contrat du 25 avril 1775, passé devant Duclos, notaire à Fougères, avec Thérèse-Félicité Guérin, marquise de Saint-Baize.

Armes. De gueules, à deux fasces d'argent chargées; la première de trois, et la seconde de dix étoiles de sable. Couronne de marquis; supports : deux lions.

DE BAINVILLE, famille originaire de Lorraine.

I. Jean-Gérard DE BAINVILLE, prévôt de la prévôté de Tilly-sur-Meuse, fut anobli en considération de ses services, par Charles de Lorraine, évêque de Verdun, le 9 novembre 1618. Il épousa Henriette Senocq, dont il eut:

II. Jean DE BAINVILLE, prévôt de Tilly, qui épousa Nicole Hennequin, qui le rendit père de:

1.° Charles de Bainville, } prêtres;
2.° Hubert de Bainville, }
3.° Nicolas de Bainville, }
4.° François, dont l'article suit.

III. François DE BAINVILLE, maître-d'hôtel du prince François de Lorraine, évêque de Verdun, épousa Claude Jadelot, et en eut:

1.° Pierre-Joseph, dont l'article suit
2.° Pierre, curé de Dommartin;
3.° Thérèse de Bainville, non mariée.

IV. Pierre-Joseph DE BAINVILLE, seigneur de Berri; chevau-léger de la garde de Son Altesse Royale; obtint de ce prince, le 20 juin 1710, des lettres confirmatives de la noblesse que son bisaïeul avait reçues de l'évêque de Verdun; et épousa, en 1703, Anne de Roucy. De ce mariage sont issus:

1.° Eugène-Innocent de Bainville, ancien, capitaine de cuirassiers pour le service de l'empereur; déclaré baron par Sa Majesté Impériale François de Lorraine, le 16 novembre 1753, *avec augmentation de deux pièces d'honneur dans l'écu de ses armes, lesquelles pièces sont : un drapeau et un étendart de gueules, passés en sautoir*. Il est mort sans postérité;
2.° Jean-Claude, dont l'article suit;
3.° Charlotte de Bainville;
4.° Hypolite-Marguerite de Bainville.

V. Jean-Claude DE BAINVILLE, écuyer, fut officier dans les cadets-gentilshommes du Roi de Pologne, duc de

Lorraine et de Bar, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. A la mort de son frère Eugène-Innocent de Bainville, il obtint la continuation du titre de baron. Il avait épousé Catherine Boyard. De ce mariage vinrent.

1.° Georges-Frédéric-Africain, mort à l'âge de trois mois;
2.° Louis-Antoine, mort aussi en bas âge;
3.° Claude, dont l'article suit;
4.° Joseph-Marguerite-Auguste, chevalier de Bainville, qui a émigré en 1791, et a fait toutes les campagnes de l'armée de monseigneur le prince de Condé; s'est distingué au combat d'Oberkamlach, du 13 août 1796, où il reçut deux coups de feu, dont l'un lui enleva l'œil droit; eut l'honneur d'être nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à la fin de cette campagne, à l'âge de vingt ans; il a été fait capitaine à l'âge de dix-neuf ans, et est chef d'escadron.

VI. Claude, baron DE BAINVILLE, né le 4 mai 1774, gendarme dans la gendarmerie de Lunéville, le 6 fevrier 1788; sous-lieutenant au régiment Royal-Champagne, cavalerie, le 9 juin 1789; aide-de-camp de M. le comte de Chalup, inspecteur de cavalerie; a émigré en 1791; a fait, à l'armée des princes, la campagne de 1792, pendant laquelle il a été nommé capitaine de cavalerie, le 20 juin; il a continué de servir jusqu'en 1797, d'abord dans le régiment de Vioménil, et ensuite dans la cavalerie noble de l'armée de Condé; il est aujourd'hui chef d'escadron et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, le 6 juin 1809, demoiselle Victoire-Philippine-Hyacinthe-Caroline de Senzeille-Soumagne, fille du baron de Senzeille de Ham. De ce mariage est issu:

Jules-Joseph-Victor, baron de Bainville, né le 26 août 1810.

Armes: d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un drapeau et d'un étendart de gueules, passés en sautoir, et accompagné en chef de deux croisettes fichées et fleurdelysées d'or, et en pointe d'un léopard-lionné du même. L'écu timbré d'une couronne de baron. Supports: deux lions.

DU TILLET, seigneurs du Tillet, de Pannes, de Gouaix, de Loré, de Montramé, de Villars, marquis de la Bussière, de la Malmaison, etc., etc., vicomtes de Saint-Mathieu, établis à Paris et en Angoumois.

Cette maison joint à l'avantage d'être une des plus anciennes familles du royaume, celui d'en être une des plus recommandables par les hommes célèbres qu'elle a fournis à l'état, dans l'église, l'épée, la magistrature et les lettres. Les rois de France, dans les diverses lettres-patentes qu'ils ont accordées à cette maison, signalent ses services de la manière la plus éclatante et la plus solennelle. Louis XIV, dans celles qu'il a données à l'occasion de l'érection du marquisat de la Bussière, s'exprime ainsi : « Considérant et voulant récompenser » les services du sieur Charles du Tillet, et ceux que » les rois nos prédécesseurs ont reçus depuis près de » *trois cents ans* de ses ancêtres, tant en notre cour de » parlement, notre chambre des comptes de Paris que » dans nos armées, où ils ont toujours rempli depuis » ce temps, les charges et les emplois les plus considé» rables; considérant d'ailleurs l'*ancienneté* de la maison » des du Tillet, et qu'elle est alliée à plusieurs maisons » illustres de notre royaume, et voulant pour ces causes » perpétuer leurs nom et mémoire, et faire connaître » combien nous avons en estime les personnes qui en » sont dignes, érigeons, etc. etc. »

Le nom de cette famille qu'on trouve écrit dans différents actes *du Tillet*, *du Tilhet*, *Dutillet*, est effectivement un des plus anciens de la province d'Angoumois; c'est le sentiment de la plupart des auteurs qui ont parlé de cette maison distinguée, et particulièrement de François de Belleforest, dans sa *Cosmographie universelle*, imprimée à Paris en 1575; et ce sentiment, fondé sur la notoriété, publique, est justifié par une foule de titres originaux et de pièces d'une authenticité irrécusable.

I. Guillaume du Tillet, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, est rappelé avec cette qualité

dans une transaction du 5 des ides de mai 1200 * (1), où il est dit qu'il avait fait hommage du fief de Boffol en l'année 1121. Guillaume, archevêque de Tyr, chancelier du royaume de Jérusalem, fait mention de ce seigneur dans son *Histoire Sainte*, dite proprement la *Franciade orientale* (2) écrite en latin. « Pourquoi (dit cet historien, en » parlant du comte de Toulouse), ayant mis toutes ses » affaires qu'il avait en ce pays (d'Albare) ès-mains d'un » gentilhomme nommé Guillaume *du Tillet*, duquel il » se fioit totalement, le fit son lieutenant, et lui bailla, » pour sa garde et pour lui servir d'escorte contre les » ennemis de la foi, sept lances et trente hommes de » pied, lequel *du Tillet*, toutefois quelque peu de temps » après, fait tant par sa fidélité et bonne volonté qu'il » avait envers son seigneur, et par la soigneuse admi- » nistration de ses affaires et conservation du droit des » chrétiens, que pour sept hommes de cheval qui, par » son dit maître, lui avaient été baillés, et gagna qua- » rante autres qu'il reçut avec lui, et plus de quatre-vingts- » de pied, au lieu de trente qui lui avoient été délaissés, » multipliant tous les jours les biens de son seigneur. » Guillaume du Tillet eut un fils, nommé Alexandre *du Tillet*, qui vivait sous le règne de Philippe Auguste, et passa contrat d'échange avec Hério du Tillet, prieur et archiprêtre du Peyraï, en 1195; il est qualifié *d'ancien seigneur du Tillet*, de la Salle, de Raix, et autres lieux en Angoumois. On ignore le nom du frère de Guillaume du Tillet; mais son existence est prouvée par celle de ses trois fils, qualifiés frères, et neveux dudit Guillaume dans des actes de 1200, 1240 et 1293, savoir :

1.° Pierre, varlet, seigneur du Tillet ;
2.° Arnaud, dont l'article suit ;
3.° Etienne du Tillet, varlet, qui possédait, conjointement avec Arnaud, son frère, le fief du

---

(1) Tous les actes que l'on trouvera désignés dans cet article par une étoile *, ont été produits en originaux, certifiés véritables, par le P. Bernard de Montfaucon, célèbre antiquaire, et par les sieurs Lespare et Leroy, experts, jurés-écrivains, les 6 et 20 juillet 1738.

(2) Traduction de Gabriel du Préau, édit. de Paris 1573, l. 6, chap. 12.

Tillet, lors du terrier qui en fut fait en 1240, et eut un fils nommé Pierre du Tillet, varlet, que l'on trouve ainsi qualifié dans un partage qu'il fit l'an 1293*, avec Pierre du Tillet, son cousin germain, fils d'Arnaud du Tillet.

II. Arnaud du Tillet, varlet, seigneur du Tillet, fut arbitre avec Pierre du Tillet, son frère, de la transaction ci-dessus citée du 5 des ides de mai 1200*, et passée entre Aimeri de Mareuil, chevalier, seigneur de Mareuil et de Villebois, et Ytier de Villebois, écuyer, seigneur de la Rochebeaucourt, sur une contestation qui s'était élevée autrefois entre Hugues de Mareuil, chevalier, et Ytier de Villebois, aïeul dudit seigneur de la Rochebeaucourt, à l'occasion de la mouvance du fief de de Boffol ou de Boffon, (*de Boffolo*) dont il avait été fait hommage en 1121, par Guillaume du Tillet, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, oncle desdits Pierre et Arnaud du Tillet. Ce dernier eut pour fils :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Ytier du Tillet, archi-prêtre de Mathas (*de Mastacia*) nommé dans le partage de l'an 1293*, cité au degré qui suit.

III. Pierre du Tillet, Ier du nom, damoiseau, seigneur du Tillet, est aussi qualifié seigneur de Saint-Epar, (*de Sancto-Eparchio*) dans le partage qu'il fit, le mardi avant les Rameaux de l'an 1293*, avec Pierre du Tillet, varlet, son cousin-germain, fils d'Etienne du Tillet, des biens qu'ils avaient en commun, et qui consistaient dans le fief du Tillet, le fief de Boffol, et autres; et dans cet acte, il est dit fils de messire Arnaud du Tillet, écuyer, *filius quondàm domini Arnaudi de Tilheto, scutoris*, etc. Il est encore qualifié *chevalier* dans un acte de l'an 1296*, cité au degré suivant, et est rappelé avec la qualité de damoiseau dans des lettres du mois de décembre 1350. Il avait fait hommage du fief du Tillet, relevant de la châtellenie de Villebois, à messire Aimeri de Mareuil, chevalier, seigneur de Villebois. Il fut père de :

IV. Guillaume du Tillet, Ier du nom, chevalier, seigneur du Tillet, qui paraît avec la qualité de *miles*, dans une vente qu'il fit le jeudi avant Pâques 1296*, à

Guillaume Gauthier, seigneur d'Eydon. Il fit hommage au roi du fief du Tillet, et mourut avant le 5 des ides de janvier 1332 *. Il eut pour fils :

1.° Hugues, dont l'article suit ;
2.° Pierre du Tillet, qui a fait une branche en Angoumois (1) ;

---

(1) Ce Pierre du Tillet peut, en outre, être considéré comme la tige des barons d'Orgueil, en Périgord et en Quercy. Cette branche, qui paraît subsister encore, s'est également distinguée par ses services, ses alliances et ses possessions. On trouve, entr'autres personnages de cette branche :

Noble et religieux seigneur François du Tilhet (*de Tilheto*) prieur de Duravel, ainsi qualifié dans le testament de Guillaume Bertrand de Guiscard, II[e] du nom, damoiseau, seigneur de la Coste, du 27 octobre 1453, et dans celui d'Hélix de Landorre, sa seconde femme, du 8 mars 1463 ;

Noble Georges du Tilhet, seigneur de Mauroux, baron d'Orgueil, marié par contrat du 7 août 1586, avec Gabrielle d'Abzac de la Douze, l'aînée, fille de Gabriel d'Abzac de la Douze. baron de la Douze, seigneur de Barrière, de la Cropte, de Reillac, etc., et de dame Antoinette Bernard de Vieilleville. Il est qualifié seigneur et baron d'Orgueil, de Mauroux, de Thozac, de la Capelle, de Thoron, etc., dans le contrat de mariage, du 11 avril 1608, de demoiselle Jeanne du Tilhet-d'Orgueil, sa fille, avec Jean de Guiscard, IV[e] du nom, seigneur de la Coste-Grezels, de la Laurie, de Pons, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes à cheval, fils de Jean de Guiscard, III[e] du nom, seigneur des mêmes lieux et de demoiselle Isabeau de la Sudrie de Calvairac. Elle était veuve le 18 décembre 1641, qu'elle transigea avec Jean du Tilhet, son frère, seigneur et baron d'Orgueil, au sujet de la succession de Georges du Tilhet, leur père, et mourut âgée de 80 ans, le 18 juin 1667 ;

Georges du Tillet, marquis d'Orgueil, seigneur de Mauroux, en Quercy, épousa Marthe de Gontaut de Roussillon, fille de Charles de Gontaut de Roussillon, seigneur de Loubressac et de Gramat, et d'Anne de Minut de Castera. C'est par cette alliance que la branche des seigneurs de Loubressac, de la maison de Gontaut, s'est fondue dans celle de du Tillet. Leurs enfants, substitués par ordre de primogéniture, furent :

1°. Jean du Tillet, marié, le 2 février 1690, avec Anne d'Arjac de Morlhon, dame de Saint-Vensa et de Castelmarin, fille de François d'Arjac de Morlhon, seigneur de Saint-Vensa, et d'Anne d'Albignac du Traidou. Il a

3.° Guillaume du Tillet, qualifié damoiseau, seigneur du Tillet, et paroissien de l'église de Magnac, dans un acte du mardi après la fête de Saint-Jacques, apôtre, de l'an 1352 *.

V. Hugues du Tillet, damoiseau, seigneur du Tillet et de Villars, continua, à Jean Arnaud, le bail de son manoir de Villars, par ses lettres du vendredi, avant la fête de St.-Nicolas 1331, dans lequel acte il est qualifié *chevalier*, seigneur de Villars. Il est dit fils de feu Guillaume du Tillet, varlet, dans un hommage qu'il fit le 5 des ides de janvier 1332 *, à Ytier de Villebois, écuyer, seigneur de la Rochebeaucourt. Il fit encore hommage, 1.° le 29 avril 1364 ** (1), au prince de Galles, pour une maison qu'il possédait en la ville d'Angoulême; 2.° le 28 novembre 1369 *, à Raimond de Mareuil, chevalier, seigneur de Mareuil, de Villebois, de Bourzac et de Vibrac, à cause de la terre du Tillet, relevante de la châtellenie de Villebois; dans ce dernier hommage est cité celui qu'avait fait pareillement, Guillaume du Tillet, son père, damoiseau, et celui que Pierre du Tillet, son aïeul, varlet, fit aussi à Messire Aimeri de Mareuil, chevalier, seigneur de la dite châtellenie de Villebois,

---

eu de ce mariage, entr'autres enfants, Charles du Tillet, écuyer, seigneur de Mauroux, baron d'Orgueil, né le 20 février 1692, reçu page du Roi dans sa grande écurie, le 23 mai de l'an 1709;

2.° Jean-François du Tillet, prêtre, qui vivait en 1724, et céda, à Jean-Pierre, son frère puîné, les droits qu'il avait sur la succession de Jean, leur frère aîné;

3.° Jean-Pierre du Tillet, seigneur de la Bastide, lequel, après un long procès au parlement de Toulouse, a été déclaré seul habile à recueillir la succession de Loubressac, au préjudice des enfants de Jean, son frère aîné;

4.° Jean-Louis du Tillet, dit *le chevalier de Mauroux*, sous-brigadier des gardes-du-corps, compagnie d'Harcourt, en 1727;

5.° Anne du Tillet, qui n'était pas mariée en 1724.

(1) Tous les actes désignés dans cet article par deux astérisques **, sont dénommés dans une sentence de l'élection d'Angoulême, du 7 septembre 1662, rendue en faveur d'Hervé du Tillet, sieur de la Jaumerie, et de Pierre du Tillet, son neveu, sieur des Dauphins.

aïeul dudit seigneur de Mareuil, et ce, pour raison dudit fief du Tillet. Hugues du Tillet vivait encore le 5 avril 1373 **, jour auquel le duc de Berri lui donna une commission relative au service du Roi. Il avait épousé Anne de Ville, dont il eut :

VI. Raimond du Tillet, damoiseau, seigneur du Tillet et d'Estaulles, qui demeurait dans la paroisse de Dignac, évêché d'Angoulême, et est dit, fils de Hugues du Tillet, varlet, et d'Anne de Ville sa femme, dans le contrat de son mariage, accordé le 3 des ides de novembre 1374 *, avec demoiselle Marie d'Hautefaye, fille de Messire Geoffroi d'Hautefaye, varlet, et d'Alymunde Lamberte. Il fut témoin, le 6 des ides de juillet 1377 *, à une transaction passée entre Pierre Guillaume, damoiseau, et un habitant de la paroisse de la Rochebeaucourt, et il est nommé dans cet acte Raimond du Tillet, damoiseau, seigneur dudit lieu, qualité qu'on lui trouve encore dans le testament qu'il fit le 2 octobre 1418 *, par lequel il voulut être enterré dans la paroisse de Dignac, au tombeau de ses prédécesseurs et ancêtres, seigneurs du Tillet. Ses enfants furent :

1.° N...., dont l'article suit;
2.° Ytier du Tillet, seigneur d'Estaulles, par le testament de son père, de l'an 1418;
3.° Alymunde, } léguées chacune de la somme de
4.° Susanne, } 360 livres, par le testament de leur père en 1418.

VII. N..... du Tillet, damoiseau, co-seigneur du Tillet, ne vivait plus le 2 octobre 1418, lors du testament de son père, où il est rappelé et non dénommé. Il avait alors pour fils unique :

VIII. Naudin du Tillet damoiseau, seigneur du Tillet, de Saint-Sulpice, de Boutiers, de Vaugerimpe, etc.; institué héritier universel de Raimond du Tillet, son aïeul, par son testament du 2 octobre 1418, comme étant le fils et héritier de son fils aîné. Il fit un hommage le 10 juin 1454 **, des choses nobles qu'il possédait dans l'étendue de la terre de Villebois. Il obtint de la duchesse d'Albret, le dernier février 1472 **, une commission pour faire la levée d'une

compagnie de cent soixante hommes de guerre pour le service du Roi, et le 28 avril 1492, Charles de Valois, comte d'Angoulême, lui donna la charge d'administrateur et intendant de toutes ses affaires en la province d'Angoumois. Il est nommé Naudin du Tillet, damoiseau, seigneur dudit lieu, (*Naudinus de Tilheto, domicellus dominus dicti loci*), dans un acte capitulaire de l'église cathédrale de Saintes, du 29 mai 1477, où il est dit qu'il avait contribué au rétablissement de cette église, en considération de quoi ledit chapitre lui donne part aux indulgences qui avaient été accordées l'année précédente par le pape Sixte IV, en faveur des personnes qui contribueront audit rétablissement. Il fit un codicille le 17 juin 1466, et fut père des enfants qui suivent :

1.° Elie, dont l'article suit;
2.° Jean du Tillet, qui a fondé la branche de Raix, et les autres d'Angoumois, rapportées ci-après; les actes qui mentionnent les noms des deux fils de Naudin, ne statuent pas sur la primogéniture;
3.° Anne du Tillet, qui vivait encore le 20 mai 1514 *.

IX. Elie du Tillet, Ier du nom, chevalier, seigneur du Tillet, d'Estaulles, de Saint-Sulpice, de Boutiers, de Vaugerimpe, de Gouaix, du Pouyaux, de la Salle, de Raix et de Villars, d'abord secrétaire et contrôleur général des finances de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, puis maître d'hôtel ordinaire de ce prince après la mort duquel, Louis, duc d'Orléans, comme tuteur honoraire des enfants dudit seigneur comte d'Angoulême, son frère, le confirma dans cette charge, par lettres du 26 janvier 1496 * . Il fut ensuite pourvu de l'office de vice-président en la Chambre des Comptes de Paris, par lettres du roi François Ier, du 8 janvier 1514, dans lesquelles ce prince s'exprime ainsi :

« Nous, ayant en mémoire et singulière recommanda-
» tion, les bons, grands, notables, laborieux, continuels
» et recommandables services de notre amé et féal con-
» seiller M. Elie du Tillet, président de nos comptes en
» Augoumois, a par ci-devant et dès long-tems faits à
» notre très-chere et très-amée dame et mère, et à
» Nous, tant à l'entour de sa personne et de la nôtre
» que en la charge et conduite des siens et des nôtres

» principaux et plus grans affaires et de notre état et » maison où il s'est toujours très-bien et vertueusement » employé et acquitté, sans aucunement y épargner sa » personne ni ses biens, en quoi il a supporté de grands » fraix et dépenses en très-grand soin, peine, labeur » et solicitude continuelle, et jusqu'à ceslui notre nouvel » joyeux avénement à la couronne, fait et continu » chaque jour, à celui pour ces causes, etc. » Il avait fait un accord, le 20 septembre 1509 *, avec Jean du Tillet, son frère, écuyer, seigneur de Raix, sur le partage des biens de leur père et mère; et cet acte dans lequel il est qualifié trésorier général d'Angoumois, fut passé en présence de noble personne Messire Séraphin du Tillet, intendant général de l'hôtel et maison de François, duc de Valois, comte d'Angoulême. Il transigea encore avec lui, le 30 mai 1514 *, et il fut convenu par cet acte que ledit Jean du Tillet, remettrait au domaine de ladite seigneurie du Tillet, appartenant audit Elie, toute la part qui en avait été distraite pour supplément de son partage, et remettrait aussi á son hôtel et seigneurie du Tillet d'Angoulême, toute la réserve que feu *Messire Naudin du Tillet, leur père,* vivant seigneur desdits lieux du Tillet, de Vaugerimpe, de Saint-Sulpice et de Boutiers, s'était faite par constitution de dot de mariage dudit Jean du Tillet, son fils, moyennant quoi ledit Elie donnerait audit Jean tout son fief d'Estaulles, et le droit, qui lui appartenait en la seigneurie de Raix, échue en partage audit Jean, par le testament de feu Naudin du Tillet, leur père. Elie du Tillet fut nommé depuis conseiller du Roi en son conseil privé, qualité qu'on lui trouve dans un acte du 13 septembre 1582, où il est rappelé. Il fit son testament le 24 avril 1526, et mourut peu après. Il avait éte élu trois fois maire de la ville d'Angoulême, et on ne peut induire que cette famille tirait sa noblesse de cette charge, puisque, outre les preuves antérieures de noblesse, dont on vient d'avoir connaissance, il est avéré que dans les lettres du 26 janvier 1469, Elie est qualifié de *chevalier*, et que dans tout le cours de sa mairie, il a pris la qualité de *messire*, qui ne s'accordait qu'aux maires gentilshommes. Il avait épousé damoiselle Mathurine Petiton, selon d'autres Petitot et Petithomme, dont il eut:

1.° Séraphin du Tillet, qui fut créé chevalier avant le 26 janvier 1518, jour auquel nobles et puissants seigneurs messire Anne de Montmorency, chevalier, seigneur de la Rochepot, et Philippe Chabot, chevalier, seigneur de Brion, lui vendirent l'office de protonotaire, secrétaire et greffier civil de la cour de parlement de Paris, que le Roi leur avait donné, et dont ledit Séraphin du Tillet fut pourvu le 5 novembre suivant, ayant prêté serment en cette qualité, le 4 février 1519. Il avait épousé, par contrat du 4 février 1518, Marie Pichon, fille de noble homme et sage maître Nicole Pichon, seigneur de Poncy, de Berthemont, de Tressancourt, etc., protonotaire et secrétaire du Roi, et de Marie Thiboust, dame de Boisbriant, près Corbeil. Il eut de ce mariage:

a. Françoise du Tillet, qui fut mariée à Pierre Pynart, seigneur de Dampierre et de Chalisert, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, morte avant l'an 1582;

b. Anne du Tillet, qui épousa, avant le 23 septembre 1563, messire Etienne Lallement, qualifié chevalier, seigneur de Vouzé, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, et vivait encore le 10 août 1597;

2.° Jean, dont l'article suit;

3.° Guillaume du Tillet, reçu conseiller au parlement de Paris, en 1536;

4°. Jean du Tillet, d'abord chanoine d'Angoulême, en 1533, évêque de Saint-Brieux, en 1553, et de Meaux, en 1567, qui se rendit célèbre dans le seizième siècle. Il étudia et apprit les langues, l'ancien droit romain et l'antiquité ecclésiastique; ses ouvrages sont : un *Traité de la Religion chrétienne*; une *Réponse d'un évêque aux ministres des églises nouvelles*, imprimée à Paris, un 1566, et qu'il avait publiée en latin, en 1555; un *Avis à MM. les gentilshommes séduits par les piperies des églises nouvelles*, imprimé à Paris, en 1567, in-8°.;

un *Traité de l'antiquité et de la solennité de la messe etc., etc.*, Paris, 1566; il donna encore, en 1538, quelques *Traités de Pacien,* évêque de Barcelonne; en 1540, une édition des *Canons des Apôtres*, et de *treize Conciles en grec,* en 1550; les huit premiers livres corrigés du *Code Théodosien*, et ensuite les huit autres entiers, en 1555; l'*Evangile de Saint-Mathieu,* en hébreu et en latin: fit encore publier à Paris, l'an 1549, un vieux manuscrit, qui porte le nom de *Charlemagne*, et donna les *Œuvres de Lucifer de Cagliari* ; les *livres Carolins* ; une *Chronique* latine *des Rois de France,* depuis Pharamond, jusqu'en 1547; elle a été mise en français, et continuée depuis jusqu'en 1604. C'est un des plus savants et des plus parfaits ouvrages que nous ayons sur notre histoire. On trouve cet ouvrage dans le Recueil des Rois de France, 1618. Les *Exemples des actions de quelques Pontifes, comparées avec celles des princes payens*, en latin, Amberg, 1610, in-8°. Ce prélat fit son testament le 6 octobre 1570, par lequel il voulut être enterré dans l'église de Saint-André-des-Arcs, près de la sépulture de Jean du Tillet, son frère, et mourut à Paris, le 19 novembre suivant. Quelques auteurs l'accusent à tort de s'être laissé séduire par les erreurs de Calvin;

5.° Louis du Tillet, qui était chanoine d'Angoulême, le 30 octobre 1532, en même tems que Jean du Tillet, son frère, depuis évêque de Meaux, et fut depuis archidiacre de cette église et curé de Claix, en Angoumois. Il donna dans les erreurs de Calvin: « ce fut même à sa prière » (dit Moréri, tom. VI, pag. 772, éd. de 1725), » que cet hérésiarque, qui avait été son pré- » cepteur, composa de courtes exhortations chré- » tiennes, que ce curé lisait au prône de sa pa- » roisse, afin d'accoutumer un peu le peuple à » entendre la nouvelle doctrine. Il sortit même » du royaume, avec Calvin; mais il revint de » cet égarement, par les remontrances de l'évêque » de Meaux, son frère, qui l'alla chercher jus- » qu'en Allemagne, et lui faisant rompre tout » commerce avec ce novateur, le ramena à l'église

» catholique ». Florimond de Raimond, dans son Histoire de l'hérésie, en parle de la même manière; « mais ajoute-t-il (1), du Tillet de retour » dans Angoulême, ayant dit, par ses lettres, le » dernier adieu aux opinions nouvelles de Calvin » a fait publique abjuration de l'hérésie, monte » en chaire (car il était homme de savoir) prêche » et décrie le luthérianisme autant qu'il avait » désiré de l'avancer ».

6°. Anne du Tillet, mariée, par contrat du 11 décembre 1708, avec noble et honorable homme et sage messire Pierre Renier, docteur en droit, conseiller du Roi, lieutenant de la sénéchaussée et du comté du Poitou;

7.° Marie du Tillet, femme de Nicolas Grandette, seigneur de Deuil, conseiller-secrétaire du Roi, morte avant le 13 septembre 1582;

8.° Anne, dite *la jeune*, qui fut alliée, au mois de septembre 1582, à David des Andrieux, écuyer, seigneur de Gademoulins.

X. Jean du Tillet, Ier du nom, dit l'*aîné*, seigneur du Tillet, de la Salle, de Raix et de Louche-Langloix, en Angoumois; de Mareuil, près Montfort-l'Amaury, de Goueux-lès-Provins, du Pougaux, de Villars, de Puyrobert, de Mareuil-le-Guyon, d'Autaigne, de la Bussière, de Villeplatte et de Boisruffier, en Bretagne, etc., etc., né à Angoumois, fut accusé, d'abord, d'avoir donné dans les erreurs de Calvin; mais il s'en lava si fortement, que ceux de cette nouvelle religion, bien loin de trouver en lui un protecteur, le regardèrent depuis comme leur persécuteur. Il fut reçu le 15 juin 1521, en l'office de protonotaire-secrétaire du Roi et greffier civil du parlement de Paris, sur la résignation qu'avait faite en sa faveur messire Séraphin du Tillet, chevalier, son frère aîné. Le roi Henri II, par un brevet qu'il lui fit expédier le 19 février 1557, lui promit la première abbaye qui viendrait à vaquer, du revenu d'environ 1,300 écus, pour en faire pourvoir l'un de ses enfants ou autres ses parents, et ce, pour

(1) Livre VII, chap. IX et X, pages 883, 889 et 890.

le dédommager d'une pension de même valeur qu'il lui avait accordée l'année précédente, et dont les dépenses de la guerre empêchaient qu'il fut payé. Ce brevet est ainsi conçu : « sachant quelle peine, travail et di-
» ligence M^e. Jean du Tillet, son notaire et secrétaire,
» greffier civil de la cour de parlement audit Paris, a
» ci-devant recueilli des titres anciens, les choses mé-
» morables qui touchent, tant le fait de l'histoire de
» France, que les droits du royaume, et quelle dépense
» il y a jusqu'ici faite, etc., »

Le 18 mai 1568, le Roi Charles IX, voulant aussi reconnaître les bons agréables et recommandables services que lui avait dès long-tems rendus ledit sieur du Tillet, et le récompenser des pertes et dommages qu'il avait soufferts durant les derniers troubles, lui fit don de l'état et office de conseiller-clerc en sa cour de parlement de ladite ville de Paris, vaquant ou prêt à vaquer par la mort de Me. Nicolle le Maître, et ce pour en pourvoir l'un de ses enfants. Jean du Tilet, qui avait eté marié par contrat du 9 février 1533, avec demoiselle Jeanne Brinon, fille de noble homme et sage maître Jean Brinon, seigneur de Pontillaud et de la Bussière-lès-Briare, conseiller du roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, et de demoiselle Jeanne Luillier, sa femme; obtint, à titre de don, le premier février 1558, de haute et puissante dame Gabrielle de Mareuil et de Villebois, le droit de justice haute, moyenne et basse dans son fief du Pouyaux. Il mourut le 2 octobre 1570, et fut enterré dans l'église de Saint-André-des-Arcs de Paris, ainsi que ladite demoiselle de Brinon, sa femme, qui fit son testament le 30 novembre suivant, et mourut le 8 décembre de la même année. Ce Jean du Tillet s'est rendu célèbre (1) par ses écrits dans le sei-

---

(1) Voici comme il est fait mention de lui et de Jean du Tillet, son frère, dans les Eloges des Hommes illustres, par Scévole de Sainte-Marthe, traduction, édition de Paris 1644, page 200 : « Comme Jean du Tillet, greffier au parlement de
» Paris, avoit, en cette qualité, l'entière disposition de tous
» les registres de la Cour, il sut aussi s'en servir si adroitement,
» que ce fut du sein de ces vieilles et véritables archives qu'il
» tira la vraie origine des François, l'établissement de leur
» monarchie, leurs lois fondamentales, la création de leurs

zième siècle. « Il s'appliqua (dit Bayle), avec une di-
» ligence merveilleuse à illustrer l'histoire de France,
» et l'on peut dire que personne n'avoit encore manié ce
» grand sujet selon le plan qu'il se forma ; il n'eut pas
» seulement en vue de recueillir un détail de guerres et
» d'événemens généraux, dont les plus petites chroniqnes
» se chargent ; il rechercha aussi ce qui concerne les do-
» maines de la couronne, les lois et les ordonnances,
» la forme ancienne du gouvernement, la personne et la

» magistrats, la suite continue de leurs Rois, et les illustres
» familles qui en sont descendues, ce qu'il fit en langue vul-
» gaire avec autant de diligence que de jugement et de fidé-
» lité, et publia ce travail sous le titre de *Mémoires*. Il eut un
» frère qui portoit le même nom que lui, eut aussi mêmes in-
» clinations ; celui-ci qui fut évêque de Saint-Brieux, et le fut
» depuis de Meaux, brûlant du désir de servir sa patrie, se mit
» à écrire aussi, tant en latin qu'en françois, les mémorables
» actions des rois de France, et quoique cet ouvrage ne soit
» qu'une espèce de Chronique abrégée, si est-ce que l'on peut
» dire avec raison qu'il n'y manque rien de ce que l'on peut
» souhaiter et que c'est en son genre une pièce parfaite. Ainsi
» ces deux frères, quoique de conditions différentes, s'ac-
» cordoient en ce point, qu'ils sembloient comme à l'envi
» travailler à l'embellissement de notre histoire. Certes, encore
» que le siècle où ils vivoient fut extrêmement fertile en esprits
» capables de rendre leurs noms recommandables à la posté-
» rité, si est-ce qu'il ne peut être rien produit qui soit plus
» digne de mémoire que la noble émulation de ces deux ha-
» biles hommes. Leur famille étoit originaire d'Angoulême,
» qui est une ville célèbre dans la Guienne ; mais comme si la
» ville de Paris, qui est ordinairement la retraite et le siége des
» plus excellents personnages, lui eût envié ceux-ci, elle les
» attira dans son sein, où nous voyons encore aujourd'hui leur
» nom florissant, et leurs successeurs riches d'honneurs et de
» biens. Ce fut là, qu'étant déjà sur l'âge, ils moururent tous
» les deux au même tems que le roi Charles IX épousa la reine
» Elisabeth, fille de l'empereur Maximilien, et l'on peut dire
» véritablement que la fortune rendit leur mort remarquable
» par plusieurs circonstances ; car comme ces deux frères por-
» toient un même nom, étoient également savants, avoient
» une même inclination aux bonnes lettres, faisoient profession
» de semblables études, et n'étoient guère plus âgés l'un que
» l'autre ; aussi un même lieu, une même année et un même
» mois les vit sortir du monde. Ils moururent tous deux au
» mois de novembre 1570 ».

» maison du Roi, les Officiers de la Couronne, les
» Grands du Royaume, la création de leurs charges,
» leurs rangs, leurs fonctions, et d'éclaircir tout cela
» par des actes authentiques dont il donna des inventaires
» fort curieux et fort instructifs. Il eût poussé beaucoup
» plus loin son travail, si la Cour eût soutenu les dépenses
» qu'il falloit faire, mais il se plaint d'avoir été obligé
» de s'arrêter, à cause qu'on ne le secouroit pas dans les
» grands frais que ses recherches lui rendoient inévitables;
» Ayant (dit-il dans l'épître dédicatoire de son ou-
» vrage adressée au roi Charles IX) à très-grand la-
» beur et dépense, visité, depuis mon institution en mon
» office, l'infinité des Registres de votre Parlement, cher-
» ché les Librairies et titres de plusieurs Eglises de votre
» Royaume, et par permission du feu Roi votre Père,
» eu l'entrée de trésor de vos chartes, et tout vu par son
» commandement, et sur la déclaration qu'il porteroit
» les frais et récompenses de mes aides nécessaires en
» grand nombre pour telles œuvres, j'entrepris de dres-
» ser par forme d'histoire et ordres des règnes, toutes
» les querelles de cette troisième lignée régnante avec
» ses voisins, les domaines de la couronne par provin-
» ces, les lois et ordonnances depuis la Salique par vo-
» lumes et règnes, et par recueil séparé, ce qui concerne
» les personnes et maisons Royales, et la forme ancienne
» du gouvernement des trois états et ordres de justice
» dudit royaume, avec les changements y survenus.
» Pline est auteur que le Roi Alexandre le Grand des-
» pendit quatre-vingt-mille talens, qui font quarante-
» huit mille écus, en voyages et autres frais qu'il fallut
» faire pour avoir la connaissance des propriétés des ani-
» maux, dont Aristote, ayant cette charge de lui,
» composa cinquante livres: la huitième part eût fourni
» à parfaire mesdites œuvres, auxquels je commençai
» vaquer diligemment, et présentai à Sa Majesté six vo-
» lumes, les quatre desdites querelles, un desdites or-
» donnances, et un concernant les personnes et maisons
» royales; mais il m'advint que ce maître Girard de
» Montagu, secrétaire et trésorier des chartres du Roi
» Charles V, écrivit en l'épître liminaire de son répertoire
» général et registre dudit Trésor coté AA, qu'aucun
» des antécesseurs audit Office avoient laissé l'œuvre par
» eux commencé audit Trésor, imparfait, pour être sur-

» chargé de frais. Ainsi ai-je été contraint faire : car » quelques volontés qu'eussent déclarées et commandements qu'eussent souvent faits ledit Roi et la Royne » votre mère, de moyenner les frais, récompenses de » mesdites aydes, et afin de parfaire lesdites œuvres, il » n'en sortit aucun effet et fus abonné et reproché d'iceux » aides, qui j'avois longtemps nourris, partie du mien, » partie d'espérance de ladite récompense, et que je dis » pour mon excuse et regret infini qui me demeure, » de n'avoir pu servir tant que je désirois à votre couronne, n'attribuant à autrui le malheur (s'il y en a.) » Ce nonobstant, selon mon devoir, j'ai seul, tant que » j'ai pu, continué partie de mon entreprise. J'ai amplifié de moitié le recueil concernant les personnes et » maisons Royales ; et si je vis, je poursuivrai et parachevrai ce qui touche les trois Etats et ordre de justice » de votredit Royaume.

« On n'a publié (continue Bayle), qu'une petite partie » de ses vastes compilations. S'il s'acquit beaucoup de » gloire par cette exacte connaissance de l'intérieur du » Royaume, il amassa d'autre côté beaucoup de biens (1), » par sa grande assiduité aux détails et aux fonctions de » sa charge. Le livre qu'il publia l'an 1560, touchant la » majorité du Roi, le rendit odieux aux protestants : » ils le refusèrent, et ils reprochent à l'un de leurs » historiens d'avoir supposé qu'il ne leur répliqua pas. » Ils publièrent sur les motifs de son ouvrage certaines » choses qui lui étaient désavantageuses, et ils remontèrent jusqu'à des faits qu'ils prétendoient avoir été » cause de son aversion pour la Renaudie, chef de la conspiration d'Amboise. Il mourut à Paris l'onzième de » novembre 1570 (2). Sa charge de greffier au Parlement de Paris a été possédée plus d'un siècle par ses » descendants. Il ne faut pas oublier qu'il fut l'auteur ou » le promoteur de l'édit qui faisoit défenses de porter de » l'argent à Rome pour l'expédition des bénéfices.

---

(1) Voici ce que dit M. de Thou à ce sujet. *Qui (Jo. Tilius) curâ, diligentiâ, et summa in suo munere assiduitate non solum ingentes opes sed veram gloriam ; et quâ majorem nemo nostrum antea meruit. exacta juris nostri et Franco-Galliœ omnis antiquitatis cognitione sibi comparavit.*

(2) Mort le 2 octobre 1570. Erreur de Bayle.

Voici ce que dit encore le même auteur dans ses notes, au sujet de ce célèbre magistrat: « Le Libraire » qui publia le *recueil des Roys de France*, leurs con- » ronne et maison, fit espérer que les héritiers de Jean » du Tillet n'en demeureroient pas là. Or, soient le nom, » dit-il, en son vieux gaulois, cela et la mémoire du » sieur du Tillet, perpétuels en ce royaume, perpétuels » soyent ils toutes parts ailleurs.... et à mesdits sieurs » ses enfants soit au pareil dit le grand mercy de la part » de tous; de quoy non-seulement ils ont esté autheurs » de l'impression et communication de cest œuvre, » ains nous en promettent encores d'autres de mesme » main et de pareille estoffe, aimans et zelans la gran- » deur de nostre nation, et le singulier plaisir et sa- » tisfaction de chacun desireux estre instruit des choses » de ce qualibre non moins que faisoit leur père. Je qui » ai reçu et stipulé d'eux si haute promesse pour le bien » et advantage de vous lecteur, vous promets aussi et » reçoy en moy la leur rementevoir sans cesse, pour » l'envie que j'ai de vous procurer et communiquer par » mon impression chose qui vous asseure et arreste en » l'opinion que pouvés avoir pieçà de moy, que je » m'employe et feray toujours à publier livres dont vous » puissiez tirer rare et signalé profit, adieu. Je pense » (continue Bayle) que depuis la première édition de ce » recueil, les fils de Jean du Tillet fournirent successi- » vement aux libraires les additions suivantes: 1.° *Recueil* » *des rangs des Grands de France*; 2.° *Inventaire sur chaque* » *maison des Rois et Grands de France*; 3°. *Recueil des* » *Guerres et Traités de Paix, tresves et alliances entre les* » *Roys de France et d'Angleterre*; 4.° *Mémoires et Advis* » *sur les Libertés de l'Eglise Gallicane*. Ces quatres pièces » se trouvent dans mon édition, qui est celle de Paris, » 1618, in-4.° avec une *chronique* abrégée *des rois* de *France*, » composée par Jean du Tillet, évêque de Meaux, frère » du greffier. La Croix du Maine a ignoré que notre » Jean du Tillet, soit l'auteur d'une *Instruction du père* » *à ses enfants*, qui fut imprimée à Paris en 1563, in-4°. » Je vois dans le catalogue de la bibliothèque de M. l'ar- » chevêque de Reims, *Sommaire de l'histoire de la guerre* » *faite contre les Albigeois*, extraites du trésor des Chartres, » par Jean du Tillet, à Paris, chès Robert Nivelle, 1590, » in-8°. M. Teissier remarque aussi qu'il a un livre inti-

» tulé: *Pontificum aliquot Romanorum exempla cum Etni-*
» *corum Principum gestis comparata*, imprimé l'an 1576,
» fait par Jean *Tilius*. Il ne sait lequel des deux frères en
» est l'auteur, je l'ignore aussi; je sais seulement que
» cet ouvrage fut imprimé à Amberg, l'an 1610,
» in-8°. » (1).

---

(1) Louis de Regnier, sieur de la Planche, dans son Histoire de François II, page 372 et suivantes, parle ainsi de Jean du Tillet : « Remuant les anciens registres et panchartes du Parle-
» ment de Paris, commença à les feuilleter, et trouvant des
» actes dignes de mémoire, oubliés par nos Historiographes,
» faits par nonchalance ou ignorance, il se proposa d'en faire
» un recueil pour servir à la postérité; ce qu'ayant fait entendre
» au Roi, il le trouva très-bon et utile pour le bien de son
» service et du royaume, et partant, lui commanda d'y travailler
» diligemment; et d'autant que le labeur étoit de grands frais,
» argent lui fut pour ce délivré, avec promesse de récompense,
» par ce aussi qu'il lui convenoit être aidé des registres et ren-
» seignements de la Chambre des Comptes, du trésor des
» chartres et autres lieux; il eut lettres contenantes mande-
» ment très-esprès pour lui faire ouverture et laisser prendre
» ce qu'il lui ferait besoin, en quoi il usa d'une extrême dili-
» gence, mais ayant avancé la besogne, le Roy mourut sans
» que du Tillet eut recueilly le bien qu'il en attendoit, et ce
» qui plus l'estonna, ce fut que depuis le décès du Roy, tous ses
» amis se trouvoient ou éloignés ou chassés de la Cour, en
» sorte que son estat du Greffe étoit en grand bransle à cause
» de sa value, et que ceux de Guise avoient dès-lors pris cette
» coutume de distribuer tant qu'ils pouvoient les offices et les
» plus belles charges à leurs amis. Du Tillet eut alors accès
» seulement au Connestable auquel il fit entendre la charge
» qu'il avoit eue du dit feu seigneur, et le bien que la France en
» devoit espérer; en quoi il n'oublia ses peines, et réquérant pour
» récompenses d'icelles et de ses services, que son estat de
» Greffe de Parlement lui fust à tout le moins continué et
» confirmé. Le Connestable, qui avoit reçu quelques services
» de du Tillet, lui promet de le présenter au Roy, et de le faire
» expédier; mais quant à son livre, d'autant qu'il étoit homme
» de lettres, il ne s'en soucia autrement. Advint comme il en
» parloit au Roy, et que du Tillet avoit ses livres déployés
» sur sa table, voici arriver le Cardinal de Lorraine qui mit
» l'œil dessus, et ayant estimé que cette marchandise seroit
» fort à propos à l'instruire aux affaires d'Estat, et pour adresser
» les desseins qu'il s'estoit déjà imaginez, commença de faire
» trouver mauvaise et rendre odieuse cette bonne entreprise de

On a encore de du Tillet 1.° *Discours sur la séance des rois de France en leurs cours de parlement*, dans le second volume de Godefroi; 2°. *Institution du prince chrétien*, Paris, 1563, in-4°. Tous ses ouvrages, et particulièrement son *Recueil des Rois de France*, sont fort

---

» du Tillet, voire jusques à l'accuser devant S. M. de desloyauté, » de vouloir mettre en lumières les secrets du Royaume et les » choses que les Roys devoient tenir cachées très-précieuse- » ment, pour nestre veues que de peu de gens. Le Connestable » n'insista pas fort pour du Tillet, car il avoit opinion que les » lettres amolissoient les Gentilshommes, et les faisoient dégé- » nérer de leurs majeurs, et mesme étoit persuadé que les lettres » avoyent engendré les hérésies et accru les Luthériens en tel » nombre qu'ils estoyent au Royaume; ensorte qu'il avoit en » peu d'estime les gens savans et leurs livres, qui fut cause que » du Tillet ne trouva tel appui et support de ce côté-là qu'il » estimoit. Toutefois se sentant ainsi rabroué, il se défendit » du commandement qu'il avoit eu du feu Roy, suppliant que » ses livres fussent veus et examinez, esquelz on trouveroit » qu'il n'avoit en rien outrepassé le deu de sa charge. Sur cela » le Cardinal se fit commander de prendre ses livres pour les » voir et en faire son rapport au Conseil; ce qu'il fit, et les » envoya en ses coffres, chargeant du Tillet de se retirer à lui » pour lui rendre raison de son fait, et entendre l'intention du » Roy. Voilà comme ce négoce fut accroché, et comme du » Tillet, au lieu de recevoir récompense de ses longs travaux, » avoit assez à faire à employer ses amis pour appaiser le Car- » dinal, de sorte qu'il croignoit de perdre la vie, les biens et » les estats. Le Cardinal, de sa part, ayant fait feuilleter ces » livres par les gens doctes qu'il tenoit près de soy pour l'ins- » truire ès affaires qu'il devoit proposer au Conseil, où il étoit » alors fort neuf à cause de son jeune âge et inexpérience, » trouva par leur rapport que ces labeurs lui pourroient gran- » dement ayder et servir; mais que de les publier par impres- » sion, il y avoit des choses de trop grandes conséquences et » qui mesmes pourroient préjudicier aux droits qu'ils préten- » doient en quelques Duchez et Seigneuries du Royanme. Toute- » fois il leur sembloit qu'il ne devoit rudoyer l'auteur, ains, le » caresser et recevoir bénignement, lui faisant avoir la confir- » mation de son estat, quoi advenant, il se sentiroit merveil- » leusement obligé à lui et pourroit-on soustraire des livres, » ce qui faisoit contre ses droits; d'avantage que s'estant acquis » un tel serviteur au Parlement, il n'auroit peu fait, car par » son moyen il entendroit tous les secrets de la cour, à quoi » ils s'asseureroyent le faire condescendre, s'estimant encore

exacts et faits avec beaucoup de soin, sur la plupart des titres originaux de notre histoire. Le manuscrit de ce dernier ouvrage, supérieurement exécuté sur vélin, avec un grand nombre de portraits en miniature, présenté par l'auteur lui-même, à Charles IX, se trouve à la bibliothèque du Roi. Jean du Tillet eut de son mariage les enfants qui suivent :

1.° Jean, qui continue la branche aînée;
2.° Elie, qui a fondé la branche des seigneurs de Loré et de Marçay, rapportée page 171 ;
3.° Jacques du Tillet, seigneur de Puy-Robert, de la Salle, de Raix, conseiller-clerc au parlement de Paris, le 14 janvier 1569, obtint (selon Bayle) le 2 janvier 1578, celle de greffier en chef du parlement. Il était abbé de Saint-Etienne de Dijon, bien avant le 5 octobre 1572, et mourut

---

» bien heureux. Le Cardinal trouva cela très-bon, et le sçeut » si bien pratiquer, qu'il parvint enfin au but auquel il vouloit » viser comme cy-dessus nous avons déduit. Du Tillet aussi » s'estimant n'avoir peu fait d'estre en la bonne grace du Car- » dinal, et d'avoir eu la confirmation de son Office par sa » faveur, se constitué son affecteux serviteur, et afin d'avoir » moyen de le tenir plus surement adverty de toutes choses, lui » bailla un sien frère pour protonotaire. Par ainsi, croissant » le Cardinal en faveur, biens, honneurs et grandeurs, croissoit » l'affection de ce greffier à son service, de sorte qu'il n'es- » chappoit secret de procès de belles Duchez, Comtez ou » Seigneuries de respect, qu'il ne fust adverty des moyens de » les pouvoir recouvrer. Ayant donc, depuis ledit Cardinal, » atteint le haut degré sous le règne de François II, duquel » nous écrivons l'histoire, print volontairement la défense de » ceux de Guise en main, sachant bien que s'il leur avenoit » mal on pourroit un jour rechercher sa vie ; comme au con- » traire il y avoit à penser que ses écrits ayant fortifié leur » cause, accroîtroient aussi sa faveur, comme à la vérité le » protonotaire, qui aussi avoit trouvé moyen d'être employé » pour la Reine Mère, eut pour recompense l'Evêché de Saint » Brieux. La Cour de parlement meue de pareille affection, et » voulant entièrement gratifier à ces gouverneurs, adjouta à » ce titre de la majorité son privilège, faisant tout son possible » pour supprimer les écrits au contraire, et cherchant les Im- » primeurs qu'on soupçonne y pouvoir mettre la main, pour les » punir comme criminels de leze-majesté,etc. »

chartreux. Il avait partagé les biens de ses père et mère, par acte du 8 septembre 1571, conjointement avec Elie, Louis, Séraphin, Madelaine, Marie et Charlotte du Tillet, ses frères et sœurs; et par cet acte, il lui échut les terres et seigneuries de Puy-Robert, de la Salle, de Raix, et de Louche-Langloix;

4.° Louis du Tillet, seigneur de Boisruffier, terre qui lui échut par le susdit partage de l'an 1571, cité ci-dessus. Il fut reçu conseiller du Roi en sa cour de parlement de Paris, le 28 juin 1572, souscrivit avec cette qualité une quittance sous-seing-privé le 13 septembre 1575, et vivait encore le 20 août 1597;

5.° Séraphin, seigneur du Tillet, par le partage de l'an 1571, qui fut nommé, le 30 mars 1560, abbé de Beaulieu, au diocèse du Mans, et était aumônier de la Reine-Mère, le 13 septembre 1582;

6.° Madelaine du Tillet, mariée avant le 3 septembre 1571, avec Messire Jacques de Saint-André, vicomte héréditaire de Corbeil, seigneur de Tigery, d'abord conseiller au parlement, puis conseiller du roi en ses conseils, et premier président aux requêtes du Palais à Paris. Elle fit son testament le 18 janvier 1619, et fit Charlotte du Tillet sa légataire universelle;

7.° Marie du Tillet, dame de Mareuil-le-Guyon près Montfort-l'Amaury, suivant le susdit partage de l'an 1571. Elle était âgée de plus de 25 ans, aux termes d'un acte du 17 novembre 1576, qui prouve de plus qu'elle était mariée avec messire Pierre Séguier, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Aultry, marquis de Sorel, baron de Saint-Brisson, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant civil de la prévôté de Paris, depuis président à mortier au parlement et conseiller d'état, dont elle devint veuve le 6 avril 1602. Il était fils de Pierre Séguier, seigneur de Sorel, de l'Etang-la-Ville, de Saint-Brisson, d'Aultry, etc., président au parlement de Paris, et de Louise Boudet de la Bouillie. Elle mourut le 24 avril 1621,

et fut enterrée avec lui dans l'église de Saint-André-des-Arcs;

8.° Charlotte du Tillet, dame de Lassay, de Marcilly et de Loré, vicomtesse de Saint-Mathieu, l'une des dames d'atours de la Reine-Mère. Elle fit son testament le 1[er] juillet 1634, et mourut le 28 janvier 1636, après avoir fait encore de nouvelles dispositions par son codicille du 26 du même mois.

XI. Jean du Tillet, II° du nom, baron de la Bussière, conseiller, notaire, secrétaire et protonotaire du Roi, et greffier civil du parlement, pourvu (selon Bayle) de cette charge le 24 juillet 1552, épousa par contrat du 13 septembre 1567, demoiselle Jeanne Nicolaï, fille de Louis-Aimar Nicolaï, chevalier, seigneur de Saint-Victor, de Louvre en Parisis et de Goussainville, premier président en la chambre des comptes de Paris, et de feu dame Anne Baillet; partagea avec Élie du Tillet, son frère, le 23 avril 1576, la succession de Jean du Tillet, leur père. De son mariage sont issus:

1.° Jean du Tillet, baron de la Bussière, conseiller, protonotaire et secrétaire du Roi, greffier civil du parlement, pourvu (suivant Bayle), le 4 mars 1588, passa un acte le 18 février 1627 avec frère Jean du Tillet, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par lequel il lui fit don de la jouissance de 300 livres de rente, et fut honoré de la dignité de conseiller d'état avant le 23 février 1633. Il mourut sans alliance au mois de décembre 1646, et fut enterré à Saint-André-des-Arcs, le 29 du même mois. « M. du Tillet, (dit » Bayle), greffier en chef du parlement durant » près de soixante ans, rendit son esprit à Dieu, » après une longue maladie, qu'il supporta pa- » tiemment. Il est loué très-particulièrement, » de ce qu'ayant donné pendant sa vie plus d'un » million d'or en charités, aumônes et libérali- » tés, on ne trouva nulle part le nom ni les » armes de Jean du Tillet, baron de la Bussière, » Il a vécu 78 ans et 6 jours »;

2.° Elie, dont l'article suit;

3.° Séraphin du Tillet, qui fut mestre de camp d'infanterie, et se fit depuis capucin;

Bâtard.

François du Tillet, sieur de Mauvoisin, fils naturel de Jean du Tillet, II[e] du nom, baron de la Bussière, et de Claude Gaudron, fut légitimé au mois de mars 1615.

XII. Elie du Tillet, II[e] du nom, baron de la Bussière et d'Anglure, seigneur de Nogent-lès-Montargis, de Pannes, de Girolles, de Courvon, de Milleron, de Chenevières, et de la Brosse-Monteresson-lès-Nogent, conseiller, maître-d'hôtel du Roi, épousa par contrat du 18 juillet 1604, Françoise de Faucon, fille de Messire Charles de Faucon, chevalier, seigneur de Ris, de la Borde, de Messy et du fief Bouchard, conseiller d'état, premier président au parlement de Bretagne, et de feu dame Etiennette Huault de Montmagny. De ce mariage sont issus:

1.° Jean, dont l'article suit.

2.° François du Tillet, seigneur de Pannes, conseiller, protonotaire et secrétaire du Roi, et greffier en chef du parlement, pourvu en 1638 (selon Bayle) qui épousa, au mois d'avril 1640, demoiselle Charlotte de la Fin de Salins, dame de Bellefaye en Poitou, fille de Philippe de la Fin, dit de Salins, seigneur de la Noële, et de dame Charlotte de Saint-Gelais, dame dudit lieu de Bellefaye. François du Tillet étant mort le 3 janvier 1673, sa veuve se remaria le 30 août suivant avec Henry de la Grange, marquis d'Arquin, chevalier des ordres du Roi, mestre de camp du régiment de cavalerie du duc d'Orléans, capitaine de ses gardes suisses, et depuis cardinal, père de la reine de Pologne Marie-Casimire de la Grange d'Arquin, femme, 1.° de Jacob de Radziwil, prince de Kamoski, palatin de Sandomir; 2.° de Jean de Sobieski, élu roi de Pologne le 20 mai 1674. Charlotte de la Fin de Salins mourut au mois d'avril 1692, ayant eu de son premier mariage:

a. Jean du Tillet, écuyer, mort le 12 juin 1657, âgé de 15 à 16 ans, et inhumé à Saint-André-des-Arcs;

b. Jean-François du Tillet, chevalier, seigneur de Laune, de Pannes, de Bellefaye et de Rossay-lès-Epernon, né le 23 avril 1645, reçu avocat-général aux requêtes de l'hôtel en 1666, et greffier en chef du parlement au mois de décembre 1672. Il mourut sans postérité, le 9 février 1711;

c. François-Charles du Tillet, écuyer, qui fut élevé page de la chambre du roi en 1673;

d. Marguerite du Tillet, qui fut mariée, en 1668, à Noël Fauche, seigneur de Dannemois, près Falaise, depuis conseiller du Roi en son grand conseil;

e. Isidore du Tillet, qui épousa, le 10 août 1670, Michel Jabin, seigneur de Lavau en Bourbonnais ;

f. Charlotte du Tillet, qui fut religieuse, et ensuite prieure de Saint-Robert de Montluçon.

3.° Elie du Tillet, qualifié chevalier, seigneur de la Bussière et de Girolles, qui fut reçu, le 26 mars 1624, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;

4.° Madelaine du Tillet, mariée, en 1631, avec messire François-Virginie Bon, dit *de Montbel*, chevalier, comte d'Entremont, en Savoie et de Montbel, marquise de Montiller et de Saint-Maurice, morte le 30 septembre 1692.

XIII. Jean du Tillet, IIIe du nom, qualifié chevalier, baron de la Bussière, seigneur de Nogent-lès-Montargis, de Milleron et de Chenevières-lès-Châtillon-sur-Loire, conseiller au parlement de Paris, reçu le 26 mars 1632, depuis conseiller de grand'chambre et conseiller du Roi en ses conseils, président aux requêtes du palais, épousa, 1.°, Claire le Picart (morte le 14 mars 1646, et inhumée à Saint-Germain-l'Auxerrois), fille de Jean le Picart, seigneur du Plessis et de Périgny, conseiller du Roi en ladite cour de parlement, et de dame Jeanne Subiet; 2.°, par contrat du 3 septembre 1651, demoiselle Marguerite Frezon (morte au mois de

septembre 1684) fille de messire François Frezon, conseiller du Roi, correcteur ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, et de dame Catherine Feydeau, sa veuve. Il mourut vers l'an 1677, et fut enterré à Saint-André-des-Arcs. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Jeanne du Tillet, mariée, avant le 19 juillet 1677, avec messire Antoine Turgot, chevalier, seigneur de Saint-Clair, de Lanteuil, de Belon, de Sainte-Honorine, du Mesnil-Gondouin, etc., conseiller du Roi en ses conseils, mort sous-doyen des maîtres des requêtes ordinaires de son hôtel et intendant de Limoges ; fils de Jacques Turgot, seigneur de Saint-Clair, de Sousmont, de Sainte-Croix, conseiller d'état, président à mortier au parlement de Paris, et de la grande Direction des finances, et d'Anne Favier du Boulay. Elle mourut le 12 mai 1728 ;

Du second lit :

2.° Charles, dont l'article suit.

XIV. Charles du Tillet, qualifié, chevalier, marquis de la Bussière, baron de Pontchevron, seigneur de Nogent, de Milleron, de Chenevières et du Château de Bois ; fut successivement conseiller au parlement de Paris, par provisions du premier mars 1674, et reçu le 27 avril suivant conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, par autres provisions du premier mars 1685, dans lesquelles S. M. dit qu'elle voulait « reconnaître (en sa personne) les longs et agréa- » bles services qu'elle et ses prédécesseurs Rois avoient » reçus de la famille des du Tillet, pendant *plusieurs* » *siècles* ». Il prêta serment, le même jour, en cette qualité, et encore le 20 avril 1685, à l'occasion du titre de conseiller d'état, qu'il avait obtenu le 18 du même mois, et fut pourvu d'un office de président au grand conseil, le 30 mars 1690, dans lequel il fut reçu le 7 avril suivant ; il obtint encore des lettres d'honneur de maître des requêtes, le 8 mars 1693, mourut le 8 juin 1708, et fut inhumé dans sa chapelle de Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Saint-André-des-Arcs. Il avait obtenu du feu Roi, au mois de novembre 1679, des

lettres-patentes portant création de la baronnie de la Bussière, en marquisat; et avait épousé, par contrat du 19 juillet 1677, demoiselle Jeanne-Marie Brunet de Chailly, fille de messire Jean-Baptiste Brunet, qualifié chevalier, seigneur de Chailly, de Cersey, de Travoisy et de Grandchamp, conseiller secrétaire du Roi, greffier du conseil, et depuis conseiller d'état, garde du trésor royal et président de la chambre des comptes de Paris, et de Marie de Cadolu. Il eut de ce mariage:

1.° Jean-Baptiste-Charles, dont l'article suit:
2.° Catherine Angélique du Tillet, religieuse et supérieure du monastère de la visitation de Sainte-Marie, à Paris.

XV. Jean-Baptiste-Charles du Tillet, chevalier, marquis de la Bussière, baron de Pontchevron, comte de Nogent, de Sérigny, et de Chailly, seigneur de Milleron, de Chenevières et du Château du Bois, né le 8 mars 1687, d'abord conseiller au parlement de Paris, et commissaire aux requêtes du palais, pourvu le 30 mars 1708, et reçu le 16 mai suivant, et président en la chambre des enquêtes, nommé le 12 décembre 1714, et reçu le 19 du même mois; obtint des lettres d'honneur pour cette charge, le 15 avril 1727, en considération de ses services, et de ceux (dit Sa Majesté) qui avaient distingué ses ancêtres dans les charges qu'ils avaient remplies en ladite cour, avec tout le zèle et le désintéressement que l'on pouvait souhaiter, et fut conseiller d'honneur au parlement en 1738. Il avait épousé, par contrat du 12 avril 1708, damoiselle Jeanne le Fevre d'Ormesson, fille de messire Antoine-François-de-Paule le Fevre d'Ormesson, chevalier, seigneur d'Ormesson, du Cheray, etc; conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances de la généralité de Soissons, et de dame Jeanne-Françoiss le Fevre de la Barre. Il mourut à Paris, le 8 octobre 1744, et fut enterré à Saint-André-des-Arcs. De son mariage sont issus :

1.° Charles-Jean-Baptiste, dont l'article suit;
2.° Antoine-Charles du Tillet, chevalier, seigneur de Pannes de Montboin, etc., marquis de la Bussière, baron de Pontchevron, né à Paris, le 8 juin 1713; reçu, de minorité, chevalier de

l'ordre ds Saint-Jean de Jérusalem, au grand prieuré de France, au mois de septembre 1714; reçu conseiller honoraire au parlement, le 28 mai 1732, et conseiller du Roi en ses conseils, president de la chambre des comptes de Paris, au mois de juillet 1736; marié, en 1760, à Marie-Adèle-Charlotte du Tillet de Montramé, née le 13 juillet 1732, fille de Charles-Claude du Tillet, dit le marquis du Tillet, chevalier, seigneur de Montramé, de Soisy, de Challemaison, de Bouy, etc., vicomte de la Malmaison, et de Marie-Marguerite de Cœuret de Nesle;

3.° Anne-Louise du Tillet, mariée, par contrat du 29 avril 1740, avec Marie-François-de-Paule le Fevre d'Ormesson, chevalier, seigneur d'Ormesson, marquis d'Amboille, conseiller d'état intendant des finances, fils d'Henri-François-de-Paule le Fevre, baron de la Queue, seigneur d'Ormesson, d'Amboille, etc., et de Catherine de la Bourdonnaye;

4.° Jeanne-Françoise du Tillet, religieuse du monastère de la visitation de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, à Paris.

XVI. Charles-Jean-Baptiste du Tillet, chevalier, seigneur de Villarceaux, de Sérigny et de Chailly, né le 23 avril 1710; fut pourvu, le 18 janvier 1732 d'un office de conseiller au parlement de Paris, dans lequel il fut reçn le 26 mars suivant; et le 3 février 1736, Sa Majesté le fit conseiller en ses conseils, et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, pour laquelle charge il obtint des lettres d'honneur, le 25 septembre 1756. Il avait épousé, par contrat du 16 août 1744, demoiselle Henriette-Louise d'Illiers d'Entragues, laquelle y est dite fille de haut et puissant seigneur Henri, comte d'Illiers, chevalier, seigneur de Beaumont-Pied-de-Bœuf, capitaine des vaisseeux du Roi, et de haute et puisiante dame Madelaine-Marguerite-Renée de Selle, sa veuve. De ce mariage sont nées deux filles:

1.° N.... du Tillet, mariée à N.... de Clermont-Tonnerre, marquise de Montoison;

2.° N..... du Tillet, mariée à N....., marquis de Fumel, maréchal des camps et armées du Roi.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Loré et Marçay.

XI. Elie du Tillet, IIe du nom, chevalier, seigneur de Gouaix, terre qui lui échut par le partage de l'an 1571, cité précédemment, de Montramé et de Servolles, toutes trois situées au bailliage de Provins, second fils de Jean du Tillet, dit *l'aîné* et de Jeanne Brinon (voyez page 164); fut fait secrétaire ordinaire du Dauphin, par lettres du Roi, du 14 mars 1557, « en considération des bons, grands et agréables services » que son amé et féal conseiller, secrétaire et greffier de » la cour de parlement de Paris, M^{e}. Jean du Tillet, » son père, lui avoit par ci-devant et dès long-tems » faits en sondit état, faisoit et continuoit chaque » jour, etc. »; et le roi Charles IX, dont il était secrétaire, ainsi que de la reine mère, le pourvut d'une charge de l'un de ses conseillers maîtres ordinaires en sa chambre des comptes de Paris, le 8 mai 1569. Après la mort de ce prince, il continua ses services auprès du roi Henri III, qui le nomma, par provisions du 12 juin 1572, grand-maître, conseiller-enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France, établi dans les bailliages, prévôtés et sénéchaussées des gouvernements de Champagne, y compris les bailliages de Provins, de Bourgogne, d'Auxerrois, Lyonnais, Bourbonnais, Auvergne, Forez, Mâconnais, de la Marche et de Limosin. « Sa Majesté voulant reconnaître (dit» elle) envers lui les grands, laborieux et recomman» dables services par lui et ses prédécesseurs, dès long» tems faits aux feux Rois, et à lui et à la Reine, sa » très-honorée dame et mère »; et ce monarque mit le comble à ses bienfaits envers ledit seigneur de Gouaix, en lui donnant une charge de l'un de ses conseillers, maître d'hôtel ordinaire, dont il fut pourvu le 3 avril, sur la démission de messire Gaspard d'Aligre, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et baron de Viverod, « ayant égard (dit ce prince) aux bons, agréables et » anciens services que notre amé et féal Elie du Tillet » et de Gouaix, naguère grand-maître des eaux et forêts

» de France, et grand-gruyer de Bourgogne, nous a » par ci-devant et dès long-tems faits audit état, que » en plusieurs et maintes louables sortes et maniè» res, etc. » Il épousa, 1.°, par contrat du 5 octobre 1572, Philippe Viole, fille de noble homme messire Jacques Viole, seigneur d'Aigremont et d'Andrezel, conseiller du Roi en sa cour de parlement de Paris, et de noble damoiselle Philippe de Bailly; 2.°, demoiselle Marie le Fevre de Caumartin, veuve de Jean-Jacques de la Vergne, seigneur de Saint-Leu, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, fille de Jean le Fevre, seigneur de Caumartin, de Rossignol, de Vis-sur-Authie, de Marc et de Sauvilliers, baron de Saint-Port, trésorier de France et général des finances en Picardie, et de dame Marie Warlet de Gibercourt. Il n'eut point d'enfants de cette seconde femme, dont il était veuf le 10 août 1597, et mourut avant le 23 juillet 1608, date du partage de ses biens entre ses enfants du premier lit, qui furent :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Jacques, auteur de la branche des seigneurs de Montramé, vicomte de la Malmaison, rapportée page 167.

3.° Louis du Tillet, seigneur de Servolles et de Mezières, conseiller au parlement de Paris, nommé avant le 21 juillet 1605, et reçu le 7 juillet 1606, honoré depuis de la dignité de conseiller d'état, mort le 28 mars 1653, étant doyen des conseillers clercs de la grand'chambre. Il fut enterré à Saint-André-des-Arcs, à Paris;

4.° Charlotte du Tillet, mariée, avant le 12 mai 1599, avec messire Gédéon de Béthizy, chevalier, seigneur de Mezières, d'Ignaucourt, de Cavermont ou Campvermont, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et capitaine de cinquante chevau-légers. Elle mourut avant le 7 mai 1613;

5.° Angélique du Tillet, femme de Philippe de Marle, écuyer, seigneur d'Orcheux et de Versigny en partie, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, fils de Jérôme de Marle, seigneur d'Orcheux et de Versigny, maître des cérémonies de

France, et de Madelaine de Barbezy d'Herouville.

XII. Jean Du Tillet, IIe du nom, écuyer, seigneur de Gouaix, de Loré et du Bourg Bauldoinin, fut fait successivement conseiller au grand conseil avant le 21 juillet 1605, maître des requêtes de la reine Marie de Médicis, le 22 février 1608, conseiller d'état avant le 23 juillet de la même année, et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi, le 14 janvier 1612. Il obtint des lettres d'honneur pour cette charge le 25 janvier 1635, en considération des services qu'il avait rendus au Roi l'espace de 37 ans, tant au grand conseil, en ladite charge de maître des requêtes, qu'il avait exercée depuis environ 26 ans, qu'en plusieurs grandes et importantes affaires et commissions où il avait été employé tant dedans que dehors le royaume, et fut fait conseiller d'état ordinaire, le 16 juin 1643. Il mourut le 2 juillet 1647, et fut enterré aux capucins, à Paris. Il avait épousé, par contrat du 10 août 1597, demoiselle Marie de la Vergne, fille de noble homme M^{e}. Jean-Jacques de la Vergne, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, et de demoiselle Marie le Fèvre de Caumartin, sa veuve, belle-mère dudit seigneur de Gouaix. De ce mariage naquirent :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Jean du Tillet, dit *le jeune*, chevalier, ainsi qualifié dans le contrat de mariage de Séraphin du Tillet, son neveu, du 17 septembre 1662, auquel il assista.

XIII. Jean du Tillet, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Gouaix, de Loré, de Blanay, de Mauny et de Saint-Leu, conseiller au parlement de Paris, reçu le 3 février 1623, et depuis conseiller en la grand'-chambre, fut marié deux fois, la première, par contrat du 23 juillet 1623, avec demoiselle Madelaine de Bragelongne (laquelle eut en dot 120,000 liv., somme très-considérable pour ce tems), fille de Pierre de Bragelongne, conseiller d'état, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, et de demoiselle Marthe Charron, sa femme: elle fit son testament le 5 juin 1649, et mourut le 8 du même mois; 2.° Marie Daurat ou Dorat, de la ville de

Chambery, fille de Pierre, *aliàs* Etienne Dorat, et d'Antoinette le Grand. Il mourut le 15 mars 1668, et fut enterré à Saint-Paul. Sa seconde femme vivait encore au mois d'août 1688. Jean du Tillet eut pour enfants;

Du premier lit :

1.° Séraphin dont l'article suit;
2.° Jean du Tillet, abbé seigneur et prieur commandataire de Sainte-Marie-Madelaine de la Fontaine-aux-Bois, en Berri, et de Notre-Dame-de-Villars, en Mâconnais, né vers l'an 1636. Il fit son testament le 20 août 1707, par lequel il voulut être enterré à Saint-Jean en grève, à Paris, et mourut le 28 octobre 1708;
3.° Jean, dit *le jeune*, } morts jeunes;
4.° François du Tillet, }

Du second lit :

5.° Louis du Tillet, seigneur de Gouaix, commissaire de la marine, mort sans alliance en 1697;
6.° Marie du Tillet, mariée avec messire François du Bellay, chevalier, seigneur de Ternoy, des Hayes, de Drouilly, etc. gouverneur de Vendôme, pays et duché de Vendômois, lieutenant des maréchaux de France, et juge de la noblesse audit pays;
7.° Marthe-Charlotte du Tillet, dame de la Châtaigneraye, mariée en 1688, à Jean d'Yvry, qualifié chevalier, seigneur d'Yvry, de Goy, de Ferrières, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances;
8.° Charlotte du Tillet, qui était, le 9 juillet 1705, religieuse au monastère du Calvaire, à Paris.

XIV. Séraphin du Tillet, chevalier, seigneur de Loré et de Rancy, né à Paris, le 21 juin 1632, fut reçu, le 30 décembre 1661, en la charge de conseiller en la première chambre des enquêtes du parlement de Paris, qu'il avait acquise, le 29 novembre précédent, de messire Henri Lambert, chevalier, seigneur d'Herbigny, maître des requêtes, et au mois d'avril 1698, conseiller en la grand'-chambre. Il avait épousé, par contrat du 17 septembre 1662, demoiselle Anne Cazet de Vautorte, morte au mois de mai 1693 (sœur de Jacques Cazet de Vautorte,

chambellan du duc d'Orléans), fille de Sébastien Cazet, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, et de dame Marie le Blanc. Il mourut subitement le 14 avril 1705, et fut inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs. Il avait eu de son mariage:

1.° Elie, dont l'article suit;
2.° Marie-Anne-Charlotte du Tillet, mariée le 17 avril 1703, avec messire Claude Bonneau, chevalier, seigneur de Purnon, de Merçay, de Ferrières, de Burbé, etc. premier maître-d'hôtel de la duchesse, puis du duc d'Orléans, et chambellan de ce prince. Elle mourut le 11 mars 1708.

XV. Elie du Tillet, III[e] du nom, chevalier, seigneur de Loré et de Marçay près Mirebeau en Poitou, de Mondon et de la Tour de Ry, né à Paris le 22 octobre 1676, fut successivement lieutenant dans le régiment de Royal-Dragons, le 12 octobre 1685, capitaine dans celui de Lassay, infanterie, le 11 janvier 1702, sergent major audit régiment le 3 décembre suivant, capitaine de grenadiers avant le 9 juillet 1705, et enfin lieutenant-colonel le 12 janvier 1707. De son mariage, accordé le 15 novembre suivant, avec demoiselle Marie-Renée du Bellay, sa cousine germaine, fille de messire François de Bellay, seigneur de Ternay, etc., et de dame Marie du Tillet, il eut pour enfants:

1.° Elie-Claude du Tillet, seigneur de Marçay, chevalier, né le 29 juin 1710, reçu page de la petite écurie du roi le 8 mars 1724, après avoir justifié de son ancienne noblesse. Il fut fait capitaine au régiment des gardes-françaises, le 26 janvier 1744, et fut tué au choc de Richevaux-sur-le-Rhin, le 24 août suivant;
2.° Jean-François du Tillet, prieur d'Iffendic, de Champrond, au diocèse de Chartres, et de Châtillon-sur-Marne, né le 23 août 1714, mort le 18 février 1742;
3.° Marthe-Renée du Tillet, née le 10 août 1713;
4.° Marie-Anne du Tillet, mariée, par contrat du 3 février 1742, avec Charles-Léon de Ferrières, seigneur de la Lande, de la Coudre et du Tillon, officier de dragons;

5.° Susanne-Angélique du Tillet, née le 4 janvier 1722, qui fut mariée, avec dispense, par contrat du 10 mars 1751, à Jean-François de Musset, son cousin germain, chevalier, marquis de Cogners, seigneur de la Bonnaventure, capitaine de grenadiers au régiment de Chartres, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en son château de Cogners le 14 février 1771, fils de Charles-Antoine de Musset, chevalier, seigneur de la Bonnaventure, de Pathay, du grand et du petit Ménil, capitaine de dragons au régiment de Lautrec, et de Marguerite-Angélique du Bellay de Ternay. Elle mourut à Vendôme au mois de septembre 1794, laissant postérité (1).

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Montramé, vicomtes de la Malmaison, etc.

XIII. Jacques du Tillet, Ier du nom, chevalier, seigneur de Montramé et de Bouy, au bailliage de Provins, de Chalautre la Petite, de Servolles, de Saint-Sauveur, de Barre, de Launay, et de Hautevesnes, vicomte de la Malmaison, et de Saint-Mathieu en Poitou, second fils d'Elie du Tillet, IIe du nom, chevalier, seigneur de Gouaix, et de Philippe Viole, sa première femme, fut fait échanson ou servant ordinaire du Roi, le 22 mars 1601, sur la résignation de Charles de la Grange de Montigny, et conseiller maître-d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, le 18 avril 1630. Il avait acquis, en forme d'échange, par acte du 18 août 1602, de Louis Fretel, écuyer, seigneur de Bazoches, les deux tiers de la terre et seigneurie de Bouy et du fief et seigneurie de la Malmaison et de Launay, devint, par donation de Charlotte du Tillet, sa tante, vicomte et seigneur usufruitier en partie de Saint-Mathieu, et mourut au mois de décembre 1643. Il avait épousé, par contrat du 21 juillet 1605, dame Madelaine le Maître, dame de Hautevesnes, veuve de Jean de Fitte, écuyer, sieur de Marivaulx-lès-Chartres

(1) Voyez le tome III de cet ouvrage, pages 66 et suivantes.

sous Montlhéry, fille de messire Gilles le Maître, chevalier, seigneur de Ferrières, de Bermainville, etc., et de dame Marie Hennequin. En faveur de ce mariage, son père lui fit don, entr'autres choses, de la somme de 9600 livres pour être employée à l'acquisition de la terre et seigneurie de Chalautre la Petite, prête à être adjugée par décret du grand conseil. De son mariage sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Jean-François du Tillet, chevalier, qualifié, dans les actes qui le concernent, *haut et puissant seigneur*. Il fut comte de Saint-Mathieu, vicomte d'Ay et d'Aunay, seigneur de Montramé, de Mareuil-sur-Ay, de Saint-Palais, de Quincy, de Villars, du Breuil, de Savigny, d'Oussigny et du Chêne-Guillemot, maréchal des camps et armées du Roi, par brevet du 18 juillet 1651, confirmé par autre brevet du 22 mars 1652, et capitaine-lieutenant de chevau-légers de la Reine, mère. Il leva, par commission du 24 septembre 1651, un régiment de cavalerie de son nom, qu'on licencia en 1652, après la pacification des troubles ; mourut le 27 juin 1675, et fut enterré à Saint-André-des-Arcs. Il avait été nommé gentilhomme ordinaire du Roi, le 20 juin 1638, sur la résignation de son père; était cornette des chevau-légers de la garde de la Reine, mère, le 14 mars 1646, et servait encore, en la même qualité, le 26 janvier 1650; fut depuis gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et lieutenant général de ses armées, qualité qu'on lui trouve dans le contrat de mariage de Séraphin du Tillet, seigneur de Loré, son cousin, auquel il fut présent, le 17 septembre 1662. Il commandait, en 1664, la susdite compagnie des chevau-légers de la Reine, mère, et fut marié deux fois, 1.° par contrat du 17 mai 1646, avec dame Charlotte, *aliàs*, Marie de Brunfay, veuve de Jean-Baptiste de la Rocre dit de Guesdon, chevalier, vicomte de Saconnay, femme, en secondes noces, d'Hector, d'Ancienville, seigneur de Villiers-aux-Corneilles, dont elle fit rompre le mariage, et fille de messire François

de Brunfay, chevalier, seigneur de Brunfay, de Quincy, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et de dame Charlotte du Drac. Par cet acte, il fut convenu que le second enfant mâle qui naîtrait dudit mariage, prendrait le surnom de *Brunfay*, et en porterait les armes; en considération de quoi, la future donna audit seigneur de Montramé, les terres et seigneuries de Brunfay et d'Origny, situées en Picardie, entre Péronne et Bapaume. Après la mort de cette première femme, il se maria avec demoiselle Jeanne-Marguerite de Boham de Nanteuil, fille unique de haut et puissant seigneur messire Louis de Boham, chevalier, comte de Nanteuil, seigneur de Moyenbry, de Loudricourt et de Houssan, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur et grand-bailli de la Loëve, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, et de haute et puissante dame Suzanne de Roland. Jeanne de Boham, dont il n'eut point d'enfant, était remariée, le 8 octobre 1708, avec haut et puissant messire Anne-Charles, comte de la Rouère, chevalier, seigneur de Chamois, baron de Nanteuil, de la Fosse, etc. Du premier mariage de Jean-François du Tillet, sont issus :

a. Jean-François du Tillet, chevalier, comte de Saint-Mathieu, vicomte d'Ay, seigneur de Quincy, qui vivait le 28 mai 1680, et mourut avant le 6 janvier 1712 ;

b. Marie-Berthe-Gombertine- Marguerite du Tillet de Nanteuil, dite *Mademoiselle de Nanteuil*, mariée, par contrat du 8 octobre 1708, avec haut et puissant seigneur messire Charles-François de Cauchon, qualifié chevalier, seigneur, marquis de Sommières, de Queu, etc., et partagea, avec sa sœur, le 5 janvier 1712, les biens du comte de Saint-Mathieu, leur père ; par cet acte elle eut, pour son lot, la terre et seigneurie de Quincy, avec les fiefs, terres et seigneuries de Villars, du Breuil, de Savigny, d'Oussigny et du Chesne-Guillemot ;

c. Claire-Charlotte-Séraphine du Tillet, dite *mademoiselle de Saint-Mathieu,* qui épousa, le 8 octobre 1712, François du Prat de Barbançon, comte de Barbançon, premier veneur de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, régent, colonel d'un régiment d'infanterie; fils de François du Prat, dit le chevalier de Nantouillet, comte de Barbançon, marquis de Cany, premier maître d'hôtel de Philippe de France, duc d'Orléans, et d'Anne-Marie Colbert du Terron. Par le partage du 5 janvier 1712, qu'elle fit avec la marquise de Sommières, sa sœur, elle eut pour son lot la terre et seigneurie de Mareuil-sur-Ay, le vicomté d'Ay et d'Aunay, avec les fiefs, terre et seigneurie de Saint-Palais, près de Châlons;

3.° Elie du Tillet, qui fut recollet;

4.° Louis du Tillet, vicomte de Saint-Mathieu, qui se fit depuis Jésuite;

5.° Madelaine du Tillet, religieuse à l'abbaye du Paraclet, en Champagne;

6.° Philippe du Tillet, religieuse au monastère de Hautes-Bruyères;

7.° Angélique du Tillet, religieuse à Boissy-lès-Troyes;

8.° Anne du Tillet, mariée, par contrat du 22 février 1642, avec messire Jean de Caillaux ou de Calleaux, qualifié chevalier seigneur de Loisellerie et de Claix, en Angoumois.

XIII. Jacques DU TILLET, IIe du nom, chevalier, seigneur de Montramé, de Bouy en Brie, et de Chalautre-la-Petite, vicomte de Saint-Mathieu et de la Malmaison, reçu conseiller au parlement de Paris, le 17 juin 1644, fut depuis conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, mourut le 6 septembre 1662, et fut enterré à Saint-André-des-Arcs. Il avait épousé par contrat du 28 février 1647, damoiselle Madelaine Maynard de Loiré, fille de Messire Barnabé Maynard, chevalier, seigneur de Loiré, du Trenil-aux-Secrets, de Bellefontaine et des Viviers, conseiller du Roi en ses conseils, chevalier de son ordre, maître

d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, et de dame Madelaine de Seigneuret. En faveur de ce mariage, les père et mère de la dite future lui firent don de la terre de Freton, et d'une ferme en fief appelée la Fosse, etc. Ledit seigneur de Montramé eut de son mariage :

1.° Louis. dont l'article suit :

2.° François du Tillet, qualifié chevalier, seigneur de Challemaison, daus l'élection de Provins, né à Paris, et baptisé, le 12 avril 1657, marié par contrat du 18 février 1684, avec Marie-Madelaine Simon, fille de Jacques Simon, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, et de dame Madelaine le Clerc, sa veuve. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse par ordonnance de M. Phélypeaux, intendant de Paris, du 9 août 1700. Il eut pour fils unique Louis-François du Tillet, qualifié chevalier, seigneur de Saint-Sauveur, de Challemaison et de Bernay, né le 22 août 1688, marié, par contrat du 13 juin 1714, avec demoiselle Guillemette-Marguerite du Tillet, sa cousine germaine, fille de messire Louis du Tillet, chevalier, seigneur de Montramé, vicomte de la Malmaison, etc., et de dame Marie-Marguerite de Bélot de Ferreux ;

3.° Louise du Tillet.

XIV. Louis du Tillet, chevalier, seigneur de Montramé, de Bouy, de Chalantre-la-Petite, vicomte de la Malmaison, etc., épousa, par contrat du 4 mars 1685, demoiselle Marie-Marguerite de Bélot, fille de messire Claude de Bélot, chevalier, seigneur de Quincé, de Ferreux, de la Motte, etc., grand bailli d'épée du palais, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des comptes de Paris, et de dame Marguerite Sevin. Sa veuve fut maintenue en qualité de veuve de gentilhomme, par ordonnance de M. Phélypeaux, intendant de Paris, du 9 août 1770. Il eut pour enfants :

1.° Charles-Claude, dont l'article suit ;

2.° Jean-Alexandre du Tillet, écuyer, mort avant le 8 janvier 1694 ;

3.° Guillemette-Marguerite du Tillet, née vers l'an 1687, mariée, par contrat du 13 juin 1714,

avec Messire Louis-François du Villet, son cousin germain, chevalier, seigneur de Challemaison, de Saint-Sauveur et de Bernay;

4.° Françoise du Tillet, née vers l'an 1692.

XV. Charles-Claude DU TILLET, *dit le marquis du Tillet*, chevalier, seigneur de Montramé, de Bouy, de Soisy, de Challemaison et autres lieux, vicomte de la Malmaison, né à Paris le 14 mars 1693, fut successivement lieutenant réformé à la suite du régiment Royal-Piémont, puis capitaine au régiment de la Reine, cavalerie, le 7 juin 1726, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, exempt des gardes-du-corps du Roi, le 10 juin 1733, mestre de camp de cavalerie, le 12 juillet 1737, et brigadier des armées du Roi, le 20 mars 1747. Il avait épousé, par contrat de 19 janvier 1723, damoiselle Marie-Marguerite de Cœuret de Nesle, fille de messire Louis de Cœuret, qualifié chevalier, seigneur, marquis de Nesle, mestre-de-camp de cavalerie, et de dame Henriette-Jeanne de Bruc de Monplaisir. De ce mariage sont issus:

1.° Charles-Claude-François, qui suit;

2.° Charles-Louis-Edouard du Tillet, né le 30 mars 1728, qui fit ses preuves de noblesse, le 2 novembre 1741, pour être reçu page de la Reine, et fut fait ensuite successivement brigadier des gardes-du-corps, dans la compagnie de Luxembourg, le 1er février 1743, exempt le 20 janvier 1753, mestre-de-camp de cavalerie, le 1er janvier 1759, et brigadier de armées du Roi, au mois de janvier 1770. Il avait été reçu de majorité, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1750, sur les preuves de sa noblesse paternelle et maternelle;

3.° Guillaume-Louis du Tillet, docteur en Sorbonne, né le 20 février 1730, qui fut fait prêtre, en 1755, vicaire général de Châlons-sur-Marne, en 1757, évêque d'Orange en 1773; sa conscience ne lui permettant pas de garder deux bénéfices, il se démit alors d'un riche prieuré, bien différent en cela de tant de prélats qui les accumulaient et dévoraient le patrimoine des églises et des pauvres. Pendant le rude hiver de 1784, il

fit toutes les dépenses que lui permettait sa fortune pour soulager les malheureux. On le vit braver la rigueur de la saison, et traverser un torrent dangereux pour leur porter des secours. Nommé, en 1789, député aux états généraux, il publia un écrit in-12, intitulé: *Sentiment d'un évêque sur la réforme à introduire dans le temporel, et la discipline du clergé*. Dans cet opuscule écrit avec une extrême chaleur, il attaque sans ménagement le mauvais choix des évêques, leur luxe, la non résidence, l'enseignement vicieux des séminaires, etc. etc.; sa modestie, l'austérité de ses mœurs lui donnaient le droit de fronder les abus. L'évêché d'Orange ayant été supprimé, il vécut paisible dans la solitude jusqu'à l'époque où les fureurs de la persécution le poursuivirent, et il fut incarcéré. Après sa sortie des cachots, ce digne prélat écrivant à l'évêque de Blois, son collègue, qui avait concouru à lui faire rendre la liberté, lui disait: « Voyez à quoi je puis encore » être utile à la religion. » Guillaume-Louis du Tillet mourut en 1794, à Lesmetz-sur-Seine, emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connu. Le sous-préfet d'Orange (M. de Stassart) lui a fait ériger un monument dans la cathédrale de cette ville. A cette occasion on célébra une fête funèbre. M. Etienne, curé, ancien évêque d'Avignon, y prononça le panégyrique du vénérable du Tillet;

4.° Jean-Louis du Tillet, écuyer, né le 7 mars 1731, qui entra dans les mousquetaires, en 1746, et fut fait capitaine de cavalerie, le 10 janvier 1762. Il mourut en 176.....

5.° Alexandre-Charles-Sébastien du Tillet, écuyer, né le 4 novembre 1735, reçu page de la Reine, en conséquence des preuves de sa noblesse faites le 29 juillet 1751. Il fut fait lieutenant au régiment des grenadiers de France, en 1754, lieutenant au régiment Royal-Infanterie, en 1760, et capitaine dans ledit régiment, au mois de septembre suivant;

6.° Marie-Marguerite du Tillet, née en 1724, mariée, le 2 août 1749, avec Messire N.... Chá-

telain de Villars, lieutenant-colonel de cavalerie, et chevalier de Saint-Louis;

7.° Rosalie-Louise du Tillet, née en 1725, mariée, le 5 février 1755, à messire du Champ d'Assant;

8.° Marie-Odille-Charlotte du Tillet, née le 13 juillet 1732, élevée à Saint-Cyr en 1740, mariée à Messire Antoine-Charles du Tillet de Pannes, marquis de la Bussière, baron de Pontchevron, président de la chambre des comptes de Paris, fils de Jean-Baptiste-Charles du Tillet, marquis de la Bussière, baron de Pontchevron, comte de Nogent, et de Jeanne le Fevre d'Ormesson.

XVI. Charles-Claude-François du Tillet de Montramé, appelé *le marquis du Tillet*, né le 30 mars 1726, entra dans les mousquetaires, le 1er janvier 1738, et fut successivement cornette et lieutenant de cavalerie au régiment de Mestre-de-Camp, le 1er janvier 1741; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de dragons, le 6 septembre 1752; colonel du régiment Royal-Infanterie, le 10 février 1759; brigadier des armées du Roi, le 22 janvier 1769; et mourut le 20 novembre 1783. Il avait fait ses preuves de noblesse, le 2 novembre 1741, pour être reçu page de la Reine, et épousa, par contrat du 12 juin 1763, (de l'agrément du Roi, de la Reine, et de toute la famille royale), damoiselle Charlotte-Geneviève Pellard-de-Sebbeval-de-Beaulieu, morte victime de la révolution en 1793; fille de messire Crescent-Antoine-Pierre Pellard-de-Sebbeval-de-Beaulieu, écuyer, ci-devant conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant-général des eaux et forêts de France, au siége de la table de marbre du palais, à Paris, et de dame Charlotte-Frédérique-Catherine Grisot. De ce mariage sont issus:

1.° N.... du Tillet, mort en bas âge;
2.° Charles-Louis-Alphonse, dont l'article suit;
3.° F.... du Tillet, demoiselle;

XVII. Charles-Louis-Alphonse du Tillet, né le 7 septembre 1768, a émigré en 1791, a fait les campagnes de 1792, en qualité de chef d'escadron du régiment du Dauphin, cavalerie, à l'armée de Monseigneur le prince de Condé, et a continué de servir en qualité de capitaine des Ulhans britanniques, dans quatre compagnies

différentes en Flandre et en Allemagne. Il a épousé, en 1808, damoiselle Justine de Tourailles. De ce mariage sont issues :

1.° Charlotte-Stéphanie du Tillet, née en 1809;
2.° Nathalie du Tillet, décédée.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs des Vergnes, d'Aubevie, etc.

IX. Jean du Tillet, Ier du nom, écuyer, seigneur de Raix, second fils de Naudin du Tillet, damoiseau, seigneur du Tillet, de Saint-Sulpice, de Boutiers, de Vaugerimpe, etc. épousa, par contrat passé au lieu de la Barde en Angoumois, devant la Croix et Bareau, notaires en la baronnie de Villebois, le 14 juin 1490, Guillemette Guittard d'Anglevert, veuve douairière de Salles. Il y est qualifié Jean du Tillet, *écuyer, seigneur de Raix*, *homme d'armes de la garde du Roi*. Il partagea avec Elie du Tillet, son frère, les successions de leurs père et mère, par acte passé en l'hôtel du repaire du Tillet, devant Dumas et Aubert, notaires, le 20 septembre 1509. Il est fait mention dans cet acte de partage, de dame Guillemette Guittard d'Anglevert, épouse de Jean du Tillet, et de noble personne messire Séraphin du Tillet, fils aîné d'Elie du Tillet, intendant général de l'hôtel et maison de Monseigneur le prince François, duc de Valois, comte d'Angoulême, tous présens à l'acte de partage. Par autre acte du 30 mai 1514, passé devant Guittard, curé de Dignac et notaire, et Fricaud, aussi notaire, certifié par Lespar et le Roy, experts écrivains jurés à Paris, le 20 juillet 1533, et d'abondant par F. de Montfaucon, Elie et Jean du Tillet, frères, transigèrent touchant le partage des successions de leurs père et mère. Il est dit dans ce même acte qu'ils sont fils de feu messire Naudin du Tillet, vivant seigneur dudit lieu, qu'Elie donne audit Jean du Tillet, écuyer, seigneur de Raix, son frère, le fief d'Estaules, et ce qui pouvait lui appartenir en la seigneurie de Raix, laquelle seigneurie était échue en partage à sondit frère, par testament de feu Naudin du Tillet, leur père. Jean du Tillet eut pour fils :

X. Bertrand du Tillet, écuyer, marié avec dame Marie de Roullède, par acte du 19 janvier 1523. Il fut juge sénéchal du marquisat d'Aubeterre en Angoumois, ainsi qu'il est constaté par les sentences rendues sur pièces vues en l'élection d'Angoulême, les 18 juillet 1654 et 7 septembre 1662. Il eut pour fils:

XI. Michel du Tillet, écuyer, avocat au parlement, marié avec Dauphine des Gentils, par contrat du 5 décembre 1574. Il est justifié par la généalogie rapportée dans la sentence de l'élection d'Angoulême, du 7 septembre 1662, qu'il fut père de :

1.° Abraham, dont l'article suit;
2.° Nicolas du Tillet, écuyer, sieur des Dauphins, marié, par contrat du 12 février 1620, avec Anne Imbert;
3.° Bertrand-Jacques du Tillet, sieur de Villecador, qui obtint la sentence de l'élection d'Angoulême, le 18 juillet 1654, contre les habitants de la paroisse de Gardes, près la Vallette; aïeul de M. du Tillet, capitaine de vaisseaux à Toulon, qui a laissé un fils, lieutenant de vaisseaux dans le même port.

XII. Abraham du Tillet, écuyer, sieur des Dauphins, épousa, par contrat du 22 février 1601, damoiselle Peyronne d'Ampernaud, dont sont issus :

1.° Hervé du Tillet, marié, par contrat du 9 février 1634, avec Marie des Roches, avec laquelle il fonda la branche des seigneurs de la Joumerie et du Belair;
2.° Jean, dont l'article suit.

XIII. Jean du Tillet, II[e] du nom, sieur des Vergnes, juge-sénéchal des châtellenies de Sury, Mazières et du Chambon; épousa dame Jeanne Tardieu, avec laquelle il vivait au château du Chambon, en 1660, 1670 et 1673. Il en eut :

1.° Léonard, dont l'article suit;
2.° Henri du Tillet, seigneur de Maquantin, juge-sénéchal des châtellenies de Sury et du Chambon, marié, par contrat du 18 septembre 1670, reçu par Marin, notaire royal en Angoumois, avec Catherine Brebion, dont il eut plusieurs enfants;

3.° Joseph, qui fonde la branche des seigneurs de Villars, rapportée ci-après.

XIV. Léonard du Tillet, Ier du nom, écuyer, épousa, par contrat reçu par Huguet, notaire royal, le 24 mai 1660, damoiselle Françoise le Vacher, dont sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Gabriel du Tillet, seigneur du Terme, d'Aubevie, de Grangemont, capitaine d'une compagnie de milice bourgeoise d'Angoulême, juge-sénéchal des Courrières, marié, par contrat du 5 juillet 1694, reçu par Picard, notaire royal, avec Marguerite Tullier. De ce mariage est issu Léonard du Tillet, écuyer, seigneur d'Aubevie et du Terme, conseiller du Roi et son procureur en la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Angoumois, marié avec damoiselle Madelaine le Vacher, fille de M. le Vacher, conseiller du Roi, et son premier avocat en la sénéchaussée d'Angoumois, par contrat du 23 juin 1727, reçu par de Roullède, notaire royal à Angoulême. De ce mariage sont issus :

a. Jean-Léonard du Tillet, écuyer, seigneur d'Aubevie, du Terme, de la Salle, de Plainbeau, de Fouquebrune et autres lieux, conseiller du Roi et de monseigneur le comte d'Artois, leur procureur en la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Angoumois, marié à la chapelle du château de la Marguerie, le 19 juin 1763, avec damoiselle Marguerite du Tillet, par contrat du 18 février de la même année, reçu par Sicard, notaire royal;

b. Dominique du Tillet, seigneur de Villouneur, capitaine d'infanterie, marié avec damoiselle Marie Maret, mort à la Nouvelle Orléans;

XV. Jean du Tillet, IIIe du nom, écuyer, seigneur des Rousselières, juge-sénéchal de la baronnie de la Roche-Andry, de Torsac et de Vougezac, épousa, par contrat du 7 novembre 1680, reçu par Michaud, notaire royal, damoiselle Marie Moricet. Il eut de ce mariage :

1.° Jean du Tillet, seigneur de la Marguerie, conseiller au présidial d'Angoulême, marié, par contrat du 26 juillet 1722, reçu par Chenevières, notaire, avec dame Jeanne Gonnin Desnord;

2.° Simon du Tillet, seigneur des Rousselières, conseiller du Roi en ses conseils, et son premier avocat en la sénéchaussée et siége présidial d'Angoumois, marié, par contrat du . . . . . , reçu par de Roullède, notaire royal à Angoulême, avec damoiselle Marguerite Mallat de Lestranche. Ils n'ont eu qu'une fille unique, mariée, par contrat du 17 juillet 1773, à N . . . . de Gallard, comte de Béarn-Brassac;

3.° Mathieu du Tillet, seigneur de Beauvais et de Landolle, sénéchal de Torsac, marié, par contrat du 10 septembre 1723, reçu par Bessat, notaire royal, avec Marguerite des Bordes.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Villars.

XIV. Joseph du Tillet, sieur des Vergnes, fils de Jean du Tillet, II[e] du nom, et de Jeanne Tardieu, épousa, par contrat du 19 avril 1673, reçu par Chome, notaire royal, damoiselle Jeanne Augeraud, dans lequel acte Jeanne Tardieu, veuve dudit Jean du Tillet, stipule en cette qualité et en celle de mère dudit Joseph du Tillet, qui fut père de:

1.° Jean du Tillet, seigneur des Vergnes, de Chezjamet et de Mezières, capitaine de milice d'Angoumois, lieutenant de prévôt et lieutenant en l'élection d'Angoumois, marié, par contrat du premier janvier 1700, avec Geneviève Tullier, dont pour fils unique, Martial du Tillet, écuyer, seigneur de Mezières et de Chezjamet, juge, prévôt royal d'Angoumois, premier conseiller honoraire en la sénéchaussée et siége présidial d'Angoumois, interprète de la feue reine, décédé sans enfants;

2.° Simon, dont l'article suit;

3.° Jeanne du Tillet, mariée avec le sieur de Ville-

morien, sieur des Combes, lieutenant de cavalerie au régiment Royal-Roussillon.

XV. Simon du Tillet de Villars, écuyer, né en 1684, épousa, le 8 mars 1713, Marie-Julienne Thuet. Il mourut le 3 janvier 1739, ainsi qu'il appert par les actes signés Préveraud et Guimbertaut. Par acte du 15 juin 1728, reçu par Bessat, notaire royal, il partagea, avec Jean et Jeanne du Tillet, la succession de Jean du Tillet et de Jeanne Augeraud, leurs père et mère. De ce mariage est issu :

XVI. Messire Jean-Joseph du Tillet de Villars, écuyer, né le 1er juin 1714, à Angoulême, marié, par contrat du 8 février 1733, reçu par Jeudi, notaire royal à Angoulême, avec Anne-Catherine Tourette de Flamenac; fut nommé gouverneur des pages de la Chambre du Roi, et remplit ces fonctions pendant un long tems.

Ayant été imposé, par erreur, au rôle des contribuables de la paroisse de Bailly, il obtint de l'élection de Montfort, le 12 août 1772, une sentence qui, sur le vû des pièces justificatives de sa noblesse et de son origine, ordonne qu'il sera biffé du rôle, et défend de l'y comprendre à l'avenir. Il mourut à Versailles, le 7 mai 1793. Ses enfants furent :

1.° Léonard-Antoine, dont l'article suit;
2.° François du Tillet, né le 1er août 1741, ancien officier d'infanterie, conseiller au présidial de Poitiers, marié par contrat du 19 janvier 1774, reçu par Ribaud, notaire royal à Poitiers, avec Jeanne-Françoise d'Anssaye de la Villatte. Il eut de ce mariage deux filles et un fils mort dans l'émigration.
3.° Marguerite du Tillet, née le 10 janvier 1746, mariée avec messire Antoine-Jean Georgette du Buisson de la Boulaye, écuyer, gouverneur des pages de la chambre du Roi, par contrat signé de S. M. et de la famille royale, reçu Marandel, notaire au châtel et de Paris, le 6 janvier 1765. Il mourut le 6 octobre 1786, ayant eu plusieurs enfants, entr'autres Jean-Baptiste-Antoine Georgette du Buisson de la Boulaye, secrétaire-général de la maison du Roi, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre noble de Hohenlohe.

XVII. Léonard-Antoine du Tillet de Villars, écuyer, avocat au parlement de Paris, membre de l'Académie des arcades de Rome, né au château de la Rivière en Angoumois, le 17 avril 1738, épousa, par contrat du 2 février 1777, passé devant Armet, notaire à Paris, Marguerite-Jeanne de Boucheman; il fut nommé commissaire de la marine et des colonies, suivant son brevet en date du 28 décembre 1781. Il obtint en la même année, le 14 janvier, la charge de héraut d'armes des ordres du roi, qu'il remplit jusqu'au moment de la révolution: « Considérant, (disent les provisions qui lui » furent accordées de cette charge) qu'il appartient à » une des *plus anciennes familles de notre province d'An-* » *goumois*.)

Léonard-Antoine, après la mort de sa femme, obtint la garde noble de son fils unique, par sentence du bailliage royal de Versailles, du 29 novembre 1782.

Il fut compris dans l'assemblée de la noblesse de la prévôté et vicomté de Paris, en 1789. Il mourut à Versailles, le.... décembre 1809, ayant pour fils:

XVIII. Joseph-Henri du Tillet de Villars, écuyer, né à Versailles le 28 mai 1780, marié le 15 décembre 1807, par contrat passé devant maître Bouant Simonot, notaire à Versailles, avec damoiselle Anne-Marie-Catherine d'Izangremel d'Hérissart, fille de feu messire Pierre d'Izangremel d'Hérissart, écuyer, seigneur d'Hérissart, conseiller honoraire du Roi au conseil souverain du Port au Prince, isle de Saint-Domingue, maître des comptes en la cour de Paris, et de damoiselle Marie-Catherine Thiveud, son épouse.

En 1815, Joseph-Henri suivit le Roi en Belgique, où il fut employé avec le grade de chef d'escadron, ainsi qu'il conste du certificat délivré le 1er janvier 1816, signé de S. A. R. Monseigneur le Duc de Berri. Il obtint le 30 avril de la même année les provisions de l'office de héraut d'armes des ordres du Roi, vacant par le décès de son père: « voulant, disent les provisions, lui donner une marque de notre satisfaction, de sa fidélité, de son attachement, de son dévouement qu'il a constamment conservé pour notre personne, et dont il nous a donné des preuves dans les circonstances les plus orageuses. »

Il fut nommé, le 25 septembre de la même année,

chevalier de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe, après avoir fait ses preuves de noblesse. Il est président de la cour prévôtale du département de Seine-et-Oise, à Versailles. Il a de son mariage :

1.° Léonce-Marie du Tillet de Villars, né à Versailles, le 18 septembre 1808 ;

2.° Auguste-Antoine-Raimond du Tillet de Villars, né le 3 janvier 1814;

3.° Marie-Marguerite-Gabrielle-Esther du Tillet de Villars, née le 22 janvier 1810.

Armes : d'or, à la croix patée et alésée de gueules. Supports : deux lions. Cimier : un lion issant. Devise : *Nil parum nil nimis.*

Nota. Cette généalogie se trouve déjà imprimée dans le tome Ier de cet Ouvrage ; mais comme il s'y était glissé quelques erreurs, nous l'avons rétablie dans ce volume, d'après les titres originaux et autres actes à nous exhibés.

FAUVELET; famille des plus anciennes et des plus illustres, dans la magistrature de la ville de Sens. Depuis le XIVe siècle, jusqu'en 1789, on compte une série de seize magistrats qui ont successivement donné des preuves d'une fidélité et d'un dévouement sans bornes à l'auguste Maison des Bourbons. Aussi Louis XIII, dans ses lettres-patentes délivrées à Saint-Germain-en-Laye, en 1640, à Antoine Fauvelet, seigneur de Monthard, dit : « qu'il est duement informé que son père, » Claude Fauvelet, seigneur de Villemont et de Richarderye, son conseiller et procureur au bailliage et » siége présidial de Sens, issu de bonne, ancienne et » honorable race et famille, et d ayeux et prédécesseurs » qui ont toujours vécu noblement, a eu en singulière » recommandation le bien de l'Etat; que durant les » guerres civiles, et dès l'année 1586, il a maintenu plusieurs villes de la province de Bourgogne, dans l'obéissance du Roi, fait punir les rebelles, donné de » bons et importans avis de tout ce qui se passait au

» dedans de la province, laquelle il a été obligé d'abandonner ,à cause de plusieurs blessures qu'il avait reçues desdits rebelles, en portant les armes pour le service du Roi, qu'étant décédé dans l'exercice de sa charge, et voulant reconnaître lesdits services, il veut et prétend, que sa veuve dispose de son office, sans payer aucune finance, étant bien aise de témoigner à sa postérité le ressentiment qu'il a de l'affection et fidélité que ledit Claude Fauvelet, a toujours portées au bien de l'Etat, *n'y ayant épargné sa vie, ni tous ses moyens*, et d'autant que son très-cher et bien amé Antoine Fauvelet, seigneur de Monthard, son fils, à son imitation, a, en plusieurs occasions, rendu et continué de rendre des services importans. »

Plusieurs membres de cette famille ont porté les noms de Fauvelet du Toc, Fauvelet de Villemont et de Richarderye, Fauvelet de Monthard, Fauvelet de Charbonnières et Fauvelet de Bourrienne. Ils ont tous acquis des droits à la reconnaissance de leurs concitoyens, par les services signalés qu'ils ont rendus aux sciences et dans la magistrature.

Antoine Fauvelet du Toc, secrétaire des finances de Monsieur, duc d'Orléans, frère unique du Roi, est auteur d'un ouvrage très-estimé intitulé: *Histoire des Secrétaires d'Etat*, contenant l'origine, le progrès, et l'établissement de leurs charges, imprimé à Paris, en 1668.

Je donne ici la chronologie des magistrats que cette famille a fournis au bailliage de Sens, en ne remontant qu'à l'an 1574.

1. Jean Fauvelet, conseiller, en 1574.
2. Claude Fauvelet, procureur du Roi le 23 mai 1587.
3. Claude Fauvelet, son fils, en 1596.
4. Guillaume Fauvelet, reçu le 10 mars 1620.
5. Pierre Fauvelet, en 1622.
6. Pierre Fauvelet, le 31 mars 1628.
7. Antoine Fauvelet, lieutenant-criminel, le 13 juillet 1650.
8. Antoine Fauvelet, *id.*, le 10 décembre 1650.
9. Guillaume Fauvelet, *id.*
10. Savinien-Hubert Fauvelet, *id.* 1690.
11. Etienne Fauvelet, *id.* 1690.

12. Antoine Fauvelet, *id.* 1707.
13. Antoine Fauvelet, *id.* 1735.
14. Savinien Fauvelet de Charbonnières, en 1767, lieutenant-particulier.

Messire Savinien FAUVELET DE CHARBONNIÈRES (le dernier dont il vient d'être question), mort en 1769, lieutenant-particulier civil et criminel du bailliage de Sens, échevin de ladite ville, et lieutenant-particulier des eaux-et-forêts, avait épousé Geneviève Sandrier, sœur de messire N.... Sandrier, écuyer et procureur du Roi au bailliage de Sens. De ce mariage sont issus :

1°. Savinien-Edme Fauvelet de Charbonnières, écuyer, mort en 1807; il avait épousé mademoiselle de Fraisne de Tonnère, dont il a eu Louis-Antoine-Savinien Fauvelet de Charbonnières, et Louise-Azéma ;
2.° Claude-Savinien Fauvelet de Villemont, écuyer, mort en 1795, sans alliance ;
3.° Louis-Antoine, dont l'article suit ;
4.° Geneviève Fauvelet de Charbonnières, mariée à M. Grignet d'Eugny, de Pesmes, en Franche-Comté, mort à Fribourg, en Brisgaw, à l'armée des Princes.

Messire Louis-Antoine FAUVELET DE BOURRIENNE, ministre d'Etat, membre du conseil privé du Roi, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de l'Etoile polaire de Suède. Il a épousé, en 1793, Jeanne-Eléonore-Ernestine Conradi, dont :

1.° Emilie-Louise Fauvelet de Bourrienne;
2.° Eléonore-Palmyre Fauvelet de Bourrienne ;
3.° Ernestine-Moïna Fauvelet de Bourrienne;
4.° Charlotte-Aricie Fauvelet de Bourrienne.

Armes : D'azur, à trois levrettes d'argent.

HORRIC DE LA ROCHE-TOLAY, famille noble et très-ancienne, originaire du Danemarck, établie en Poitou, en Saintonge et en Angoumois, depuis plusieurs siècles. De cette famille était:

Messire Emmanuel Horric de la Roche-Tolay, capitaine de dragons, qui a émigré en 1791, et fait toutes les campagnes dans l'armée des princes. Le dévouement et le courage qu'il a montrés dans diverses circonstances, et sur-tout à l'affaire du 15 septembre 1797, lui ont valu les témoignages les plus flatteurs de la part de Sa Majesté Louis XVIII: témoignage que je m'empresse de relater ici.

Copie de la lettre adressée par Sa Majesté à monsieur le marquis de Curières; Blankenbourg, le 5 janvier 1797.

C'est un grand plaisir pour moi, monsieur, de vous exprimer tout ce que m'inspire la conduite que vous avez tenue à l'affaire du 15 septembre dernier, ainsi que monsieur de la Roche-Tolay (1), etc., etc., qui composaient le piquet à vos ordres, et auxquels je m'adresse, comme à vous en ce moment.

Vous avez prouvé dans cette affaire, que la vaillance et la générosité sont et seront toujours l'apanage des chevaliers français. Jugez de ma satisfaction, en recevant une preuve de plus, d'une vérité qui m'est si chère; puisse le témoignage que je vous rends, vous en causer une pareille à la mienne;

Soyez persuadé, monsieur, de tous mes sentiments pour vous. *Signé* Louis.

Il est mort en 1811. Il avait épousé Rosalie-Julie Dexmier de Saint-Simon-d'Archine, de laquelle il a eu:

Messire Louis-Marc Horric de la Roche-Tolay

---

(1) Cette lettre fait en outre mention de vingt-six autres gentilshommes.

né le 8 juin 1790, marié le 8 mars 1813, avec Marie-Esther du Morisson, décédée le 30 mai 1817. De ce mariage est issu :

Louis-Marc-Stanislas Horric de la Roche-Tolay, né le 6 mai 1817.

Armes : d'azur, à trois fermaux d'or. Ainsi blasonnées dans Palliot.

LE MOYNE DE VILLARSY; ancienne famille noble de Chaalons-sur-Marne, où elle réside depuis plusieurs siècles sans interruption, et sans qu'elle puisse savoir l'époque fixe de sa noblesse, ni de son établissement dans cette cité; des membres de cette famille se trouvant inscrits sur les plus anciens registres de la ville.

L'un d'eux, jouissant dès le treizième siècle, de la noblesse, fit un traité relatif à des droits sur un four banal qu'il cédait à l'évêque de Chaalons (Pierre Latrily, chancelier de France). Cet acte est du neuf mars treize cent vingt-un : depuis, on voit qu'un autre membre de cette famille, obtint du Roi Charles VIII, des lettres-patentes, portant confirmation de noblesse; ces dites lettres furent enregistrées et entérinées le 17 septembre quatorze cent quatre-vingt-dix, le corps de ville assemblé et assigné à cet effet; ses registres contiennent le rapport des gouverneurs, échevins et procureur du Roi, qui avaient été nommés commissaires; ils déclarèrent dans ce rapport, qu'après avoir vu lesdites besognes, et vérifié bien au long, et vu les soutenances et exploits de noblesse produits par le requérant, ils sont d'accord à consentir ledit entérinement des lettres royaux, n'ayant été trouvé chose pour l'empêcher.

Ce qui a été consenti par le conseil, ainsi qu'il appert par ses registres.

La branche directe de cette famille, qui a formé des alliances honorables, fourni beaucoup de militaires décorés, et des magistrats dans divers tribunaux, et dans plusieurs parlements, tels que Metz et Paris,

avait pour chef, feu messire Antoine-Philippe le Moyne de Villarsy, mort à Chaalons-sur Marne, le 25 juillet 1782, Il était ancien capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Moncetz, et aneien notable, pour l'ordre de la noblesse, au corps municipal de la ville de Chaalons. A l'effet de réparer, autant que possible, la perte de papiers relatifs à sa généalogie, et sur-tout celle des titres adressés à le cour des aides de Paris, qui furent détruits lors de l'incendie du palais de justice, en 1776, huit gentilshommes demeurant à Chaalons, le corps municipal de cette ville, et l'intendant de la province, lui ont délivré un certificat, chacun en droit-soi, portant en substance, non-seulement le vu des lettres-patentes du Roi Charles VIII, et du traité de 1321, avec l'évêque de Chaalons ; mais chacun de ces trois certificats ajoute que la famille des le Moyne, une des plus anciennes de la ville, ayant contracté des alliances avec les plus honorables familles de la province, fourni beaucoup d'officiers militaires et de magistrats, et n'ayant depuis plus d'un siècle, fait, à la connaissance publique, aucun acte de dérogeance, elle se dit à bon droit d'ancienne extraction noble ; monsieur Antoine-Philippe le Moyne de Villarsy, n'a eu de son mariage avec mademoiselle Catherine Gargan, qu'un fils unique actuellement vivant, ancien président, trésorier de France, seigneur de Moncetz et de Coligny, membre du collége électoral du département de la Marne, né à Chaalons, le 12 juin 1753 ; lequel de son mariage avec feu demoiselle Anne-Madelaine Ternier de la Ribeyre, n'a que deux enfants vivants ;

1.° Antoine-Athanaze le Moyne de Villarsy, capitaine commandant au premier régiment à pied du corps royal de l'artillerie, chevalier de la Légion d'Honneur, né à Chaalons, le 22 avril 1777;
2.° Angustin-Pierre, mort capitaine au corps royal d'artillerie de la marine, le 13 décembre 1816 ;
3.° Alexandre-Ambroise le Moyne de Villarsy, ancien receveur principal des douanes à Stade né à Chaalons, le 26 janvier 1782 ;
4.° Anne-Louise, morte sans alliance.

Armes: d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois mouchetures d'hermine de sable; elles ont été reçues et registrées à l'armorial général, dans le registre coté Champagne, par monsieur d'Hozier, garde de l'armorial de France, le 22 du mois de mai 1698; et on les voit sur les vitraux de l'église cathédrale de Chaalons.

ORYOT D'ASPREMONT, maison ancienne, originaire du royaume de Naples, et fixée en Lorraine depuis la fin du treizième siècle.

I. Nicolas ORYOT, Ier du nom, cadet de la maison des marquis de Crosunsia ou Crecencia, au royaume de Naples (1), passa en France, à la tête d'une troupe d'Italiens, et servit le roi Philippe-le-Bel, dans la guerre qu'il fit aux Anglais, en 1293. Il épousa Anne de Montaigu, fille du comte de Montaigu, en Bourgogne, et en eut :

II. Maubert ORYOT, chevalier, seigneur de Pagny-sur-Saône. Il épousa Marie du Blé, fille de messire Jean du Blé, dont il eut :

III. Robert ORYOT, chevalier, seigneur de Pagny-sur-Saône, capitaine de cent lances à cheval pour le service du Roi, gouverneur de Châlons, ainsi qu'il appert par un compromis de cette ville, du 4 juin 1380, et d'autres actes authentiques des années 1380 et 1383. Il épousa Agnès de Saint-Beaussant, fille d'Honoré, seigneur de Saint-Beaussant, en Lorraine. Il acquit, dans cette province, la terre de Jubainville, dont lui et ses descendants ont porté le nom. Il eut pour fils :

IV. Charles ORYOT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Jubainville et de Pagny-sur-Saône, capitaine d'une

---

(1) Elle en a conservé les armes, qui sont de gueules, à trois croissants d'or.

compagnie d'hommes d'armes pour le service de France, en 1437. Il épousa Marguerite de Manonville, fille d'honoré seigneur Perin de Manonville, chevalier, seigneur dudit lieu, avec lequel il transigea au sujet de la dot de Marguerite, sa femme, le 6 novembre 1437. Il laissa :

V. François-Nicol Oryot, chevalier, seigneur de Jubainville, de Villotte, en 1442, et en partie, de la place de Manonville Il épousa Gabrielle de Saint-Maurice, fille de Henrion de Saint-Maurice, chevalier, seigneur dudit lieu, et en eut :

VI. Jean Oryot, Ier du nom, chevalier, seigneur de Jubainville, de Houdelaincourt et de la tour-forte de Menoncourt, capitaine de cavalerie, capitaine des gardes de la reine de France. Il épousa Marie de Rececourt, fille d'honoré seigneur, baron de Rececourt, bailli de Clermont. De ce mariage est issu :

VII. Jean Oryot, IIe du nom, chevalier, seigneur de Jubainville, de Houdelaincourt et de la tour-forte de Menoncourt, dit le *comte de Jubainville*, lieutenant aux gardes de la reine de France, marié avec Françoise Hurault, fille de Jean Hurault, écuyer, et de Jeannette de Hadigny. Il en eut :

VIII. Pierre Oryot, seigneur chevalier de Jubainville, de Houdelaincourt, de la tour-forte de Menoncourt, etc., capitaine de cent lances à cheval pour le service du duc de Lorraine, marié avec Colette de Godignon, fille de Nicolas de Godignon, et de Marguerite de la Mothe. Leurs enfants furent :

1.° Nicol, dont l'article suit ;
2.° Gerard Oryot de Jubainville.

IX. Nicol Oryot, chevalier, seigneur de Jubainville, de Meligny, de Houdelaincourt, de la tour-forte de Menoncourt, conseiller d'état du duc de Lorraine et grand-louvetier du duché de Bar, épousa, le 10 novembre 1582, Jeanne de Bar, fille de Claude de Bar, écuyer, seigneur de Louze, et de Marguerite Cholet. Il en eut :

1.° François Oryot, auditeur des comptes de Bar, le 20 mars 1610, marié, en 1611, à Julienne Raulet, fille de Jean Raulet, seigneur d'Ambly, et de Madelaine Senocq. Il en eut :

a. Nicolas Oryot, maître de la Chambre des comptes de Bar, grand-louvetier du duché de Bar, en 1663;
b. Jeanne Oryot, femme de Henri Rollin conseiller d'état de Charles IV, et intendant de ses troupes;

2.° Charles, dont l'article suit;
3.° Anne Oryot, mariée, en 1618, à Gaspard l'Escamoussier, écuyer, conseiller de Son Altesse;
4.° Claude Oryot, femme de Jean-Elysée le Moleur, écuyer, gruyer de Clermont.

X. Charles Oryot, II° du nom, chevalier, seigneur de Jubainville, de Houdelaincourt, de la tour-forte de Menoncourt, auditeur des comptes de Bar, prévôt de Ligny, conseiller d'état du duc de Lorraine, épousa, le 27 septembre 1616, Marie-Gabrielle de Saint-Remi, fille de Jean de Saint-Remi, écuyer seigneur de Brieulle-sur-Meuse et des Granges, et de Jeanne de Senocq. Il eut pour fils :

XI. Charles Oryot, III° du nom, chevalier, seigneur de Jubainville, de Houdelaincourt et de la tour-forte de Menoncourt, conseiller d'état du duc de Lorraine, marié, le 25 juillet 1645, avec Jeanne Millet-d'Estouf, fille de François Millet-d'Estouf, citadin et conseiller de la ville de Verdun, seigneur de Mors, et de Marie Rutant. Leurs enfants furent :

1.° François-Charles, dont l'article suit;
2.° Marie-Anne Oryot, mariée à Jean, comte de la Tour-en-Voivre, seigneur de Savonnières;
3.° Marguerite-Charlotte Oryot, mariée à Gabriel-François d'Armur, seigneur de Gerbeuville, Maizé et Senonville, conseiller d'état et doyen des maîtres des requêtes de Son Alesse Royale;
4.° Catherine Oryot, épouse de François-Anne, baron du Puy, seigneur d'Avrainville et de Vascourt, président-général des grands jours de

Commercy, puis conseiller en la cour souveraine de Lorraine et Barrois;

5.° Henriette Oryot, mariée, par contrat passé devant François Robert, notaire à Saint-Mihiel, le 24 décembre 1663, à Louis-Ignace de Rehès, chevalier, seigneur d'Issoncourt et de Sampigny.

XII. Charles-François Oryot, chevalier, seigneur de Jubainville, de Houdelaincourt, de Tillombois et de la tour-forte de Menoncourt, conseiller d'état du duc de Lorraine, épousa, le 17 septembre 1701, Louise d'Aspremont, fille de Charles-François, comte d'Aspremont, seigneur de Tillombois, et d'Elisabeth de Laubrussel. Par ce mariage, l'ancienne et illustre maison d'Aspremont s'est fondue dans celle d'Oryot, qui a obtenu des lettres-patentes du duc de Lorraine, François Ier., empereur, qui l'autorisent à ajouter son nom à celui d'*Aspremont*, et d'écarteler ses armes de celles de cette maison. De ce mariage sont issus:

1.° Jean-Charles, dont l'article suit;

2.° Jean-Baptiste Oryot d'Aspremont, dit *le chevalier d'Aspremont*, seigneur de Houdelaincourt, lieutenant, capitaine, puis major du régiment de Languedoc, dragons, né le 12 juin 1712, tué à la prise de Plana, en Bohême, en 1742.

XIII. Jean-Charles, comte Oryot-d'Aspremont, chevalier, seigneur de la tour-forte de Menoncourt, de Houdelaincourt, de Jubainville, de Tillombois, de Courouvre, etc., sous-lieutenant des chevau-légers de Son Altesse Royale Léopold, duc de Lorraine, puis commandant d'un régiment de Thianges, infanterie, pour le service de France, épousa, en 1733, Catherine-Louise, née comtesse de la Tour-en-Voivre, fille de François-Charles, Ier du nom, comte de la Tour-en Voivre, seigneur de Savonnières, de Suzemont, etc., et de Marie de Rouard de Lezey. De ce mariage sont issus:

1.° Jean-Charles, comte Oryot-d'Aspremont, chevalier seigneur de Tillombois et de Courouvre, colonel du sixième régiment des chevau-légers, puis maréchal de camp des armées du Roi, mort en 1793, sans postérité;

2.° Jean-Baptiste Oryot d'Aspremont, chanoine-comte de Lyon, mort en 1786;
3.° François-Hyacinthe, dont l'article suit;
4.° Marguerite-Catherine Oryot-d'Aspremont;
5.° Louise Oryot-d'Aspremont.

XIV. François-Hyacinthe, comte Oryot-d'Aspremont, chevalier, seigneur de Savonnières-en-Voivre et de la tour-forte de Menoncourt, commandeur de l'ordre de Saint-Etienne de Toscane, chambellan actuel de l'empereur d'Autriche et du grand-duc de Toscane, général-major des armées impériales. Honoré de très-beaux titres en parchemin, et plusieurs lettres des empereurs Joseph et Léopold II, qui confirment son ancienne noblesse, et prouvent leur entière satisfaction des services qu'il a rendus, tant en Toscane, qu'en Autriche, et aux armées pendant trente-six ans. Il a épousé, en 1790, Marguerite-Madelaine d'Ourches, chanoinesse du chapitre de Laveine, dame de la Croix étoilée de l'impératrice d'Autriche, fille de messire Pierre, comte d'Ourches, alors chevalier, seigneur du comté de son nom et d'Emelle. De ce mariage sont issus:

1.° Louis-François-Joseph, comte Oryot-d'Aspremont, lieutenant de cavalerie;
2.° Marie-Geneviève-Joséphine Oryot-d'Aspremont, mariée, par contrat signé du Roi et de la Famille Royale, au vicomte de Nettancourt-Vaubecourt, officier supérieur de la Garde royale.

Cette maison a obtenu un arrêt de la chambre des comptes de Lorraine, en 1754, qui prouve incontestablement l'ancienne extraction et la noblesse des comtes Oryot-d'Aspremont, ses alliances et le grand laps de tems pendant lequel elle a possédé les terres seigneuriales ci-dessus dénommées.

Armes: écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois croissants d'or, qui est d'Oryot; aux 2 et 3 de gueules, à la croix d'argent, qui est d'Aspremont.

DE MARTEL DE GOURNAY; famille ancienne, originaire de la province de Normandie, branche puînée de l'ancienne maison de *Martel de la Roche-du-Maine*, dont elle porte les armes, brisées d'un lambel d'argent. L'identité de nom, de province et d'armoiries, formerait une présomption favorable sur l'origine de cette famille, si elle n'avait d'ailleurs une ancienneté, des alliances et des services qui la mettent en état de n'avoir pas besoin d'un lustre étranger. Cependant, quelque répugnance qu'ait un historien à n'asseoir son jugement que sur des probabilités, il arrive par fois que ces probabilités portent en elles-mêmes un caractère d'authenticité, de conviction, qui emporte, malgré lui, son assentiment. Rien n'exclut l'opinion qui donne à la branche de *Martel de Gournay* une souche commune avec l'ancienne et illustre maison de *Martel de Bacqueville*, qui remonte à l'an 1133, et qui a fourni un porte-oriflamme de France en 1414; et la légère transposition d'émaux, qu'on distingue dans l'écusson de ces deux branches (1), loin de former une présomption contraire, vient encore à l'appui de ce sentiment, en rappelant l'exemple d'une infinité de grandes familles du royaume, qui non-seulement ont changé les émaux de leurs armoiries, mais encore leur nom patronimique et les pièces constitutives de leur écu, qui seules pouvaient les faire distinguer et reconnaître. On pourrait citer, parmi ces dernières, les maisons de *Mahéas* et de *Florie*, qui ont une souche commune avec celle de *Vassy*; de *Collardin de Bois-Olivier*, dont le nom primordial est *le Large*; celle *du Halgoët*, anciennement *de la Saudraye*; de *Preissac d'Esclignac*, et de *Montesquiou*, puînés des comtes *de Fezensac*, issus, en ligne directe, des ducs de Gascogne, et ceux-ci de Charibert, roi de Toulouse et d'Aquitaine, second fils de Clo-

(1) La maison de MARTEL DE BACQUEVILLE porte: d'*or*, *à trois marteaux de gueules*; les seigneurs de GOURNAY portent: *de gueules*, *à trois marteaux d'or* au lambel d'argent (Cette dernière pièce est une brisure).

taire II, roi de France, et frères cadets du roi Dagobert, Ier du nom. Mais sans entrer ici dans une énumération fastidieuse de ces transformations de nom et d'armes, on se bornera à citer la maison de Tilly, qui porte : *d'or, à la fleur-de-lys de gueules*; la maison de *Saint-Germain le Vicomte,* puînée de cette maison, changea non-seulement son nom primitif, mais elle prit en outre pour brisure un *champ d'argent* (au lieu *d'or*), *à la fleur-de-lys de gueules*; et si l'on voulait remonter plus haut, on pourrait citer encore la maison *de Dreux*: branche puînée de l'auguste *maison de France,* qui, au lieu de *trois fleurs de lys,* portait un écu *échiqueté d'or et d'azur ; à la bordure de gueules.*

En attendant que le tems ait fourni les moyens de découvrir la jonction filiative des diverses branches de la maison *de Martel*, on se bornera de rapporter ici la branche *des seigneurs de Gournay,* sur la preuve qu'elle a faite au mois d'avril 1760, pour la charge d'écuyer du Roi, devant M. d'Hozier, juge d'armes de France ; on peut consulter, pour les autres branches, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, par le P. Anselme, tome VIII, pages 209 et suivantes, tome IX, pages 205 et 241, et les différents autres ouvrages généalogiques et historiques.

I. Richard Martel, Ier du nom, écuyer, vivant en 1520, eut pour fils :

II. Richard Martel, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Ouen, qui s'allia avec demoiselle Françoise de Châteauthierry, mère de :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Jean Martel, écuyer, sieur du Parc, qui transigea, le 31 mars 1551, avec son frère, sur les différents qu'ils avaient pour le partage du bien de leur père.

III. Charles Martel, écuyer, sieur du Breuil, de Valdouin, gendarme de la compagnie de M. le duc de Montpensier, rendit aveu, le 15 décembre 1564, aux abbés et religieux de Saint-Vandrille, à cause de sa terre et seigneurie du Breuil, mouvante, à titre de vavassorie noble, de la baronnie de Cierville; il épousa, par contrat du 31 janvier 1568, demoiselle Marguerite

Fleury, fille de noble homme Pierre Fleury, secrétaire de la chambre du Roi, et de damoiselle Catherine, sa femme. Il en eut entr'autres enfants :

IV. Jacques Martel, écuyer, sieur du Breuil, marié, par contrat du 16 avril 1588, avec damoiselle Anne Doucet, fille de noble homme Jean Doucet, sieur de Pincourt, et de damoiselle Isabelle le Roy. Il fut père de :

V. Jean Martel, écuyer, sieur du Breuil et de Saint-Calais, maintenu dans sa noblesse d'extraction, par arrêt des commissaires-généraux députés pour le régallement des tailles, dans la généralité d'Alençon, rendu le 20 avril 1640. Il épousa, par contrat du 12 janvier 1622, damoiselle Madelaine Berthelot, fille de noble homme Joachim Berthelot, conseiller et procureur du Roi au bailliage et vicomté de Conches, et de damoiselle Catherine Gastinel. Il eut pour fils :

VI. Noble homme Joachim Martel, écuyer, sieur du Breuil, baptisé, le 16 septembre 1624, en la paroisse de Sainte-Foi de Conches, marié, par contrat du 15 janvier 1650, avec demoiselle Marie Treton, fille aînée de Jacques Treton écuyer, seigneur de Fiégerard, et de demoiselle Jacqueline Chouet. Il fut père de :

VII. Guillaume Martel, écuyer, seigneur de Gournay, de Saint-Calais, de la Vallée, etc., né le 2 novembre 1654, marié, par contrat du 29 octobre 1693, avec noble dame Gabrielle-Marguerite de Raveton, fille de messire François de Raveton, chevalier, seigneur de Gournay, des Salles, etc., et de noble dame Françoise de Saint-Denis. Il en eut, pour fils unique :

VIII. Messire Philippe-Gabriel Martel, écuyer, seigneur de Gournay, de Saint-Calais, de la Vallée, etc., né le 3 octobre 1699, marié, le 18 juillet 1735, avec Marie-Anne-Marguerite d'Hugleville, fille de messire Charles d'Hugleville, chevalier, seigneur et patron d'Hugleville, et de noble dame Marguerite Massif. Il fournit son aveu et dénombrement, le 4 juillet 1736, à messire Barthélemi le Cordier de Bigars, seigneur de Mallot, à cause des héritages qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Ouen du Breuil, et sous la mou-

vance de ladite seigneurie de Mallot, comme héritier de messires Guillaume, Joachim et Jean Martel, écuyers, ses père, aïeul et bisaïeul. Il eut pour fils :

IX. Philippe-Gabriel-Joachim-Jacques-Charles, marquis DE MARTEL GOURNAY, né le 21 mai 1740; qui a fait ses preuves devant M. d'Hozier, juge d'armes de France, chevalier de l'ordre du Roi, pour la charge d'écuyer du Roi, le 15 avril 1760, et est mort en 1804. Il avait épousé Marie-Anne-Adélaïde de Bougars du Cambor, de laquelle il a eu :

1.° Léonard, dont l'article suit;
2.° François de Martel, né en avril 1770, officier au régiment du Perche, infanterie; il a émigré en 1792, a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel de la garde nationale de Versailles, marié à mademoiselle de Saint-Pol, fille de M. le comte de Saint-Pol, écuyer-cavalcadour du Roi;
3.° Henri de Martel, officier d'infanterie, sacrifié à Nantes, par Carrier;
4.° Alexandre de Martel, qui n'a point servi, étant trop jeune à l'époque de la révolution;
5.° Edouard de Martel, chevalier de Malte, capitaine de grenadiers à la légion de l'Eure. Il était capitaine de grenadiers du 106e, qui refusa les portes d'Antibes à l'usurpateur;
6.° Pauline de Martel, veuve de M. de Trotterel ancien conseiller au parlement de Rouen.

X. Léonard, marquis de MARTEL, né le 2 septembre 1768, page de MONSIEUR, sous-lieutenant de chasseurs, émigré en 1792; a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé; blessé à la bataille de Biberach; fait alors capitaine et chevalier de Saint-Louis. Il a été nommé écuyer de main du Roi, à la restauration, a suivi le Roi à Gand; fait colonel de cavalerie, le 16 octobre 1816; chevalier de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe; marié à Marie-Thérèse-Augustine de Garault, fille de M. de Garault, ancien major d'artillerie, et chevalier de Saint-Louis. De ce mariage est issue :

Marie-Erminie de Martel, née le 26 août 1805.

Armes: de gueules, à trois marteaux d'or: au lambel d'argent. Couronne de marquis.

MONIER ou MONYER. La famille des seigneurs de Melan et de Châteaudeuil, est originaire de la ville de Moustiers, en Provence.

I. Noble Antoine DE MONIER, écuyer de ladite ville, eut de Catherine de Pena, son épouse;

1.° Honoré, qui suit;
2.° Antoine, lequel transigea, avec son frère, sur la succession de leur père, le 12 mars 1505.

II. Honoré DE MONIER se transplanta à Digne, où il épousa, environ l'an 1485, Philippe de Barras, dame, en partie, de Melan, fille aînée de noble Louis de Barras, seigneur de Melan, de Thoard, conseiller et chambellan du roi Charles VIII, et chef d'escadre des armées navales de ce prince, et de Marguerite de Vintimille de Montpezat. De son mariage naquirent:

1.° Antoine, qui suit;
2.° Guillaume, auteur de la troisième branche, rapportée ci-après;
3.° Pierre, mort jeune;
4°. Yolande, femme de noble Antoine de Blaccas, seigneur de Taurene, qui fit son testament le 20 juin 1544, par acte reçu devant Alexis Julien, notaire à Villecrose.

III. Antoine DE MONIER, IIe du nom, seigneur, en partie, de Thoard et de Melan, partagea ses biens entre ses enfants, l'an 1535. Il avait épousé, l'an 1508, Marguerite de Gombert de Saint-Giniès, de laquelle il eut:

1.° Elzéar, qui suit;
2.° Quatre filles, dont deux mariées dans les familles de Pena et de Robion, à Moustiers.

IV. Elzeard DE MONIER, s'établit à Marseille, où il épousa en 1529, Laurence de Tournier, des seigneurs de Saint-Victoret, de laquelle il eut:

1.° Manaud, qui suit;
2.° Antoine de Monier, moine de Saint-Victor-les-Marseille et prieur de la Celle, nommé à l'évêché de Grasse, par brevet du roi Henri-le-Grand, de l'an 1594. Il mourut avant d'être sacré.

V. Manaud de Monier, seigneur, de Melan, Thoard, Châteaudeuil et Argentin, fit hommage de ses terres au Roi, l'an 1583, et s'établit à Aix, où il fut reçu avocat-général au parlement, l'an 1573, et conseiller en la même cour, en 1597. Il fut l'âme du parti royaliste contre les ligueurs, et présida, en plusieurs occasions, aux assemblées de la province, dans lesquelles il donna des preuves de son savoir et de sa fidélité. Il épousa, 1.°, l'an 1563, Madelaine de Laurent, des seigneurs de Septèmes; 2.°, l'an 1575, Pierrette de Guyard, dame, en partie, du lieu de Fourques, en Languedoc, dont le père et l'aïeul avaient exercé l'office de juge-mage de Nîme et de Beaucaire; et 3.°, l'an 1593, Marguerite d'Allemand, fille de Gaspard, chevalier, baron d'Uriage, en Dauphiné, et de Marguerite de Bellièvre de Hautefort. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1.° Amand, qui suit;

Du second lit :

2.° Jean-Louis, auteur de la branche des seigneurs de Puget et de Châteaudeuil, dont nous parlerons ci-après;
3.° Cyprien-Guillaume, mort capitaine de galères, en 1638;
4.° Laurence, mariée, en 1597, à François de Saint-Marc, conseiller au parlement.

VI. Amand de Monier, seigneur de Melan et de Thoard, reçu conseiller en la cour des comptes, l'an 1593; président en la même cour, l'an 1605, et conseiller d'état, en 1611; testa en 1620. Il avait épousé à Marseille, l'an 1599, Marquise de Garnier, fille de noble Gaspard, lieutenant-principal du siége de cette ville, et de Marquise de Fabre et petite-fille de noble Balthazard de Garnier, et d'Eléonore de Tourves. De ce mariage naquirent:

1.° Jean, qui suit;
2.° Jean-Louis, reçu chevalier de Malte, l'an 1620, après avoir fait ses preuves en 1614;
3.° Catherine, alliée à Jérôme de Villeneuve-Vauclause, seigneur, en partie, de Thorène.

VII. Jean de Monier, seigneur de Melan et de Thoard, reçu conseiller en la cour des comptes l'an 1635; fit son testament le 21 mai 1637. Il avait épousé, en 1626, Isabeau de Sauvin, fille de Pierre de Sauvin, seigneur de Chailier, en Dauphiné, maréchal des camps et armées du Roi, et de Jeanne de Grasse du Bar, baronne d'Allemagne, dont il eut:

1.° Henri, qui suit;
2.° Jean, élu second consul d'Aix, en 1679, qui fut marié, et dont la branche est éteinte.

VIII. Henri de Monier, épousa Catherine de Chaix, fille de Jean, auditeur en la cour des comptes, et de Catherine de Bourdon de Bouc, et petite-fille de Jean de Chaix, conseiller du Roi, auditeur en la même chambre, l'an 1626. Les enfants issus de ce mariage furent :

1.° Jean-Louis, qui suit ;
2.° Laurent-Henri, lequel a laissé des enfants établis à Saint-Pierre, paroisse située dans la principauté de Courtenai ;
3.° N.... de Monier, religieux augustin réformé;
4.° Catherine, morte abbesse des dames de Sainte-Catherine d'Apt.

IX. Jean-Louis de Monier-Melan, seigneur de Lîle, en Berri, épousa, à Crest, en Dauphiné, Marie-Anne de Bruyère, des seigneurs de Vaumane et de Châteauvieux, dont :

Louise de Monier, mariée, en 1725, à Jean Joseph de Farges, seigneur de Rousset.

Branche des seigneurs du Puget et de Châteaudeuil.

VI. Jean-Louis de Monier, seigneur du Puget et de Châteaudeuil, fils de Manaud, avocat-général au parlement d'Aix, et de Pierrette de Guyard, sa seconde

femme, dame de Fourques, exerça l'office de son père, avec une grande réputation, pendant vingt ans, après lesquels il fut reçu président à mortier, l'an 1616, et conseiller d'état, en 1617. Il mourut dans ses fonctions, en 1638. On a de lui des plaidoyers et des harangues fort estimées, imprimés à Paris, en 1614. Il avait épousé, en 1603, Anne de Garron, fille de Jean de Garron, conseiller du Roi, trésorier-général de France, et d'Espritte de Sabateri, dont :

1.° Amand, qui suit;
2.° Marguerite de Monier, alliée, l'an 1633, à Charles de Sabran, des comtés de Forcalquier, seigneur d'Aiguines et de Canjuers.

VII. Amand DE MONIER, seigneur de Châteaudeuil, lieutenant-principal au siége de Draguignan, fut pourvu, en 1645, de l'office de président, vacant par le décès de son père; mais il s'en démit en faveur de M. d'Oppède, et fut conseiller en la même cour, l'an 1646. Il épousa, à Arles, en 1643, Honorée de Castillon, fille de Pierre de Castillon, seigneur de Beynes et de Meaille, et de Madelaine de Varadier-Saint-Andiol. De ce mariage vinrent:

1.° François, qui suit ;
2.° Madelaine, alliée, en 1665, à Jean de Chaylan, seigneur de Mouriès et de Lambruisse, conseiller au parlement.

VIII. François DE MONIER, seigneur de Châteaudeuil, épousa 1.°, Marthe d'Arcussia-d'Esparron, mère d'une fille morte en bas âge; et 2.°, en 1668, Madelaine de Guérin du Castellet, fille de Pierre de Guérin, seigneur du Castellet, président en la cour des comptes, conseiller aux conseils d'état et privé, et de Sibile de Forbin-la-Roque. De ce mariage est issu :

IX. Jean-Baptiste DE MONIER, seigneur de Châteaudeuil, reçu procureur-général en la cour des comptes, en 1712. Il épousa, en 1697, Thérèse de Rastoin, riche héritière de la ville d'Aix, et en eut:

1.° Jean-André, qui suit;
2.° Claire-Baptistine de Monier, mariée, en 1725,

avec Elzéar de Pontevès, chevalier, marquis de Pontevès-Gien.

X. Jean-André DE MONIER, seigneur de Châteaudeuil, a épousé, en 1743, Diane de Félix d'Ollières, fille de Philippe de Félix, chevalier, baron d'Ollières, et de Marie-Anne de Salomon. De ce mariage est issue:

Marie-Thérèse de Monier de Châteaudeuil.

TROISIÈME BRANCHE.

III. Guillaume DE MONIER, second fils d'Honoré et de Philippe de Barras, eut une portion de la terre de Melan, dont il fit hommage au Roi, en 1554. Il épousa, 1.°, Clermonde de Boniface, dame de Bedouin, et 2.°, Marguerite de Trougnon-Thoard. Il eut:

Du premier lit :

1.° Jacques, qui suit;
2.° Clermonde, femme de N... de Barras, seigneur de Saint-Jean-de-Valescrisse;

Du second lit :

3.° Honorée de Monier, épouse de noble Jean-Jacques de Trougnon, co-seigneur de Thoard.

IV. Jacques DE MONIER, seigneur, en partie, de Melan, s'allia, en 1554, avec Jeanne de Monier, sa cousine, dont :

V. David DE MONIER, qui, ayant embrassé la religion prétendue réformée, se retira dans un des treize cantons, où sa branche a été continuée par ses descendants.

Branche de Monier de la Quarrée.

Cette branche s'est fixée dans la commune de Viens, où elle y habite depuis des siècles. Elle a fondé, en 1504, un bénéfice, dont les aînés de la famille étaient les jus-patrons laïques. Une partie de la chapelle particulière de ce bénéfice, existe encore de nos jours, et l'on y voit les armoiries de cette famille, empreintes sur les tombes et vîtraux. Cette branche s'est

toujours distinguée par son amour et son dévouement pour nos souverains. Un de ses membres paya pour la rançon de François Ier, fait prisonnier à la bataille de Pavie, une somme de vingt écus d'or. Elle a formé des alliances avec les maisons de Gérard, de Bouilliès, de Barbeyrac de Gordon et de Godin. Elle est représentée de nos jours par:

1.° Messire François-Joseph MONIER DE LA QUARRÉE, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, et prieur de Saint-Pierre de Tosses, etc., etc.;

2.° Par messire Charles MONIER DE LA QUARRÉE, neveu du précédent, et fils de messire Jean-Etienne-Auguste Monier de la Quarrée, qui fut chargé pendant les années 1790, 1791 et 1792, par Son Altesse Royale MONSIEUR, frère du Roi, de plusieurs relations et correspondances avec les royalistes des provinces du Midi. Il s'y employa, avec le plus grand zèle, pour le service de la cause du Roi, ce qui lui attira les persécutions les plus violentes de la part des révolutionnaires. Ces faits sont attestés dans un titre qui nous a été soumis, et qui a été signé à Londres, le 31 janvier 1806, par M. le duc de Serent, et visé par Son Altesse Royale MONSIEUR, comte d'Artois. M. de Monier de la Quarrée entra au service de Sa Majesté Britannique, en qualité de capitaine, et mourut à l'île de la Trinité, où il s'était marié, laissant pour fils unique, le susdit messire Charles, Monier de la Quarrée, qui forme l'art. 2.°

Il y a encore, dans le même pays, une famille connue sous le nom de Monier-d'Arnaud; nous ignorons si elle appartient à l'une des branches précédentes. Nous savons seulement que le chef est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; qu'il a un fils pensionnaire royal au lycée de Marseille, et une demoiselle qui est également pensionnaire de Sa Majesté, en la maison de Saint-Germain-en-Laye. Cette famille a formé aussi des alliances avec la maison de Godin.

Armes: d'azur, au griffon d'or, accompagné de trois croissants mal ordonnés d'argent;

DUFOURC D'HARGEVILLE; famille noble des plus anciennes de France, qui s'est divisée en plusieurs branches, répandues en Bourgogne, dans le Lyonnais et en Guienne, et qui a écrit indifféremment son nom, *du Fourc, du Four, de Dufour*, elle a fourni un cardinal, sous le pontificat de Calixte II, et sous le règne de Louis-le-Gros, l'an 1119.

Guillemin du Four, écuyer, vendit en 1401, aux chartreux de Dijon, la terre d'Accey, en Auxois; celle de Buxillon, et enfin le fief de Champmargey, pour le prix de 170 écus d'or à la couronne. (*Le contrat de rente en original, sur parchemin m'a été exhibé*, et vu sa grande vétusté, il en a été dressé une copie notariée par Marchoux, l'un des notaires de Paris.)

Guillaume du Four, écuyer, passa en qualité de commissaire aux revues, la montre des hommes de guerre de la compagnie de Jean de Norrys, capitaine, le 28 août 1446. (*Titre original en parchemin exhibé.*)

Louis du Four, écuyer fut prévôt genéral des maréchaux de France, en Lyonnais, Beaujolais, Forest, Auvergne et Bourbonnais, en 1569. (*Titre original en parchemin, exhibé.*)

Martin du Four, écuyer, seigneur des Loubières, fut *gentilhomme* à la suite de Sa Majesté, en 1594, et a fourni quittance de 800 écus, sous la date du 31 décembre 1594. (*Titre original en parchemin, exhibé.*)

La branche établie en Guienne, a fourni messire André du Fourc, écuyer, ainsi qualifié dans un acte du 15 octobre 1731, à nous exhibé; il fut gendarme de la garde, et père de:

Messire André, comte DU FOURC de LANEAU, marié en premières nôces, le 13 janvier 1761, à demoiselle Angélique-Rénée Anjorrant, dont il eut deux enfants, morts, en bas âge; et en secondes nôces, le 24 janvier 1785, à demoiselle Louise-Suzanne le Bas-de-Girangy (1) de laquelle il a eu:

---

(1) La maison le Bas-de-Girangy est fort ancienne, et a contracté des alliances avec la maison d'Arpajon.

Messire André-François-Marie-Théodore, comte DU FOURC D'HARGEVILLE, né le 7 septembre 1790, officier de la gendarmerie royale de la ville de Paris, chevalier de la légion d'honneur, et de l'ordre royal militaire, hospitalier du Saint-Sépulcre de Jérusalem; marié le 27 mars 1813, à mademoiselle Marie-Anne-Louise le Bas-de-Girangy, sa cousine germaine, de laquelle il a :

1.° André-Louis-Théodore ;

2.° Marie-Caroline-Stéphanie;

3.°

Armes: d'or, à l'arbre terrassé de sinople, accosté de deux lions affrontés de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

DE PONS DE RENEPONT, l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la province de Champagne, où elle possède, depuis plus de quatre cents ans, la terre et seigneurie de Renepont, qui relevait du château de la Ferté-sur-Aube.

I. Gillebin DE PONS, Ier du nom, chevalier, seigneur de Renepont, vivait sur la fin du quatorzième siècle et dans le commencement du quinzième. Il épousa, 1.° Catherine du Four, avec laquelle il reçut une quittance de noble homme Pierre de Savigny, écuyer, seigneur de Gronnay, et de Fontette en partie, le 24 mai 1428; 2.° Marguerite de Carrières, ou Quarrières, morte sans enfants. Elle passa une transaction, le 13 janvier 1441, avec messire Jean de Pons, prêtre, chanoine et prévôt en l'église de Saint-Maclou de Bar, et Bernard de Pons, enfants de Gillebin de Pons et de feu noble dame Catherine du Four, sa première femme, dont il avait eu :

1.° Bernard, dont l'article suit;

2.° Jean de Pons, prêtre et doyen de l'église de Saint-Maclou de Bar-sur-Aube;

3.° Antoinette de Pons, mariée à Pierre de Charrecey;

4.° Philippe de Pons, mariée à Simon de Marcy.

II. Bernard DE PONS, Ier du nom, écuyer, rendit foi et hommage, pour la seigneurie de Renepont, à Marguerite d'Orléans, comtesse d'Etampes et de Vertus, le 11 juillet 1447, et reprit de fief, le 6 octobre 1466, pour ladite seigneurie, du duc de Bretagne, fils de la comtesse d'Etampes. Il eut pour fils:

III. Gillebin DE PONS, IIe du nom, seigneur de Renepont, qui reprit de fief du duc de Bretagne, pour la seigneurie de Renepont, le 14 février 1484. Il eut pour fils :

IV. Gillebin DE PONS, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Renepont, qui épousa, par contrat du 10 décembre 1482, Guillemette de Gevigny, veuve de Regnier de Moslain, et fille de Girard de Gevigny et de Marguerite de Bougne. De ce mariage vinrent :

1.° Bernard, dont l'article suit;
2.° Adrien de Pons, mort sans postérité.

V. Bernard DE PONS, IIe du nom, écuyer, seigneur de Renepont et de Malroy, reprit de fief du comte de Vertus, pour la seigneurie de Renepont, le 25 octobre 1506. Il épousa Isabeau de Saint-Belin, fille de Georges de Saint-Belin, seigneur de Thivets et de Marguerite le Beuf. De ce mariage vinrent :

1.° Gratien de Pons, chevalier, seigneur de Recourt et d'Aurecourt, marié à Jacqueline de Saint Loup, dont il n'eut pas d'enfants ;
2.° Jean, dont l'article suit;
3.° Charlotte de Pons, mariée à Adrien de Blondefontaine, seigneur de Musseau ;
4.° Marguerite de Pons, mariée à Jean de Bourbevelle.

VI. Jean DE PONS, chevalier, seigneur de Renepont et de Malroy, reprit de fief du comte de Vertus, le 2 décembre 1568, pour la seigneurie de Renepont. Il épousa, en 1560, Jeanne de Vy, fille d'Anatoire de Vy, seigneur de Mailleroncourt, et de Jean de Fallerans ; étant devenue veuve, elle se remaria à Jean de Blondefontaine, chevalier, seigneur de la Maison-aux-Bois, gouverneur de la ville de Sèvres, en Bourgogne. De son premier mariage sont issus :

1.° Gaspard, dont l'article suit ;
2.° Catherine de Pons, femme de Jean de Montbéliard, seigneur de Lantages.

VII. Gaspard DE PONS, chevalier, seigneur de Rénepont, de Malroy, de la Ville-aux-Bois et d'Arantières, etc., épousa, par contrat du 28 octobre 1590, Nicole le Gruyer de Fontaine, fille d'Alexandre le Gruyer de Fontaine, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de la personne du duc de Guise et de la principauté de Joinville, et de Claude de Lutz. De ce mariage vinrent :

1.° Alexandre de Pons, tué au siége de Montauban, en 1621, étant aide-de-camp du maréchal de Marillac;
2.° Nicolas de Pons, abbé commandataire de Macheret, au diocèse de Troyes ;
3.° François, dont l'article suit ;
4.° Gaspard de Pons, seigneur de la Ville-aux-Bois, colonel du régiment de Sautour, marié avec Anne de Combles, veuve d'Henri de Querelle, seigneur de Bousaincourt, et fille de Claude de Combles, seigneur de Naucourt, et de Louise de Guerre. Il mourut sans postérité ;
5.° Pierre de Pons, auteur de la branche de Pons d'Anonville, rapportée ci-après ;
6.° Claude de Pons, mariée à Claude de Mertrus, seigneur de Saint-Etienne.

VIII. François DE PONS, chevalier, seigneur de Renepont, de Bouvigny, de Marault, de Roches et d'Arantières, capitaine de chevau-légers au régiment de Saint-André-Montbun, et mestre de camp d'un régiment d'infanterie, mort en 1670 avait épousé, par contrat du 23 janvier 1624, Catherine le Bouteiller de Senlis, fille de Paul le Bouteiller de Senlis, comte de Vigneux, et d'Antoinette de Haraucourt. De ce mariage vinrent :

1.° Gaspard de Pons, chevalier, seigneur de Massiges et de Vienne-la-Ville, capitaine au régiment de Valois, marié à Antoinette d'Alamont, fille de Charles d'Alamont, maréchal de camp, et de Bonne d'Espinoy. De ce mariage vinrent;

a. Marie-Anne de Pons, mariée à Charles Henri de Tournebulle;

b. Marie-Madelaine de Pons, dame de Massiges, morte sans postérité en 1746;

2.° Nicolas de Pons, seigneur de Bouvigny et de Marault, chevalier de l'ordre de Malte, lieutenant-colonel de cavalerie au service du duc de Lorraine, gouverneur de Remiremont, marié à Madelaine de la Vefve, fille de Jacques de la Vefve, seigneur de Sompsois, et de Madelaine Cauchon ; mort sans postérité;

3.° Pierre, dont l'article suit;

4.° Edmond de Pons, abbé commandataire de Macheret;

5.° Nicole-Angélique de Pons, mariée, 1.° à Hector d'Ancienville, seigneur de Villiers-aux-Corneilles; 2.°, à Charles de Quinquempoix d'Amboise, comte de Vignory;

6.° Madelaine de Pons, religieuse aux bénédictines de Joinville;

7.° Anne de Pons, religieuse aux ursulines de Bar-sur-Seine.

IX. Pierre DE PONS, comte de Renepont, maréchal des camps et armées du Roi, fut d'abord reçu chevalier de Malte, au prieuré de Champagne, le 20 novembre 1656 ; fit la campagne de 1672, comme volontaire, et se trouva à plusieurs siéges, et à celui de Maestricht en 1673; au combat de Seneff, en 1774, et obtint, le 19 septembre de cette année, une compagnie dans le régiment de Lançon (depuis Saint-Simon), qu'il commanda à la bataille de Mulhausen, au mois de décembre suivant; à celle de Turckeim, en janvier 1675; aux siéges de Dinant, de Huy et de Limbourg la même année; à ceux de Condé, de Bouchain et d'Aire, en 1676. Il devint major de son régiment le 9 septembre de cette année, et servit en cette qualité au siége de Fribourg, en 1677; à la prise de Kell et du château de Lichtemberg, en 1678. Son régiment ayant été réformé, par ordre du 8 août 1679, on l'incorpora, par autre ordre du 24, avec sa compagnie, dans le régiment d'Arnolphiny; fut créé lieutenant colonel du régiment de Calhuetan, le 20 décembre

1688; se trouva au siége de Mons, puis à la défense des lignes de Flandre, en 1691; sur les côtes de Normandie, en 1692; à la bataille de la Marsaille, en 1693; mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, par commission du 18 octobre de la même année; il le commanda à l'armée d'Allemagne, en 1694 et 1695, à l'armée d'Italie, en 1696; à l'armée de la Meuse, en 1697; passé à l'armée d'Italie, au mois de juillet 1701, il combattit à Carpi au mois de septembre et contribua particulièrement à la défaite du général baron de Mercy dans le Mantouan, le 10 décembre; brigadier des armées du Roi, par brevet du 29 janvier 1702; contribua à la défense de Mantoue; eut part à toutes les actions du comte de Tessé, pendant le blocus de cette place; se trouva à la bataille de Luzzara, et à la prise de Borgo-Forte la même année; il combattit à San-Vittoria; passa dans le Trentin, et combattit encore à San-Benedetto, en 1703. Il servit aux siéges de Verceil et d'Yvrée, en 1704; obtint le grade de maréchal-de-camp, par brevet du 26 octobre; servit au siége de Verue; se démit de son régiment au mois de janvier 1705, en faveur de son fils et se trouva à la bataille de Cassano au mois d'août. Il mourut le 5 février 1720, ayant épousé, par contrat du 11 octobre 1673, Marguerite de Choiseul, dite mademoiselle de Meuze, morte le 25 janvier 1737, fille de François de Choiseul, baron de Meuze, de Meuvy et de Sorcy, marquis de Germiny, mestre-de-camp de cavalerie, et de Catherine-Marguerite de Florainville-de-Cousance. De ce mariage sont issus:

1.° Louis-François de Pons, major du régiment de Renepont, cavalerie, tué à la Mirandole, en Italie;
2.° Dominique de Pons, colonel du même régiment, tué à Castiglione, en 1706;
3.° Claude-Alexandre, qui suit;
4.° Autre Claude-Alexandre, auteur de la branche de Pons de Renepont, rapportée ci-après;
5.° Pierre de Pons, chevalier de Malte en 1698, mestre de camp du régiment de Renepont, tué à la bataille de Castiglione, en 1706;
6.° Catherine-Dominique de Pons, doyenne du chapitre noble de Poulangy;

7.° Gabrielle-Gante de Pons, reçue à Saint-Cyr en 1687, morte aussi doyenne dudit chapitre de Poulangy, en 1761.

X. Claude-Alexandre DE PONS, marquis de Praslin, né le premier juillet 1683, reçu chevalier de Malte le 24 avril 1684, quitta la croix de cet ordre, et épousa, le 23 septembre 1711, Charlotte-Françoise de Choiseul, marquise de Praslin, baronne de Chaource, morte en son château de Praslin, en 1743, fille unique et héritière de Jean-Baptiste-Gaston de Choiseul, marquis de Praslin, comte d'Hostel, lieutenant-général des armées du Roi, et des provinces de Champagne et de Brie, et de Marie-Françoise de Choiseul, marquise de Praslin, sa cousine. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Baptiste-Gaston, dont l'article suit;
2.° Claude-Alexandre de Pons, chevalier de Malte, puis seigneur de Villiers sur Praslin, marié, en 1751, à Anne Sudart de Valois. De ce mariage vinrent :
   a. Claude-Alexandre de Pons, chevalier de Malte, mort sans postérité;
   b. Marie-Anne-Louise de Pons, chanoinesse du chapitre de Montigny, mariée à Claude-Alexandre-Jean-Baptiste-Gaston-Louis de Pons, marquis de Praslin, son cousin;
3.° Marie-Gabrielle de Pons, mariée, le 7 février 1735, à Henri-Anne de Fuligny de Damas, comte de Rochechouart, baron de Marigny, de Couches et de Saint-Pereuse, seigneur d'Agey en Bourgogne, mort en 1745;
4.° Marie-Charlotte-Françoise-Aimée de Pons, morte en 1749, chanoinesse de Poulangy, prieure perpétuelle du chapitre de Leigneux, en Forez.

XI. Jean-Baptiste-Gaston DE PONS, comte de Praslin, baron de Chaource, capitaine au régiment de Condé, infanterie, épousa, le 20 janvier 1741, Louise-Angélique de Barbin de Broyes de Dampierre, fille de N.... de Barbin, seigneur de Broyes et de Dampierre, baron d'Autry. De ce mariage sont issus :

1.° Claude-Alexandre-Jean-Baptiste-Gaston-Louis, dont l'article suit;

2.° Charles-Armand, capitaine d'infanterie;

3.° Claude-Alexandre, clerc tonsuré;

4.° Marie-Gabrielle, chanoinesse du chapitre de Salles, en Beaujolais;

5.° Marie-Anne-Gabrielle, aussi chanoinesse dudit chapitre.

XII. Claude-Alexandre-Jean-Baptiste-Gaston-Louis DE PONS, marquis de Praslin, épousa Marie-Anne-Louise de Pons-Praslin, chanoinesse du chapitre de Montigny. De ce mariage est issu :

XIII. Alexandre-François-David-Elisabeth-Zoé DE PONS, comte de Praslin, chevalier de l'ordre de Malte, et officier du régiment d'Aquitaine, infanterie.

Branche de Pons de Renepont.

X. Claude-Alexandre DE PONS, marquis de Renepont, troisième fils de Pierre de Pons, comte de Renepont, et de Marguerite de Choiseul-Meuze, connu d'abord sous le nom de *chevalier de Senlis*, fut aide-major du régiment de son père, le 9 mai 1703; se trouva aux combats de San-Vittoria et de San-Benedetto la même année; obtint, le 27 janvier 1704, une commission pour tenir rang de capitaine de cavalerie, et servit aux siéges de Verceil, d'Yvrée et de Vérue, en 1704 et 1705; capitaine au même régiment le 19 avril 1705; il commanda sa compagnie à la bataille de Cassano, au mois d'août; à celle de Calcinato et de Castiglione, en 1706. Son frère, mestre-de-camp du régiment, ayant été tué à cette dernière bataille, on lui accorda le régiment, par commission du 22 septembre. Il le commanda à l'armée du Dauphiné, en 1707, à l'armée du Rhin, en 1708 et les années suivantes jusqu'à la paix. Il se trouva aux siéges de Landau et Fribourg, en 1713. Son régiment ayant été réformé, par ordre du 10 juillet 1714, il fut incorporé avec sa compagnie dans le régiment des Cravattes, avec lequel il fit la campagne d'Espagne, en 1719; et servit au camp de Stenay, en 1727; brigadier, par brevet du 20 février 1734; il servit à l'attaque des lignes d'Ettlingen et au siége de Philisbourg la

même année; se trouva à l'affaire de Clausen, en 1735; et obtint le grade de maréchal-de-camp, par brevet du premier mars 1738; commanda à Sedan, en 1742 et 1743, et mourut le 5 décembre 1759. Il avait épousé, par contrat du 7 février 1711, Anne Dorothée de Bettainvillers de Mensberg, dame de Bettainvillers, d'Amneville, de Coulange, de Boussange, de Moyeuvre et autres lieux, morte au château d'Abans, le 21 février 1769, fille unique et héritière de Dieudonné de Bettainvillers, chevalier, seigneur de Mensberg, et d'Elisabeth le Begue de Germiny. De ce mariage sont issus :

1.° Claude-Alexandre, dont l'article suit;
2.° Marguerite-Gabrielle de Pons, né le 19 novembre 1711, chanoinesse du chapitre noble de Poulangy;
3.° Madelaine de Pons, née en 1713, morte en 1745, mariée, le 20 avril 1732, à Nicolas-François, comte de Renel et du Saint-Empire, ministre et secrétaire d'état de S. A R. le duc de Lorraine et de Bar;
4.° Jeanne-Henriette de Pons, née en 1717, mariée, en 1750, à Claude-Jean-Eugène, marquis de Jouffroy d'Abans, chevalier de Saint-Louis et de la confrairie de Saint-Georges;
5.° Anne-Dorothée de Pons, mariée, en 1738, à Claude-Marie, comte de Scorailles, chevalier, seigneur de Faye et de Chasleseulle, capitaine de cavalerie au régiment de Sassenage, mort à Schelestadt le 4 août 1743, et sa femme au château de Roche, le 10 janvier 1744;
6.° Marie-Anne de Pons, née en 1723, mariée, en 1746, à Claude-François-Alexandre-André des Forges, comte de Caulières, capitaine de cavalerie au régiment de Broglie, fils aîné de François-Alexandre des Forges, vicomte de Caulières, brigadier des armées du Roi, lieutenant-colonel du régiment Royal-Pologne, cavalerie, et d'Andrée-Agnès de Saint-Blimont.

XI. Claude-Alexandre de Pons, comte de Renepont, né en 1721, seigneur de Roche, de Bettincourt, de Cultru, etc., capitaine de dragons au régiment de la

Suze, mort en son château de Roche le 21 février 1770, épousa, par contrat du 20 août 1742, Marie-Louise-Chrétienne de Saint-Blimont, fille de Claude, marquis de Saint-Blimont, seigneur de Tilloy, d'Herbicourt, d'Estrebœuf, de Poireauville, vicomte de Seigneville mestre de camp d'un régiment de cavalerie, et de Jacqueline-Louise-Charlotte de Monceaux d'Auxy d'Hanvoile. De ce mariage sont issus :

1.° Bernard-Alexandre-Elisabeth, dont l'article suit ;
2.° Charles-Joseph de Pons, né le 25 mars 1753, chevalier de l'ordre de Malte, le 15 septembre 1754, officier des gardes-du-corps du Roi, mort sans postérité ;
3.° Antoine-Clériadus-René de Pons, né en novembre 1756, vicaire-général du diocèse de Nancy, prieur de Cannes ;
4.° Henriette-Louise de Pons, chanoinesse du chapitre d'Avesnes ;
5.° Louise-Charlotte-Alexandrine de Pont, née au château de Roche, le 4 août 1744 chanoinesse d'Epinal, mariée à Claude-Alexandre-Marie-Gabriel-François des Forges, vicomte de Caulières, son cousin ;
6.° Anne de Pons, née le 12 décembre 1745, chanoinesse de Denain, mariée à Albéric-Albert-François-Eugène-Joseph, comte de Chastel de Petrieu ;
7.° Henriette-Louise de Pons, née le 8 octobre 1748, chanoinesse de l'abbaye royale d'Avesnes, mariée à Charles-Marie-François, comte Vander-Burgh ;
8.° Marie-Catherine-Louise-Thérèse de Pons, mariée à Jean-Baptiste, vicomte de Thumery.

XII. Bernard-Alexandre-Elisabeth de Pons, marquis de Renepont, lieutenant des gardes-du-corps du Roi, né le 20 août 1751, a épousé, le 23 février 1775, Catherine-Louise-Julie de Chestret, fille de Remi-François de Chestret, et de N.... Mérard. De ce mariage sont issus :

1.° Alphonse-Charles-Léon de Pons, comte de Re-

nepont, né le 3 novembre 1781, marié, le 6 juillet 1812, à Fulvie de Fournès, dont est issu :
Jules de Pons de Renepont, né en 1813;
2.° Alexandrine-Françoise de Pons, mariée à André, marquis de Biaudos de Casteja, préfet du département du Haut-Rhin;
3.° Anne-Françoise-Octavie de Pons, mariée à André-Pierre-Léopold, comte de Rutant.

Branche de Pons d'Anonville.

VIII. Pierre DE PONS, chevalier, seigneur de Renepont, et de la Ville-aux-Bois en partie, cinquième fils de Gaspard de Pons, chevalier, seigneur de Renepont, et de Nicole le Gruyer de Fontaine, fut d'abord chevalier de Malte, commandeur de Sugny, puis de Ruets. Il épousa, le 13 mai 1642, Anne de Rommecourt, fille de Claude, comte de Rommecourt, colonel de cuirassiers au service de la maison d'Autriche, seigneur d'Anonville, Mussey, etc., et de Blanche de Mathelan; cette dernière était fille de Marc de Mathelan, chevalier des ordres du Roi, et de Blanche de Courtenay, de la maison royale de France. Pierre de Pons eut pour fils :

IX. Pierre DE PONS, chevalier, seigneur d'Anonville, etc., né en 1645, qui épousa, 1.° par contrat du 22 juin 1676, Madelaine de Guittard, fille de François de Guittard, seigneur de Marly-le-Bourg, et de Madelaine de Moussy; 2.° par contrat du 11 novembre 1712, Catherine le Clerc de Fredeau, fille d'Antoine le Clerc de Fredeau, et de Catherine Vautier. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Pierre-Vital, dont l'article suit;
2.° Jean-François de Pons, né en 1683, mort en 1732, chanoine de l'église collégiale de Chaumont en Bassigny;
3.° Catherine-Eléonore de Pons, mariée à Christophe-Adrien Perrin de Neuilly;
4.° N.... de Pons, abbesse du monastère de la Madelaine, à Metz;
5.° N.... de Pons, religieuse bénédictine à Joinville;

Du second lit :

6.° Pierre de Pons, mort sans postérité, en 1725;
7.° Pierre-Charles de Pons, marié avec Barbe-Catherine de Baudenet. De ce mariage vint :
Catherine-Françoise-Charlotte de Pons, née en 1738, morte le 30 avril 1808, mariée à Charles-Antoine, comte de Maussac;
8.° Louis-Charles-François-Xavier, comte de Pons, mort sans postérité. Il avait épousé Marie-Célestine-Philippine-Joséphine de Marmier, veuve du comte de Dortans;
9.° Marie-Françoise de Pons, supérieure des Ursulines de Ligny, en Barrois;
10°. Catherine de Pons, prieure de Notre-Dame de la Pitié, à Joinville.

X. Pierre-Vital DE PONS D'ANONVILLE, chevalier, seigneur de Saucourt, etc., né en 1680, et mort en 1760, épousa, par contrat du 20 janvier 1716, Louise de Denys, fille d'Edme de Denys, et de Louise Morin. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-François, comte de Pons, né en 1720, mort le 26 septembre 1797, qui épousa, le 20 juin 1749, Louise l'Abbé de Briancourt, fille de Nicolas l'Abbé, seigneur de Briancourt et de Marie-Anne le Comte. De ce mariage sont issues :
a. Catherine-Pélagie de Pons, née le 25 décembre 1750, et morte le 20 août 1797, chanoinesse honoraire du chapitre de Lons-le-Saulnier;
b. Louise-Pierrette de Pons, née en 1757, et mariée, en 1796, à François-Louis de la Plaigne, colonel d'infanterie, et lieutenant de Roi du Cap-Français, à Saint-Domingue;
2.° Pierre, dont l'article suit;
3.° Louise-Catherine de Pons, prieure perpétuelle de Notre-Dame de Vinet, à Chaalons-sur-Marne, née le 5 mai 1719, et morte le 25 mars 1810.

XI. Pierre, vicomte DE PONS, seigneur d'Ouville, etc.,

maréchal de camp, lieutenant de Roi de Haguenau, en Alsace, né le 6 avril 1723, et mort le 29 octobre 1805, épousa, par contrat du 24 avril 1773, Rose-Victoire de Girod de Naisey, fille d'Antoine de Girod, chevalier, seigneur de Naisey, Novilars, etc., et de Claudine-Pierrin de Brocard. De ce mariage est issu :

XII. Antoine-Louis, comte DE PONS, lieutenant-colonel de cavalerie, aide-de-camp de S. Exc. le maréchal de Vioménil, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 6 mars 1774, et qui a épousé, le 30 mars 1797, Marie-Jeanne-Antoinette de Girod de Monrond, fille de Jean-Baptiste-René-Antoine de Girod de Monrond, chevalier, capitaine au corps royal du Génie, mort en 1785, et de Jeanne-Charlotte de Vermot. De ce mariage est issu :

XIII. Charles-Pierre-Gaspard, comte DE PONS, né le 13 juillet 1798, officier au second régiment d'infanterie de la garde royale.

Armes : de sable, à la bande d'argent, chargée d'un lion de gueules, accompagnée de deux étoiles du second émail.

VIALETES D'AIGNAN. La famille Vialetes d'Aignan, établie à Montauban avant 1550, est originaire du Rouergue. Elle était noble, et il y existe encore un château qui porte son nom et ses armes.

Elle est depuis plus de 200 ans dans le commerce ; en 1627, David Vialetes créa pour la ville de Montauban, un nouveau genre d'industrie, par l'invention de l'espèce d'étoffe qui s'y fabrique aujourd'hui, sous le nom de *cadis d'Aignan*.

Cette famille éprouva de cruelles pertes, lors du système de Law.

Jacques Vialetes, qui fit à ses frais plusieurs voyages, et les épreuves nécessaires pour la confection des règlements de la fabrique de ladite ville, y travailla de concert avec monsieur Chrétien, inspecteur général.

L'utilité de son établissement et ses services, lui valurent, le 3 janvier 1746, par arrêt du conseil,

un titre de manufacture royale, pour lui et ses descendants, avec tous les priviléges qui en sont la suite.

Il fut à la tête d'un tirage de soie, établi par quatre arrêts du conseil, des 9 mars 1746, 1er juin 1748, 4 mars 1751 et 2 avril 1754.

Etienne Vialetes et ses frères, pendant la guerre de sept ans, quoique la consommation de leurs étoffes fut très-diminuée, redoublèrent leurs efforts.

La perte du Canada leur occasionna d'énormes pertes, par le papier sur cette colonie, qu'ils avaient en portefeuille.

Etienne et son frère Gabriel, furent ainsi que leur oncle, administrateurs de l'hospice, et juges au tribunal de commerce.

Le 26 novembre 1776, un nouvel arrêt du conseil, confirmatif de celui du 3 janvier 1746, leur accorda à perpétuité, le titre d'ancienne manufacture royale, avec les distinctions attachées, rappelant les faits rapportés ci-dessus.

Etienne fut nommé municipal, en 1790, à la première nomination du peuple. Cette honorable distinction fut d'autant plus flatteuse pour lui, qu'elle le mit plus à portée de servir son Roi, et de seconder les efforts d'une ville qui s'est courageusement dévouée à la cause des Bourbons. Il eut le bonheur le 10 mai de la même année, de sauver la vie à plus de quatre-vingts citoyens qui avaient occasionné des troubles très-sérieux, tels que ceux qui avaient eu lieu dans le même tems à Nîmes. Il fut destitué, pour lors, par l'assemblée constituante, et forcé d'errer pour sauver sa vie, avec de grands risques, pendant près de trente mois, sur le territoire français, afin d'éviter d'être envoyé au tribunal révolutionnaire à Paris.

Quoique écrasés par le *maximun* et les assignats, ils continuèrent à fabriquer avec force, et fournirent une quantité considérable d'étoffes pour les armées.

En l'an cinq, il fut électeur.

En l'an six, président de l'administration municipale de canton.

En l'an dix et en l'an 1806, leur fabrique obtint une médaille; le procès-verbal du jury, chargé de l'examen des produits de l'industrie nationale, prouve combien ses deux fils l'avaient perfectionnée.

En l'an onze, Etienne fut nommé au collége électoral de département.

Le 15 brumaire an douze, il fut nommé président du collége électoral du premier arrondissement du Lot, et candidat au corps législatif.

L'ordonnance du Roi qui le maintient dans sa qualité de noble, est du 3 décembre 1814; les lettres-patentes sont du 19 février 1816, et enregistrées à la cour royale de Toulouse, le 11 juin de la même année.

Armes : de gueules, à la montagne d'or, accompagnée en chef de deux violettes au naturel; au chef d'argent, chargé d'une émanche de trois pièces du champ, mouvante de la partie supérieure.

DE RAITY DE VITTRÉ, en Poitou; famille ancienne, originaire d'Italie.

I. Jean de Raity, Ier du nom, seigneur de Vittré, épousa, vers l'an 1480, Louise de Genouillac, fille de Léonard de Genouillac, écuyer, seigneur de Chastillon, et d'Elisabeth de la Bussière. De ce mariage vint :

II. Jean de Raity, IIe du nom, écuyer, seigneur de Vittré, marié, en 1518, à Anne Jamin, fille de François Jamin, écuyer, seigneur de la Motte, et de Jeanne d'Anthon. De ce mariage vinrent :

1.° Jean de Raity, dont l'article suit;
2.° François de Raity, écuyer, mort garçon;
3.° Catherine de Raity, mariée à Joseph Prévost, écuyer, seigneur de Beaulieu, fils de François Prévost, écuyer, seigneur de Beaulieu, et de Louise le Blond, dont descend la famille de Touchimbert.

III. Jean de Raity, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Vittré et de la Tourette, épousa, le 25 juin 1542, Catherine Guiteau, fille d'Antoine Guiteau, écuyer, seigneur de la Touche-Poupart, et de Françoise Gibert. De ce mariage est issu :

IV. Louis de Raity, Ier du nom, seigneur de Vittré, marié, le 25 mai 1585, à Jeanne Rogier, fille d'Yves Rogier, seigneur de la Tour-Chabot et de Vauxmarin,

gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, et d'Anne Beugnon des Razillières. De ce mariage est issu :

V. Louis de Raity, IIe du nom, chevalier, seigneur de Vittré, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur-baron de Vittré, marié, le 21 avril 1618, à Anne de Villeneuve, fille d'Arnault de Villeneuve, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et marquis des Arcs, et d'Elisabeth de Halwin (1). De ce mariage vinrent :

1.° Jacques de Raity, dont l'article suit;
2.° Madelaine de Raity de Vittré, mariée à Louis-François de la Meth, chevalier, comte de Bussy-la-Meth;
3.° Antoine de Raity, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et commandeur de la commanderie de Balan, en Touraine, reçu, avec son frère, le 7 juin 1631;
4.° Antoine de Raity, chevalier de Malte, reçu le 7 juin 1631;
5.° Charlotte de Raity de Vittré;
6.° Marie-Elisabeth de Raity.

VI. Jacques de Raity, chevalier, marquis de Vittré, épousa, le 15 mai 1663, Madelaine le Musnier, fille de Clément le Musnier, seigneur de l'Artige, conseiller du Roi en ses conseils, et sous-doyen de son parlement, et d'Anne Bizard. De ce mariage vinrent :

1.° Antoine de Raity, dont l'article suit;
2.° Jacques de Raity de Villeneuve, chevalier de Malte, reçu en 1683.

VII. Antoine de Raity de Villeneuve, chevalier, marquis de Trans, seigneur de Bois-Doussé, Foix et autres places, épousa, le 13 juin 1725, Marie-Anne-Thérèse de Castellane, fille de François-Boniface, comte de Castellane, et de Marie Thérèse de Rechignevoisin de Guron. De ce mariage sont issus :

---

(1) Elle était fille de Charles, duc de Halwin, marquis de Piennes, chevalier de l'ordre du Roi, et d'Anne Chabot, fille de Philippe Chabot, chevalier de l'ordre du Roi, comte de Charny et de Busançois, amiral de France, et de Françoise de Longwy.

1.° René-Antoine de Raity, dont l'article suit ;
2.° Marie-Anne-Roseline de Raity de Vittré, mariée, le 15 février 1750, à Louis-Alexandre-François de Castellane de Guron.

VIII. René-Antoine DE RAITY DE VILLENEUVE, marquis de Vittré, chevalier de Saint-Louis, colonel de cavalerie au régiment de Fumel, et commissaire de la noblesse du Poitou, marié, 1.° le 4 mars 1760, à Renée-Marguerite d'Abigny, fille de Thomas, marquis d'Abigny, et de Marguerite le Berthon ; 2.° le 26 avril 1770, à Jeanne-Dorothée de la Barre de Laage, chanoinesse-comtesse du chapitre de Neuville, en Bresse, fille de Joseph-François de la Barre, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Jeanne de Blond. De ces mariages vinrent :

1.° Charles de Raity, dont l'article suit ;
2.° Marie-Anne-Roseline de Raity de Vittré, mariée, le 15 janvier 1781, à Jean-Gabriel de Coral, capitaine au régiment de Picardie, et chevalier de Saint-Louis ;
3.° Antoinette de Raity de Vittré, mariée à Maron de Cerzé de la Bonardelière ;
4.° Marie-Anne-Louise-Aline de Raity de Vittré, mariée à Georges de Menou, chevalier de Saint-Louis ;
5.° Félicité de Raity, } mortes filles ;
6.° Clarice de Raity, }

IX. Charles DE RAITY, marquis DE VITTRÉ, chevalier de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur, et commandeur de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe, maréchal de camp des armées du Roi, marié, le 31 décembre 17..., à Thérèse-Pauline de la Barre, fille de N.... de la Barre, officier de hussards, chevalier de Saint-Louis, et de Catherine l'Evêque. De ce mariage sont issus :

1.° René-Jules de Raity ;
2.° Bénédictine-Elisabeth de Raity de Vittré.

Armes : de gueules, au cygne d'argent nageant sur une rivière au naturel, mouvante du bas de l'écu, adextré en chef d'une comète d'or. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

ALLEMAND. Philippe ALLEMAND, lieutenant de vaisseau, commandant de port au Port-Louis, fit une campagne dans le golfe du Mexique, où il eut le bonheur de se distinguer par divers combats qu'il avait soutenus, notamment à la vue du Cap-Français, côte Saint-Domingue, contre un vaisseau de guerre anglais, infiniment supérieur. Il sauva son navire, *la Minerve*, riche de plus de deux millions de livres. Cette action se passa sous les yeux de messieurs les officiers du Roi, commandant dans l'île Saint-Domingue. Messieurs les chevalier d'Epinay et comte des Gouttes, le chargèrent d'escorter vingt-trois navires marchands, qu'il conduisit jusqu'au-delà des Açores ; il ramena son navire, coulant bas d'eau, au Port-Louis, en novembre 1744, et envoya à monseigneur le comte de Maurepas, alors ministre secrétaire d'état au département de la marine, les paquets dont il était chargé. Le Roi le gratifia du don d'une épée d'or, portant pour inscription : *præmium notœ virtutis*, et du don de la poudre de guerre que M. le chevalier d'Epinay lui avait fournie. Il se trouva au Port-Louis en septembre 1746, lors de la descente des Anglais ; M. Deschamps, brigadier de dragons, lieutenant de Roi et commandant, le chargea de la défense des remparts, à défaut de tout autre officier d'artillerie ; M. Allemand, à l'aide de six cents hommes de la campagne et quelques bourgeois, fit, en moins de trois jours, réparer les embrâsures, construire des plate-formes, y établir l'artillerie d'un vaisseau de la compagnie des Indes, qui se trouvait sur rade, et mit la place à l'abri d'un coup de main ; ce qui lui attira l'estime de M. le marquis de Rothelin, gouverneur du Port-Louis, et l'accueil le plus favorable de monseigneur le grand amiral, qui y arriva quelques jours après. Chevalier de Saint-Louis, avec pension de 600 livres, réversible à ses filles après sa mort ; il fut porté à la retraite par brevet de 1760.

Le comte Zacharie-Jacques-Théodore ALLEMAND, son fils, vice-amiral, né à Port-Louis, commença à naviguer en 1774. Il entra au service du Roi, en qualité de volontaire de la marine de première classe, le 24

février 1779 ; il partit pour l'Inde à cette époque ; il fut promu au grade de lieutenant de frégate, le premier octobre 1783, et ne revint qu'en 1786, après avoir participé à tous les combats mémorables de M. le bailli de Suffren, dans lesquels il reçut trois blessures graves, dont il porte encore les cicatrices ; c'est ainsi que toujours cet officier a marché dignement sur les traces de son père, qui se distingua par sa valeur. Il fut fait sous-lieutenant de vaisseau le 8 octobre 1787, et se trouva compris dans la promotion des lieutenants de vaisseau, du premier janvier 1792, quoiqu'il ne fût pas en France : à son retour, il eut le commandement de la corvette du Roi *le Sans-Souci*, fit sept croisières dans la Manche du S. E., ainsi que dans celle du N. E., et sous le Cap Finistère, et remplit si bien les missions dont il avait été chargé, qu'au retour de sa dernière croisière, il se trouva compris dans la promotion des capitaines de haut-bord de première classe, à la date du premier janvier 1793. Il passa au commandement de la frégate *la Carmagnolle*, fit six croisières dans la Manche, et y commanda en chef les forces navales, consistant en trente-trois bâtiments de guerre : il captura un grand nombre de bâtiments de commerce, avec lesquels il approvisionna les ports ; il prit divers navires de guerre, et notamment la frégate anglaise *la Tamise* ; étant seul lorsqu'il la rencontra, il la réduisit à se rendre. Il eut ordre d'aller à Toulon.

A son arrivée, il fut nommé au commandement du vaisseau *le Duquesne*, de 74 canons, sur lequel il fit une campagne et eut deux combats dans la Méditerranée ; il fit une autre campagne dans l'Océan ; il commandait en second dans l'escadre du contre-amiral Richeri ; combattit à la reprise du vaisseau *le Censeur* ; contribua à la capture d'un convoi immensément riche qui fut conduit à Cadix, et fut encore porté, pendant son absence, sur la liste de promotion des chefs de division, à la date du 21 mars 1796. Le général Richeri ayant détaché une division de vaisseaux et frégates de son escadre, elle fut confiée à M. Allemand, qui, avec elle alla combatttre et capturer les forts et batteries de la baie des Châteaux, détroit de Belle-Isle, côte du Labrador, détruire les établissements anglais dans cette partie, prendre le convoi de Québec dans le mois d'octobre, sai-

son très-avancée dans ces parages. Ayant terminé heureusement ces diverses expéditions, il revint à Brest avec sa division, ayant pris dans le cours de cette guerre, sur les Espagnols, les Anglais et les Hollandais, la valeur de 80 millions, qu'il dirigea sur nos ports, indépendamment de ce qu'il brûla et coula à la mer. Il avait fait jusques-là 1800 prisonniers parmi lesquels plusieurs officiers de marque, et notamment le général gouverneur du Canada, avec toute sa famille.

Sa division désarmée, M. Allemand passa au commandement du vaisseau de 74 canons *le Tyrannicide*, et fit la campagne de la Méditerranée, avec l'amiral Bruix. En 1801, commandant le vaisseau *l'Aigle*, de 74 canons, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, combattit à la voile la ville de Saint-Marc, sous les ordres du contre-amiral Savari; commanda une division de vaisseaux et frégates au Cap-Français, une autre à Santo Domingo, une autre au Port aux Princes, une autre aux Gonaïves: là, le capitaine général de la colonie le chargea de faire la guerre à Toussaint-Louverture, avec deux bataillons de la légion expéditionnaire, la cinquième demi- brigade légère, et un corps de cavalerie de 200 hommes de couleur, qu'il plaça sous ses ordres; M. Allemand obligea Toussaint-Louverture à lever ses camps de devant les Gonaïves, et à renoncer pour toujours à la prise de cette place, quoique long-tems avant son arrivée elle eut été presque toute incendiée, et qu'elle fût ouverte de toute part. Il revint au Cap-Français avec son vaisseau, muni des témoignages de la plus grande satisfaction du capitaine-général, et de la plus vive reconnaissance des habitants des Gonaïves et des environs, auxquels il avait donné asile à son bord, au nombre de plus de 1600, presque tous femmes et enfants.

En 1803, l'état de paix le porta de préférence au commandement d'une frégate, il prit celui de *la Cybelle*, de 44 canons, et une division mouillée sur la rade de l'Isle-d'Aix, dont le vaisseau de 120 canons, *le Majestueux*, faisait partie; mais la guerre étant survenue vers la fin de l'année, il passa au commandement du vaisseau de 74 canons, *le Magnanime*, et fit sur ce vaisseau une campagne aux Colonies, combattit avec distinction à la Dominique, et contribua particulièrement à la reddition de cette Isle, comme l'ont reconnu MM. le lieutenant

général la Grange, commandant l'expédition, le maréchal de camp Claparède, placé à son bord, et les Anglais eux-mêmes, qui se sont plaint d'en avoir été foudroyés. Le 15 juin 1804, il fut fait officier de la Légion-d'Honneur.

Le 26 juin 1805, on lui donna le commandement en chef de l'escadre de Rochefort, avec laquelle il fit dans l'Océan, une campagne de 162 jours, captura divers convois anglais, des bâtiments de guerre, et notamment le vaisseau de ligne *le Calcutta*, et brûla ou coula encore 98 bâtiments du commerce, quelques corvettes et corsaires; il conduisit toutes ses autres prises aux îles Canaries. A son retour à Rochefort, il fut nommé contre-amiral le premier janvier 1806; c'est à cette époque que la France avait cinq escadres à la mer, et que quatre furent détruites; aussi le ministre écrivait-il à M. le comte Allemand: « Sa Majesté, voulant vous » donner, M. le comtre-amiral, un témoignage de sa » satisfaction toute particulière, pour la brillante cam» pagne que vous venez de faire, me charge de vous » dire: qu'elle vous autorise à regarder sa belle escadre » de Rochefort comme une propriété glorieuse, qu'elle » commet, pour toute la guerre, à votre zèle, votre » dévouement et votre énergie; que les hautes di» gnités de l'état sont sur la route que vous parcourez, » et qu'en la suivant avec tenacité, rien n'échapera à » Sa Majesté, de ce que vous aurez fait pour le bien » du service. » Depuis cette époque, l'amiral Allemand est le seul qui ait commandé des escadres sur l'Océan, et toujours sans avoir eu de bâtimens pris ou perdus. Il fut adjoint au collége électoral du Morbihan le 31 décembre 1806, et reçut l'ordre de se rendre dans la Méditerranée; commandant en chef la même escadre, le port de Rochefort était bloqué par des forces bien supérieures, mais l'amiral habitué à vaincre ces difficultés, surmonta encore celle-ci; il prit sur sa route beaucoup de bâtimens, et arriva à l'entrée de la rade de Toulon, où il eut ordre d'attendre sous voile que l'amiral Gantheaume sortît avec l'escadre de ce port, ce qui eut lieu trois jours après. Le comte Allemand, qui avait fait tout ce qu'il avait pu, ainsi que les vaisseaux de son escadre qui ne le quittèrent pas, pour suivre cet amiral, le rencontra le lendemain, montant le vaisseau *le Commerce de Paris*;

il était seul, dématé de ses mâts de hune, et avait ses basses vergues cassées ; il le fit remorquer par un de ses vaisseaux, et l'escorta ainsi jusqu'à Corfou, ou l'amiral Gantheaume laissa *le Commerce de Paris*, monta le *Magnanime* de 74 canons, et fut avec l'escadre de Rochefort à la recherche de celle de Toulon qu'il rencontra le vingt-unième jour, au moment qu'elle rentrait, ainsi que lui, à Corfou.

Revenu à Toulon, le comte Allemand y servait commandant en second dans l'armée ; mais l'amiral ayant obtenu un congé, il la commanda en chef par interim. Au retour de l'amiral, il se trouva de nouveau commandant en second. En 1808, montant le vaisseau de 120 canons *le Majestueux*, il le quitta momentanément pour prendre le commandement en chef d'une division de cinq frégates, qui fut employée à une opération maritime à l'Isle-d'Elbe ; les généraux placés après lui ne s'en étant pas chargés. L'armée anglaise serrait la côte d'assez près pour faire envisager la sortie et le retour comme impossibles : la lune était pleine et éclairait beaucoup : ces difficultés n'arrêtèrent pas l'amiral Allemand, il exécuta sa mission et effectua sa rentrée à Toulon, avec sa division toute entière et replaça son pavillon sur le vaisseau *le Majestueux*.

Le 9 mars 1809, le Gouvernement, satisfait de ses services, le nomma vice-amiral et l'envoya prendre le commandement des escadres de Brest et de Rochefort, réunies sur la rade de l'Isle-d'Aix : dès le surlendemain de sa prise de possession, il vit rassembler sur la rade des Basques une armée anglaise, une quantité considérable de bâtiments-brulots, et cette machine infernale, la plus terrible qui ait été imaginée, puisqu'elle contenait quinze cents barils de poudre maçonnés pour rendre l'explosion plus forte, au-dessus quatre cents bombes chargées, entre elles trois mille grenades, et par-dessus une quantité immense de caisses de vieille féraille, de fusées à la Congrève, etc. Chaque courrier, l'amiral Allemand pressait le ministre et le préfet de Rochefort de faire mettre à sa disposition les objets nécessaires pour parer le funeste événement dont il était menacé ; mais abandonné à ses faibles ressources, l'amiral tira de ses bâtimens ce qui était nécessaire pour former une estacade, en ancres à jet, grélins, etc. Il démunit son escadre de ces choses si essentielles à conserver dans sa position, et parvint avec

des peines infinies, à faire une estacade à quatre cents toises en avant de ses lignes: le jour qu'elle fut terminée, se fit sur elle, et en la brisant, l'explosion horrible de la machine infernale, dont l'effet fut si violent qu'on l'entendit à Saintes, place à 8 lieues, et la commotion si forte qu'elle se fit sentir à Rochefort, qui en était à cinq. Sans l'estacade cette explosion avait lieu sur les vaisseaux de la première ou de la deuxième ligne, ils eussent tous été incendiés, et pas un seul homme n'eut échappé à la mort: trente-trois bâtimens brulots à la voile, enflammés dans toutes leurs parties, poussés par un très-gros vent arrière et une forte marée, arrivèrent sur son escadre; ils avaient leurs batteries chargées, des mortiers dans leurs cales, des fusées à la Congrève dans leur grément, qui faisaient explosion à mesure que le feu les gagnait, mais chaque bâtiment français filant ses cables à propos, para ces masses enflammées, venant sur eux avec une vîtesse extrême. Un seul vaisseau fut effleuré par un brulot et celui de l'amiral, qui était au centre, et sur lequel plus particulièrement ces bâtimens étaient dirigés, fut accroché; il parvint à se dégager en faisant couper ce qui tenait, et en perdant les braves qui, à sa voix, se dévouèrent à une mort certaine pour sauver leurs camarades et le vaisseau à trois ponts l'*Océan*. Ce fut après, que, dans la nuit la plus obscure, quatre vaisseaux appareillant *sans ordre* pour entrer dans la Charente, se trompèrent de route, et furent s'échouer sur les rochers; on ne put en retirer qu'un, après avoir employé tous les moyens en usage et tous ceux qu'on put imaginer; certes, si les capitaines qui perdirent leurs vaisseaux par cette fausse manœuvre et une erreur de route avaient fait comme ceux qui sauvèrent les leurs, ils eussent évidemment obtenu les mêmes résultats. L'amiral avait ordre de rester sur rade, et il ne pouvait quitter ce poste sans déshonneur; il était d'ailleurs impossible d'entrer en rivière, les vaisseaux tirant trop d'eau, ayant leur artillerie complète, six mois de vivres et les rechanges, on manquait d'allèges au port pour les décharger, on ne pouvait appareiller pour aller au large avec le gros vent de bout qui régnait et le flot d'équinoxe; l'entrée du pertuis ou plutôt la sortie de la rade était occupée par les brulots, et l'armée anglaise était mouillée en grande rade de La Rochelle.

Le Gouvernement ayant fait prendre secrètement sur

les lieux, par des hommes marquants en diverses armes, tous les renseignements possibles sur cette affaire, fut tellement assuré des bonnes dispositions que M. le vice-amiral Allemand avait prises pour le salut de son armée, et qu'elles étaient les seules qu'on put mettre en usage; de l'activité qu'il avait déployée, de sa bravoure dans cette affaire infernale et dans celle du lendemain, qu'il reconnut lui devoir la conservation des vaisseaux et frégates qui restaient, et que la perte des autres ne pouvait lui être imputée; il ordonna en conséquence la tenue d'un conseil de guerre, qui ne put s'empêcher de condamner à mort un capitaine de vaisseau, un à la dégradation et une détention de trois, ans, un autre à une détention de trois mois, et acquitta le quatrième. L'amiral Allemand ne voulut fournir aucune pièce à charge au procès, et écrivit en faveur des capitaines mis en jugement, particulièrement de M. Lacaille, en raison de son âge, de ses anciens services et de ses enfants qui entraient dans la carrière maritime. L'amiral reçut les lettres les plus flatteuses, eut le choix du commandement en chef de l'une des deux armées qui restaient à la France, n'accepta que le commandement en second de celle de Toulon : à son arrivée, il monta le vaisseau de 130 canons l'*Austerlitz*, aujourd'hui le *duc d'Angoulême*, passa ensuite au commandement en chef de la même armée, l'amiral Gantheaume ayant été appelé définitivement à Paris, M. le vice-amiral Allemand fut fait comte le 15 août 1810, avec majorat en Hanovre de 80,000 francs, et commandant de la Légion d'Honneur, le 8 avril 1811.

Le Gouvernement désirant avoir dans l'Océan une escadre semblable, en instruction surtout, à celle que M. le comte Allemand avait formée dans la Méditerranée, il fut envoyé à Lorient le 23 avril 1811, pour armer, sortir et conduire à Brest les vaisseaux qui étaient dans ce premier port. Commandant en chef cette escadre, il fit une campagne dans l'Océan, captura beaucoup de bâtimens isolés et plusieurs convois valant 18 millions, il effectua son retour à Brest après avoir été cherché spécialement par trente vaisseaux de ligne anglais, et malgré que tous nos ports en général fussent bloqués par des forces doubles; il ne faut que lire les feuilles anglaises d'alors, pour voir que l'ennemi regardait la capture de nos vaisseaux inévitables, d'après les forces supérieures dirigées

contre eux sur divers points, et notamment dans le golfe pour intercepter leur retour. Elles n'ont cessé de mentionner journellement l'escadre de M. le comte Allemand comme prise et conduite, soit à Plimouth, soit à Portsmouth, que lorsqu'elles ont appris son arrivée à Brest.

Le 7 avril 1813, il fut fait grand-officier de la Légion d'Honneur.

Le 28 décembre 1813, il refusa le commandement des forces navales de Flessingue, qui lui fut donné par lettre close.

Le 9 mai 1814, il fut nommé membre de la Société Royale académique des sciences; le 12 août suivant, president de la même société, et le 15 août même année, grand administrateur général de l'ordre royal hospitalier militaire du Saint Sépulcre de Jérusalem.

M. le comte Allemand a fait vingt-neuf campagnes en sous-ordre, commandé treize croisières, deux divisions de frégates et corvettes chargées de mission, une de vaisseaux et frégates chargée de mission. Il a commandé en chef cinq escadres et une armée, participé à dix-sept combats, et a reçu trois blessures graves.

Le 31 décembre, 1814, époque où il fut porté à la retraite, M. le vice-amiral comte Allemand avait trente-sept ans, deux mois huit jours de service, dans lesquels on comptait vingt-six ans sept mois et dix jours passés sous voiles. Remis en activité par le Roi, en 1815, il ne servit pas pendant les cent jours, et fut remis en retraite au retour de Sa Majesté. La France lui doit la conservation d'une très-grande partie des vaisseaux, frégates et corvettes qu'elle possède aujourd'hui, n'en ayant jamais perdu, et l'ennemi ne lui en ayant jamais capturé à la mer.

Armes: D'azur, à trois vaisseaux voguants d'or, voilés d'argent, posés 1 et 2. Couronne de comte.

DE BRIDIEU, en Touraine; famille ancienne, originaire de la Marche, qui portait originairement le nom de *Jacmeton*. Elle est distinguée par se. alliances et ses services militaires, et prouve une filiation suivie depuis:

I. Pierre JACMETON, Ier du nom, écuyer (1), d'une maison noble et ancienne au pays de la Marche, seigneur de Bridieu et de la Montarde, au diocèse de Limoges, épousa, selon un titre du 26 juillet 1446, Hélène de Pratmi, fille de noble homme Jean de Pratmi, écuyer, et de Catherine de Bridieu, dame de Bridieu, héritière d'une maison florissante dans le douzième siècle, et dont était Renaud *de Bridieu*, chevalier, qualifié *monseignor* dans des lettres de plaintes de la comtesse de la Marche, adressées à Thibaud de Neuwy, sénéchal du Poitou, l'an 126..., où l'on voit que cette dame lui ordonne la confiscation de la terre dudit Renaud de Bridieu, ainsi que celles de plusieurs autres seigneurs. Pierre Jacmeton eut pour fils :

II. Jean JACMETON DE BRIDIEU, Ier du nom, écuyer,

---

(1) I. Pierre Jacmeton avait un frère nommé Perrichon *Jacmeton* écuyer, qui épousa, vers l'an 1446, Jeanne de Pratmi, sœur d'Hélène de Pratmi, dame de Bridieu, épouse de son frère. Il vivait en 1460, et eut pour fils :

II. Pierre *Jacmeton de Bridieu*, écuyer, qui fut père de :

III. Jean *de Bridieu*, qui fut tué à l'assaut de Rome avec son fils aîné. Il avait épousé Catherine de Vieilleville, de la Marche, près Esmoutier, et en eut, entr'autres enfants :

1°. N.... de Bridieu, tué à l'assaut de Rome;
2°. Gabriel, dont l'article suit ;
3°. N.... de Bridieu, prieur de Dissay, près de Poitiers ;
4°. Jacques de Bridieu, chanoine de Monstier-Bouzelie, près de Feletin.

IV. Gabriel *de Bridieu*, épousa Madelaine de l'Aage, fille de Louis de l'Aage et de Françoise de Montaignac, et sœur d'Edmond de l'Aage, conseiller du Roi en son conseil privé, abbé de Miseray en Touraine, de Saint-Mange-lès-Châlons, et de Fontenoy. De ce mariage est issu :

seigneur de Bridieu en 1452, marié avec Antoinette de Marcy, fille de noble homme Benoît de Marcy, écuyer, seigneur de Bestemitte, et de Simonne de Bestemitte. Il en eut :

1.° Lyonnet, dont l'article suit ;
2.° Gabriel de Bridieu ;
3.° Jacques de Bridieu, ecclésiastique ;
4.° Antoine de Bridieu, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Ferrières, en la Marche.

III. Lyonnet DE BRIDIEU, écuyer, seigneur de Bridieu, laissa deux fils :

1.° Guichard, dont l'article suit ;
2.° Jean de Bridieu.

IV. Guichard DE BRIDIEU, écuyer, seigneur de Bridieu, vivait en 1510. Il eut pour fils :

V. Jacques DE BRIDIEU, Ier du nom, écuyer, seigneur de Bridieu et de la Géole, dans la paroisse de Lesterpt, au diocèse de Limoges, maître-d'hôtel de François de Bourbon, comte, Dauphin d'Auvergne, duc de Montpensier, et homme d'armes de sa compagnie, marié, 1.° le 21 janvier 1531, avec Catherine de Montferrand, dame de la Géole, veuve de Gautier Beraud, dont elle n'eut point d'enfants ; 2.° le 14 juin 1551,

---

V. Léonet *de Bridieu*, qui épousa Madelaine Esmoin de la Vaublanche, près de Guéret, dont est issu :

VI. Gaspard *de Bridieu*, écuyer, qui épousa Charlotte de la Faye, auprès du Peyrot, en Poitou, dont il eut :

1°. Catherine de Bridieu, mariée à N.... de Beaumont, fils de N...., seigneur de Moussac, en Bourbonnais ;
2°. Jeanne de Bridieu, mariée au sieur de Tronget, en Bourbonnais :
3° Hélène de Bridieu, mariée avec le seigneur de la Chassaigne de Beauregard, en Poitou, morte sans enfants ;
4°. Jeanne de Bridieu, mariée, 1°. avec Léon Brachet, seigneur de Montaignac ; 2°. avant l'an 1630, avec Guillaume d'Aubusson, chevalier, seigneur de Chassingrimont, veuf de Louise de la Trémoille, et troisième fils de François d'Aubusson, chevalier, seigneur de la Feuillade, et de Louise Pot de Rodes.

avec Gabrielle Rigal de la Vaissière, fille de noble homme François de Rigal, écuyer, seigneur de la Vaissière, au diocèse de Saint-Flour. De ce mariage sont issus :

1.° Jean de Bridieu, seigneur de la Géole, écuyer de M. le duc de Montpensier, lequel eut l'honneur de relever ce prince à la bataille d'Ivri, où son cheval avait été tué sous lui. Il mourut, sans postérité, le 27 juin 1619 ;
2.° Dieudonné, dont l'article suit ;
3.° François de Bridieu, appelé *M. de Saint-Séran*, qui fut pourvu du prieuré de Saint-Léonard de Noblac, en Limosin, le 16 juillet 1592, et mourut à la Géole, le 10 mars 1614 ;
4.° Pierre de Bridieu, qui fonde la branche des seigneurs de la Baron, rapportée ci-après ;
5.° Françoise de Bridieu, mariée à Joseph Gonthier, écuyer, seigneur de la Roche, en Poitou. Elle mourut à la Géole, le 27 janvier 1608 ;
6.° Jeanne de Bridieu, morte, sans alliance à la Géole, le 5 juin 1613, à l'âge de 53 ans.

VI. Dieudonné de Bridieu, écuyer, seigneur de la Géole et du Claveau, gentilhomme servant de François de Bourbon, duc de Montpensier, et gouverneur de Mézières, épousa, le 29 août 1584, Françoise de la Roue, fille de René de la Roue, écuyer, seigneur de Linières, et d'Anne Brachet. Il transigea, le 25 juillet 1625, avec Pierre de Bridieu, son frère, écuyer, seigneur de la Baron, sur le partage des biens de Jean de Bridieu, leur frère aîné. Il eut de son mariage :

1.° Gabriel, dont l'article suit ;
2.° Antoine de Bridieu, écuyer, seigneur de Linières, maître-d'hôtel ordinaire du Roi, marié avec Louise de Chasteignier, dame de Vernelles, fille de Claude Chasteignier de la Roche-Posay, seigneur de Vernelles et d'Effougeard, et de Jeanne de Coué. Il laissa de ce mariage :
  a. Annet de Bridieu, élève page du Roi en sa petite écurie, mort à l'âge de seize ans ;
  b. Roger-Antoine de Bridieu, ecclésiastique ;
  c. Marie-Louise de Bridieu, mariée, le 13 août 1663, à Elie de Billy, écuyer, seigneur de

Montguignard, de la Villetertre, de Roménil, de Bachaumont, etc., père de Marie-Louise de Billy, mariée, le 6 novembre 1708, à Claude de Bridieu, seigneur du Claveau;

d. Henriette de Bridieu;

e. Marie de Bridieu:

3.° Marie de Bridieu, née le 16 juillet 1598, mariée à René de Préaux, seigneur de Rez, en Touraine, dont postérité;

4.° Henriette de Bridieu, morte en bas âge.

VII. Gabriel DE BRIDIEU, écuyer, seigneur du Claveau, gendarme de la compagnie de MONSIEUR, frère du Roi; capitaine et gouverneur des ville et château de Mézières, né le 18 juillet 1592, au château de Villebois, épousa, 1.° par contrat du 20 octobre 1624, Polixène de Marolles, morte le 8 mai 1647, fille de haut et puissant seigneur messire Claude de Marolles, seigneur de Marolles, de la Rochère, du Breuil, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant des chevau-légers du duc de Nevers; et d'Agathe de Châtillon de Soleillan: 2.° le premier juin 1649, Louise Gilbert. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1.° Dieudonné de Bridieu, prieur de Saint-Martin de Vertou;

2.° Claude, dont l'article suit;

3.° Michel de Bridieu,
4.° Gabriel de Bridieu,
5.° Louis de Bridieu,
6.° Antoine de Bridieu, } morts en bas âge;

7.° Roger de Bridieu, écuyer, capitaine dans le régiment de Normandie;

8.° Marie de Bridieu;

9.° Polixène de Bridieu;

10.° Isabelle de Bridieu,
11.° Jeanne de Bridieu,
12.° Agathe de Bridieu,
13.° Louise de Bridieu, } mortes en bas âge;

Du second lit:

14.° Gabriel-François de Bridieu;

15.° Jean de Bridieu ; } jumeaux ;
16.° Madelaine de Bridieu, }
17.° Claire-Thérèse de Bridieu.

VIII. Claude de Bridieu, Ier du nom, écuyer, seigneur du Claveau, de Montbron et de Luchet, maréchal-des-logis de la première compagnie des mousquetaires du Roi, puis lieutenant de la compagnie des chevau-légers de M. le duc de Guise, et gouverneur de Mézières, en Brenne, épousa, en secondes noces, le 13 juin 1678, Catherine de Bartet, fille d'Isaac de Bartet, seigneur de Mézières, premier secrétaire du cabinet du Roi, ci-devant résidant, pour la cour de Pologne à la cour de France, et de Marie Rioland. Il eut pour fils :

IX. Claude de Bridieu, IIe du nom, écuyer, seigneur du Claveau, marié, par contrat du 6 novembre 1708, à Marie-Louise de Billy, fille d'Elie de Billy, écuyer, seigneur de la Villetertre, de Roménil, de Marquemont, etc., et de Marie-Louise de Bridieu. De ce mariage est issu :

X. Claude-Louis-Nicolas de Bridieu, baptisé le premier février 1711, et reçu page de la Reine, le 29 août 1729, sur les preuves de sa noblesse.

SECONDE BRANCHE.

VI. Pierre de Bridieu, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Baron, de la Saulaie et du Breuil, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, commandant pour Sa Majesté au château de Villebois, en Angoumois, quatrième fils de Jacques de Bridieu, seigneur de la Géole, et de Gabrielle de Rigal, transigea, le 25 juillet 1625, avec Dieudonné de Bridieu, au sujet de la succession de Jean de Bridieu, leur frère aîné. Il avait épousé, le 13 février 1593, Gabrielle de Montfort, dame du Breil, en Normandie, et de la Baron, en Mirbalais, fille de Guillaume de Montfort, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et de Marie Lainé. De ce mariage sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° François de Bridieu, prieur de Saint-Léonard, grand-vicaire de Reims ;

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

EN PRÉPARATION

Une table comprenant la *liste alphabétique* de toutes les *généalogies*, de toutes les *alliances* et de toutes les *désignations terriennes* mentionnées dans les vingt volumes du *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, avec renvoi aux tomes et aux pages.

Cette table du plus haut intérêt pour l'histoire des familles nobles de notre pays, et pour la mouvance des terres, formera deux volumes in-8°, texte compacte à double colonne, d'environ 600 pages chacun.

Le prix en sera ultérieurement fixé.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE, J. ROBERT.